Оссолінсъкі колекції.

CD – диск виконано в рамах угоди укладеної з квітня 2004 р. між Львівською науковою бібліотекою НАН України у Львові і Національним Закладом ім. Оссолінських у Вроцлаві.

Lwowska Naukowa Biblioteka im. W. Stefanyka NAN Ukrainy. Oddział Rękopisów. Zespół (fond) 103.

ARCHIWUM SAPIEHÓW Z KRASICZYNA
IV. PAPIERY LEONA I ADAMA SAPIEHÓW.

579. Archiwum Krasiczyńskie. Korespondencja bankowa Leona Sapiehy. Lit. L-Sa.

STRONY NIEZAPISANE NIE ZOSTAŁY ZDIGITALIZOWANE

Halletów korespondencye
w sprawach finansowych
w Paryżu.
834-1871-1877.

IV

306. sztuk.

Paris le 3 Septembre 1834.

Monsieur Le Prince Leon Sapieha.

à Premysla en Galicie.

par Vienne, Olmutz & Tarnowitz.

Monsieur,

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 16 Août d.r pour nous annoncer que vous aviez chargé Mess. J. H. Stametz de Vienne de nous remettre pour le compte de Madame la Comtesse Zamoyska fl. 18,248.. qui doivent être placés dans les Effets publics Françoise. nous n'avons point encore reçu ces remises, mais croyant le cours de nos fonds assez favorable en ce moment, nous nous sommes décidés à acheter à la Bourse d'hier F. 2040. R.te 5% C.

savoir. F. 900.. à 106.45. faisant . . F 19,161..

& " 1140.. à 106.30. — " — . . " 24,236.40.

Ensemble F. 43,397.40.

nous y ajoutons notre Commission à 1/2 p.o F. 216.98 } 271.22.

" " " Courtage à 1/8 p.o " 54.24 }

Ce qui fait en tout . . . . F 43,668.62.

dont nous débitons le compte de Madame La Comtesse Zamoyska nous garderons l'Inscription de cette Rente sous nos noms jusqu'à ce qu'elle nous indique les siens d'une manière parfaitement exacte.

1.

P.

nous profitons de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de notre
Devouement et de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur
d'être,

Monsieur,

votre très humble et très
obéissants Serviteurs

P. PAYÉ PARIS

3 T. 1834

Monsieur

Le prince Léon Sapieha

à Prémysla en Galicie

Par Vienne, Olmutz, & Tamowitz

31. Nord = 49 – 30.

25/9 on

3

Paris le 12 Septembre 1834.

Monsieur le Prince Léon Sapieha. à Przemislaw en Galicie.
par Vienne, Olmutz & Tarnow

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 3 Ct pour vous prévenir que conformément au contenu de votre lettre du 16 Août dr nous avions acheté pour Madame la Comtesse Zamoyska F. 2040.„ de Rente 5% de François. depuis lors nous avons reçu, ainsi que vous nous l'annoncier, de Mess. J. H. Stametz & C. de Vienne une Remise consistant en

f. 477. 24. sur Paris à vue & Lstz. 1840.„–„ sur Londres que nous avons négociés au change de 25f 25c et ont produit

„ 46460.„ ce qui fait en tout

f 46,937. 24. dont il faut déduire

„ 67. 24. { f. 58. 10. Courtage de l'agent de Change
„ 9. 14. Ports de Lettres

f 46,870.„– Restent net que nous avons portés au crédit de Madame la Comtesse Zamoyska.

Pour employer les f 3200.„ restant libres après le premier achat nous en avons fait un second encore dans le même fonds de

f 160.„ Rte 5% qui ont coûté au cours de 104.50 – F. 3344.„–

nous y ajoutons notre Commission à 1/2 % f 16.72.
Courtage à 1/8 % „ 4.18 } 20.90.–

& portons au débit de Mad la Comtesse Zamoyska F. 3,364.90.–

2.

les F. 164. 90. qu'elle restera nous devoir seront pris sur le semestre que nous allons toucher sur la première partie le 22 Ct. & elle a en conséquence en nos mains & sous nôtre nom F. 2200. .. de Rente 8%

nous pensons que ce placement lui sera avantageux.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

vos très humbles & très obéissants Serviteurs.

Malleffrance



28
9 84

Tarnow

PITAYÉ PARIS

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Przémislaw en Galicie

Par Vienne, Olmütz, & Tarnaw

leur adresse

Przémysl

19 Sept 1884

19 Sept

L. F.

5

compte	Crt. &	d'Int. à 4% l'an chez	Mallet Fres & Cie			Avoir
1836 avril	29	8000 "	" " Reçu de Mlle D'Arnaud	29 avril		
8bre	27	182 "	" " Sem. au 1er 8bre sur 7 Coup. Cert. 5% hollandais à 57 7/8 soit 26 ct par Certificat	22 8bre	176	320
1837 avril	22	183 75	" " Sem. au 1er 8bre 7 Coup. 5% hollandais soit f 86.62 1/2 à 56 9/16	22 avril	358	655
8bre	19	183 40	" " " " 1er 8bre 7 Coup. 5% hollandais soit 86.62 1/2 à 56 9/16	22 8bre	541	990
			Nombres sur 5489.85 solde	31 Dbre	611	33538
Dbre	31	5859 "	" " Solde nous revenant	31 Dbre		
		14408 15				35503

...eurs ou Omissions

Paris 31 Dbre 1837.

3

...lie frères

M3 Si l'on vendait 6. Certifs 5% hollandais
pour une somme de papier — fr. 6.568,50.

Il resterait chez M. M. Mallet un surplus de „ 709,50.
pesant à 4% fr. 28,34 de rente annuelle
plus — fr. 52,50. sur un certif. hollandais. -
total — fr. 80,84 de rente. —

et l'on payerait cependant de — 5.859.

Doit Madame La Princesse Sapiéha Son

1836		504 "	pour Valeur de 42 Ducatis payé à Genève au Dr Panchaud pour Mr T. Dziarlinska	3 Mai	4	20	
	510 70	6 70	frais à Genève sur ce paiement				
	7663 30	" "	pour achat de 7 Certificats 5% hollandais & frais Ens. fr. 3640=07 à 57	30 "	31	2375	
	5865 "	" "	S/ Mt daté du 5 avril sur Mlle d'Arnaud of du Cte Antn Ostrowski	15 Juin	47	2757	
			Balance des nombres			30351	
		337 32	Intts à 4% l'an				
1837 Dbre 31	369 15	31 83	Cons 1/2% s/ 6369 f.				
	14408 15					35503	
Dbre 31	5859 "	" "	Solde ci-dessus	31 Dbre			

Sauf err

NB. 7 Certificats 5% hollandais font de rente annuelle 175 florins, — ou à peu près 365 francs.
l'interet 4% du a MM. Mallet sur fr. 5859, est fr. 234,36. pour un an.

Mal

7

Paris le 12 Février 1838.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.
à Krasiczyn près de Przemysl, Gallicie Autrichienne.
par Vienne.

Monsieur,

Vous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 16 Janvier dr. et conformément au desir qu'elle nous exprime nous avons employé le solde vous revenant chez nous à acheter

Dts 25. " — de Rente de Naples 5% Ce.	à 99. p%	en F.	2178. "
" 25. " — — d° — — d° — " —	à 98,85 "	en "	2174.70.
		Ensemble — F.	4352.70.
auxquels nous ajoutons notre Commission à 1/2 p% F.		"	21.76.
Courtage à 1/8 p% "		"	5.44.
Ce qui fait en tout		F.	4379.90

que nous portons au debit de votre Compte veuillez en prendre note.

Ce sont vos Certificats Napolitains et non les Hollandois, qui manquent de Coupons, nous en avons demandé de nouveaux mais nous ne les aurons que dans un mois.

Nous avons toujours bonne Opinion des Rentes de Naples ces pourquoi nous avons usé de la faculté que vous nous laissiez de choisir le fonds qui vous conviendroit le mieux, en augmentant ainsi l'interêt que vous y aviez déja.

On parle toujours beaucoup de la réduction de l'interêt des Rentes françoises 5% Ce. c'est une grande affaire que le Ministère entreprendroit

4

et malgré la tranquillité qui règne ~~en ce moment~~ dans le pays nous ne pensons pas que le moment favorable à son succès soit encore venu. bien des circonstances peuvent du reste venir en suspendre l'exécution.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles serviteurs

Malleffrence

Paris

Mallet Frères & Cie

	un Mois.		trois Mois.	
	Papier	Argent	Papier	Argent
Amsterdam				
Anvers.				
Hambourg				
Berlin.				
Vienne				
Trieste				
Auguste.				
Francfort				
Londres				
St Pétersbg				
Madrid.				
Cadix.				
Bilbao.				
Lisbonne.				
Porto.				
Gênes.				
Livourne.				
Naples.				
Milan.				
Lyon.				
Bordeaux				
Marseille.				
Montpellier				

Matières.

Quadruples neuves _____ la pièce
Piastres _____ d°
Prime sur les pièces de 20 et 40f _____ p° 1000f

Fonds Publics.

3% Jce du 79 50 _____ Compt
d° _____ fin cour
5% Jce du 109 45. _____ Compt
d° _____ fin cour
4% Jce du 102 50 _____ Compt
d° _____ fin cour
4 1/2 % _____ Compt
Actions de la Banque 2685
Rentes de la Ville _____
Obligations d° 1160 1157 50
Actions des 4 Canaux _____
d°s des 3 d°s _____
d°s du Canal de Bourgogne _____
Rte de Naples 99. _____ Compt
d° _____ fin cour
Rte d'Esp. Dette active 19 5/8 _____ Compt
d° _____ fin procbn
d° Dette passive _____
d° nouveaux différés _____
Banque de Bruxelles _____
Obligations Belges 5% _____
d°s Romaines d _____
d°s d'Haïti _____
d°s Pédristes 5% _____
d°s d°s 3% _____
d°s Piémontaises _____
2 1/2 % Hollandais _____
5% d° 101 1/2
Autriche Métalliques 5% _____
d° 3% _____

P.P. L.F

Monsieur
Le Prince Léon Sapieha
à Krasiczyn
près de Przemysl
par Vienne Gallicie autrichienne

BUREAU CENTRAL 14 FEVR 1838 (PARIS)

14
11
18

26/2 828

9

Paris le 19 Mars 1838.

Monsieur Le Prince Léon Sapieha.
à Krasieryn.

Monsieur,

Nous avons à répondre à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 27 février dr. et vous dirons en réponse à la demande qu'elle contient que Monsieur le Comte Zamoyski nous a effectivement chargés de porter au crédit de votre Compte une petite Somme de f 136. 86. ce que nous avons fait aussitôt.

Nous avons suivant votre intention conservé sous votre nom les f. 3086. „ Rente 5% vous appartenant et nous vous en remettons ci inclus le petit Compte d'après lequel il vous revient pour le Semestre échéant le 22 Mars cr. f. 1527. „ que nous portons au crédit de votre Compte Ct.

L'évaluation des Ducats de Naples s'établit par convention à raison de f. 4. 40. par Ducat sauf ensuite à en établir la valeur réelle par le cours à tant pour cent. Les Coupons de Intérêt se placent au contraire suivant le change qui existe à l'époque des Semestres.

Le Ministère accorde aux partisans de la réduction de la Rente 5% Cr. qu'il y auroit avantage à l'opérer, que les Loix qui régissent la Dette Publique ne s'y opposent pas absolument, mais il soutient avec raison que le moment de s'en occuper n'est pas encore arrivé. Les Rentiers seront donc calmés et le cours de cet effet prouve que le remboursement

5.

n'aura pas lieu au moins [illegible]nnée. on ne s'occupe ici que d'Entreprises industrielles dont la plupart ne sont fondées que sur l'engouement et ne marchent que par l'agiotage, cet état de choses ne durera pas et amenera des pertes énormes d'une crise inévitable.

Mr Servien auquel nous avions écrit pour lui demander s'il avait bien reçu une lettre de Change de F. 440.. sur Rougemont de Lowenberg nous répond qu'il l'a effectivement reçue et en a accusé réception depuis fort longtemps à Mr Bassereau.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles serviteurs

Mallefrère

Paris

Mallet Frères & Cie

	un Mois.		trois Mois.	
	Papier	Argent	Papier	Argent
Amsterdam	56 7/8			57 1/16
Anvers.		57 1/16		d°
Hambourg	186.			185
Berlin.				
Vienne		252 1/2		251
Trieste		d°		d°
Augusta.	253 3/4		25	1/4
Francfort		2 1/4		2 3/4
Londres	25.67 1/2		25.37 1/2	
St Petersbg				140 1/4
Madrid.				15.65
Cadix.				15.10
Bilbao.				
Lisbonne.				530
Porto.				
Gênes.		1		15/8
Livourne.		82		81 1/2
Naples.		420 1/4		417 1/2
Milan.	84 5/8		84 1/8	
Lyon.		1/2 3/4		1/8
Bordeaux				1/4
Marseille.	3/4			1/4
Montpellier				

Matières.

Quadruples neuves	83.10	la pièce
Piastres		d°
Prime sur les pièces de 20 fl 40 c	9	pr 1000 fl

Fonds Publics.

3% Jt du	80.	Comptt
d°	80.10	fin court
5% Jt du	107.20	Comptt
d°	107.05 107 80	fin court
4% Jt du	104.	Comptt
d°		fin court
4 1/2%		Comptt
Actions de la Banque	2660	
Rentes de la Ville		
Obligations d°	1160	
Actions des 4 Canaux	1250	
d° des 3 d°		
d° du Canal de Bourgogne		
Rte de Naples	99.45	Comptt
d°	99.50	fin court
Rte d'Esp. Dette active	21 3/4	Comptt
d°		fin procht
d° Dette passive	4 3/4.	
d° nouveaux différés		
Banque de Bruxelles		
Obligations Belges 5%	104 3/8.	
d° Romaines d	102.	
d° d'Haiti	400.	
d° Pédrustes 5%		
d° d° 3%	20 5/8	
d° Piémontaises	1075	
2 1/2% Hollandais	54 3/4	
5% d°	102 1/4	
Autriche Métalliques 5%		
d° 3%		

[illegible] 28

[illegible] 28

le Service Sabatier

[illegible]

Mrs de Rizenzyst

Gallicie autrichienne

par Vienne

P.P.

3/3 828

Avoir Monsieur Le Prince Léon Sapieha

Reçu du Trésor Public les arrérages du semestre échu le 22 Mars 1838 sur

F. 3086 Rente 5 %

			F.	C.
			1543	"
à déduire	Provision de recette 1 p%	15 45		
	Quittance fournie au Trésor public	55		
	Port de lettres et Affranchissement			
			16	"
	Que portons à son compte courant		Fr. 1527	"

Paris, le 16 Mars 1838

Maillet fondé de pouvoirs

12

Paris 17 Avril 1838

Monsieur le Prince Leon Sapieha
Krasiczyn près de Przemysl
Galicie Autrichienne
par Vienne

Prince,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 29 Mars.

Nous nous bornons aujourd'hui à vous annoncer que nous avons négocié

£ 221½ Coupons de vos Obligations Belges échéant le 1 Mai à 25,50, faisant f 5648,25,

dont nous vous créditons.

C'est aujourd'hui que commence la discussion du projet de Conversion du 5%. Ainsi l'on saura bientôt à quoi s'en tenir sur cette mesure que l'on trouve en général moins défavorable aux Rentiers qu'il n'était à craindre, puisque en définitive elle leur donne du 3½% à 83⅓, tandis qu'il vaudra probablement plus de 90

Agréez, Prince, l'assurance de notre haute considération

Mallefures &c.

T. S. V. P.

6

Vous serez crédité le 22 Cr de

f 2610.– = produit n 56 7/8 de f 1237½ Semestre de vos

5 % Hollandais

Paris

Mallet Frères & Co.

Fonds publics.

3 % 81. 10 5. 81 Comp.
d.o 80. 95. 81. 10 Fin cour.
5 % 108. 60. 70 Comp.
d.o 108. 80. Fin cour.
4 % 101. 25 Comp.
d.o Fin cour.
4 1/2 103. 50 Comp.
Actions de la Banque 2670
Rentes de la Ville
Obligations d.o 1180
Actions des 4 Canaux 1240.
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 100. 05. 100. Comp.
d.o Fin cour.
R.te d'Esp.e D.te act.e 21 1/2. Comp.
d.o Fin cour.
d.o Dette passive 4 3/4
d.o nouveaux différés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 % 102 3/4
d.os Romaines id. 103.
d.os d'Haiti 475
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 % 2 1/4
d.os Piemontaises
2 1/2 % Holland.ses
5 % d.o 102
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

P.P.

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Krasieryn
Prisde Przemysl
Gallicie Autrichienne
par Vienne

L.F

115

14

Paris 23 Juin 1838

Monsieur le Prince Ln Sapieha
Krasiczyn près de Przemyzl
Gallicie Autrichienne
par Vienne

Prince,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 17 Avril.

Nous nous bornons aujourd'hui à vous annoncer la négociation de
D 1037 1/2 Semestre de vos Rentes de Naples
à 412 1/2 faisant f 4279.75.
dont nous vous créditons

Vous êtes débité de
f 84.– frais d'échange de 28 feuilles de coupons

Nous sommes avec une haute considération

Prince,

Vos très humbles serviteurs
Mallafrères &c

7.

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 80.35.30.28.30 Comp.t
d.o Fin cour.t
5 % 110.90.111.110.95 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 % 102.40 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 106 Comp.t
Actions de la Banque 2760
Rentes de la Ville
Obligations d.o 118250
Actions des 4 Canaux
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 98.90.85 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e 22 1/8 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive 4 5/8
d.o nouveaux différés 8
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 % 102 3/8
d.os Romaines id. 101 1/2 3/8
d.os d'Haïti 250
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 % 24 3/4
d.os Piemontaises 1057.51.1060
2 1/2 % Holland.ses
5 % d.o 101 3/4
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

P.P.

L.F

Monsieur Mr
le Prince Léon de Paris 24
Transversale 28
Paris Pigeonnel
Gallicie Autrichienne
par Vienne

PARIS JUIN 28

16

Paris le 11 Septembre 1838

Monsieur le Prince Leon Sapieha.

à Krasiczyn, Gallicie Autrichienne.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 23 Juin d.r et vous adressons aujourd'hui l'Extrait de votre Compte chez nous arrêté au 31 Juillet d.r et soldant en votre faveur à cette époque par F. 10,197.. veuillez l'examiner et nous dire si vous l'avez trouvé juste. nous y joignons la Copie du petit Compte de Madame la Princesse Leon Sapieha qui présentoit à la même époque un solde de f 5813. 25. que suivant l'indication verbale de Monsieur le Comte Ladislas Zamoyski nous avons porté à votre débit, sauf l'approbation que vous voudrez bien nous donner à l'occasion.

Nous allons toucher le Semestre qui échoira le 22 c.t sur vos f 3086.. de Rente 5% et nous vous en créditons d'avance suivant le Bordereau ci inclus en F. 1527..

Tous les fonds Publics que vous avez en nos mains méritent toujours la même confiance et les cours se soutiennent à des prix élevés. en revanche tout ce qui tient aux Actions Industrielles est tombé, par suite de l'abus des Sociétés en Commandites, dans un discrédit complet.

Nous vous renouvelons l'assurance de l'entier dévouement avec lequel, nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Malleffrere.

8.

11

Paris

Mallet Frères & C.ie

	un Mois.		trois Mois.	
	Papier	Argent	Papier	Argent
Amsterdam		57 3/8		57 3/8
Anvers		57		57 1/4
Hambourg		186 3/8		185 1/2
Berlin				
Vienne		251 3/4		250 3/4
Trieste		a		250
Augusbourg		252 1/4		251
Francfort		2		2 3/4
Londres	25	38	2C	22 1/2
St. Petersb.g				11 2
Madrid			15 80	
Cadix			15	85
Bilbao				
Lisbonne			180	
Porto				
Gênes	3/4	82 3/8	1 1/2	
Livourne		82 3/4		82
Naples		421 3/4		418 3/4
Milan		84 3/8		84
Lyon		3/8		1
Bordeaux		1/2		1/2
Marseille		a		1/4
Montpellier				

Matières.

Quadruples neuves 84.40 — la pièce
Rastres — d.o
Prime sur les pièces de 20 et 40 fr. — p.o 1000 f.

Fonds Publics.

3% J.ce du 80 80 85 20 — Comp.t / fin cour.t
d.o
5% J.ce du 109 109 15 20 — Comp.t / fin cour.t
d.o
4% J.ce du 102 50 — Comp.t / fin cour.t
d.o
4 1/2 % — Comp.t
Actions de la Banque 2630
Rentes de la Ville 1162 50
Obligations d.o
Actions des 4 Canaux
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 99 80 90 100 — Comp.t / fin cour.t
d.o
R.te d'Esp.e Dette active 20 3/4 — Comp.t / fin procb.e
d.o Dette passive
d.o nouveaux differés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 % 109 1/2
d.o Romaines d.o
d.o d'Haïti 250
d.o Pedristes 5 %
d.o d.o 3 %
d.o Romontaises
2 1/2 % Hollandais
5 % d.o 102
Autriche Metalliques 5 %
d.o 3 %

Le Prince Lubecki

Przemysl 14 Sep. 1838

Pour Monsieur Monsieur le Chevalier Antoine de Mayer

PARIS 12 SEPT. 1838

P.P.

Doit Madame La Princesse Sapiéha son Compte Cte et d'Intes à 4% l'an chez Mallet Frères et Cie Avoir.

1837	Dbre	31	Solde du compte précédent	" "	5859 "	1838 avril	18	Semre au 1er avril s/ 7 Certificats			
1838	Juillet	31	Intes à 4% l'an	135 95				5% hollandais soit f 86 62½ à 56⅞			
			Cons ½% s/ la perception du		136 95			ou 26=10 par coupon	22 avril	" "	182 70
			Semre hollandais	1 "		Juillet	31	Solde nous revenant dont			
								nous débitons Mr le Prince Leon Sapiéha		" "	5813 25
					5995 95						5995 95

Sauf erreurs ou Omissions

Paris 7 Août 1838

Mallet Frères

Doit Monsieur Le Prince Léon Sapiéha à Krasiczyn son compte Cte et d'Int. à 4% l'an chez Mallet Frères et Cie Avoir.

				2178	"	achat de 25 Ll. Rte de Naples à 99					1837	Dbre	6	4196	81	"	"	Sem. au 1er Janvr 1837 sur 81				
				2174	70	" " 25 Ll. Rte de Naples à 98-85												Coupons Rtes de Naples Soit 1012 1/2 Ll	6	Dbre		
1838		4379	90	21	76	Cons 1/2 % s/ 4352 70 montant du dit	13	fevr.	69	3021								à 4.14 1/2				
						achat					1838	Mars	12	136	86	"	"	pour autant dont nous débitons Mr Stanislas Zamoyski	16	février	72	98
				5	44	C. Ds 1/8 % s/ do					"		19	1527	"	"	"	net prodt du Sem. 22 mars s/ 3086 Rte 5%	31	mars	115	1756
		81	"	"	"	frais d'échange de 27 Coups rentes de Naples	19	Juin	195	158	avril		14	5648	25	"	"	le Sem. au 1er Mai sur ses oblig. Belges soit				
Juillet	31	5813	25	"	"	Solde nous revenant au Compte												2212 1/2 à 25-50	14	avril	129	7286
						de Mme La Princesse Sapieha	31	Juillet			"		18	2610	"	"	"	Sem. au 1er avril s/ 100 Certif. 5% hollandais	22	"	137	3575
						Nombres sur 15917-27 solde brut	31	do	237	37723	Mai		2	1979	50	"	"	Net prodt du 4e Divid. sur 100 actes de la Bque de Marseille	20	"	135	2672
				83	65	Cons 1/2 % s/ 16733 - Montant de					Juin		19	4279	75	"	"	Sem. au 1er Juillet s/ 83 Coupons rentes				
"	31	97	80			divers dividendes de fonds publics												de Naples 1037 Ll à 4-12 1/2	19	Juin	195	8344
				14	15	ports de lettres et affts												Balance des nombres				17171
"	31	10197	"	"	"	Solde lui revenant	31	do			Juillet		31	190	78	"	"	Intt à 4% l'an				
		20568	95							40902				20568	95							40902
											1838	Juillet	31	10197	"	"	"	Solde ci dessus	31	Juillet		

Sauf erreurs ou Omissions

Paris 7 Août 1838.

Mallet Frères

19

Avoir Mr le prince Léon Sapieha

Reçu du Trésor Public les arrérages du semestre échu le 22 7bre 1838 sur F. 3086. . Ate 5 %

			F.	C.
			1543	"
à déduire	Provision de recette 1 p%	15 45		
	Quittance fournie au Trésor public	" 55		
	Port de lettres et Affranchissement			
			16	"
que portons à son compte courant		Fr	1527	"

Paris, le 11 7bre 1838

Mallet frères & Cie

8c.

21

Messieurs Mallets — Paris

Messieurs

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 11. 7bre contenant mon compte courant, ainsi que celui de ma femme, fermé au 31. juillet ~~l'année~~ 1838 — Vous avez porté au débit de mon compte le solde en votre faveur du compte de ma femme; desirant tenir ces 2. comptes tout a fait séparé, j'ose vs prier de vouloir bien, négocier 4, ou 5. certificats hollandais appartenant à ma femme, selon qu'il le faudra pr vo mettre à couvert, et en employer le montant à satisfaire ce qu'elle vs doit. Vs pourriez acheter ces mêmes certificats à pour moi ~~mon compte~~ au cours du jour et régler en consequence ~~de cette manière~~ mon ~~nos deux~~ compte courant ~~se trouveraient tout a fait séparé~~ —

J'ai l'honneur d'être —

Kvasi — 2. Octobre 1838

9.

Mallet Frères

1838.

Lettres pour leur Cte Cnt
du 7 Août 1838.

Paris le 3 9.bre 1838. 22

Monsieur Le Prince L. Sapieha.

à Krasicryn.

Monsieur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 2 8.bre dernier. conformément au desir que vous nous exprimiez nous avons détourné de votre Compte le solde que nous devoit Madame la Princesse L. Sapieha ainsi que les Intérêts lui appartenant pr le semestre du 22 8.bre dr. s'élevant à F. 182.„. qui se trouvent maintenant à son Crédit. pour nous remplir du dit solde & suivant vos instructions nous avons vendu Cinq Certificats 5% Hollandois N.os 733. 734. 735, 736 & 737. au cours de 102 1/4 & au change de 57. qui ont produit F. 5421. 65. ce qui laissera encore un petit reliquat en notre faveur de „ 209. 60. qui se retrouvera sur les prochains Semestres des deux Certificats qui lui restent en nos mains.

Par contre nous avons acheté pour votre Compte les Cinq Certificats dont les numéros sont ci dessus détaillés, et vous avons débité de cf. 5421. 65. pour leur montant aux prix & conditions ci dessus relatés. veuillez en prendre note.

Nous avons à vous donner l'avis d'encaissement du Semestre au 22 7.bre dr. sur vos f 3086.„. Rte 5% françois s'élevant net de frais, valeur le 30 7.bre dr. à . . . F 1527.„—

10.

du Semestre sur 100 Certificats de ₤ 500.. sur vos
100 Certificats de 5 % Hollandois valeur au 22 8bre
qui ont produit ₤ 1237.50, faisant au Cours de 57 1/8 P. 2600..
du Dividende sur 100 Actions de la Banque de
Marseille donnant à 20f 40 pr Action f. 2040..
Il faut en déduire Commission & port de Lettre " 21.40
Reste net, valeur au 25 8bre . . . . . P. 2018.60.
du Semestre sur vos 221 1/2 Obligations Belges, représentant
L. 221 1/2 " " Stg qui au Cours de 25f 40. font . . . P. 5626.10.
du remboursement d'une Obligation sortie n° 13,207
L. 40. " " Stg qui au Change fixe de 25f 20. fait. P. 1008.
nous avons porté toutes ces Sommes au crédit de votre Compte & aurons
soin de toucher plus tard le Semestre sur vos Rentes de Naples. —

Nous avons l'honneur d'être avec le plus entier dévouement

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallefrere

12/80

7

Przemysl
16 Nov. 1821

245

P.P.

L.F

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

Krasieryn
près de Przemysl
Gallicie Autrichienne
par Vienne

BUREAU CENTRAL
(PARIS)

Paris le 27 Decembre 1838.

24

Monsieur le Prince Leon Sapieha.
à Krasiczyr près de Przemysl, Gallicie Autrichienne.
Autriche.

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 3 Novembre d.r pour vous annoncer la rentrée des Dividendes & Semestres des différents fonds que vous avez en nos mains. depuis lors nous avons reçu pour le Semestre échéant le 1 Janvier prochain sur vos 2075. Ducats de Rente de Naples f. 4352.31. dont vous êtes crédité à votre Compte chez nous ainsi que vous le remarquerez par l'Extrait ci joint que nous vous en remettons et qui présente un Solde en votre faveur de F. 27,979.. veuillez l'examiner et, si vous le trouvez juste, y conformer vos notes.

Vous possédez maintenant

220 1/2 Obligations Belges. une ayant été remboursée.
100. Actions de la Banque de Marseille.
2075. Ducats de Rente de Naples, par suite de l'achat de D50. en fermes
3086. Rente 5% Françoise.
105. Certificats de R.te 5% Hollandoise. à cause de l'achat de 5 Certificats en 8.bre d.r

Nous persistons toujours dans la bonne opinion que nous avons de tous ces fonds, malgré la baisse que vous aurez pu remarquer sur tous les Effets Publics et qui est motivée par l'incertitude qui existe encore sur la

11.

conclusion de l'affaire Belge et sur le changement de Ministère qui semble se préparer. quoiqu'il en arrive nous pensons et nous espérons que rien ne sera changé au Système qui a été suivi depuis quelques années et qui concilie tous les intérêts.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallefrere

1838

Malti frères

229132,89
1008
228124 89

176863,50
4379 90
181,243 40

107653
5421
113074

Prince Jean Sapieha

Krasiczyn
près de Przemysl
Gallicie Autrichienne
par Vienne

PRZEMYSL

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3% 78 25 50 45 55 Comp.
d° Fin cour.
5% 109 25 30 40 45 Comp.
d° Fin cour.
4% 101.60.102 Comp.
d° Fin cour.
4½ Comp.
Actions de la Banque 2630
Rentes de la Ville
Obligations d° 1195
Actions des 4 Canaux
d° des 3 d°
d° du Canal de Bourgogne
Rte de Naples 98 75 60 Comp.
d° Fin cour.
Rte d'Espe Dte actn 16 2/8 1/2 3/8 Comp.
d° Fin cour.
d° Dette passive 2½
d° nouveaux différés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5% 99 3/8
d°s Romaines id. 100.100¼ 100
d°s d'Haiti 280
d°s Pedristes 5%
d°s d° 3% 19
d°s Piemontaises 1050
2½% Hollandes
5% d° 101
Autriche Métalliques 5%
d° d° 3%

Doit Monsieur le Prince Léon Sapieha à Krasiczyn

Son Compte Cte en d Int à 4 % l'an chez Mallet Frères et Cie

Avoir.

1838	Nov.	2					Frais d'échange d'une feuille de coupons de Rente de Naples		2	9 bre	94		3	1838	Juillet	31		10197				Solde du compte précédent	31	Juillet			
				5421	65		Intérêt acheté de S. Excellence Mr Hollandais									7 bre	12		1527				Mes produit des Sem.s au 22 7 bre sur 3016 Hre 5 %	30	7 bre	61		931
							Lire autrichiennes 12500 à 152 ½ au Change de 57		24	8 bre	85		4603			8 bre	13		2600				Sem.s au 12 8 bre sur 100 Coupons 5 % hollandais 92 ½	22	8 bre	83		2158
							Agiotation sur 29721 f. 61 Solde tout		31	D.o	143		42407							2040			pour le 5 me Divid. sur 100 act.s Bre de Marseille					
				713			Lire 2 % sur 14196									9 bre	25		2018	60	21	40	à déduire pr Cte 1 % & Frais lettres	25	8 bre	86		1735
D.o	31			75	85		Frais sur Lettres										29		5626	10			Sem.s au 12 9 bre sur des Oblig. Belges					
																							Sold 221 Hre à 25 40	29	8 bre	90		5063
	31	27979					Solde tout revenant		31	D.o						9 bre	2		1008				reçu le remt d'une Oblig.on Belge	2	9 bre	94		947
																			5813	25			pour detour du 1er compte des Solde nous revenant au Cte de Mme La Comtesse Lanckoronska	31	Juillet			
																D.o	12		43523	1			Sinvestest au 1er Janv.r sur 80 Coup.s Rte de Naples					
																							Sont 1037 Hre à 419 ½	12	D.o	134		5832
																							Balances des nombres					30352
																	31		33724				Int.s à 4 % l'an					
				33479	50								47018						33479	50								47018
														1838	D.o	31		27979				Solde ci-Dessus	31	D.o			

Sauf erreurs ou Omissions
Paris 26 Dbre 1838.

Mallet frères

27

A Messieurs Mallets frères
a Paris

Messieurs

J'ai reçu Votre lettre du 27 Decembre 1838 ainsi que l'extrait de mon compte courant fermé au 31 Decembre et ballancé en ma faveur de fr 27979. Je l'ai soigneusement examiné et l'ai trouvé completement exacte.

Je Vous prie de vouloir bien payer pour moi au Comte Stanislas Zamoyski la somme de fr 26800,66 dont V. debiterez mon compte. et de passer a son dossier 50 Ducats rentes de Naples et 5 Certifficats Hollandais. le tout a compter du 1er Janvier ~~dernier~~. Veuillez en meme tems ~~X~~ en prevenir ~~X~~ mon beau Pere.

Afin de completer le nombre d'Obligations Belges que j'avais primitivement je souhaiterais en racheter une. ~~XX~~ Veuillez effectuer cet achat si Vous jugez le moment propice.

J'ai l'honeur d'etre avec une haute consideration Votre tres humble serviteur

L. Z.

Krasiczyn 16 Jr 1839

12.

Paris le 2 Fevrier 1839.

Monsieur Le Prince Leon Sapieha.

à Krasiczyn.

Gallicie.

Monsieur,

Nous voyons par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 16 Janvier que vous avez reçu l'Extrait de votre Compte courant chez nous et que vous l'avez trouvé juste.

Vous nous chargez de porter au crédit de Mr Le Comte Zamoyski f 26,800.66. ce que nous avons fait en vous en débitant valeur du 1 Janvier, nous lui en avons donné avis. nous lui avons transféré de plus suivant vos ordres deux Certificats de Rente de Naples d'Ensemble Ds 50. „. Nos 141575. & 147072 et cinq Certificats Hollandois 5% Nos 733 à 737. vous appartenant. Il ne vous reste plus en conséquence que Ds 1750. „. Rte de Naples et 100 Certificats 5% Hollandois.

Pour completer le nombre de 221 1/2 Obligations Belges que vous aviez primitivement nous avons acheté d'après vos instructions, une Obligation de f 1008. „. qui au cours de 98 3/4 a couté F. 995. 40.

nous y ajoutons notre Commission à 1/2 p% - F. 4. 95.

" Courtage à 1/8 p% .. „ 1. 25. } 6. 20.

Ensemble - F. 1001. 60.

dont nous vous débitons, nous vous en donnerons le numéro.

13.

La résistance qu'apporte la Belgique à l'exécution du traité des 24 Articles, qui cependant est la base de son existence politique, donne de l'inquiétude et l'on ne sait trop encore comment se résoudra cette question. Il seroit déplorable qu'elle amenat une collision qu'on étoit parvenu à éviter jusqu'ici par de grands efforts.

La dissolution de la Chambre des Députés agite aussi les esprits, malgré toutes ces difficultés, nous aimons à croire que nous conserverons la paix & tous ses bienfaits.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallefrerue

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 78.6050 Comp.t
d.o Fin cour.t
5 % 110202530 2025 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 % 102.50 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 Comp.t
Actions de la Banque 2615.2605
Rentes de la Ville
Obligations d.o 1170.117250
Actions des 4 Canaux
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 9915100599 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e 1918 7/8 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive 4 1/2
d.o nouveaux différés 7 7/8
Banque de Bruxelles 550.525
Obligations Belges 5 % 98 3/4
d.os Romaines id. 100 3/4 1/2
d.os d'Haïti 405
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 %
d.os Piemontaises 1065 106750
2 1/2 % Holland.ses
5 % d.o 102 1/2
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

Lemberg
24 FEBRUARY
19 Feb. 1839

P.P.

Le Prince Von Sapieha
Lemberg
Praesentat
Pres Przemysl
Gallicie Autrichienne
par Vienne

31

Paris le 10 Mai 1839

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

Krasiczyn. Gallicie Autrichienne.

Monsieur

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 2 Février d.r & depuis lors nous n'avons point reçu de vos nouvelles. le but de celle-ci est de vous annoncer que nous avons bien reçu en tems

le Semestre de Mars sur vos 3086 f de Rente 5% soit net f. 1527.--

le Semestre d'Avril sur vos 100 Certificats de Rente 5% Hollandais. 2600.--

le dividende du Semestre sur 100 Actions de la Banque de Marseille à raison de 31.t 21.c par Action, soit net de frais . 3091.75

Enfin le Semestre au 1 Mars sur 221 Obligations Belges . 5581.80

Ces diverses Sommes sont portées au crédit de votre Compte chez nous ainsi que vous le verrez par la Copie ci joint que nous vous remettons ci contre. nous recevrons le mois prochain le Semestre

14.

sur vos 1975 Ducats de Rente de Naples et le porterons également à votre crédit.

Les nouvelles élections n'ayant pas amené de majorité décidée, la composition d'un Nouveau Cabinet a éprouvé de grandes difficultés. jusques à présent elles n'ont pu être vaincues. Le Ministère provisoire est du reste fort capable de bien diriger les affaires jusques au moment où il sera remplacé. le Pays est fort tranquille et les fonds publics continuent à se maintenir à un taux où on ne les avoit pas encore vus.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallefrere

Doit Monsieur le Prince Leon Sapieha son Compte Crt. chez Mallet frères et Cie. Avoir.

1839	Fevr.	2	dont nous Créditons Mr Stanislas Zamoyski	26800	66	1838	Dbre.	31	solde ~~nous~~ lui revenant	27979	.
	"	4	Achat d'une Oblig. Belge à 98 3/4	995	40	1839	Mars	31	Net prodt. du Semre. de ses 3086 Rts. 5%	1527	.
	"	"	frais au dit achat	6	20		Avril	20	Semre. au 1er Avril s/ 100 Certif. 5% hollandais		
	Mars	16	frais d'Echange de 23 Coupons de						soit £ 1237.50 à 57 1/8	2600	.
			Rente de Naples	69	"		"	26	Net produit à Marseille du 6e Semre. sur		
			27871=26						100 actions de la Banque de Marseille		
									à 31.25	3091	75
							Mai	2	Semre. au 1er Mai s/ ses Oblig. Belges		
									soit £ 221. 1/2 à 25.20	5581	80
									40779=55		

Przemysl
11 Mai 1839

(5)

Monsieur

P.P.

Le Prince Léon Sapieha

à

Krasieryn

près Przemysl

Gallicie Autrichienne

par Vienne.

PARIS
11
MAI
1839
(J)

14/28

8

Monsieur le prince Léon Sapieha
à Krasicyn près de Przemysl
Gallicie Autrichienne (par vienne)

Paris, le 19 7bre 1839

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint le Bordereau du Semestre échu le 22 7bre 1839 sur vos F. 3086.— Rente 5 p%
à nos Soins

Produisant net de nos frais
F. 1527.— que nous portons à votre crédit. au 30 courant

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération. très distinguée

Mallet frères & C

15.

Avoir M^r Le prince Léon Sapieha

Reçu du Trésor Royal les arrérages du semestre échu le 22 J^{bre} 1839 sur :

f 3086 - - Rente 5 %	1543	"	
			1543 "
A déduire : Provision de recette 1 p %	15	45	
Quittance	"	55	
Port de lettres et affranchissement			16 "
que portons à Son compte Courant		Fr^s	1527 "

Paris, le 14 J^{bre} 1839.

Mallet frères & Cie

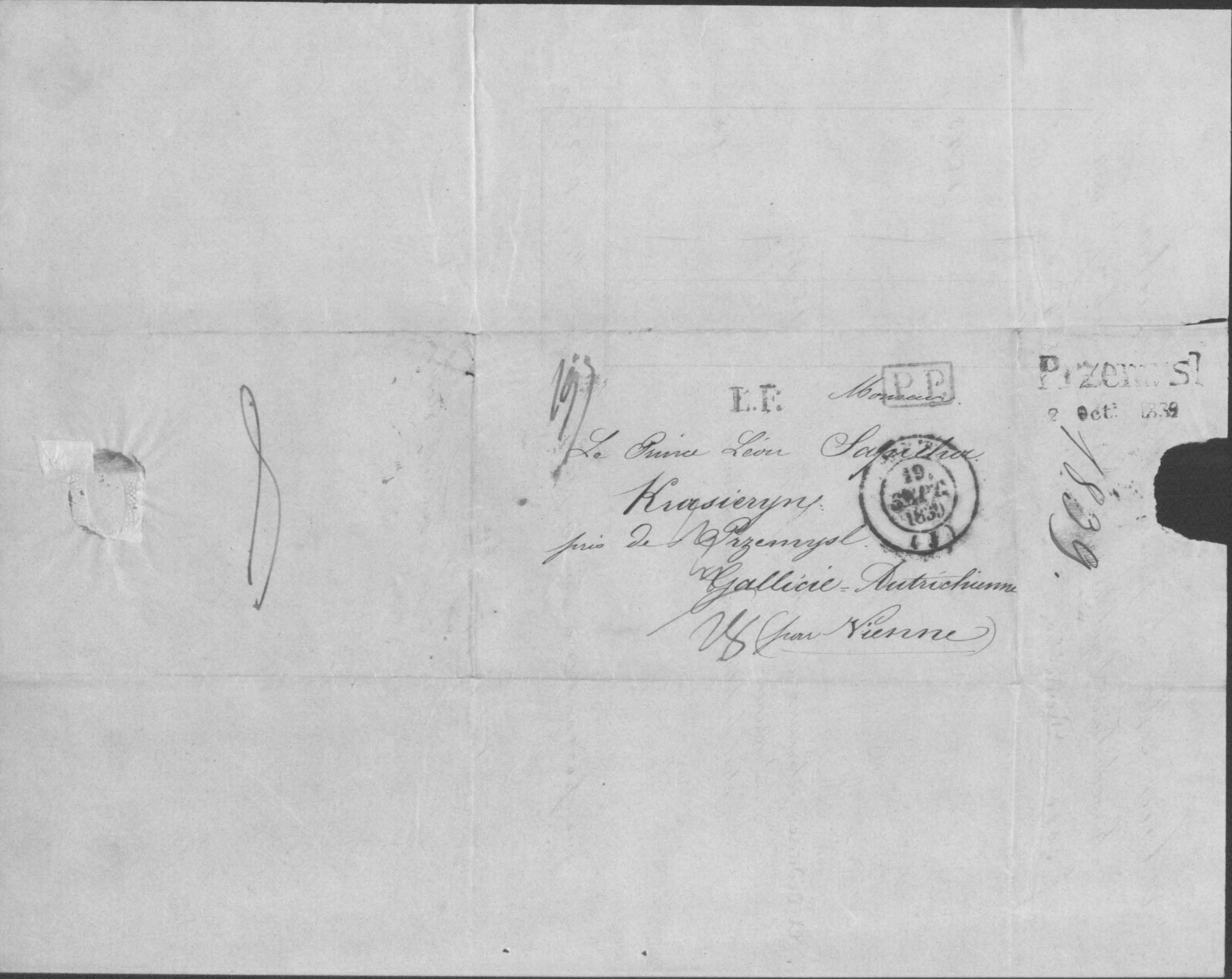
P.P.
L.F.
Monsieur
Le Prince Léon Sapieha
Krzysieryny
près de Przemysl
Gallicie-Autrichienne
Par Vienne
19
SEPT
1839
PRZEMYSL
2 Oct. 1839

35

A Messieurs Mallets frères
a Paris

Messieurs

Désirant regler mes comptes avec la fin de l'année expirée je vous prie de vouloir bien m'envoyer mon compte courant ferme au 31 decembre passé. Veuillez Messieurs me l'adresser a Vienne ou je compte passer l'hiver. Mon adresse est Josef Plac fürst Palfisches haus.

Agréez Messieurs etc etc

Vienne ce 8/1 40

16.

36

Paris le 8 Janvier 1840.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Krasiczyn près Przemysl

Gallicie Autrichienne.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 19 Septembre dr. et nous vous remettons aujourd'hui l'extrait de votre Compte courant arrêté au 31 Décembre dr. et dont le solde en votre faveur par f. 34,670.-. que nous tenons à votre disposition. veuillez l'examiner et à l'occasion nous dire si vous l'avez trouvé conforme à vos notes. Il comprend d'un côté l'achat que nous avons fait d'une Obligation Belge et de l'autre les intérêts des fonds dont vous nous avez confié la perception. toutes les valeurs que vous avez en nos mains continuent à être en bonne position et n'ont éprouvé que des oscillations insignifiantes. Les Actions de

17.

la Banque de Marseille sont montés à 1640 f. .. pr 1000 f
le 5 % français, malgré le projet de réduction dont il est menacé
se soutient à un prix assez élevé. on ne croit pas généralement
que la Loi soit adoptée cette année, la position financière de
l'Europe n'étant pas favorable à la réunion d'une somme aussi
forte. les Bertins avec raison, selon nous, attendent patiemment
un événement que bien des circonstances peuvent éloigner encore
pour longtemps. on est du reste parfaitement tranquille ici
et la Session des Chambres semble devoir être très calme.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur

votre très humble Serviteur

Mallespine

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 80.60 Comp.t
d.o Fin cour.t
5 % 111.50.65 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 % Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 Comp.t
Actions de la Banque 3060
Rentes de la Ville ~~1252.50~~
Obligations d.o 1252.50
Actions des 4 Canaux 1267.50
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 102.60.65 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e 25 1/4 5/8 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive 6 1/8 1/2
d.o nouveaux différés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 %
d.os Romaines id.
d.os d'Haïti 500
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 %
d.os Piemontaises
2 1/2 % Holland.tes
5 % d.o 99.1/2
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

Przemysl
22 Jan. 1870.

P.P.L.

Le Prince Leon Sapieha
Krasiczyn près de Przemysl
Galicie Autrichienne
par Vienne

Doit Monsieur Le Prince Léon Sapieha

Son Compte Courant et d'Int.ts à 4 % l'an chez Mallet Frères et Cie

Avoir.

1839		26800	66		„	„	Dont nous créditons Mr le Comte Stanislas Jamoyski	1er	7bre	1		268	1839	D.bre	31	27979	„	„	„	Solde du Compte précédent	31	D.bre			
				995	40		achat d'une Obligation Belge à 98 3/8						1839	mars	31					Net produit du Sem.e à 4 m/c 5% (308613)	31	mars	90		1374
		1001	60	6	20		frais sur dit achat	4	février	35		350		avril	20	2600	„	„		Sem.e au 1er avril N 1002 Cat.ses 5% hollandais à 1237.50 à 57 3/8	22	avril	112		2912
		69	„	„	„		frais d'échange à 23 feuilles de Coupons de Rente de Naples	16	mars	75		52						3125	„	Le 6.e Sem.e N 100 ass.s sur la 12.me Marseille à 31-25					
															26	30915		33 25		D.o p.r frais de lettre à Marseille à déduire	10	„	100		3091
27889	26	18	„	„	„		frais d'échange à 6 feuilles de Coupons de Rente de Naples	2	9bre	336		60	Mai		2	55810	„	„		Sem.e au 1er Mai N 100 Belges ass.s à 221.50 à 251.20	2	mai	122		6809
							Mandats sur 34264 à 27 7/8 Jolas	21	8.re	365		12506	4		13	42980	6	„	„	Sem.e au 1er juillet à 100 Naples ass.s Fr. 1018.50 à 424 1/2	13	Juin	164		7049
D.bre	31	157	55										9bre		19	1527	„	„		Net revenant au Sem.e 22 9bre 1838 à 5%	30	7bre	273		4169
„	31	34670	„	„	„	„	Solde en Compte nouveau	31	D.bre				9bre		11	26025	„	„		Sem.e au 1er 9bre N 100 Cat.ses 5% hollandais à 1237.50 à 57 -	22	8bre	295		7685
																		3051	„	Le 7.e Sem.e N 100 ass.s Banque de Marseille à 30.15	18	„	291		8782
															„	30180	50									
																		31	50	à déduire 1/2 % de lettres à Marseille					
															„	55810	„	„		Sem.e au 1er 9bre N 100 Belges à 221.50 à 251.20	26	9bre	330		18417
															D.bre 62153.53	7		43462	„	„		Sem.e du 1er Jan.r N 81 Comptes 5% des Naples Sem.e 1012.50 à 424 75.93	7	9bre	341		14810
																				Balance pour mémoire					50696
															9bre	31		5632	8	„		Sem.e à 4% l'an	31	7.re			
62716	81									125794						62716	81	„	„							125794
													1839	D.bre	31	34670	„	„	„	Solde en Dépend	31	D.bre			

Sauf erreurs ou Omissions

Paris 31 Dbre 1839.

Mallet Frères

39

Monsieur le prince Léon Sapieha

Jozef Plac furst Palfisches Haus

à Vienne.

Paris, le 18 Mars 1840

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint le Bordereau du Semestre échu le 22 Mars 1840 sur vos F 3086.. Rente 5 p% à nos Soins

Produisant net de nos frais F 1527.. que nous portons à votre crédit. au 31 Courant

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération. très distinguée

Mallet frères &c

Nous vous confirmons, Monsieur, la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 8 Janvier dernier en vous adressant l'Extrait de votre Compte Courant chez nous. depuis lors tous les fonds Publics ont éprouvé une hausse très sensible, malgré le changement de Ministère qui a eu lieu. le 3% est à 83.0% le 5% à 113.% les Actions de la Banque de Marseille se sont élevées à 1780 p% le 5% Belge à 105. le 5%

18.

Napolitain à 104.,, les fonds Hollandois 5% à 100. environ

Nous vous renouvelons l'assurance de l'entier dévouement avec lequel nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallet frères

Avoir M^rs^ Le Prince Léon Sapieha

Reçu du Trésor Royal les arrérages du semestre échu le 22 Mars 1840 sur:

f 3086	Rente 5%	1543	„	
				1543 „
A déduire:	Provision de recette 1 p %	15	45	
	Quittance	„	55	
	Port de lettres et affranchissement			16 „
	que portons à Son compte Courant	Fr^s^		1527 „

Paris, le 16 Mars 1840

Maillet frères & Cie

8

148

P.P.

Monsieur

L.F.

Le Prince Léon Sapieha

Josef Plac furst Palfisches Haus

Vienne

PARIS
20
MARS
1840
(J)

41

A Messieurs Mallets frères a Paris

Messieurs

J'ai eu l'honneur de recevoir Votre lettre du 8 Janvier ainsi que l'extrait de mon compte courant fermé au 31 Decembre 839 et soldé en ma faveur par fr 34670. Je l'ai trouvé completement en regle et conforme a mes registres. —

Je Vous prie par la présente de vouloir bien prendre sur le solde me revenant la somme de fr 34460,28 et de la faire passer au credit du compte de mon beaupere le Comte Stanislas Zamoyski, valeur du 1er Janvier passé, ~~en ce~~ Veuillez aussi m'envoyer la specification de mes fonds chez Vous avec leur valeur au cours ~~actuel~~ du 1er Janvier dernier

Je V demanderai encore l'extrêt du compte courant de ma femme la Pesse Hedwige Lapicha fermé au 31er Decembre dernier avec la ~~Janvier~~ ~~avec cette meme~~ ~~evaluation~~ meme evaluation des valeurs qu'elle possede entre vos mains.

Agréez Messieurs l'assurance de ma haute considération -

Vienne ce 28/3 40

19.

Paris le 8 Avril 1840.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Vienne.

Monsieur,

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 28 Mars d.r en nous accusant la réception et le bien être du Compte que nous vous avons remis le 31 D.bre d.r

Suivant vos ordres nous venons de porter au Crédit de Monsieur le Comte Stanislas Zamoyski une Somme de f. 34,460.28. valeur du 1.r Janvier d.r nous vous en débitons à la même époque.

Nous vous remettons l'Extrait du petit Compte de Madame la Princesse Hedvige Sapieha, arrêté au 31 Décembre d.r et soldant en notre faveur par f 170.10.

Les deux Certificats de Rente 5% Hollandois qu'elle possède encore valent au cours de 99. p% environ . . . . . F 4177.80.

Les fonds Hollandois ont sensiblement baissé par suite des —

20.

discussions qui ont eu lieu entre le Roi & les Etats Généraux ce qui du reste n'altère pas la confiance qu'ils inspirent ici.

Voici un tableau de vos différents fonds publics en nos mains, évalués aux cours actuels. vous remarquerez que les Actions de la Banque de Marseille se sont élevées à f. 1800.-. Coupon détaché.

On se préoccupe beaucoup en ce moment du projet de réduction du 5 %, et les plus incrédules commencent à croire qu'il sera adopté au moins par la Chambre des Députés, tout dépendra du chiffre de la majorité, si elle est très forte la Chambre des Pairs sera forcée de céder à un vœu manifesté de cette manière. du reste le Ministère restera à peu près neutre dans une question qui n'est en ses mains que par droit de succession pour laquelle au fonds il n'a pas de prédilection.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallet frères

44

Etat des Fonds Publics Français & Etrangers

appartenants à Monsieur le Prince Léon Sapieha au 1er Avril 1840

3086 F. Rente 5 %	à 113. 47. 1/2	Cours du 1er avril	70,037 "
100 Certifs 5 % hollandais de 500 f. ch.	à 99. 3/4	d°	105,735 "
2025. Dl Rentes de Naples	à 104. 20	d°	185,685 "
221 1/2 Obligations belges	à 103. 1/2	d°	231,075 "
100 Actions de la Banque de Marseille	à 1800 – "	d°	180,000 "
Ces différents fonds forment un total de			772,532 "

4177
2088

34460,28
4
13784,112
60
6729

Paris 13 Avril 1840

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 %	84.	83.60	Comp.t
d.o			Fin cour.t
5 %	113.10	112.60	Comp.t
d.o			Fin cour.t
4 %			Comp.t
d.o			Fin cour.t
4 1/2	106.25		Comp.t
Actions de la Banque	3190		
Rentes de la Ville			
Obligations d.o	1277.50		
Actions des 4 Canaux	1260		
d.o des 3 d.o			
d.o du Canal de Bourgogne			
R.te de Naples	102 20		Comp.t
d.o			Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e	29 1/4		Comp.t
d.o			Fin cour.t
d.o Dette passive	7 3/8		
d.o nouveaux différés			
Banque de Bruxelles			
Obligations Belges 5 %	103 3/8		
d.os Romaines id.	104 3/4		
d.os d'Haiti	580		
d.os Pedristes 5 %	~~24 3/4~~		
d.os d.o 3 %	24 3/4		
d.os Piemontaises			
2 1/2 % Holland.ses			
5 % d.o	99 3/4		
Autriche Métalliques 5 %			
d.o d.o 3 %			

PARIS 14 AVRIL 1840

PRZEMYSL 8 [illegible] N.

Monsieur

Le Prince Leon Sapiéha

aux soins de Mess.rs Arnstein & Eskeles

à Krasiczyn

p. Brunn

Tarnów ~~[illegible]~~ en Galicie

Przemysl

(Autriche)

Doit Madame La Princesse Léon Sapieha Son Compte Courant & d'Intérêts à 4 % Chez Mallet Frères & Cie Avoir

1838	5813	25	"	"	Solde du Compte Précédent dont nous avions débité le				1838	9bre	1er	182	"	"	"	Sem.e au 1er 8bre s/ 7 Certif.ts 5% hollandais à 26 = L'un	22	8bre 1838	83	151
	"	"	"	"	Cte de Mr Le Prince Sapieha	31	Juillet 1838				2	5421	65	"	"	Vente de 5 Certif.ts 5% hollandais ens. fl. 2500 à 102 ½ au ch.e de 57	24	"	85	4608
	"	"	"	"	Balance des Nombres			5674	1839	Avril	20	52	"	"	"	Sem.e au 1er avril s/ 2 Certif.ts 5% hollandais à 26 = l'un	22	avril 1839	265	138
			1	55	Commission à ½ % s/					8bre	11	52	10	"	"	" au 1er 8bre s/ 2 " 5% " 26 = 05	22	8bre	448	233
1839	64	60	63	05	Intérêts à 4 %	31	Xbre 1839					"	"	"	"	Nombres s/ f 105 = 50 Solde Brut	31	Xbre	518	544
	"	"								Xbre	31	170	10	"	"	Solde Nous Revenant	"	"		
	5877	85						5674				5877	85							5674
1839	170	10	"	"	Solde Ci dessus	31	Decembre													

Sauf Erreurs ou Omissions

Paris Le 31 Decembre 1839

Mallet frères

45

Krasicyn ce 18/6. 40.

Messieurs Mallets freres et Comp.
a Paris

Messieurs

J'ai eu l'honneur de recevoir Votre lettre du 8 Avril ~~ainsi q~~ avec le compte courrent de ma femme fermé au 31 Decembre et soldant en Votre faveur par fr 170,10. L'ayant trouvé bien en regle j'ai l'honneur de V en accuser le bien être. Ce sera probablement par erreur que Vous avez evalué ses deux Certificats de rentes 5% Hollendais a fr 4177,80.

J'ai pris note du transfere des fr 34460,28 au credit du Comte Stanislas Zamoyski que Vous avez bien voulu effectuer

~~Vu les projets de reduction du 5% français me semblent inquettans surtout pour quelqu'un qui comme moi desire un placement stable et offrant il me semblerait plus prudent de se deffaire maintenant de ce papier~~

Je suis bien au regret de n'avoir reçu Votre lettre que ces jours ci. D'après ce que

21.

Vous m'y dites il me semblerait prudent de vendre les ~~fonds~~ fr 3086 de rente 5 % que je possede chez Vous et de chercher un autre placement pour ce fond. Peut etre en serait-il temps encore. Je suis bien loin des nouvelles et de la marche des affaires pour avoir une idée arrêtée a cet egard, c'est pourquoi je m'en remets entierement a Votre opinion et Votre fantaisie Messieurs a vendre mes rentes 5 %. si Vous le jugez apropos

46

Paris le 5 Juillet 1840.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Krasiczyn, par Przemysl.

Gallicie Autrichienne.

N 42

Monsieur,

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 18 Juin en réponse à la notre du 14 Avril d.r nous nous empressons de vous dire d'abord que votre observation relativement à la valeur des 2 Certificats Hollandois appartenant à Madame la Princesse Sapieha est fort juste, beaucoup provenoit de ce que le calcul avoit été fait sur deux Certificats de fl 1000.-- chaque, tandis qu'il n'auroit du être que 2 Certificats de fl 500.-- qui au cours actuel de 102 p% et de 2,12.e p.r 1 florin représentent f 2162.40.-- excusez cette distraction.

Nous voyons que vous regrettez de n'avoir pas vendu les f. 3086.-- de R.te 5% que vous possédez. d'après ce qui se passe Nest heureux que vous les ayez conservés jusques à présent, car

22.

Ce

depuis le rejet du projet de Loi de conversion, ce fonds vers élevé avec une extrême rapidité et a dépassé non seulement toutes les limites précédentes mais encore toutes celles que l'on pouvoit prévoir. dans cet état de choses et partageant sur ce point votre manière de voir, nous n'avons pas hésité & avons pris le parti de vendre. Il ne faut pas en effet se dissimuler qu'il sera de nouveau question de réduction à l'ouverture de la prochaine Session des chambres, que les mêmes prétextes d'économie se présenteront avec une nouvelle force, que les Pairs se lasseront peut être d'une continuelle résistance, que les cours qui ne seront plus retenus par l'approche du Semestre, ni par les spéculations qui les auront quittés d'avance, pourront éprouver une lourde chute. quant aux choix à faire d'un placement sûr & avantageux de vos fonds nous avons pensé que le meilleur étoit encore le 3% françois qui n'a point subi de hausse démesurée et qui offre une chance certaine d'accroissement pour l'avenir. Nous espérons donc que vous approuverez ce que nous avons fait dans votre intérêt et suivant notre désir constant de justifier la confiance que vous voulez bien nous accorder.

47

Nous avons en conséquence vendu à la Bourse d'hier vos

f 3086.„. de Rente 5% au cours de 118.70 en F. 73,261.64.

dont nous déduisons notre Commission à ½% f 366.30 } 457.87.

Le Courtage à ⅛ „ 91,57

Restent net . . . . . F 72,803.77.

et en même tems nous avons acheté

f 2500.„. de Rente 3% au cours de 85.85 en F. 71,541.66.

Il résultera de cette mutation un petit solde . F. 1262.11.

que nous porterons au crédit de votre Compte chez nous.

Nous avons bien exactement reçu les Intérêts & dividendes des différentes valeurs que vous avez en nos mains.

Vous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Malleferrand

3086
118,70
216020
24688
3086
3086
366208,20 | 5 73,261,64

85,85
2500
4292500
17170
21462500

71541,66
4
28616,664
39840

72802,77
4
29121,508

RZEMYSL
20. JUL.

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Krasiczyn

par Przemysl

Gallicie Autrichienne

54

JUIL 10 86

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3%	85.85.90.95	Comp.t	
d.o		Fin cour.t	
5%	118.70.119.118.90	Comp.t	
d.o		Fin cour.t	
4%		Comp.t	
d.o		Fin cour.t	
4½		Comp.t	
Actions de la Banque	3770		
Rentes de la Ville			
Obligations d.o	1282 50		
Actions des 4 Canaux	1272 50		
d.o des 3 d.o			
d.o du Canal de Bourgogne			
R.te de Naples	105.65	Comp.t	
d.o		Fin cour.t	
R.te d'Esp.e D.e act.e	27½	Comp.t	
d.o		Fin cour.t	
d.o Dette passive	6 5/8		
d.o nouveaux différés			
Banque de Bruxelles	925		
Obligations Belges 3%	105½		
d.os Romaines id.	105 7/8		
d.os d'Haïti	590		
d.os Pedrustes 5%			
d.os d.o 3%			
d.os Piémontaises			
2½% Hollandaises	55 7/4		
5% d.o	102		
Autriche Métalliques 5%			
d.o d.o 3%			

Messieurs Mallets freres

Krasiczyn ce 24/10 40 a Paris.

Messieurs

Ne voulant pas V importuner de ma correspondance j'ai tardé jusqu'a present a V accuser la reception de Votre lettre du 5 Juillet, qui contenait le compte de vente de mes fr 3086 de rentes 5% et celui de l'achat de fr 2500 de rente 3%

Je Vous prie par la presente de vouloir bien payer a mon beaufrere le Comte Ladislas Zamoyski la valeur de ₰ 1150 ducats de Holande en or. et de m'envoyer sa quitance. Le montant de ce payement sera a porter sur le debit de mon compte.

Agreez Messieurs etc etc.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Paris, le 28 Décembre 1840

N 91

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint le Bordereau du Semestre échu le 22 x^bre 1840 sur vos F. 2500 = Rente 3 p% à nos Soins,

Produisant net de nos frais
F. 1237 = que nous portons à votre crédit. au 31 Courant.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée

Mallet frères & Cie

Nous vous remettons ci-inclus, Monsieur, le relevé de votre compte chez nous, arrêté au 31 x^bre, & soldant en votre faveur par :

F. 28775t « « dont nous vous créditons à nouveau, espérant que vous le trouverez juste.

M. F. & Cie

24.

57

Avoir M.r le prince Léon Sapieha

Reçu du Trésor Royal les arrérages du semestre échu le 22 9.bre 1840 sur:

F. 2500 = Rente 3 %	1250	„	
			1250.
A déduire: Provision de recette 1 p%	12	50	
Quittance	„	50	
Port de lettres et affranchissement			13 „
que portons à Son compte Courant		Fr.:	1237 „

Paris, le 23 Décembre 1840

Mallet frères & Cie

1012,5 / 4,25 / 5

1012 / 4,21

1012
2024
4048
4260,52
4262,62

12,10
2,10

PRZEMYSL
16

LE 084

P.P.

BUREAU CENTRAL
29 DEC 40
(69)

Monsieur le Prince Leon Sapieha

Krasieryn

pres Przemysl

(Gallicie Autrichienne)

par Vienne

14/28

1840

Doit Monsieur Le Prince Léon Sapieha à Son Compte Courant & d'Intérêts à 4% L'an Chez Mallet Frères & Cie Avoir

1840	34460	28	"	"	Pour autant dont nous créditons le Cte de Sta Zamoyski	1r	Janvier	1	345	1840			34670	"	"	"	Solde du Compte Précédent	31	Xbre	"	"
	18	"	"	"	frais d'Echange de 6 feuilles de Coupons rentes de Naples	6	Mai	127	25		Mars	19	1527	"	"	"	Net produit du Semre au 22 Mars s/ f 3086 = " R 5%	31	Mars	91	1389
	457	87	"	"	frais à la vente de 3086 = " R 5%										3335	"	Dividde à 33 = 35 s/ 100 actions de la Banque de Marseille				
	71541	66	"	"	achat de 2500 = " R 3% à 85 = 85	9	Juillet	191	137518		Avril	12	3300	65	34	35	Comon à 1% & Ports de Lettres à deduire	7	Avril	98	3234
	6	"	"	"	frais d'Echange de 2 feuilles de Coupons rentes de Naples	23	7bre	267	16			22	2617	"	"	"	Semre au 22 Avril s/ 100 Certts hollandais £ 1237 = 50 à 26 = 17	22	"	113	2957
	13598	75	"	"	Valeur de Dts 1150 de hollande à 11,82½ dont nous créditons le						Mai	2	5581	80	"	"	Semre au 1r Mai s/ les rentes 5% Belges £ 221 = ½ à 25 = 20				
					Cte de Mr Ladislas Zamoyski	18	9bre	323	43921			"	2520	"	"	"	remboursement de 2½ Obligns Belges 100 = " à 25 = 20	2	Mai	123	9964
			"	"	120082 = 50 Nombres s/ f 28350 = 70 solde Brut 181825	31	Xbre	366	103761		Juin	8	4353	75	"	"	Semre au 1r Juillet s/ 81 Coupons rentes de Naples Dts 1012½ à 4 = 30	8	Juin	160	6965
			186	40	Comon à ½ % s/ f 37281 = "						Juillet	9	73261	64	"	"	Vente de 3086 = " R 5% à 118 = 70	9	Juillet	191	139928
	202	15	15	75	Ports de Lettres	"	"				8bre	28	2592	"	"	"	Semre au 22 8bre s/ 100 Coupons 5% hollandais £ 1237 = 50 à 209½	22	8bre	296	7672
	28774	"	"	"	Solde Lui Revenant	"	"								3500	"	Divde à 35 = " s/ 100 Actions de la Banque de Marseille				
												"	3463	"	37	"	Comon à 1% & Ports de Lettres à deduire	15	"	289	10008
											9bre	4	5518	80	"	"	Semre au 1r 9bre s/ les rentes 5% Belges £ 219 = " = " à 25 = 20	4	9bre	309	17050
												"	3528	"	"	"	rembt de 3½ Obligons Belges	"	"	309	10900
											Xbre	10	4262	62	"	"	Semre au 1r Janvr s/ 81 Coupons rentes de Naples Dts 1012½ à 4.21	10	Xbre	345	14704
												24	1237	"	"	"	Net produit du Semre au 22 Xbre s/ 2500 = " R 3% 148433 = 26 229298	31	"	366	4527
													"	"	"	"	Balance des Nombres				56288
												31	625	45	"	"	Intérêts à 4% L'an				
	149058	71							285586				149058	71							285586
											Xbre	31	28774	"	"	"	Solde Ci dessus	31	Xbre		

Sauf Erreurs ou Omissions

Paris Le 26 Xbre 1840

Mallet Frères & Cie

149058 71
73261 64
7579707
34670
311277

52

Messieurs Mallets frères a Paris

Messieurs

J'ai reçu Votre lettre du 28 Decembre 1840 avec ~~ma~~ l'extrêt de mon compte courrent fermé au 31. du même mois en soldé en ma faveur p fr 28774 Je l'ai trouvé complètement juste

Je V prie par la presente de vouloir bien payer en mon nom la somme de ~~fr~~ 45,000 francs ~~au~~ mon beaufrère le Comte Ladislas Zamoyski. – A mon arrivée a Paris qui aura lieu dans quelques semaines je ne manquerai pas de V rembourser ce que je Vous devrai par ce payement.

Agréez etc etc

Vienne ce 16/3 841.

25.

53

A Messieurs Mallets freres a Paris

Messieurs

J'ai l'honneur de V envoyer ci joint la lettre du Comte Zamoyski mon beau père, par la quelle il Vous ~~fait savoir que je dois~~ previent du payement de la somme de fr 34293, Cent 8. que je dois ~~lui~~ Vous effectuer pour lui. Ce payement je desire le faire non en rentes 3% comme il est dit dans cette lettre mais en rentes de Naples 5%.

Je Vous prie de vouloir bien passer au dossier de mon beau pere 380 ducats de ces rentes ~~5%~~ qui au cours de 104. et le ducat evalué a fr 4,40, donnent un montant de fr 34777,60. Comme je ne dois a mon beau pere que fr 34293,08 il me revient ~~dans~~ un restant de fr 484,52 que V voudrez bien encaisser a mon compte J'attens Votre reponse pour prevenir mon beau pere de cette operation.

Je Vous prie de vouloir bien effectuer pour mon compte les payemens suivants

1° a mon beau frere le Comte Ladislas Zamoyski

26,

la somme de fr 5000 en sus des 45000
que Vous avez deja passe a son compte
2° a Mr le docteur Panchaud residant a
Genève fr 1029,60. Veuillez en meme tems
me faire savoir ce qu'aura coûté l'envoi
de cette derniere petitte somme a Genève
Agréez Messieurs l'assurance de
ma ~~tt~~ consideration très distinguée
Ces operations achevées je Vous prie de
vouloir bien m'envoyer l'extrait de
mon compte courrent ~~fermé~~ ainsi que
l'evaluation des fonds que j'ai chez Vous.
Paris ce 19/5 841

Doit Monsieur Le Prince Léon Sapieha à Paris Son Compte Courant & d'Intérêts à 4 % L'an Chez Mallet Freres & Cie Avoir

1841	118	<	45000	"	"	"	Payé à Mr Le Cte Ladislas Zamoyski	29	Mars	88	39600	1841	Janvier	1r	28774	"	"	"	Solde du Compte Précédent	31	Xbre	"	"
	114	<	4000	"	"	"	à lui Payé	18	Mai	138	5520		Avril	15	5452	15	"	"	Sem au 1r Mai S/ Les Rentes 5% belges soit £215=10 à 25.30	15	avril	105	5725
					101	15	Commission à 1/2 % S/ f 20226="										3225	"	Divid. S/ 100 Actions de la banque de Marseille à 32.25				
	118	<	104	"	2	85	Ports de Lettres							21	3190	75	34	25	à deduire Commission à 1% & Ports de Lettres	16	"	106	3381
														22	2604	"	"	"	Semestre au 1r avril S/ 100 Coupons 5% hollandais soit				
															"	"	"	"	fl 1237-50 à 2,10 1/2	22	"	112	2916
															"	"	"	"	Nombres S/ f 8979=10 solde Brut	20	Mai	140	12570
															"	"	"	"	Balance des Nombres				20528
													Mai	20	228	10	"	"	Intérêts à 4 % L'an	20	"		
														"	8855	"	"	"	Solde Nous Revenant	"	"		
			49104	"							45120				49104	"							45120
1841			8855	"	"	"	Solde Ci-dessus	20	Mai														

Sauf Erreurs ou Omissions

Paris Le 20 Mai 1841

27

55

N 115 Paris le 21 Mai 1841.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Paris.

Monsieur,

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 19 Ct. elle en contenoit une de Monsieur le Comte Stanislas Zamoyski par laquelle il nous prévenoit que vous nous remettiez en Effets Publics la valeur de f. 34,293.08. d'accord avec lui sur ce point vous nous chargez de mettre à sa disposition sur les fonds que vous avez en nos mains Ds 380.. de Rente 5% de Naples, mais les Certificats étant au moins de Ds 25... de Rente chaque nous ne pouvons en prendre que 15 de Ds 25 faisant Ds 375.. de Rente qui au change de f 4.40. pour un Ducat et au cours de 104.. p% représentent f 34,320...

Comme vous ne devez à Mons. votre beau père que " 34,293.08.

Il restera vous devoir . . . . . f 26.92.

dont nous vous créditons par son débit. cette affaire se trouvera par là parfaitement soldée.

28.

Les susdits Quinze Certificats portent les numéros suivants.
147615, 147698, 150366 à 150368, 152563, 152637, 153046,
153878, 157371 à 157376.

Nous nous conformerons à vos intentions en versant
f 5000.– à Monsieur le Comte Ladislas Zamoyski
ensuite des f 45000.– que déjà nous lui avons remis
pour votre Compte.

Nous ferons aussi payer
f 1029.60 à Mr le Dr Panchaud par notre Correspondant
de Genève et vous en débiterons ainsi que des frais qui nous
seront réclamés. do weiggnienia

Aussitôt ces écritures passées nous établirons votre Compte
chez nous et vous en remettrons la Copie, ainsi qu'un nouvel
état de vos titres en nos mains, que nous évaluerons au Cours du
jour.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération
et un entier dévouement,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Malleffrenot

56

N 119 Paris le 8 Juin 1841.

Monsieur le Prince Leon Sapieha.

à Paris.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que suivant les ordres que vous nous avez donnés, nous avons acheté à la Bourse d'hier trois Actions de la Compagnie Royale d'Assurances qui au cours de 10 f. p% de bénéfice ont couté f 15,750. „ auxquels nous ajoutons notre Commission à 1/4 %,

Suivant l'usage, sur le Capital & la prime	f 76.87.	115. „ 30
le Courtage à 1/8 %.	38. 43.	
Ensemble		f. 15,865. 30

que nous portons à votre débit.

Nous fournissons de plus f 150. „ de Rente 3 % c. que nous prenons sur l'Inscription de f 2500. „ — d° — que nous avons à vous et les transferons à la dite Compagnie. par ce moyen le dépot du cinquième exigible sera effectué. nous

29.

c. s. v. o.

contracterons du reste l'engagement personnel exigé de tous les Actionnaires de verser à première réquisition dans la Caisse de la Compagnie les 4/5mes qui restent dus sur le Capital.

Nous avons besoin de savoir à quels noms vous desirez faire inscrire les dites Actions, et vous prions de nous le faire savoir immédiatement.

Nous avons l'honneur d'être avec un entier dévouement

Monsieur,

vos très humbles & très

obéissants Serviteurs

Mallet frères

Monsieur

le Prince Léon Sapieha

rue du faubourg du Roule

N° 25

Paris

375
3
1125

15865
7937
15865 112500
111055
14450

Moyenne des dividendes pr. 375 par action
pour trois actions 1125
Elles coûtent fr 15865
ce qui promet un intérêt de 7 %

N 122 Paris le 12 Juin 1841.

Monsieur. Le Prince Léon Sapiehas
à Paris

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous prévenir que suivant vos ordres, nous avons achété de nouveau pour votre compte
5 Actions de la Compagnie Royale d'assurances, Incendie,
qui à raison de 105 % de bénifice ont couté F. 26250. "
auxquels nous ajoutons
Commission 1/4 % sur F 51250 C.al a prime 128.10
Courtage 1/8 % " " " 64.05 } " 192.15
Ensemble F. 26442.15

Nous avons en même tems transféré à la d.e compagnie comme dépôt de garantie F 250 de Rente 3 % que nous avons fournis sur vos rentes en nos mains.

Nous avons également pour votre compte, achté
4 Actions de la Compagnie d'assurances l'Union qui au
cours de 35 % de bénifice ont couté . . . F 7000. "
Nous avons en outre versé pour le payement
effectif en argent, F 100 par action, soit " 400. " "
F 7400. .

auxquels nous ajoutons
Commission 1/4 % sur F 27000 C.al a prime 67.50
Courtage 1/8 " " " 33.75 } 101.25
Ensemble. F 7501.25.

Vous êtes débité de ces deux achats.

Nous avons pris note de réaliser vos F 2025 de Rente

30,

de Naples à mesure que nous aurons trouvé à compléter un nombre d'actions d'assurances égal à leur valeur.

Nous avons déposé à la Compagnie de l'Union F. 40 de Rente 3% par action soit F. 160 de Rente que nous allons lui transférer comme garantie de la partie non encore payée des dites actions.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur

Vos très humbles serviteurs

Mallet frères

59

N 122 Paris le 14 Juin 1841.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Paris.

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 12 Ct. et venons vous prévenir aujourd'hui que nous avons vendu à la bourse de Samedi

Ds. 200. „	de Rente de Naples faisant	à 102.30.	F. 18,004.80.
„ 200. „	— do — — do — — „ —	à 102.20.	„ 17,987.20.
„ 100. „	— do — — do — — „ —	à 102.10.	„ 8,984.80.
Ds. 500. „	Ensemble		F. 44,976.80.

nous en déduisons la Commission à 1/4 % f 112.44.
le Courtage à 1/8 % „ 56.22. } 168.66.

Restent net . . . F. 44,808.14.

que nous portons à votre crédit.

Nous venons de toucher le Semestre qui va échoir le 1er. Juillet prochain sur vos Ds. 1650. „ Rente de Naples restant, après le transfert du 21 Mai dr. & vous avons

31.

crédité pour cet objet de f 3469.12. veuillez en prendre note.

Nous avons encore à vous annoncer l'achat d'une cinquième Action de la Compagnie d'Assurance l'Union qui au même prix que les précédentes soit 35% de bénéfice a couté . . . . . f. 1750.„

plus le versement en argent de . . . . „ 100.„

Ensemble f 1850.„

nous ajoutons notre Commission à 1/4% 17.12 } 25.68
le Courtage à 1/8% 8.56 }

ce qui fait en tout . . . f. 1875.68

dont nous vous débitons. nous transférons à la Cie f 40.„ de 1/2 B.ce 3% —

La rareté des Actions d'Assurances ne nous permettra pas de compléter promptement cette opération. nous ne laisserons échapper aucune des occasions qui se présenteront et lorsqu'elle sera terminée nous vous en remettrons un compte général.

Nous avons l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur,

vos très humbles serviteurs

Malleschmied

Messieurs Mallets frères et Comp
13 rue de la chaussée d'Antin à Paris

Messieurs

J'ai pris note de l'achat des actions ainsi que de la vente des rentes de Naples que vous avez effectué pour mon compte, et dont vous m'avez donné avis par vos lettres du 12 et 14 courant. Aussitôt cette opération achevée je vous prierai de vouloir bien m'envoyer à Vienne un nouvel extrait de mon Compte courant avec l'énumération et l'évaluation des valeurs que j'aurai chez vous.

Conformément à ce dont nous sommes convenus verbalement, j'ai autorisé Mlle Henriette d'Ostrand à toucher chez vous la somme de fr. 2170.—

32.

A la veille de partir et privé du plaisir de Vous revoir, permettez moi Messieur de Vous exprimer ma reconnaissance pour les soins que Vous voulez bien donner a mes affaires, ~~ainsi que~~ et de Vous reiterer l'expression de la haute consideration avec la quelle etc etc

Paris ce 18 Juin 1841

61

Paris le 30 Juin 1841

N 137

Monsieur le Prince Leon Sapieha

à Vienne

Monsieur

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 18 Juin avant de quitter Paris. Nous esperons que vous aurez fait un heureux voyage et que vous êtes maintenant de retour chez vous en bonne santé.

Si nous ne vous avons pas écrit plutôt, c'est que nous n'avons pas encore pu completer l'ordre que vous nous aviez laissé d'employer le produit de vos ₰ 1650 de rente de Naples en actions des compagnies d'assurances contre l'Incendie; elles sont tellement rares et recherchées que depuis le 14 Ct., date de notre derniere lettre, nous n'avons pu acheter que deux actions de la compagnie Royale et Cinq de l'Union.

Les 2 premieres à raison de 105 % de bénéf. ont couté F 10500 .
auxquels il faut ajouter

Commission 1/4 % sur F 20500 Cal. et prime réunis	F 51.25		
Courtage 1/8 " " " "	" 25.62	"	76.87
		Ensemble	F 10576.87

Les 5 de l'Union à 35 % de Bénéf. ont couté F 8750 .
plus 100 f. par action déposés en argent " 500 .
Nous y ajoutons également

Commission 1/4 % sur F 33750	F 84.37		
Courtage 1/8 " "	" 42.18	"	126.55
		Ensemble	F 9376.55

33.

Nous avons pour ce dernier achat transféré de vos rentes 3% F 100 à la Compagnie Royale et F 225 à l'Union, vous priant d'observer à ce sujet que c'est par erreur que nous vous avons indiqué dans nos précédentes lettres avoir transféré F 140 de rente 3% pour chaque action de l'Union, c'est bien de F 45 que doit être ce dépôt de garantie.

Il résulte de ces achats que vous possédez aujourd'hui

10 Actions de la Compagnie Royale
10 " " l'Union.

Par contre, nous avons vendu

℔ 50	de Rente de Naples	à 102	F 4488.	
" 450	"	"	102.12½.	" 40441.50
" 200	"	"	102.25	" 17996. "
		Ensemble	F. 62925.50	
dont nous déduisons. Commission ¼%			F 157.31	
Courtage ⅛.			" 78.65	235.96
		Restent nu	F 62689.54	

qui figurent à votre crédit.

Nous avons vendu précédemment 500 ℔ de la dite rente qui ont produit . . . . . " 44808.14

Nous avions donc à employer . . . . F 107497.68
Les actions achetées s'élèvent à . . . " 71637 80

Restent disponibles F 35859. 88

que nous placerons ainsi que le produit des ℔ 450 de Rente restant, ainsi que vous nous l'avez indiqué, à mesure que les occasions se présenteront. Aussitôt l'opération terminée nous vous enverrons l'extrait de votre compte chez nous et un tableau présentant une évaluation de tous vos fonds en nos mains.

Vous trouverez inclus le compte du semestre de vos

F 2500. Rente 3% dont vous être crédité en F 1237.

Nous avons fait payer à Mr. Sanchaud, suivant vos intentions F 1029.60 qui avec les frais de notre correspondant de Genève s'élevent à F 1040.30 dont vous être débité. En voici le reçu.

Nous tenons F 2170 à la disposition de Mlle d'Arnaud.

Rien n'est encore arrêté ici relativement à l'Emprunt qui se prépare, soit sur l'Epoque à la quelle il sera adjugé, soit sur sa quotité. Deux compagnies dans l'une des quelles nous sommes intéressés et qui a pour chefs Mrs de Rothschild freres, se présentent; Elles se réuniront probablement dans le but de faire des offres avantageuses a l'Etat et profitables pour les Souscripteurs. Si vous aviez à cette occasion des ordres à nous donner, nous les éxécutions de notre m[illegible]

Nous vous renouvellons, Monsieur, l'expression de notre entier dévouement pour vous et tous les membres de votre famille et y joignons l'assurance de la haute considération avec la quelle Nous avons l'honneur d'être

Vos très humbles Serviteurs

Mallet frères

1040-30
1029 60
10 70

19

937

PARIS (F) 30 JUIN 41 (F) 60

P.P.

Monsieur Le Prince Leon Sapieha
aux soins de Messieurs Arnstein & Eskeles.

Vienne
(Autriche.)

Avoir Monsieur le Duc de Sapieha

Reçu du Trésor Royal les arrérages d semestre échu le 22 Juin 1841 sur:

F. 2500 —	Rente 5%			1250
A déduire:	Provision de recette 1 p %	12.	50.	
	Quittance		50	13
	Port de lettres et affranchissement			
que j'prie à Son Compte Courant				Fr. 1237.

Paris, le 22 Juin 1841

Mallet frères & Cie

64

N 138 Paris le 12 Juillet 1841.

Monsieur le Prince Leon Sapieha.

à Vienne.

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 23 Juin d.r depuis lors malgré nos efforts nous n'avons trouvé à acheter que

Sept Actions de la Compagnie d'Assurances l'Union,

au prix de 35½ p% de bénéfice elles ont couté f 12,425. „ —

plus le Versement de f100 „ par Action . . . „ 700. „ —

auxquels nous ajoutons . . . . . .

notre Commission à ¼ s/ 47,425. Cy prime f 118.56. } 177.84

le Courtage à ⅛ „ — „ — „ — „ — „ 59,28. }

Ensemble f 13,302.84

dont nous débitons votre Compte.

Nous avons de plus transféré à la dite Compagnie f. 315. „ de vos Rentes 3% qui à raison de 45 f. de Rente

34.

par chaque Action forment bien le dépôt de garantie y afférent. Veuillez prendre note de cet achat.

Nous continuerons nos recherches jusques à ce que nous ayons employé le Capital que nous avons réalisé déjà et le produit des Df. 450.. de Rente de Naples qui ne sont pas encore vendus

La négociation de l'Emprunt paroit être de nouveau différée, au moins le pense-t-on aujourd'hui, mais cela peut changer d'un moment à l'autre. Il y a eu ici quelques mauvaises affaires auxquelles nous sommes heureusement restés étrangers. du reste les fonds Publics se soutiennent bien ainsi que vous le verrez par la cote ci-contre.

Vous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération et un entier dévouement,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallet frères

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 76 90 70 Comp.t
d.o 76 90 75 Fin cour.t
5 % 115 05 114 90 115 Comp.t
d.o 115 20 310 Fin cour.t
4 % 99 30 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 106 60 Comp.t
Actions de la Banque 3185
Rentes de la Ville
Obligations d.o 1272 50
Actions des 4 Canaux
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 108 15 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e 22 78 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive 5
d.o nouveaux différés
Banque de Bruxelles 770
Obligations Belges 5 % 102
d.os Romaines id. 102
d.os d'Haïti 610
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 %
d.os Piemontaises
2 1/2 % Holland.tes
5 % d.o 101 1/2
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

PRZEMYSL 6 SEP

WIEN 30 AUG

PARIS 13 JUIL (1)

Le Prince Leon Sapiéha
aux Soins de Mess.rs Amstein & Eckeles
à Brüssel
à Krasiczyn
Tarnow, Przemysl ~~Lieberoise~~ en Galicie
(~~Autriche~~)

WIEN 22 JUL

66

N 139 Paris le 20 Juillet 1841.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Vienne.

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 12 Ct. en vous donnant note de l'achat de Sept Actions de la Compagnie d'Assurances l'Union.

depuis lors nous avons acheté

une Action de la Compagnie Royale d'Assurances

qui au prix de 109 p% de prime a couté f. 5450. " —

Il faut y ajouter n/ Commission à 1/4% f 26.12.
le Courtage . . . . " 13.06. } 39 - 18. —

Ensemble . . . . . f 5489 - 18. —

qui se trouvent portés à votre débit.

Pour la garantie afférente à cette Action nous avons transféré 50 f. de vos Rentes 3%.

V. S. V. P.

35.

Nous avons de plus acheté

Cinq Actions de la Compagnie d'Assurances Union

qui au prix de 35 3/4 de bénéfice ont couté f. 8937.50.

nous avons versé f 100. par Action soit . . . " 500. "

Nous y ajoutons n/ Commission à 1/4 % f 86.09.
le Courtage à 1/8 % " 43.04. } 129.13.

Ensemble . . . . . f 9566.63.

dont votre Compte est débité.

Nous avons également transféré à la dite Compagnie f 225. " de Rente 3 % vous appartenant, comme garantie sur ces Cinq Actions à raison de 45 f de Rente par Action.

Les faillites qui viennent d'éclater à Vienne ont causé ici un grand étonnement, elles ne compromettent que peu de personnes en France, nous n'y sommes point engagés et désirons vivement que vous et les vôtres n'y ayez aucun intérêt, nous l'apprendrons avec grand plaisir.

Nos fonds sont toujours sans grand mouvement. le moment

67

L'époque de la négociation de l'Emprunt fort incertaine

les Actions d'Assurances sont de plus en plus recherchées.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute

considération,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallet frères

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 76 65 70 60 Comp.t
d.o 76 65 60 70 65 Fin cour.t
5 % 115 15 10 15 Comp.t
d.o 115 15 20 15 Fin cour.t
4 % 99 25 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 104 . 50 Comp.t
Actions de la Banque 3185
Rentes de la Ville
Obligations d.o 1275
Actions des 4 Canaux 1230
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 103 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.re 21 1/2 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive 5
d.o nouveaux différés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 % 102 3/4
d.os Romaines id. 103
d.os d'Haïti 610
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 %
d.os Piemontaises
2 1/2 % Holland.ses
5 % d.o 101 1/4
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

P.P.

Le Prince Leon Sapieha
aux soins de Mess.rs Arnstein & Eskeles
Schlesinger
Prinzenbergen (Autriche)

PARIS 21 JUIN 1861

Paris le 30 Juillet 1841

N 140

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre dernière en date du 20 courant par laquelle nous vous remettions le compte d'achat d'une Action de la Compagnie Royale d'assurance et de 5 Actions De la Cie L'Union.

Depuis lors nous avons acheté pour votre compte
18 Actions de la Compagnie La France, Incendie, à raison de
9 1/2 % de bénéfice, faisant . . . . . F 8550 "
Versement de F 100 par action . . . . . " 1800 "
F 10350 "

Nous y ajoutons
Commission 1/4 % sur F 98550 Cat. et prime réunis F 246.37 } 369.55
Courtage 1/8 " " " " 123.18 }
Ensemble F 10719.55

dont votre compte est débité.

Nous avons transféré à cette compagnie F 702 de vos rentes 3 %, en garantie, à raison de F 39 de Rente par action.

Nous avons depuis acheté 3 Actions de la Compagnie Royale et 5 Actions De L'Union: savoir:
Les 3 1res à 110 % de bénéfice . . . . . F 16500 "
à ajouter Commission 1/4 % sur F 31500 F 78.75 } " 118.12
Courtage 1/8 " " " " 39.37 }
Ensemble F 16618.12

36,

//

Les 5 dernières à 36 % de bénéfice . . F 9000.
Versement de F 100 par action " 500. "
F 9500.

à ajouter Commission 1/4 % sur F 34000 F 85. "
Courtage 1/8 " " 42.50 } 127.50
Ensemble F 9627.50

Ces deux achats figurent également à votre débit.

Nous avons en garantie transféré F 150 Rte 3 % à la Comp.e Royale à raison de F 50 par action et F 225 d.e à l'Union, à raison de F 45. Les divers dépôts que nous avons effectués en 3 % dépassant de F 117 le chiffre de rente que vous aviez entre nos mains, nous avons acheté ladite somme de
F 117 Rte 3 % à 76.50 faisant . . . F 2983.50
aux quels nous ajoutons Courtage 1/8 %. " 3 73
Ensemble F 2987.23

à votre Débit.

Ce qui précède écrit, nous trouvons encore à acheter deux actions de la France à 10 % de Bénéf.e faisant F 1000. "
Versement de F 100 par action . . . " 200. "
F 1200.

Nous ajoutons Comm.on 1/4 % sur F 11000. F 27.50
Courte 1/8 " " " " 13.75 } 41.25
F 1241.25

Nous achetons pour le dépôt de garantie de ces deux actions F 78 Rte 3 % à 76.85. F 1998.10
à ajouter Courtage 1/8 % . . . " 2.50 } 2000.60
Ensemble F 3241.85

à votre Débit

Par contre nous avons vendu vos P 450 de

69

Rente de Naples restants à 103 1/2 faisant F 40857. 30
dont nous déduisons Commission 1/4 % F 102. 14
Courtᵉ 1/8 " 51. 06 } " 153. 20
Restent F 40704. 10

dont nous créditons votre compte.

Nous avons l'honneur de vous remettre ci après un résumé des ventes et achats que nous avons effectués pour votre compte, d'après laquel vous verrez qu'il nous reste à employer une sᵒ de F 5011. 08, ce que nous allons faire à la première occasion pour compléter cette opération.

Nous nous référons à la cote ci jointe et vous réiterons l'assurance de la haute considération avec laquelle Nous avons l'honneur d'être

Monsieur

Vos très humbles serviteurs.

Mallet Frères

Vendu	1650 Rente de Naples ayant produit			F 148201 78
Acheté.	14 Actions de la Compagnie Royale coutant.	F 74991 62		
	27 " " l'Union "	" 51250 45		
	20 " " la France "	" 11960 80		
		F 138202 87		
	F 195 Rente 3 %	" 4987 83		143190 70
		Reste à employer		F 5011 08

Paris 31 Juillet 1841

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 76 85 77 5 Comp.
d° 76 85 77 10 76 95 Fin cour.
5 % 115 60 55 60 Comp.
d° 115 45 65 55 Fin cour.
4 % Comp.
d° Fin cour.
4 1/2 Comp.
Actions de la Banque 3180
Rentes de la Ville
Obligations d°
Actions des 4 Canaux
d° des 3 d°
d° du Canal de Bourgogne
Rte de Naples 103 35 Comp.
d° Fin cour.
Rte d'Espe Dte actre 24 5/8 Comp.
d° Fin cour.
d° Dette passive 4 3/4
d° nouveaux différés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 % 102 3/4
dos Romaines id. 102 1/2
dos d'Haïti 610
dos Pedristes 5 %
dos d° 3 %
dos Piemontaises
2 1/2 % Hollandtes
5 % d° 101 1/2
Autriche Métalliques 5 %
d° d° 3 %

WIEN 10 AUG

Monsieur
Le Prince Leon Sapiéhor
aux soins de Mess. Hanstein & Eskeles
~~Licence~~ à Freywaldau
(Autriche)

PARIS 4 AOUT 41

10 AUG

70

Paris le 20 Septembre 1841

Monsieur le Prince Léon Sapiéha

Monsieur

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 1er Aout dr, à cette époque il nous restait encore un Solde de f. 5,011=08 provenant de la vente de vos Ds 450. " de Rente de Naples. nous l'avons employé, suivant vos intentions à l'achat de

Quatre Actions de la Compagnie de l'Union, branche de la Vie, qui à 3/4 % de bénéfice ont f. 150 = "

pour la garantie afférente nous avons acheté

50 " f. de Rente par Action, Ensble f. 200 = "

de Rente qui à 77 = 40. ont Couté f. 5,160 = "

auxquels nous ajoutons n/ Commission.

a 1/4 %	f. 50 = 37	
le courtage 1/8	25. 18	82 "
le courtage s/ f. 200 = " Rte	6 = 45	
Ensemble		f. 5,392 "

Ce qui dépasse de 380 = 92. la Somme que nous avions à employer

E. S. V. P.

37.

Nous voyons avec grand plaisir que jusques à présent votre opération de Conversion a bien réussi et en effet les Ducats sont toujours à peu près, dans les mêmes prix, tandis que les actions de la Compagnie royale d'Espagne que vous avez achetées de 105 à 110 de Bce sont aujourd'hui à 115 Bce. Les Actions de l'Union achetées de 35 à 36 pc de Bénéfice sont maintenant à 40 pc.
Les Actions de la France pour lesquelles vous avez payé de 9 pc à 10 pc de Prime, se placent aujourd'hui à 14 pc.

Le Moniteur contient aujourd'hui, l'ordonnance relative à l'Emprunt. Il ne sera que de 150 = Millions de Capital, payables en 12 Termes d'8bre 1841 à 8bre 1842. avec l'intérêt à partir du 22 Juin Dr.
La modicité de la Somme jointe à toutes les spéculations qui avaient été basées sur l'attente de cette mesure, amèneront une hausse remarquable dans nos fonds.

Malgré l'attentat contre la Vie d'un de nos Princes et les troubles qui ont lieu en province à l'occasion du recensement, la confiance publique n'est point ébranlée à en juger au moins par le Cours de nos fonds.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute
Considération & un entier dévouement
Monsieur
Vos très humbles Serviteurs
Malle frères

1841

PRZEMYSL 5. OCT.

P.P.

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

p Brünn Olmütz Przemysl

Lemberg a Krasiczyn

en Galicie – W.K.

Autriche

PARIS 24 SEPT. 41 (J) 60

WIEN 30

Paris

Mallet Frères & Cie.

Fonds publics.

3 %	79 20 25	Comp.t
d.o	79 10 40	Fin cour.t
5 %	115 15 " 05	Comp.t
d.o	115 45 20	Fin cour.t
4 %	97 " 75	Comp.t
d.o		Fin cour.t
4 1/2		Comp.t
Actions de la Banque	3330	
Rentes de la Ville		
Obligations d.o	1285	
Actions des 4 Canaux		
d.o des 3 d.o		
d.o du Canal de Bourgogne		
R.te de Naples	105 70	Comp.t
d.o		Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.re	22 3/4	Comp.t
d.o		Fin cour.t
d.o Dette passive	5 78	
d.o nouveaux différés		
Banque de Bruxelles	770	
Obligations Belges 5 %	105	
d.os Romaines id.	103 3/4	
d.os d'Haïti	620	
d.os Pedristes 5 %		
d.os d.o 3 %		
d.os Piemontaises		
2 1/2 % Holland.ta		
5 % d.o	101 3/4	
Autriche Métalliques 5 %		
d.o d.o 3 %		

72

Messieurs Mallets freres a Paris

Leopol ce 3/1 842

Messieurs

J'ai l'honneur de Vous envoyer ci joints trois traites sur Mr Simon G Sina a Vienne payables a deux mois de date et a Votre ordre

l'une N 1 pour rs 3500.
la seconde N 2 pour rs 3000
la troisieme N 3 pour rs 2500.
total rs 9000.

Cette somme est destinée au General Bem.

Je Vous prie donc Messieurs de vouloir bien realiser ces ~~ff~~ traites. Vous ~~rembourser~~ couvrir ~~les~~ des ~~la~~ frenes 2500 ~~avec frais et interets~~ que Vous avez deja payé au General ~~Bem~~ avec frais et interets et lui remettre le restant contre quitance que Vous aurez la bonté de me faire passer avec le compte de cette operation. — J'ai cru que l'envoi a Paris de traites sur Vienne etait le moyen le plus economique pour faire passer des fonds; veuillez me donner Votre avis a ce sujet

Je Vous demanderai en meme tems de m'envoyer l'extrait de mon compte courant fermé au 31 decembre dernier, ~~sans~~ en y omettant ~~toutefois~~ les fr 2500 sus mentionnés dont Vous vous trouvez couvert. Veuillez y joindre l'enumeration et l'evaluation des fonds que j'ai entre vos mains.

38.

Doit — Monsieur Le Prince Lion Sapieha — Avoir

1841		8855	"			Solde du Compte Précédent	20	Mai	"			1841	Mai	20	115	26	92	"	"	Par autant dont je me débitons le Cte de Mr Zamoyski	21	Mai	"	
120	<	3300	"			à lui Payé	10	Juin	21		693		Juin	10	122	3469	12	"	"	Son Cte aux 5 Juillet 5/566 Coupons Rtes de Naples Dt 32/	10	Juin	21	728
119	<			15750	"	achat de 3 actions de la Cie Roy. d'Assce à 105 3/4 Obse	12	"	23		3622		123					18004	80	Vente de Dt 200 - Rentes de Naples à 102-30				
	<			10500	"	" 2 " " " " à 105 1/2 "	18	"	29		3045		123					17987	20	" 200 - " " " 102-20				
122	<			15750	"	" 3 " " " " à 105 1/4 "	19	"	30		4725		123	15		89906	30	8984	80	" 100 - " " " 102-10	15	"	26	23375
137	<	74991	62	10500	"	" 2 " " " " à 105 3/4 "	24	"	35		3675		137					4483	"	" 50 - " " " 102 -				
139	<			8450	"	" 1 " " " " à 109 1/2 "	16	Juillet	57		3106		137					40441	60	" 450 - " " " 102-12 1/2				
140	<			16500	"	" 3 " " " " à 110 1/4 "	30	"	71		11716		137	22		1237	"	"	"	Net produit du Jem au 22 Juin 5/2500 - Rtes 3%	30	"	41	507
en parcourant le Nord				541	62	frais au dit achat	12	Juin	23		124		137	23		17996	"	"	"	Vente de Dt 200 - Rtes de Naples à 102-25	23	"	31	6118
123	<	168	66	"	"	frais à la vente de Dt 500 - Rtes de Naples	16	"	26		44		140 Juillet	31		40857	30	"	"	" " 450 " " " 103-17 1/2	31	Juillet	72	29417
137	<	1040	30	"	"	Payement fait à Mr le Docteur Pauchaud à Smyrne	26	"	57		385													
	<	2170	"	"	"	Son Mandat 11 Juin 5/ Mlle d'Arnaud	17	Juillet	58		1259		162 8bre	14		2894	75	2925	"	Encaissé Dt M Jem 5/100 act. de la Banque de Marseille				
				1750	"	achat d'une action de l'union Incendie à 3 1/4												30	25	à Déduire p. Dem 2 à 1% à Marseille & Cht de Salles	9	8bre	142	4109
123	<			1850	"	100 - Dépot en Espèces							162	21		5446	74	"	"	Jem au 1 9bre 5/ Obligs 5% Belges 8215-52 à 25-27 1/2	21	"	154	8286
				8750	"	achat de 5 actions de l'union Incendie à 3 1/2	18	Juin	29		3219		162.	22		2598	"	"	"	" au 22 8bre 5/100 Coup 5% Hollandais 5/1827 - 52 1/2	22	"	155	4026
137	<			9250	"	500 - Dépot en Espèces												390	"	Recu de la Cie La France la Jem au 22 X bre 5/1780 - 4 1/2 % en Traites de 20 act.				
				7100	"	achat de 4 actions de l'union Incendie à 3 1/2							162 26bre	23		740	"	350	"	" de la Cie Royale " " 5/700 " " de 14 act.	23	30bre	717	1606
																		100	"	" de la Cie de Navigation (Vie) " 200 - " de 14 act.				
138	<			7500	"	400 - Dépot en Espèces	5	Juillet	46		3450		162	24		707	50	607	50	16/3 3/4 - 63 " " (Incendie) - 1215 - " 27 act.	24	"	218	1541
				5325	"	achat de 3 actions de l'union Incendie à 3 1/2												"	"	Nombres 5/ Jem 10726-10 Solde Débit 189 5/10	31	"	225	24133
				5625	"	300 - Dépot en Espèces	8	"	49		2756							"	"	Balance des Membres				9197
				3550	"	achat de 2 actions de l'union Incendie à 3 1/2							162	31		102	19	"	"	Intérets à 4% l'an	31	"		
	<	54337	68	3750	"	200 - Dépot en Espèces	10	"	51		1912			"		10724	"	"	"	Solde Nous Revenant	"	"		
122				3550	"	achat de 2 actions de l'union Incendie à 3 1/2																		
				3750	"	200 - Dépot en Espèces	16	"	57		2137													
				9000	"	achat de 5 actions de l'union Incendie à 3 1/2																		
140	<			9500	"	500 - Dépot en Espèces																		
				2983	50	achat de 117 - Rtes 3% à 76-50 p. Compte de Dépot	23	"	69		8616													
140	<			2987	23	3-73 Courtage à 1/4 % s/ ledit achat																		
				8927	50	achat de 5 actions de l'union Incendie à 3 1/2																		
139	<			9437	50	500 - Dépot en Espèces	29	"	70		6606													
Zpaurant le Nord				687	95	frais à l'achat des 2 actions Cie Despres	18	Juin	29		1923													
137	<	235	96	"	"	frais à la vente de Dt 700 - Rentes de Naples	15	"	26		61													
				2850	"	achat de 6 actions de la Cie La France à 9 1/2																		
140	<			3460	"	600 - Dépot en Espèces	30	Juillet	71		2449													
				950	"	achat de 2 actions de la Cie La France à 9 1/2																		
140	<			1160	"	200 - Dépot en Espèces																		
				1000	"	achat de 2 actions de la Cie La France à 10	3	Août	75		1762													
140	<	13961	40	1200	"	200 - Dépot en Espèces																		
				4750	"	achat de 10 actions de la Cie La France à 9 1/2																		
140	<			5750	"	1000 - Dépot en Espèces	11	"	83		4772													
				1998	10	achat de 78 - Rtes 3% à 76-85																		
140	<			2000	60	2-50 Courtage à 1/4 % s/ ledit achat	6	"	78		1560													
140	<			410	80	frais à l'achat des 20 actions de la France	30	Juillet	71		291													
140	<	153	20	"	"	frais à la vente de Dt 450 - Rentes de Naples	31	"	72		110													
X1				150	"	achat de 4 actions de l'union (Vie) à 3/4 % de Bénéfice																		
				75	65	frais au dit achat																		
X1	<	5392	"	5160	"	achat de 200 - Rtes 3% l'an à 77-40 p. la Caisse	6	Août	78		4206													
				6	45	frais au dit achat																		
X	<	12000	"	"	"	Son Mandat du 25 Juillet 5/ Ladislas Zamoyski	8	7bre	141		16920													
				176605-82	30	Commission à 1/2 % 5/ 33616-11 Recouvrt de Jem 5/ Divd	113143																	
X		100	"		20	70 Port de Lettres	31	7bre																
		176705	82								113143							176705	82				113143	
		10724	"	"	"	Solde Cie Despres	31	7bre																

Sauf Erreurs ou Omissions

Paris Le 25 Janvier 1842

Mallet Freres & Cie

75

Paris le 26 Janvier 1842.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Lemberg, Gallicie.

Autriche.

Monsieur,

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 3 c.s elle contenoit trois Effets d'Ensemble Fl 9000.„ sur Simon & Sina à Vienne au 3 Mars. nous les avons négociés au change de 259 3/8, Escompte à 4 %, à ce taux elles ont produit f 23,465. 65 c. que, suivant vos ordres nous avons remis à Monsieur le Général Bem, sous déduction de la Somme de f 2500.„ que nous lui avions payée pour votre Compte le 15 8.bre dernier, ainsi que de tous les frais relatifs à cette affaire, d'après la note au dos de la Quittance que vous trouverez ci inclus.

T. S. V. P.

40.

les valeurs sur Vienne se négocient toujours très facilement à Paris, quant aux risques qu'elles peuvent offrir ils dépendent de leur nature. les faillites qui se sont succédées tant à Vienne qu'à Trieste ont en général inspiré une méfiance, qui est peut être exagérée.

Nous vous envoyons ci joint l'Extrait de votre Compte Courant chez nous, arrêté au 31 Décembre d.r et soldant en notre faveur par f 10,724. ". dont nous vous débitons à nouveau. veuillez le faire examiner & à l'occasion nous dire s'il a été reconnu juste.

Pour nous conformer à votre désir nous vous présentons d'autre part le relevé des différents Fonds vous appartenant dont les titres sont en nos mains. vous remarquerez avec plaisir que les Cours Actuels vous offrent un grand bénéfice et que l'événement a parfaitement justifié le choix de vos placements. nous nous réjouissons de ce résultat & vous renouvelons l'assurance de la haute considération & de l'entier

V. S. V. P

dévouement avec lesquels nous avons l'honneur d'être

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallet frères

Etat des Fonds Français et Etrangers appartenant à Monsieur Le Prince Léon Sapieha, au 25 Janvier 1842

100	Actions de la Banque de Marseille évaluées à	F 1560	F 156000	"
20	" de la Cie d'Assurances la France (Incendie) id	à 17½ % bce	" 19500	"
14	" " Royale " "	à 133½ "	" 93450	"
27	" " " L'Union "	à 37½ "	" 53325	"
4	" " " " (Vie)	à ½ " "	" 100	"
2895	Rte 3% { 780 en garantie de 20 Actions de la France 700 " 14 " de la Cie Rale 1215 " 27 " de l'Union (Incendie) 200 " 4 " " (Vie)	à 79.10	" 76331	"
215½	Obligations de l'Emprunt Belge à	104	" 225913	"
100	Certificats 5% Hollandais de £ 500 Cal à 101½ au Cht de 210		" 108297	"
			F 732916	"

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 79 20 30 Comptt

d.o 79 20 35 26 Fin cour.t

5 % 118 10 35 30 Comptt

d.o 118 15 30 Fin cour.t

4 % 103 Comptt

d.o Fin cour.t

4 1/2 Comptt

Actions de la Banque 3380

Rentes de la Ville 104 25

Obligations d.o 1275

Actions des 4 Canaux

d.o des 3 d.o

d.o du Canal de Bourgogne

R.tes de Naples 107 65 Comptt

d.o Fin cour.t

R.tes d'Esp.ne D.o act.s 25 3/4 Comptt

d.o Fin cour.t

d.o Dette passive 5 %

d.o nouveaux différés

Banque de Bruxelles 780

Obligations Belges 5 % 105 1/2

d.os Romaines id. 104

d.os d'Haiti

d.os Pedristes 5 %

d.os d.o 3 %

d.os Piemontaises

2 1/2 % Hollandais 52 1/4

5 % d.o 101 1/2

Autriche Métalliques 5 %

d.o d.o 3 %

A Messieurs Mallets frères et Camp
a Paris

Krasinya ce 6 Mars 1842.

Messieurs

J'ai reçu Votre lettre du 26 Janvier et j'ai pris note de la vente des traites ~~ainsi~~ q. sur Vienne ainsi que du payement que Vous avez effectué au General Bem.

J'ai examiné mon Compte Courrent fermé au 31 decembre ~~que Vous avez eu la bonté de m'envoyer~~. Comparé avec les lettres dont Vous m'avez ~~bien voulu~~ ~~m~~ honoré il presente une difference de fr 100 sur l'achat des actions Union Incendie Veuillez ~~l'examiner~~ et m'en faire connaître le chiffre exact l'examiner afin que je puisse mettre d'accord mes livres avec les vôtres.

Voici les achats ~~sur~~ mentionnés dans Vos lettres avec les dates des memes lettres

12 Juin	4	action	Achat	fr 7000	Depot	fr 400	total 7400
14 Juin	1	"	"	" 1750	"	100	" 1850
30 Juin	5	"	"	8750	"	500	9250
12 Juillet	7	"	"	12425		700	13125
20 "	5	"	"	8937,50	"	500	9437
30 "	5	"	"	9000	"	500	9500
Total	27	"	"	47862,50		2700	50562

41.

Achats selon le Compte Courrent

18	Juin	1	action,	achat	1750	depot	100	total 1850
"	"	5	"	"	8750	"	500	" 9250
5	Juillet	4	"	"	7100	"	400	" 7500
8	"	3	"	"	5325		300	" 5625
10	"	2	"	"	3550	"	200	" 3750
16	"	2	"	"	3550	"	200	" 3750
~~29~~	~~"~~	~~5~~			~~8937,50~~		~~500~~	~~" 9437,50~~
28	Août	5	"	"	9000		500	" 9500
29	"	5	"	"	8937,50		500	" 9437,50
	Total	27	"	"	47962,50	"	2700	" 50662,50
	Selon les lettres	27	"	"	47862,50		2700	" 50562,50
	différence	"			100	"	"	100 "

Il existe aussi une discordance entre les dates que je desirerais rectifier pour etablir la balance des Nombres.

Le relevé de mes fonds que Vous avez bien voulu m'envoyer offre des resultats très satisfaisans et qui prouvent en faveur du choix judicieux que V'avez fait pour les nouveaux achats Veuillez en agréer toute ma reconnaissance. Quand aux interets, les resultats sont moins favorables que les années precedentes ou que ~~les actions~~

le compte courrent ne ~~contient~~ ~~une~~ ~~credite~~ ~~ni des coupons des rentes de Naples ni~~ des dividentes ~~des actions~~ contient encore aucune dividende des actions des sociétés d'assurance. Veuillez me faire connaître les termes aux quels ces dividendes sont payé.

Afin de fermer le compte et que ma femme a chez Vous je Vous prie de vouloir bien vendre ses deux certificats Halendais vous couvrir de ce qu'elle Vous doit ~~et~~ ~~ce~~ porter le restant au credit de mon compte et me faire connaître le resultat de cette operation

Paris le 23 Mai 1842

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Kraniszyn, Gallicie.

Monsieur,

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 6 cr.

Vous nous faites une observation sur le Extrait de Compte que nous vous avons envoyé sur Lyon, en le rapprochant des avis contenus dans notre Correspondance, vous avez trouvé une différence de f. 100 c. elle provient de ce que par notre Lettre du 12 Juin 1841. nous vous disions avoir acheté 4 Actions de la Compagnie d'Assurance Union à 35% de prime tandis que le prix était bien de 35½ p%. ainsi que l'porte le Compte, auquel nul vous devez vous en rapporter, tant sur ce point que sur celui des époques de payement

42.

Nous n'avons pas en effet encore touché les dividendes de vos diverses Actions d'Assurances, mais cela ne tardera pas. déjà celui de la Compagnie Royale est fixé à f 500.. par Action pour l'année 1841. le cours des Actions se soutient à 139. de prime, la position de cet Etablissement étant on ne peut pas plus satisfaisante.

Nous venons de vendre, suivant vos intentions les deux Certificats de f 500.. 5% Hollandois, appartenant à la Princesse Sapieha, au cours de 101 1/2 p% & au change de 2 f 10 p.r 1 florin, ils ont produit suivant la note ci-joint f 2181. 94. que nous avons porté au Crédit de son compte, nous vous en remettons ci inclus l'Extrait. Il solde en sa faveur par f 2220. 06. que nous portons afin de le balancer au Crédit du vôtre.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallefrance

81

Bordereau de Deux Certificats de £ 500. Cal 5% Hollandais repris au cours de 101 1/2 & au change de 210.

£ 500 - " à 101 1/2 ——— £ 507. 50

Intérêts du 18bre 1841. au 22 Mars 1842 - 173 jours à 5% — — — " 12. 01

£ 519 - 51

au change de 210. F 1090 - 97

pour deux ——— F. 2181. 94.

2181,94
2154
27,94
208,22
236,16
2154
2390,16
2

~~[illegible]~~
956,064 60
4840



166

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

à Krasieryn près de Przemysl

Gallicie Autrichienne

Prusse

P.P.

PRZEMYSL
11 APR

7

Doit Madame La Pcesse Léon Sapieha Son Compte Courant Chez Mallet Freres & Cie Avoir

Date				Doit	Date				Avoir
1839	Xbre	31	"	Solde du Compte Précédent	31	Xbre		170 = 10	
1842	Mars	22	"	Solde lui revenant dont Nous Créditons le Cte de Mr Le Pce Léon Sapieha				2 220 = 06	
								2 390 = 16	

Date				Avoir
1840	Avril	22	"	Sem^e au 22 avril s/ 2 Certif^ts 5% hollandais fl 24=75 à 211½ " " 52 = 34
	8bre	28	"	" 22 8bre 2 " " " " 24=75 à 209½ " " 51 = 84
1841	Avril	22	"	" 22 Avril 2 " " " " 24=75 à 210½ " " 52 = 08
	8bre	22	"	" 22 8bre 2 " " " " 24=75 à 210 " " " 51 = 96
1842	Mars	22		Vente de 2 Certif^ts 5% hollandais Ens^e fl. 1000 à 101½ soit fl. 1015 = "
		"		Intérêts de 173 Jours Non Compris dans le Cours " 24=02 fl. 1039=02 à 210 = " 2 181 = 94
				2 390 = 16

Sauf Erreurs ou Omissions

Paris Le 22 Mars 1842

Mallet Freres

Messieurs Mallets frères et Comp
a Paris

Krasiczyn ce 24 Mars 1842

Messieurs

Le Comte Zamoyski mon beau pere au quel j'ai a remettre a Paris la somme de francs 28642. ~~desire~~ etre payé en obligations Belges. Je Vous prie donc Messieurs de vouloir bien passer a son dossiers la quantité ~~d'oblig~~ de ces obligations necessaire pour couvrir la somme sus mentionnée Les obligations doivent être evaluées au cours du jour au Vous ferez cette operation Quand a la difference entre leur evaluation ~~des Obligations~~ et la somme de fr 28642 elle devra être compensée d'une part ou de l'autre en argent comptant, de meme que nous l'avons fait l'année derniere avec les rentes de Naples Je Vous prierai de me faire connaitre ainsi qu'a mon beau pere le resultat de cette operation

43. agréez Messieurs etc etc

Messieurs Mallet frères banquiers
a Paris

Krasiczyn ce 2/4 1842

Messieurs

Je Vous confirme ma dernière ~~la lettre que j'ai eu l'honneur de Vous écrire~~ du 24 Mars

Je Vous prie par la presente de vouloir bien remettre a ma soeur la Princesse Czartoryska la somme de fr 575 que Vous porterez au debit de mon compte.

Je serai peut etre dans la necessité de realiser sur les fonds que je possede entre Vos mains la somme d'environ fr 200,000. Veuillez m'indiquer l'espece de fonds que Vous me conseillerez de vendre ainsi que la maniere la plus avantageuse de faire passer des fonds de Paris a Vienne.

Agréez Messieurs etc etc

44.

84

d 23/5

Paris le 14 Avril 1842.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Krasiczyn.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 22 Mars d.r depuis lors nous avons touché le 4 C.s

f 7000 .. sur vos 14 Actions de la Compagnie Royale d'Assurances

" 2605 .. p.r le Semestre échu sur vos 100 Certificats Hollandais

Ces sommes figurent au Crédit de votre Compte chez nous.

Votre Lettre du 24 Mars nous est parvenue depuis, vous nous chargez de transporter de votre dossier dans celui de Monsieur le Comte St Zamoyski, Vingt Sept Obligations Belges, à 103 3/4 cours du jour elles représentent

un Capital de . . . . . f. 28,236.60

Nous vous débitons de plus de . . . . . " 405.40

dont nous créditons M.r le C.te Zamoyski, & les f. 28,642 ..

que vous vouliez lui remettre se trouvent ainsi complétés.

45.

85

Nos des Obligations Belges
transférées à Monsieur le Comte [illegible] Zamoyski

166
219
1153
1154
1163
1523
1525
1527
1531
1532
1533
1534
1537
1539
2325
2394
2395
3246
3247
3282
3283
3284
3285
3286
3646
5981
6453.

Nous venons de négocier les Coupons d'intérêt échéant le 1er mai de vos Obligations Belges s'élevant à £ 215 1/2 et faisant à 25.t 45.c f 5484.45. à ce sujet nous vous observerons que le prix de 103. 3/4 auquel nous avons évalué le 29 Certificat ci dessus est bien, Coupon détaché.

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 80 95 81 80 90 95 Comp.t
d.o 81 80 95 81 10 Fin cour.t
5 % 118 45 55 Comp.t
d.o 118 55 70 Fin cour.t
4 % 101 50 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 Comp.t
Actions de la Banque 3365
Rentes de la Ville
Obligations d.o 1297 50
Actions des 4 Canaux 1245
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne 1075
R.te de Naples 10740 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e 25 1/2 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive 5 1/4
d.o nouveaux différés
Banque de Bruxelles 780
Obligations Belges 5 % 104 3/4
d.os Romaines id. 105 1/4
d.os d'Haïti 672 50
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 %
d.os Piemontaises
2 1/2 % Holland.ses
5 % d.o 102 1/4
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

P.P.

PARIS 16 AVRIL 42 60

29 JUIN

Mr Lepieha
Sr Krasiczyn près Przemysl
Gallicie Autrichienne.

A Messieurs Mallets freres et Comp
a ~~Lra~~ Paris Leopol ce 16/4 842.

Messieurs

J'ai reçu Votre Lettre du 23 Mars et j'ai ~~reglé mes registres~~ pris note des ~~fr 2220~~ fr 2220,06 ~~&~~ provenant des Certificats ~~Belges~~ et que V'avez passé ~~au credit~~ Hollandais de ma femme et que V'avez passe au credit de mon compte

Je Vous prie par la presente de vouloir bien payer a ma Mere la Puffe Anne Sapieha fr 3750 que V'porterez au debit de mon compte

Agreez Messieurs etc etc

L Sa

46.

23/5 87

Paris le 3 Mai 1842.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Krasiczyn.

Monsieur,

Nous vous confirmons notre dernière lettre du 15. Avril et avons reçu depuis lors celles que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser les 2 & 16 du même moire. par la première vous nous dites qu'ayant l'emploi de f 200,000.. vous désirez savoir quels seroient ceux de vos fonds Publics en nos mains qu'il nous paroitroit convenable de vendre. nous pensons que vous pourriez réaliser cette Somme en négociant vos Obligations Belges qui sont cotées aujourd'hui 103. 3/8. nous nous rappelons qu'Elles avoient été achetées en 7bre 1835 au prix de 102.. %.

Nous nous sommes empressés de faire remettre f. 575.. à Madame la Principe Czartoryska &

47.

F. 3750.-- à Madame la Princesse Anne Sapieha votre mère. Nous vous remettons ci inclus leurs deux Reçus.

Nos fonds sont toujours en voie de baisse. Le 5% a atteint 120 p% jamais jusques à présent il n'avoit été aussi élevé. On est fort occupé du projet d'un Chemin de fer de Paris à Bruxelles qui, en raison de la protection qu'elle aura de la Gouvernement, sera certainement une entreprise avantageuse pour le Pays et profitable aux Actionnaires.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus entier dévouement et la plus haute considération.

Monsieur,

votre très humbles Serviteurs

Mallet frères & Cie

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 %	81.95 82.10.05	Comp.t
d.o	82.15.35	Fin cour.t
5 %	119.95 120 119.90	Comp.t
d.o	120.40.45.35	Fin cour.t
4 %	102.15	Comp.t
d.o		Fin cour.t
4 1/2	107.80	Comp.t
Actions de la Banque	3365	
Rentes de la Ville		
Obligations d.o	1295	
Actions des 4 Canaux	1250	
d.o des 3 d.o		
d.o du Canal de Bourgogne	106.75	
R.te de Naples	107.80	Comp.t
d.o		Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.ne	25 3/4	Comp.t
d.o		Fin cour.t
d.o Dette passive	47/8.	
d.o nouveaux différés		
Banque de Bruxelles	795	
Obligations Belges 5 %	103 3/4	
d.os Romaines id.	106 3/8.	
d.os d'Haïti	665	
d.os Pedristes 5 %		
d.os d.o 3 %		
d.os Piemontaises		
2 1/2 % Holland.tes		
5 % d.o	102 1/4	
Autriche Métalliques 5 %		
d.o d.o 3 %		

PRZEMYSL
16 MAI

P.P.

Monsieur
le Prince Leon Sapieha
à Krasiczyn
près de Przemysl
Gallicie Autrichienne

L.P.

A Messieurs Mallet frere et Cie a Paris

Leopol le 19 juillet 1847.

Messieurs

J'ai l'honneur de Vous prevenir par la presente que j'ai tire en date d'aujourdhui une traite sur Vous pour francs 3076 cent 92.

a deux mois de date payable a Mr le Comte Maximilien Fredro. Je sollicite pour elle Votre bon accueil. Le Comte Fredro habite Nice et il est probable qu'il voudra realiser cette traite chez Mr Avigdor banquier en cette ville. Le dernier ne me connaissant pas pourra peut etre quelques dificultes pour l'accepter. Si Vous en avez l'occasion veuillez lui faire savoir que Vous etes disposé a lui faire honneur.

Je viens d'emettre une seconde traite sur Vous pour francs 5178 cent. 20

a deux mois de date payable a Mr le Comte Stanislas Jablonowski. Je sollicite egalement pour elle Votre bon accueil.

Agréez Mes

Messieurs!

Leopol 28e juillet

Donnant suite a ma derniere du 19 courant j'ai l'honneur de Vous prevenir par la presente, que j'ai emi en date d'aujourdhui une traite sur Vous pour francs 1600 —
a deux mois de date payable a l'ordre de Monsieur Jean Shilikowski. Je sollicite pour elle Votre bon accueil l'echeance et Vous prie d'en porter la montant au debit de mon Compte chez Vous
J'ai l'honneur d'etre ——

Je suis desireux d'avoir de Vos nouvelles après le malheur, qui vient de toucher la France, Veuillez m'eclairer de Vos conseils sur les fonds, que j'ai chez Vous et me dire si Vous etes toujours du meme avis sur ceux qu'il me faudra realiser ——

90

Messieurs! Wysock 31 Juillet 1842.

Me refferant a ma derniere du 28 Courrent, j'ai l'honneur de Vous prier par la presente de vouloir bien ouvrir un credit chez Vous a ma belle soeur la Comtesse Josephine Zamoyska et cela jusqu'a la concurrence de francs 10.953

Veuillez lui remettre l'argent qu'elle Vous demandra jusqu'a la concurrence de cette somme et en porter le montant au debit de mon compt chez Vous

Agreez Messe

Te fr 10953 zaassygnowałem za złp 10,000 złożone w Warszawie przez Kasztelana Wichlinskiego i za złp 2000 dane mi iako importancię z Wysocka.

A Messieurs Malleh freres et Cie a Paris

Krasicyn 17 Août 1842.

Messieurs!

Je Vous confirme ma dernière du 31 Juillet, que Vous aura remis ma belle soeur la comtesse Ladislas Zamoyska. Cette lettre avait pour but d'ouvrir a ma belle soeur un credit chez Vous jusque a la concurence de fr. 10953

J'ai l'honneur de Vous prevenir par la presente, que j'ai emis en date d'hier une traite sur Vous pour fr. 7792,20

a deux mois de date payable a l'ordre de Monsieur Jan Jaworniecki. Je sollicite pour elle Votre bon accueil.

Je Vous prie aussi le vouloir bien payer a mon beau frere le Comte Ladislas Zamoyski la somme de fr. 12.200

et a ma soeur la Princesse Anne Czartoryska la somme de fr. 900

Pour ce dernier payement je desirerais avoir deux quitances l'une pour fr. 650 l'autre pour fr. 250.

Par Votre lettre du 3 Maj Vous m'engagiez a realiser mes Obligations belges pour obtenir

le capital de fr. 200.000 dont j'aurai besoin; les Obligations etoient alors a 103 3/8. Si leur cours n'a pas baisse de beaucoup et si le changement de circonstances ne Vous a pas fait change d'opinion, je Vous prie de Vouloir bien en vendre pour la valeur enuiran fr 150.000 afin de Vous couvrir des avances que Vous avez fait a mon compte et de me donner le moyen de continuer a tirer sur Vous. Le moyen de faire passe des fonds ici est le plus avantageux.

Les traites que j'ai emises sur Vous m'ont été payes de Fl 115 1/2 a 117 pour fr. 300 a deux mois de date.

J'ai l'honneur d'etre

92

Paris le 19 Août 1842

Monsieur Le Prince Léon Sapieha

Léopold. Gallicie Aut.ne

Monsieur,

Nous avons bien reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser les 19 & 28 Juillet par la première vous nous prévenez de vos Traites sur nous l'une de f 3076.92. à l'ordre de Mr Le Comte Freder & l'autre de f 5128.20. à l'ordre de Mr Le Comte St. Zablonowsky. par la seconde enfin vous nous donnez avis d'une troisième traite de f 1600.. à l'ordre de Mr Jean Milikowski. nous avons pris bonne note de ces dispositions et les acquitterons fort exactement à votre débit. elles ne nous ont pas encore été présentées.

Le funeste évènement du 13 Juillet a excité de vifs regrets pour le présent et d'inférieures inquiétudes pour

50.

pour l'avenir. la Situation de la France s'est trouvée tout à coup changée et l'on a compris alors combien le Jeune Prince qui nous a été enlevé étoit, par son caractère et la réunion des plus belles qualités, précieux à son pays.

La seule consolation qui ait pu adoucir l'amertume de cette perte s'est trouvée dans le sentiment profond qu'elle a causé. le deuil a été général dans toutes les classes dans tous les lieux et on a pu en conclure que la famille régnante étoit plus profondément établie qu'on ne le supposoit et qu'au fonds la Nation lui rend la justice qui lui est due.

Sur cette manifestation de l'opinion les esprits n'ont pas tardé à se rassurer et à se rattacher à ce qui nous reste de conditions favorables. la bourse qui ne regarde pas loin devant elle et n'a pas cru voir de danger immédiat, a repris courage, la baisse s'est arrêtée et les fonds Publics ont repris leur précédente position.

Nous avons sous les yeux la liste des valeurs que vous possédez et n'avons aucune raison de revenir sur la bonne

opinion que nous en avons toujours eue.

Nous vous renouvelons, Monsieur, l'assurance de notre plus haute considération & de notre entier dévouement.

Malleprevenez

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 78 60 55 Comp.t
d.o 78 70 60 65 Fin cour.t
5 % 119 55 45 50 Comp.t
d.o 119 55 50 55 Fin cour.t
4 % Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 Comp.t
Actions de la Banque 3265
Rentes de la Ville
Obligations d.o 1275
Actions des 4 Canaux 1272 50
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 105 50 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e 21 1/2 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive 37/8
d.o nouveaux différés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 % 103
d.os Romaines id. 103 1/4
d.os d'Haïti 510
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 %
d.os Piemontaises
2 1/2 % Holland.tes
5 % d.o 102 1/4
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

101

P.P.

Le Prince Leon Napieha
à Lemberg
Gallicie Autrichienne
Przemysl

PRZEMYSL
6 SEP.

94

Paris le 6 Septembre 1842

Monsieur Le Prince Leon Sapieha.

à Krasieryn, Gallicie Aut.ne

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous vous avons adressée le 19 Août d.r & avons reçu depuis lors celle que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 17 du même mois.

Madame la Comtesse Zdzislar Zamoyska ne nous a pas jusqu'à présent remis la lettre par laquelle sous la date du 31 Juillet vous lui ouvriez un crédit de f 10,953.„ nous tenons toujours cette somme à sa disposition.

Vous nous prévenez de la traite de f 7792. 20.c du 16 Aout à 2 mois de date que vous avez fournie sur nous à l'ordre de M.r J. M. Jenrzenicki, nous en prenons note et lui réservons le meilleur accueil.

Nous remettrons à Monsieur le Comte Ladislas Zamoyski la somme de f 12,200.„ que vous nous chargez de lui compter & vous enverrons sa Quittance.

51.

Nous avons remis à Madame la Princesse Czartoriska suivant les deux Quittances ci joint la Somme de f 900.... dont nous vous avons débité.

Suivant vos instructions et profitant pour cela du mouvement de hausse qui vient déclaré sur tous les fonds Publics nous avons vendu à la bourse d'hier

92 Obligations Belges, anciennes	à 103 1/2	en	F 95,981.76.
3 — d° — d° — " —	à 103 3/8	en	" 3126.06.
		Ensemble	F. 99,107.82.
dont nous déduisons nos Commission à 1/4 %	f. 247.76.		371.64.
le Courtage à 1/8 %	" 123.88.		
		Reste net	F. 98,736.18.

que nous portons à votre crédit.

Nous allons continuer la vente jusques à concurrence de 140 Obligations et vous donnerons note du tout, lorsqu'elle sera complète. en attendant vous pouvez disposer sur nous par vos Traites de toutes les Sommes qui vous seront nécessaires, tout accueil leur est réservé.

Vous remarquerez par la note ci joint de nos Cours que bon
sont bien promptement remis du découragement qu'avait
inspiré la catastrophe du 13 Juillet. Il n'en est pas moins
vrai que la position politique de la Banque est devenue
beaucoup moins bonne.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute
considération,

Monsieur,

votre humble Serviteur

Mallet frères

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 79 95 80 05 79 85 Comp.t

d.o 80 95 10 Fin cour.t

5 % 120 70 60 Comp.t

d.o 121 10 120 90 Fin cour.t

4 % 105 10 Comp.t

d.o Fin cour.t

4 1/2 Comp.t

Actions de la Banque 3265

Rentes de la Ville

Obligations d.o 1277 50

Actions des 4 Canaux 1275

d.o des 3 d.o

d.o du Canal de Bourgogne 106

R.te de Naples 107 Comp.t

d.o Fin cour.t

R.te d'Esp.e D.te act.e 22 1/8 Comp.t

d.o Fin cour.t

d.o Dette passive 3 7/8

d.o nouveaux différés 9 1/4

Banque de Bruxelles 775

Obligations Belges 5 % 105

d.os Romaines id. 104 7/8

d.os d'Haïti 515

d.os Pedristes 5 %

d.os d.o 3 %

d.os Piemontaises

2 1/2 % Holland.tes 53

5 % d.o 102 1/2

Autriche Métalliques 5 %

d.o d.o 3 %

Leopol

P.P.

PARIS

Monsieur le Prince Léon Sapiehas à Brasierje Gallicie Autrichienne

PRZEMYSL
20 F.P.

96

Paris le 9 Septembre 1842

Monsieur le Prince Leon Sapieha.

à Krasieryn.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 6 c.z nous venons vous annoncer aujourd'hui que pour compléter l'ordre que vous nous aviez donné nous avons vendu de nouveau 45 Obligations Belges vous appartenant, qui au cours de 103 1/2 p% ont produit . . . f 46,947. 60.

nous en déduisons n/ Commission à 1/4 % f 117. 37.
le Courtage à 1/8 % " 58. 68. } 176. 05.

Restent net . . . . f 46,771. 55.

que nous portons au crédit de votre Compte.

La hausse se soutient sur tous nos fonds, il n'y a du reste rien de nouveau en affaires. nous nous référons à la cote ci joint et avons l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur,

vos très humbles serviteurs

Malleffrand

52.

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 80 20 15 Comp.
d° 80 35 45 35 Fin cour.
5 % 118 80 119 118 95 Comp.
d° 10 295 Fin cour.
4 % Comp.
d° Fin cour.
4 1/2 10650 Comp.
Actions de la Banque 3265
Rentes de la Ville
Obligations d° 1280
Actions des 4 Canaux 1280
d° des 3 d°
d° du Canal de Bourgogne
Rte de Naples 10705 Comp.
d° Fin cour.
Rte d'Espe Dte act. 22 1/8 Comp.
d° Fin cour.
d° Dette passive
d° nouveaux différés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 % 105 1/4
dos Romaines id. 104 3/4
dos d'Haïti 520
dos Pedristes 5 %
dos d° 3 %
dos Piemontaises
2 1/2 % Hollandtes
5 % d° 102 1/2
Autriche Métalliques 5 %
d° d° 3 %

101

Le Prince Léon Sapieha
T 14
12 Brasierie
26
Gallicie Autrichienne

PARIS 10 SEP 42 00

L.F.

P.P.

PRZEMYSL 26. SEP.

Mr. Mallets frères et Comp. a Paris

Leipzig ce 22/9 842

Messieurs

J'ai reçu vos lettres du 19 Août et 6 Septembre et j'ai pris note des payements que vous avez effectué pour mon compte ainsi que de la vente des 95 Obligations Belges.

J'ai l'honneur de vous prevenir qu'en date du 18 courant j'ai émi sur vous une traite de fr 5000 payable a deux mois de date a Mr. P. Michalowski je sollicite pour elle votre bon accueil.

Je vous prie de vouloir bien faire payer au General Skrzynecki par ~~trimestre~~ a commencer du 1er Juillet dernier la somme de fr 1562,50 et cela jusqu'a ~~nouvel ordre~~ ce que je vous aye prevenu d'arreter ce payement. Le second ~~trimestre~~ terme etant au 1er Octobre prochain je vous prie donc de lui faire toucher les deux trimestres ensemble c'est a dire fr 3125

53.

Veuillez cependant retenir sur chaque payement tous les frais qu'ils ~~pourront~~ occasionneront.

Agréez Messieurs etc etc

Mallets:

Kraficzyn ce 14 Xbre 1842.

Messieurs

Je Vous confirme ma dernière du 30 Octobre
La presente a pour but de Vous prier de Vouloir bien effectuer pour mon Compte les payemens suivans
fr. 4546-15 au Prince Adam Czartoryski
" 3000 au Comte Zdzislas Zamoyski
total " 7546-15 que Vous voudrez bien porter au debit de mon Compte.

Veuillez aussi m'envoyer l'extrait de mon Compte courant chez Vous fermé au 31 Decembre prochain.

J'ai l'honneur

A Sapieha

Summa fr. 4546-15 składa się z fr. 3846-15 wypłaconych przez Wo Sienkiewicza Jen. Bem, które JO Xiąże teraz zwraca i z fr. 700- za które od Rittera Xiąże odebrał fl. 270 vide No D. 126.

Summa fr. 3000 jest to zwrot JWu Hrabiemu summy, którą on zaliczył JO Xie Jadwidze w Paryżu.

54

Krasnicryn 19. Oct6. 1872.

Messieurs

En vous confirmant ma derniere du 22e Sept. j'ai l'honneur de Vous prevenir par la presente qu'en date d'aujourd'hui j'ai tire sur Vous une traite de fr. 166 Cent. 66. payable a deux mois de date a Monsieur Alexandre Jablonski. Je sollicite pour elle Votre bon accueil.

J'ai l'honneur d'etre Messieurs

Monsieur Jablanski etudiant en medecine demeurant a Patiers

Krasiczyn ce 30. Oct. 1841.

63-47 25f-33
30
17

Messieurs

Je Vous confirme ma derniere du 19 Courrent, la presente a pour but de Vous prier de vouloir bien payer pour mon compte a ma soeur la Princesse Czartoryska la somme de fr. 500, que Vous vaudrez bien porter au debit de mon compte

J'ai l'honneur d'etre Messieurs Votre &c

Au moment de fermer cette lettre je recois la commission de payer la somme de fr. 400 a Madame Jane Leach demeurant a Landre 7 South St Manchester Square. Veuillez Vous charger de ce payement a mon compte. Les frais doivent etre deduits des fr. 400 a la charge de Madame Leach. —

55

101

Paris le 10 Janvier 1843.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Krasiczyn.

Monsieur,

Nous avons à répondre aux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser les 22 Septembre, 19, 30 8bre & 14 Décembre dr. par la première vous nous chargiez de faire payer à Mr le Gle Skrzynecki f 1562.50. par chaque trimestre à partir du 1r Juillet, ce que nous nous sommes empressés de faire par l'entremise de Mess. Engler Brugman & Bohne de Bruxelles, ainsi que vous le verrez par ses deux Reçus ci joint. La Traite de f 5000.„ que vous avez fournie à cette époque à l'ordre de Mr P. Michałowski a bien été acquitée à votre débit.

par votre seconde lettre vous nous donniez avis d'une autre Traite de f. 166.66. à l'ordre de Mr Alex. Jabłonski, elle ne nous a pas encore été présentée.

56.

Par votre troisième lettre vous nous donniez bordée de payer

f. 500.„ à la Princesse Czartoryska

„ 400.„ à Mad. Van Leach à Londres

nous avons exécuté & voici leurs Reçus.

Enfin suivant le desir que vous exprimiez par votre dernière lettre nous avons fait remettre à Monsieur le Prince Adam Czartoryski la Somme de f 4546.15. dont Mr nous a remis le Reçu ci joint. nous tenons en outre f. 3000.„ à la disposition de Mr le Comte Ladislas Zamoyski

Vous trouverez de plus ici la Quittance de Monsieur le Comte Ladislas Zamoyski pr les f 12,200.„ que nous lui avons comptés le 10 Septembre dr. & qui se trouvent ainsi que les autres payements portés au débit de votre Compte ainsi que vous le verrez par l'Extrait que nous vous remettons ci joint. Il solde en votre faveur par

f. 123,769.„ qui figurent à votre crédit à nouveau. veuillez le faire examiner & à l'occasion nous dire s'il a été trouvé juste.

Nous ne pouvons que vous répéter que tous les fonds Publics que vous avez déposés en nos mains remplissent toutes les conditions que vous pouvez désirer.

Nous vous présentons nos vœux de l'époque & vous renouvelons l'assurance de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Malle frères

Doit — Monsieur le Prince Léon Sapieha — Avoir

Son Compte Courant & d'Interets à 4% Chez Mallet Freres & Cie

1841	31	10724	"		"	Solde du Compte Précédant	31	8bre	"	"	1842	Mars	22	2220	06	"	"	Solde du Compte de Mad.e la Pr.sse Léon Sapieha	22	Mars	81	1798
1842		405	40	"	"	Pr autant que Mr. prestons au Crédit de Mr. le Ct. Ignace Zamoyski	15	Avril	105	425		Avril	4	7000	"	"	"	Reçu de la Cie pr. Divid.e de 5/4 actions à 500 fr.	4	Avril	94	6580
		575	"	"	"	Payé à Mad.e la Pr.sse Czartoriska	28	"	118	678			13	2605	"	"	"	Som.ne au 1er Cte 5/100 Certif.s 2/3 hollandais fl 1237-50 à 210 fr.	22	"	112	2918
		3750	"	"	"	" " Anne Sapieha	2	Mai	122	4576						2700	"	Divid.e 5/100 actions de la banque de Marseille à 37="				
		6000	"	"	"	" " S.	7	Juillet	138	9400			16	3662	"	38	"	à Déduire Cte à 1% à Marseille & Cout de Lettres	12	"	102	3735
		1600	"	"	"	Sa Ete of J. Mielikouski	23	7bre	271	4226			17	5484	45	"	"	Som.ne au 1er Mai 5/100 bq.s 2/3 belges £ 215-12 à 25-45	17	"	107	5868
				650	"	Payé à Mad.e la Princ.e Czartoriska							19	3240	"	"	"	Divid.e 5/27 actions de Minerva Incendie à 120 fr.	19	"	109	3532
		900	"	250	"	" " S.	2	"	215	2205			25	1400	"	"	"	" 5/20 actions de la France " à 70 fr.	25	"	115	1610
				247	76	Com.on à 1/4 % 5/99107-52 Vente de 95 Oblig.s Belges						Juin	23	350	"	"	"	Som.ne au 22 Juin 5/700 fr. 3% engagements de Mad.e Royale				
		371	64	123	88	Court.e à 3/8 % 5/ S.	7	"	250	927			"	390	"	"	"	" la Sienne 780 " 2 31 " la Sienne				
				117	37	Com.on à 1/4 % 5/ 46947-62 Vente de 45 Oblig.s Belges							"	607	50	"	"	" 1215 " 2 27 Union Inc.e	23	Juin	174	2518
		176	05	58	68	Courte à 1/8 % 5/ S.	9	"	262	443			"	100	"	"	"	" 200 " 2 4 Union Vie				
	12	200	"	"	"	Pr autant que Mr. portons au Crédit de Mr. le Ct. Ladislas Zamoyski	10	7bre	253	30866						95981	76	Vente de 92 Obligations belges à 103-1/2				
		5128	20	"	"	Sa Ete of Stanislas Sablonowski	19	"	262	13435		7bre	7	107454	07	3126	06	" 3 " 103 3/8	7	7bre	250	268636
		3076	92	"	"	" Le Ct. Mo Fredro	19	"	262	8059						8346	25	" 8 " 103 1/2				
		7792	20	"	"	" Jaworzicki	15	8bre	288	22461			9	38601	35	"	"	" 37 " 103 1/2	9	"	252	97274
		5000	"	"	"	Payé à Mad.e la Ctesse Zamoyska	14	9bre	318	15900						4000	"	Divid.e 5/100 actions de la banque de Marseille à 40="				
		500	"	"	"	" " La Pesse Czatoriska	24	"	328	1640			17	3959	"	41	"	à Déduire Com.on à 1% à Marseille & Cout de Lettres	12	8bre	285	11283
		400	"	"	"	Payé à Mlle Jane Leach à Scrières £ 16-11-3 à 25-70	26	"	330	1320		9bre	17	2592	"	"	"	Som.ne au 1er 8bre 5/100 Certificats 2/3 hollandais fl 1237-50 à 209 fr.	22	"	295	7647
		5000	"	"	"	Sa Ete of Freres Michalowski 123500	5	8bre	327	16850			18	1234	32	"	"	" 1er 9bre 5/36 actions 3/4 belges 48-1/2 à 25-45	18	"	291	3591
				"	"	62599-41 Nombres 5/ fl 12267-84 Solde Brut	21	"	325	446274		9bre	2	2520	"	"	"	Remboursement d'une Oblig.on Belge	2	9bre	306	7711
				156	95	Commission à 1/2 % 5/ 3129-77 Dividendes						8bre	25	350	"	"	"	Reçu de la Cie Mallet som.ne 5/700 fr. 3% engagements				
		164	"	7	05	Port de Lettres	31	"					"	390	"	"	"	" de la Cie la France " 780 " " "	25	7bre	259	2656
	123	769	"	"	"	Solde Lui Revenant	31	"					27	100	"	"	"	" de la Cie de Minerva som.ne 5/200 fr. 3% pr Minerva Inc.e				
													"	607	50	"	"	" 121500 " " " Escompte 2/3	27	"	361	2552
																		124827-25 Balance des Nombres 123903				149866
													"	1665	16	"	"	Interets à 4% Stan	31	8bre		
	186	532	41							57977				186532	41							57977

à Nouveau

1843		1562	50	"	"	Payé à Bruxelles au General Skrzynski	2	Janvier			123769 " " "
		4546	15	"	"	" à Mons.r Czartoryski	9				
		3125	"	"	"	" à Bruxelles au General Skrzynski	11	8bre 1842	Envoié à Sadyle		

Sauf Erreurs & Omissions

Paris le 9 Janvier 1843

Mallet Freres

214
146
75

Messieurs Mallet frères et Cie a Paris.

Leopol ce 21. Janvier 1843

Messieurs.

En attendant Votre reponse a ma dernière du 15. Xbr. dernier, je Vous prie par la presente de vouloir bien payer a ma soeur la Princesse Anne Czartoryska et contre sa quitance la somme de fr. 4000, que Vous porterez au debit de mon compte chez Vous.

Agreez Messieurs

A Sapieh

105

Messieurs Mallet Leopol ce 12 fevrier 1873.

Messieurs.

J'ai reçu Votre lettre du 10. Janvier, ainsi que l'extrait de mon compte courrent firme au 31 xbre dernier et soldé en ma faveur par

fr. 123769. L'ayant trouvé juste, j'ai l'honneur de Vous en accuser le bien être.

Je Vous previens par la presente, qu'en date d'hier j'ai tiré sur Vous une traite de

fr. 5000 payable a Mr Antoine Astrowski a deux mois de date. Veuillez lui accorder un bon accueil. Veuillez aussi payer la somme de fr. 271 a Mr Louis Bystrzonowski emigré Polonais demeurant a Paris 28 rue du Bac et porter ces sommes au debit de mon compte

Agreez Mes

58.

Leopol ce 12 fevrier

Mr Louis Bystrzanowski: 28. rue de Bac a Paris

Mr

J'ai l'honneur de Vous prevenir, que Mr Tustanowski m'a remi pour Vous la valeur de # 24 qui vu le bas prix le l'or chez nous donne soulement

fr. 271. J'ai charge Messieurs Mallets fr et Cie de Vous remettre cette somme. Veuillez donc Vous adresser a eux et leur donner quitance de ce payement.

Je joins ici un billet de Mr Tustanowski

Agr

L. Sa

Messieurs Mallet frères et Cie à Paris

Leopol le 1 Mars 1873.

Je Vous confirme ma dernière du 12 fevrier par la quelle je Vous ai donné avis que j'ai emi sur Vous une traite de fl 5000 payables a Monsieur Antoine Ostrowski.

La presente a pour but de Vous prevenir qu'en date d'aujourdhui j'ai tiré sur Vous une traite de fr. 5000 a deux mois de date et a l'ordre de Mr Enrlach & Jaworniçki. Veuillez lui accorder un accueil favorable et la porter au debit de mon compte.

J'ai l'honneur d'être Messieurs

Votre

Messieurs Mallets freres et Comp a Paris.

Krasicryn ce 5 Avril 1843.

Messieurs

Je vous confirme ma derniere du 1 Mars

Je vous prie par la presente de vouloir bien passer au compte de mon beaupêre le comte Stanislas Zamojski la somme de fr 34,688, 53.

Veuillez aussi passer au compte de ma Mere la Princesse Anne Sapieha la somme de fr 24,404 vous vandrez bien porter ces deux sommes au debit de mon compte chez vous

Par ma lettre du 19 octobre 1842 je vous ai prevenu que j'ai emi sur vous une traite de fr 166,66 payables a deux mois de date et a l'ordre de Mr Alexandere Jablonski. Monsieur Jablonski au quel cette traite a été envoyé, ne l'a pas reçu, il parait dane qu'elle s'est egaré a la poste. J'ai l'honneur de vous en prevenir afin que quelqu'un autre ne veule en faire usage, et vous prie de faire en sorte que les fr. 166,66 puissent arriver a leur destination

Monsieur Alexander Jablonski est etudiant en Medecine et habite Potiers.

L'extrait de mon compte courrent fermé au 31 Xbre dernier contient a mon Avoir la somme de f 2520 comme remboursment d'une, d'une obligation Belge

Le praduit du meme remboursement ayant été maindre les années precedentes je vous prie de vouloir bien

me faire savoir s'il n'y a pas erreur et de m'envoyer en même tems la note des fonds publics et des actions que j'ai Depot tant chés vous que dans les differentes sociétés d'assurance.

J'ai l'honneur &c.

Messieurs Mallets freres et Comp. a Paris

Freywaldau ce 5 Maj 1843.

Messieurs

Je vous confirme ma dernier du 5 Avril. La presente a pour but de Vous prier de von loir bien faire payer a Madame Jane Leach a Londre, la som de fr 800

Je Vous prie en outer de faire toucher a Madame Leach fr 400 - par quartier a dater du 9 Juillet prochain inclusivement c'est a dire

fr 400 au 9 Juillet
fr 400 au 9 Octobre
fr 400 au 9 Janvier
fr 400 au 9 Avril

ou fr 1600 par an jusqu'a ce que je ne Vous demande d'arreter ces payemens

Madame Jane Leach demenre 7 South St Manchester Square - London.

J'ai l'honneur &c.

Messieurs Mallets freres et Comp.a Paris

Krasicryn ce 15 Maj 1843.

Messieurs

Vous confirmant ma Derniere Du 5 Courrent je Vous prie par la presente De vouloire bien payer a ma Seur la Princesse Anne Curtorystka la somme de fr 5615. que Vous voudrez bien porter au Debit de mon Compte. —

Messieurs Malletz Freres et Comp a Paris

Krasiczyn ce 22 Maj 1843.

Messieurs!

Vous confirmant ma derniere Du 15 Courrent j'ai l'honneur de Vous prevenir qu'en d'ate D'aujourdhui j'ai tire sur Vous une traite de fr 6941 payables a trois jours de Date et a l'ordre Du Comte Leopold Krasinski. Veuillez lui faire un bon account et en porter le montent au debit de mon Compte —

111

Paris le 31 Mai 1843.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Krasiczyn,

Monsieur,

Nous avons bien reçu les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser les 5 & 15 c.e nous avons exécuté l'ordre que nous portoit la première en faisant payer pour votre Compte à Madame Pane Leach à Londres une première Somme de f 800.. & avons chargé Mess Morris Prevost & C. de la dite ville de tenir à sa disposition tous les 3 mois à partir du 9 Juillet prochain f 400.. soit f 1600... par an & cela jusques à révocation de votre part.

Par votre dernière lettre vous nous dites de remettre f 5615... à Madame la Princesse Anne Czartoriska ce que nous avons fait aussitôt, ainsi que vous le verrez par le reçu qu'elle nous a donné & que vous trouverez ci inclus

64.

nous y joignons deux autres Quittances l'une de f 5953.. , payés le 26 Janvier à Madame la Comtesse Josephine Zamoyska, l'autre de f 4000.. payés le 4 février d°. à Madame la Princesse Czartoryska.

Vous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération d'un entier dévouement,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Mallefrere

ci joint la quittance de Mme Leach

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 %	81 60 70	Comp.t
d.o	81 55 70 65	Fin cour.t
5 %	120 75 90	Comp.t
d.o	120 70 90	Fin cour.t
4 %	102 75	Comp.t
d.o		Fin cour.t
4 1/2		Comp.t
Actions de la Banque	3345	
Rentes de la Ville		
Obligations d.o	1308 75	
Actions des 4 Canaux	1262 50	
d.o des 3 d.o		
d.o du Canal de Bourgogne		
R.te de Naples	108	Comp.t
d.o		Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.ve	26	Comp.t
d.o		Fin cour.t
d.o Dette passive		
d.o nouveaux différés		
Banque de Bruxelles	765	
Obligations Belges 5 %	106 1/8	
d.os Romaines id.	105	
d.os d'Haïti	505	
d.os Pedristes 5 %		
d.os d.o 3 %		
d.os Piemontaises		
2 1/2 % Holland.tes	56	
5 % d.o	101 1/2	
Autriche Métalliques 5 %		
d.o d.o 3 %		

191

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

à Krasiéryn

près de Przemysl

Gallicie Autrichienne

par Vienne.

61

PARIS (J) 1860

P.P.

PRZEMYSL
14 JUN.

Messieurs Mallets freres et Comp. a Paris

Leopol ce 24 Juin 1843

Messieurs

J'ai bien reçu Votre derniere du 31 derniere. La presente a pour but de Vous prevenir qu'en date d'hier j'ai emi sur Vous une traite de fr 2048 payables a deux mois de date et a l'ordre de Mr Jean Milikowski. En Vous priant de vouloir bien lui accorder une accueil favorable, j'ai l'honneur d'etre

Messieurs Mallet frères et Comp a Paris.

Leopol ce 28 Juin 1843.

Vous confirmant ma derniere du 24 courrent j'ai l'honneur de Vous prevenir que j'ai emi sur Vous en date d'hier les deux traites suivantes fr 2948,71 payables a deux mois de date au Comte Maximilien Fredro.

fr 641,02 payables au meme terme au Comte Felix Dembinski.

Veuillez leur accorder accueil favorable et en porter le montant au debit de mon Compte

Je Vous prie aussi de vouloir bien faire payer au General Skrzynecki en sus des payemens habituels la somme de fr 400 dont Vous voudrez bien m'envoyer la quitance.

J'ai prie l'engagement de faire toucher au General Skrzynecki a Bruxelles la somme de fr 6250. par an et cela en payemens trimestres a dattes du 1er Juillet prochain, c'est a dire

fr 1563 au 1 Juillet
— 1563 — 1 Octobre
— 1563 — 1 Janvier
— 1563 — 1 Avril.

Veuillez lui effectuer ces payemens et les porter au debit de mon Compte.

65.

115

Messieurs Mallets freres et Comp de Paris

Leopol 4/7 1843

Messieurs:

Donnant suite a ma derniere du 28 derniere j'ai l'honneur de Vous prevenir par la presente que j'ai emi sur Vous les traites suivantes

En date du 2 Courrant

No 156 fr 1500 a madame Auguste Sibuet

x = 157 f 2000 au Comte Alexander Sabanski

En date du 3 Courrant

No 158 fr 867,51 a Mr Charles Zadarnowski

x N 159 fr 1709,40 a " Florian Grora

Toutes payables a deux mois de date

Veuillez leur faire honneur a l'echeunçe et en porter le montant au debit de mon Compte

67

Messieurs Mallets freres et Comp.e a Paris

Leopol ce 11 Juillet 1843

Je vous confirme ma derniere du 4 courrent. La presente a pour but de vous prevenir qu'en date du 9 courrent j'ai emi sur vous une traite de fr. 1000 payable a Mr. Milikowski a deux mois de date. Veuillez lui faire bon accueil et en porter le montant au debit de mon Compte

Par ma lettre du 5 Avril je vous ai pri de passer au compte de mon beau pere le Comte Zamoyski la somme de fr 34688,53 cette somme etant due a mon beaupere an 1 Janvier je vous prie de lui en compter les interets depuis le 1 Janvier dernier.

Messieurs Mallets freres et Comp.s a Paris

Krasicyn ce 7 Aout 1843.

Messieurs

Vous confirmant ma derniere du 11 Juillet j'ai l'honneur de Vous prevenir qu'en Date D'hier j'ai emi sur Vous une traite de

fr 5000 payables a deux mois de Date et a l'ordre de Monsieur Piere Michalowski. Veuillés lui faire bon accueil et en porter le montant au debit de mon Compte. —

Je vous prie aussi de vouloir bien effectuer pour mon Compte les deux payemens suivants fr 1000 au Comte Teodor Sobanski demeurant a Paris rue Godot de Mauroi N° 34

et la valeur de fr 126 a Madame Louis Panchaud Demeurant a Geneve —

Les fr 5000 du Comte Sobanski lui sont payés par par ordre de Monsieur Joseph Gorayski les fr 126 par celui de la Comtesse Dzialynska Veuillez exprimer cela dans les quitances et m'en voyer le Compte de ce dernier payement.

Paris le 28 Août 1843

Monsieur Le Prince Sapieha
à Krasiczyn

Monsieur

Nous avons bien reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 24 Juin, 4, 11 Juillet & 7 Août Ct. Le meilleur accueil a été et sera fait aux diverses dispositions dont elles nous donnent note.

Nous avons, suivant votre indication, rectifié la valeur de la somme de £ 34688. 53, dont sur votre ordre nous avions crédité Monsieur le Comte Stanislas Zamoyski, en la portant au 1er Janvier.

Votre dernière lettre nous charge de payer à votre débit £ 1000. " à Mr Fidore Sobanski, ce que nous avons fait. Ci joint vous en avez la quittance.

Nous avons écrit à Genève pour le payement de £ 126 que vous nous chargez de faire à Mme Louis Pauchaud. Nous vous en remettrons également la quittance lorsque nous l'aurons reçue. Nous avons eu soin d'envoyer l'inclus pour la dite Dame.

Nous avons l'honneur de vous remettre un relevé de votre compte chez nous, sur lequel figurent au Débit

70.

les sommes payées & acceptées par nous jusqu'à ce jour, et au crédit les arrérages de vos divers fonds publics en nos mains. La Compagnie d'assurances la France de laquelle vous possédez 20 actions ayant éprouvé de nombreux sinistres l'an dernier, n'a pu cette année fournir un dividende à ses actionnaires; néanmoins ces actions sont dans une bonne position et se négocient aujourd'hui à 15% de prime. Nous espérons que le susdit relevé se trouvera d'accord avec vos notes.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus haute considération

Vos très humbles serviteurs.

Malles pulz

Vous nous donniez l'ordre par votre lettre du 12 février dernier de payer une somme de F 271. à Mr. Lewis Bystronowski qui ne l'a pas touchée, attendu, nous a t'il dit, qu'il lui était dû davantage

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 81 30 Comp.t
d.o 81 25 35 30 Fin cour.t
5 % 122 75 80 75 Comp.t
d.o 122 80 75 80 Fin cour.t
4 % 104 75 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 Comp.t
Actions de la Banque 3282.50
Rentes de la Ville
Obligations d.o 1315
Actions des 4 Canaux
d.o des 3 d.o
d.o du Canal de Bourgogne
R.te de Naples 107 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e 28 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive
d.o nouveaux différés
Banque de Bruxelles
Obligations Belges 5 % 107 1/2
d.os Romaines id. 105 1/2
d.os d'Haiti 495
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 %
d.os Piemontaises
2 1/2 % Holland.ses
5 % d.o 101 1/4.
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

Monsieur Conquis P.P.

Le Prince Léon Sapieha.

à Krasieryn

près Przemysl (Gallicie Aut.ne)

par Vienne.

PARIS 29 AOUT 60 (J)

PRZEMYSL 8 SEP.

1210

Messieurs Mallets frères et Comp
Krasiczyn ce 7 Septembre 1843 à Paris

Messieurs

Je V confirme ma dernière du 7 Aout en V priant de vouloir bien m'envoyer les quittances du Comte Sobanski et de Madame Panchaud —

Mon correspondent a Leopol Mr Florian H Singer. desire entrer en ~~correspondence~~ relation d'affaires avec Vous et me demande de Vous le recommender Je le fais d'autant plus volontier que je connais Mr Singer comme un homme probe et fort prudent en affaires.

Je l'ai autorisé a disposer sur Vous de la somme de fr 10,000. s'il en avait l'occasion. Je Vous prie de vouloir bien faire honneur a sa signature jusqu'a cette la ~~concurrence de cette somme~~ et de me ~~faire savoir s'il use lorsqu'il usera de ce crédit~~ prevenir des sommes dont il aura disposé

J'ai l'honneur d'être etc —

71

121

Paris le 25 Septembre 1867

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Krasiczyn

Monsieur,

Pour vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 28 Août dr. elle contenoit la quittance de la somme payée à Mr le Comte Sobanski voici celle de D 126.„ de Hollande que suivant vos ordres nous avons fait remettre à Madme Anne Panchaud à Genève nous vous en avons débité en F. 1501. 30. frais compris.

Nous venons de recevoir votre lettre du 7 Cr par laquelle vous nous prévenez que Mr Florian H. Singer de Léopol a tiré sur nous pour votre compte f 10,000.„ nous en avons pris bonne note & accueillerons avec empressement ses dispositions sur nous à votre débit.

D'après la bonne opinion que vous avez de Monsieur R. H. Singer, nous serons ch[illegible] d'entrer en correspondance

72.

avec lui et de lui prouver tout le cas que nous faisons de votre recommandation.

Vous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Malleffrance

25 Sept. 1843.

P.P.

P.P.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Krasiczyn

près Przemysl

Gallicie Autrichienne

par Vienne.

PARIS 26 SEPT. 43 (J) 60

PRZEMYSL 6. OCT.

Paris

Mallet Frères & Cie.

Fonds publics.

3 % 81 80 Comp.t

d.o Fin cour.t

5 % 120 80 Comp.t

d.o Fin cour.t

4 % 103 20 Comp.t

d.o Fin cour.t

4 1/2 Comp.t

Actions de la Banque 3280

Rentes de la Ville

Obligations d.o 1317 50

Actions des 4 Canaux

d.o des 3 d.o

d.o du Canal de Bourgogne

R.te de Naples 107 95 Comp.t

d.o Fin cour.t

R.te d'Esp.e D.te act.e 26 1/2 Comp.t

d.o Fin cour.t

d.o Dette passive

d.o nouveaux différés

Banque de Bruxelles 770

Obligations Belges 5 % 108 5/8

d.os Romaines id. 105 1/2

d.os d'Haïti 447 50.

d.os Pedristes 5 %

d.os d.o 3 %

d.os Piemontaises

2 1/2 % Holland.tes

5 % d.o

Autriche Métalliques 5 %

d.o d.o 3 %

122

Reçu de Monsieur Louis Pictet

la somme de 3 Cent vingt six ducats de Hollande

soit la Valeur d'après l'ordre, pour le compte de Messieurs Mallet

frères & Cie de Paris, de la part de Madame la Comtesse de Driatynska

dont quittance triple ne servant que pour une Seule

Geneve, le 28 Août 1843.

Anna Panchaud

Pour D 126 ducats de Hollande
soit la Valeur

frais compris F 1501. 30

N° 461

124

Messieurs Mallets Freres et Compagni a Paris
Leopol a 28 Septembre 1843.

Messieurs!

J'ai bien reçu Votre lettre du 24 Aout avec la quittance du comte Sobanski et mon Compte courrent. Je me reserve de vous en accuser le bien être par ma prochaine, de nombreuses occupation ne m'ayant pas permi de l'examiner avec sain.

J'ai l'honneur de vous prevenir que j'ai emi sur vous les deux traites suivantes

en date du 24 Courrente fr 400 a Mr Eustache Jawornick.
27 " f 27 80,17 au Comte Sanis. Borkowski

toutes deux payables a deux mois de date. Veuillez leur faire un bon accuemt et en porter le montant au debit de mon Compte

J'a l'honeur &c

73

Messieurs Mallet Frères et Comp. à Paris

J'ai reçu votre dernière de 25 Sept. dernier, et je vous remercie de vouloir bien entrer en correspondance avec Mr Florian H. Singer de Leopol. Veuillez remarquer que dans ma lettre du 7 Sept. dern. je vous ai prévenu seulement que j'avais autorisé Mr Florian H. Singer de tirer sur vous pour mon compte jusqu'à la concurrence de fr. 10,000 mais non que Mr Singer ait déjà profité de ce crédit. Je vous prie de vouloir bien, payer à Mr Charle Sienkiewicz Secrétaire de mon beau frère le Prince Adam Czartoryjski la somme de fr. 3726, 44c. que Vous porterez au débit de mon compte.

J'ai confronté votre Compte Cnt avec mes livres, et j'en ai trouvé, tous les articles conformes aux miens, excepté ceux qui suivent.

J'avais des Obl. belges chez vous 215½
Vous en avez vendu 140 } —— 168
Mis au Cte de Mr le Cte Zamojski 27 }
Une remboursée 1

Reste 47½ qui (1008 fr. valeur nominale) font 47880 et 2½ % par semestre fait 1197 fr. au lieu de 1173 fr. qui se trouvent dans Votre Cte Cnt.

Vous n'avez ~~pris~~ mis aucune Actions dividende des 20 et de 4 Act. vie

— Ayez la bonté de m'envoyer les reçus du Gl Skrzynecki —

126

Paris le 4 Novembre 1843.

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Krasiczyn

Monsieur

Nous sommes honorés de votre lettre du 15 Octobre dernier à laquelle nous nous empressons de répondre. C'est effectivement par erreur que nous vous disions dans notre précédente du 25 Septembre que nous prenions note des traites de Mr. Florian H. Singer, c'est du crédit de F 10,000 que vous lui avez ouvert chez nous que nous voulions parler.

Nous prenons note de payer au débit de votre compte F 3726,44 à Mr. Charles Sienkiewicz fondé de Mr. le Prince Czartorysky.

Répondant à vos observations sur le relevé de compte que nous vous avons remis, nous vous prions de remarquer que l'action Belge remboursée étant au capital de £ 100 ou F 2520., dont votre compte a été crédité à la Date du 2 Novembre 1842, elle doit figurer pour 2/2 de 1008. et non pour 1/2 ainsi que vous l'indiquez, en sorte qu'il ne vous reste bien chez nous que 46 Actions Belges au Capital de £ 40 ou 1008.

Votre compte en bien crédité à la Date du 14 Avril dr. du dividende sur 14 Actions de la

75.

compagnie Royale Incendie. Si vous voulez prendre la peine de relire nos lettres des 8, 12, 14 & 30 Juin 12, 20 Juillet & 1 Août 1841 vous verrez que nos achats de ces valeurs pour votre compte se composaient de. 14 Actions de la Comp.ie Royale Incendie
27 " " l'Union "
20 " " La France "
4 " " l'Union sur la Vie

Les dividendes de ces dernières actions ne se réglant que tous les cinq ans nous n'avons encore rien reçu pour votre compte.

Suivant votre désir nous vous remettons ci joint un tableau de tous les fonds que vous possédez en nos mains, avec leur évaluation au cours du jour.

Vous trouverez aussi sous ce pli trois reçus du Général Skrzynecki.

F 1562.50 du 3 Avril 1843.
" 1562.50 1 Juillet "
" 1567.50 3 Octobre "

C'est ainsi que vous en êtes débité, les frais ayant été déduits à Bruxelles.

Les trois traites que vous nous signalez
F 1500. du 2 Juillet c/ Mme Sibuet
" 876.51 " c/ C. Zadarnewski
" 5000 " 6 Août c/ Michalowski
ont bien été payées par nous et figurent à votre débit.

Nous vous avons, Monsieur, l'assurance de notre plus entier dévouement.

Malleffrance

Votre compte a été crédité des Sommes ci après

Le 10 8bre F 4107.50 Net produit du dividende sur vos 100 actions de la Banque de Marseille

22 " " 1175.30 pour Lg 46, Semestre au 1er 9bre de vos rentes Belges, négociés à 25 55.

" " 2605. " pour f 1237-50, Semestre au 1er Octobre sur vos 5% Hollandais, à 210 1/2.

Nous venons de payer à votre débit la susdite Somme de F 3726.44 à Mr. Charles Sienkiewicz. Vous trouverez sa quittance ci jointe.

Paris

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 81. 70. 75 Comp.t
d.o Fin cour.t
5 % 121. 10. 15 Comp.t
d.o Fin cour.t
4 % Comp.t
d.o Fin cour.t
4 1/2 109. Comp.t
Actions de la Banque 3307.50
Rentes de la Ville
Obligations d.o 1350.
Actions des 4 Canaux 1267.50
d.o des 3 d.o 1260.
d.o du Canal de Bourgogne 107.50
R.te de Naples 108.85 Comp.t
d.o Fin cour.t
R.te d'Esp.e D.te act.e 29 1/2 Comp.t
d.o Fin cour.t
d.o Dette passive 5 1/4
d.o nouveaux différés
Banque de Bruxelles 765
Obligations Belges 5 % 104 1/2 3/4
d.os Romaines id. 107.
d.os d'Haïti 462.50
d.os Pedristes 5 %
d.os d.o 3 %
d.os Piemontaises
2 1/2 % Holland.tes
5 % d.o 100
Autriche Métalliques 5 %
d.o d.o 3 %

L.F.

PARIS 6 NOV. 60

Le Prince Léon Sapieha
à Krasieryn
près de Przemysl.
Gallicie Autrichienne
par Vienne.

947

PRZ... 48

Wrasiczyn 2 Decembre 1843

Messieurs Mallets frères
et Comp. à Paris

J'ai bien reçu Votre dernière du 4 Novembre, ainsi que les trois reçus du Général Skrzynecki de 3 Avril 1 Juil. et 3 Octob. 1843, et je Vous remercie beaucoup pour les éclaircissements que Vous avez eu la bonté de m'envoyer.

La présente a pour but de Vous prier, de vouloir bien remettre à Mr le Comte Vladislas Zamoyski mon beau-frère la somme de 12000 francs, que Vous passerez au débit de mon compte

Vous aurez la bonté de me faire passer la quittance de ce payement,

ainsi que l'extrait de mon Compte
Courant chez Vous fermé 31 de ce
mois.

Agréez Messieurs l'assurance
de ma parfaite considération.

129

Paris le 29 Decembre 1843

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

à Krasiczyn.

Monsieur,

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 2 Cr en conséquence de l'ordre qu'elle contenoit nous avons dès le 15 d° porté au crédit de Monsieur le Comte Ladislas Zamoyski une Somme de f 12,000.. dont Il ne nous a pas encore donné de Reçu, nous le lui avons demandé & vous le recevrez par notre première lettre, en attendant vous en êtes débité à cette date, ainsi que vous le verrez par l'Extrait de votre compte chez nous que vous trouverez ci inclus. Il solde en votre faveur par f 2861.. dont vous êtes crédité a nouveau. veuillez le faire examiner & à l'occasion nous dire s'il est conforme à vos écritures.

Tous nos fonds Publics sont en grande hausse et tout

77.

semble présager des cours encore plus élevés.

Nous vous renouvelons l'assurance de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Malleffrance

Paris

Mallet Frères & Cie.

Fonds publics.

3 % 81 820 f. Comp.
d° 81 05 1081 90 Fin cour.
5 % 123 607 0 ff. Comp.
d° 123 808 f. 60 Fin cour.
4 % 104 f. 50. Comp.
d° Fin cour.
4 1/2 Comp.
Actions de la Banque 3230.
Rentes de la Ville 107
Obligations d° 1412. f0.
Actions des 4 Canaux
d° des 3 d° 1265
d° du Canal de Bourgogne 108. f0.
Rte de Naples 107 Comp.
d° Fin cour.
Rte d'Espe Dte actn 29 3/4 Comp.
d° Fin cour.
d° Dette passive 47/8
d° nouveaux différés
Banque de Bruxelles 750
Obligations Belges 5 % 107 1/2
dos Romaines id. 104 3/8
dos d'Haïti 462. f0.
dos Pedristes 5 %
dos d° 3 %
dos Piemontaises
2 1/2 % Hollandtes
5 % d° 99 3/4
Autriche Métalliques 5 %
d° d° 3 %

Monsieur
Le Prince Leon Sapieha
à Krasieryn
près de Przemysl
Gallicie Autrichienne
par Vienne.

PARIS 30 DEC 50 (J)

PRZEMYSL 10 JAN.

131

Paris le 29 Janvier 1844.

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

à Krasieryn.

Monsieur,

Vous venons de recevoir la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 15 Cte. elle nous accuse réception de l'Extrait de Compte que nous vous avons remis et nous présente quelques observations auxquelles nous nous empressons de répondre. la première est relative au nombre d'Obligations Belges qui vous appartiennent et dont les Titres sont en nos mains, la différence que vous avez remarquée provient de ce que le Titre remboursé le 2 9bre étoit de 2 Obligations & demie soit f 2520.. & dans votre relevé vous ne le portez que pour une seule; en effet vous possédiez

au 1r. Janvier 1842. 215 ½. Obligations Belges —

Il en a été transféré à Monsieur le Comte St Zamoyski 27. d'après vos ordres nous en avons vendu 140.. —

r. s. v. p.

78.

2½ ont été remboursés, Il vous en reste donc aujourd'hui 46. ainsi que nous vous l'avions indiqué.

C'est par erreur que dans l'Extrait de votre Compte on a porté la Somme de F. 3726. 44. comme ayant été payée à Mr. le G. Skrynecki, tandis qu'elle a été comptée à Mr. Ch. Sickenwicz d'après l'ordre contenu dans votre lettre du 15 Octobre dr & sur la Quittance qui vous en a été remise le 4 9bre suivant. nous continuerons à suivre vos intentions relativement aux f 1565. ". que Mr le G. Skrynecki touchera chaque Trimestre.

Passant aux observations que vous nous communiquez relativement aux dividendes donnés par la Compagnie Royale d'Assurance pour 1842, nous vous dirons que cela dépend du nombre de Sinistres qu'Elle avoit éprouvés pendant le Cours de cette année, Elle a été plus favorisée en 1843. aussi le dividende de cette exercice sera t'il de f. 400... par action, tandis que le précédent n'étoit que de f. 300... — C'est une chance inhérente à cette nature d'Opération.

132

du reste les Actions de cette Compagnie sont toujours extrêmement recherchées & leur Cours qui est à 145 % de Bénéfice environ prouve la confiance qu'elles inspirent et qu'elles méritent complètement.

Nous remarquons que vous avez donné un Mandat sur nous de f 5125.. à Madame Tuchs née Cte Kornaska nous l'acquitterons fort exactement

Nos Correspondants de Londres Mess. Morris Prevost & Co nous annoncent avoir reçu de Mr F. Tucker pour Madme Caroline Scott qui demeure chez vous F. 800.. que nous portons au crédit de votre Compte.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus entier dévouement & une haute considération,

Monsieur,

vos très humbles Serviteurs

Hallerstrom

Paris 29/1 44 C

Mallet Frères & Cie

Fonds publics.

3 % 82 25 05 Comp.
d° 82 20 30 82 25 Fin cour.
5 % 124 65 40 Comp.
d° 124 65 70 50 55 Fin cour.
4 % Comp.
d° Fin cour.
4 1/2 Comp.
Actions de la Banque 3282 50
Rentes de la Ville 105
Obligations d° 1400
Actions des 4 Canaux 1290
d° des 3 d°
d° du Canal de Bourgogne
Rte de Naples 106 75 Comp.
d° Fin cour.
Rte d'Espe Dte actve 30 1/2 Comp.
d° Fin cour.
d° Dette passive
d° nouveaux différés
Banque de Bruxelles 690
Obligations Belges 5 % 109
dos Romaines id. 106
dos d'Haïti 490.
dos Pedristes 5 %
dos d° 3 %
dos Piemontaises
2 1/2 % Hollandses
5 % d° 106 74
Autriche Métalliques 5 %
d° d° 3 %

P.P.

Monsieur
le Prince Leon Sapieha
à Krasiczyn
près de Przemysl.
Gallicie Autrichienne
par Vienne.

PRZEMYSL 14 FEB.

M/p.

Paris 26 Mars 1844.

Monsieur le Prince Leon Sapieha

Monsieur

Vous avez eu connaissance par les journaux (Moniteur et Journal des Débats du 24) de l'arrêté royal par lequel le Gouvernement Belge met les porteurs de ses obligations de 1831 dans la nécessité de se prononcer entre le remboursement au pair ou la conversion contre un nouveau fonds à 4 1/2 %

Si vous vous décidez pour accepter les nouvelles obligations à 4 1/2 %, vous pourrez vous dispenser de nous écrire, et votre silence nous fera connaître votre adhésion au plan proposé. Plus tard, lorsque l'échange aura été opéré, nous vous fournirons la note des nouvelles Obligations dont vous serez devenu propriétaire.

Si au contraire vous préférez être remboursé au pair, nous vous prions de prendre vos mesures pour que nous soyons instruits de votre intention avant le 15 Avril, afin que nous ayons le tems d'expédier les titres à Bruxelles où ce remboursement doit être effectué. Ce transport se ferait à vos risques et périls.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Hallez frères &c

79.

Mallet f
B 26/3 44.
O

287

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

Krasieryn

près Przemysl

Gallicie Autrichienne

par Vienne.

PARIS 27 MARS 44 1 ... 60

P.P.

PP. ... 6. APR.

Paris le 18 Juillet 1844.

135

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Krasiczyn

Monsieur,

Nous avons été successivement honorés de vos lettres des 21 Janvier, 25 Mars, 13 Avril et 30 Juin de cette année. Ayant pris note du mandat de

146. F 5080 — à ordre M. le Comte Maximilien Fredro que nous avisait la seconde ainsi que du payment de

265 - F 2300 — à faire à M. Ch. Sielkowicz. les deux sommes figurent à votre débit.

Nous donnons à l'ordre d'arrêter les payments que vous nous aviez chargé de faire faire à Londres à Mrs. Leach. Ci joint deux quittances de cette

30 5 — {somme, l'une du 10 Janvier de . . . F 400 —
l'autre du 10 Avril . . . . . „ 400 —

Ens. F 800 —

à votre Débit.

Vous nous transmettez par la 3e votre adhésion à la conversion de vos 5% Belges en 4½. Nous donnerons toute nos soins à cette opération qui doit

80.

113 ci-contre

avoir lieu en Novembre prochain.

— Une de vos obligations de Lg 100 (soit 2 1/2 de 1008 f.) portant le No 11238 est sortie au dernier tirage et nous a été remboursée, en sorte que nous n'avons plus à vous que 43 1/2 Obligations au capital de F 1008.

146 — La traite de F 12712 o/ Mme Fuchs née Kownaska que vous nous avisiez s'est bien présentée et a été acquittée à votre débit.

Mr Michalowski nous a présenté votre lettre de crédit en sa faveur. Nous l'avons accueilli avec tous les égards dûs à une recommandation telle

305 — que la vôtre et lui avons payé F 6000 suivant ses quittances ci incluses.

Par la dernière vous nous donnez l'ordre de tenir à la disposition de Monsieur le Comte

222 — Ladislas Zamoyski une somme de F 45000. Nous en avons crédité son compte par le débit de vôtre, valeur 10 courant. Ci joint vous trouverez sa quittance ainsi qu'une autre de F 12000 — datée du 15 Xbre 1843 comprise dans le compte précédent. Nous vous remettons aussi celles du Général Skrzynecky de

305. — { F 1565 — du 3 Janvier 1844
" 1565 — du 1 Avril "

F 3130 — ens. dont votre compte a été débité.

Nos correspondans de Bruxelles nous ont demandé, il y a quelques jours, de la part du général, si un nouveau crédit lui avait été ouvert.

Nous vous serons obligés de nous mettre à même de repondre à cette question.

Depuis notre lettre du 29 Janvier nous avons encaissé les dividendes et semestres suivans à votre crédit.

3 Avril	F 6300 —	dividende de 1843 à F 450 par action sur 14 Actions de la Cie Rale Incendie
17 "	" 1170.70.	pour 46 Coupons Belges du semestre au 1 Mai soit £ 46, négociés à 25-45.
16. "	" 3464 —	Net produit de 100 Actions de la Banque de Marseille.
22. "	" 2620 —	Sem.e au 1 Avril sur £ 50000 Cal 5% Mais soit £ 1237-50 à 211 3/4.
24 —	" 900 —	Dividende à 45 f. sur 20 Actions de la Cie La France, Incendie.
25. "	" 500 —	Id à 125 f. sur 4 Actions de l'Un[illegible]
27 "	" 3645 —	Id. à 135. sur 27 " " [illegible]
2 Mai	" 2520 —	Remboursement de l'Obligation Be[illegible] No 11238 de £ 100 Capital.
26 Juin	" 1447.50	Semestre des Rentes 3% en garantie des susdites actions de diverses Cies d'assurances
	fr = 22.567.20	

306. Veuillez, Monsieur, faire passer écritures conformes de ces différens encaissements.

Tous nos cours sont en stagnation pour le moment dans l'attente de la réalisation d'une partie de l'emprunt qui est depuis longtemps à la disposition du Ministre des Finances les deux grands chemins de fer Rouen & Orléans sont seuls en grande faveur. Les fonds que vous possédez sont tous en bonne

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha
à Krasieryn
près Przemysl
Gallicie Autrichienne
par Vienne.

36
18
48

Mallet Frères
18/7 44

Monsieur, Monsieur, Caporaux de notre haute considération et de notre entier dévouement

Mallet frères

position.

Paris, le 25 Juillet 1844.

Messieurs MALLET Frères et Cie ont l'honneur de prévenir Messieurs les porteurs de Certificats 5 % hollandais de leur administration, que le Gouvernement hollandais vient, en exécution de la loi qui a ordonné dernièrement la réduction du 5 % en 4 %, de décréter en date du 20 juillet courant :

« Que l'échange de fl. 100 capital 5 % serait fait contre fl. 100 capital 4 % et une bonification en argent de fl. 4 50 (ce qui met le nouveau 4 % à 95 ½ %);

« Que le 4 % porterait jouissance du 1er octobre prochain, et que les semestres en seraient payés le 1er avril et le 1er octobre ;

« Que les porteurs devraient faire connaître leur adhésion à l'échange avant le 20 août prochain, à Amsterdam.

Messieurs les porteurs de Certificats auront donc à faire connaître, dans le plus bref délai possible, et au plus tard avant le 15 août, si leur intention est d'accepter l'échange en 4 % afin que dans ce cas ils puissent être compris dans l'échange des anciens Certificats en Certificats nouveaux. Passé ce terme, ils seraient éventuellement exposés à subir le remboursement de leur capital au pair, ou un échange à des conditions moins avantageuses.

Messieurs MALLET frères et Cie se chargeront de cette opération, et fourniront à ceux de Messieurs les porteurs de Certificats 5 % qui se décideraient à accepter les propositions du gouvernement hollandais, de nouveaux Certificats 4 %, dont les semestres seront payés à Paris, les 22 avril et 22 octobre, au change fixe de f. 2 10 par florin, sous déduction des frais de perception comme précédemment.

25/7 844.

Mallet f

Dz. 25/7 44.

A

Paris le 16 Août 1844

Monsieur le Prince Léon Sapiéha
à Krasiczyn
près de Przemysl
Galicie Autrichienne
par Vienne

Monsieur

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 18 Juillet dr. Depuis lors le Gouvernement hollandais, en vertu d'une loi rendue par les Etats Generaux y en attendant qu'il use de la faculté qui lui est donnée, propose à ses créanciers de réduire leur 5% en 4% seulement à des conditions que, ainsi que vous le verrez par la circulaire ci-jointe feront revenir le nouveau fonds à 95 1/2%. — Cette offre n'étant valable que jusqu'au 30 courant, nous avons pris sur nous de l'accepter pour vous comme nous l'avons fait pr nous mêmes, pensant qu'dans un moment où tous les Etats pensent à réduire l'interêt de leur dette, ce placement etait encore avantageux y que la mesure pourrait être considérée comme un remboursement anticipé.

x de remboursement

Si nous nous étions trompés et si vous ne partagiez pas notre manière de voir à cet égard nous vous offrons d'avance d'annuler l'opération

82

C.L.V.P.

& de la garder pour notre compte, n'ayant rien tant à coeur que de vous être agréables et de vous prouver le dévouement et la haute considération avec lesquels nous avons l'honneur d'être

Monsieur

Vos très humbles & très obt. Servrs

Mallussenne

Monsieur le Prince

Léon Sapiéha

Frauenlgasse No 252 in Lemberg

~~à Krasiczyn~~ 10/12

~~près de Przemysl~~

Gallicie autrichienne

~~par Vienne~~

LEMBERG 28. AUG

Mastet 16/8 8 Uhr,

Sg 16/8 Ab

O

140

Paris le 12 Octobre 1844

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Liépol.

Monsieur,

Nous avons successivement reçu les trois lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser successivement les 6, 22 & 30. Septembre d.t pour nous donner avis de trois traites d'Ensemble f. 5,474.48. ordre divers, à diverses échéances que nous avons exactement acquittées à votre débit.

Nous avons vu avec plaisir que vous approuviez le parti que nous avons cru devoir prendre dans votre intérêt en échangeant vos 5% Hollandois en 4% au cours de 95½ et le remboursement de 4½ fl en argent. aujourd'hui le Gouvernement hollandois ne les reçoit plus que sur le pied de 96½ et le remboursement de 3½ fl. seulement. son opération ayant jusqu'ici parfaitement réussi.

Si nous avons différé jusqu'ici à votre dernière lettre c'est que nous voulions pouvoir vous communiquer les

83

informations que nous avons reçues de Londres sur la maison Henry Hall & C. voilà ce que nos correspondants nous mandent à cet égard.

" H. Hall & C. courtiers de Navires & Agents de Douane
" fort respectables et qui doivent avoir quelqu'argent
" sans cependant être riches.

On est maintenant tout à fait revenu des craintes de guerre qu'avoient fait naître nos différents avec l'Angleterre et vous remarquerez que nos fonds se sont raffermis, ils seroient bien plus élevés encore si la négociation voté depuis déjà longtemps n'étoit pas imminente. on pense qu'elle aura lieu le mois prochain. en ce moment la spéculation se porte avec fureur sur les chemins de fer, le succès de ceux d'Orléans & Rouen ayant changé l'opinion que l'on avoit de ce nouveau genre d'industrie, et à une méfiance exagérée a succédé un aveugle engouement.

Monsieur le Comte Stanislas Zamoyski nous a annoncé que vous auriez incessamment des Remises à nous

à nous faire pour son compte & nous a chargés d'en faire l'emploi.

Nous vous renouvelons, Monsieur, l'assurance de notre plus entier dévouement.

Malleffrence

Mallet f

Dz 12/10 Ab

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

[illegible]BERG
22 [illegible]

142

Paris 26 Octobre 1844.

Monsieur le Prince Leon Sapieha
Leopol

Nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'avis que vous donnait notre circulaire du 26 Mars dernier, nous avons opéré la conversion de vos 43½ Obligations Belges 5 % Emprunt de 1831. Il nous a été donné en échange

43 Obligations 4½ % de f. 1,000. chacune N.os 29445 a 29487 et une de f 500 No 40 Nous les mettons sous votre dossier et nous les tenons à votre disposition.

Les Obligations de 1831 étant de f 1,008. chacune, l'excédant de f 8. nous a été payé, et nous avons touché

f. 348 " " pour vos 43½ Obligations

— Nous avons reçu de plus

1103 " 80 " Semestre au 1er Novembre soit L 43½ négociés à 25, 37. ½

1451 " 80 " Nous en déduisons

59 " 85 " { 54 " 35 " Commission de Conversion 1/8 % sur f. 43500
5 " 50 " Commission de recouvrement du Semestre ½ % sur f. 1103 " 80 "

f 1391 " 95 " Reste dont nous vous créditons.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Hallerfrères &

Nous venons de toucher
f 3600 " " Dividende de vos 100 Actions de la Banque de Marseille
38 " " { 36 " " Commission 1 %
2 " " Port de lettres
f 3562 " " Reste a votre crédit.

Dziennik 276.

84.

Mallet f

Z. 26/10 844.

Monsieur

le Prince Léon Sapieha

Leopol.

20/12/32 Gallicie Autrichienne

143

Tableau des divers fonds publics appartenant à Monsieur le Prince Léon Sapieha, chez Mallet frères & Co

Savoir:

	46 Obligations 5% Belge au capital de 1008 f. composées comme suit:		
N° 35049	1 de 1008 f.		
11231			
11232	46. na 1008.. po 104 3/4.		
11233			
11234			
11235	f. 48570.48.		
11236	zmienione na f. 1000.		
11237	List itz zdz. 26. 8bre ob.		
11238			
11239	18 de 2520. Art. Dz. 276.		
11240			
11242			
11243			
11244	46 1/2 po f. 1.000..	f. 46.500.	"
11245	i po 104 3/4.	48.708.	75.
11246			
11247			
20734			
22234			
	à 102 à 104 3/4	F. 48570	50
	14 Actions de la Compagnie Royale d'Assurances contre l'Incendie de f. 5000 à 138% de bénéf.	" 96600	"
po 5000	27 d.s de la Cie L'Union à 67% F. 90450 Versement de F. 100 p. action " 2700	93150	"
	20 d.s de la Cie La France à 14% F. 14000 Versement de F. 100 p. action " 2000	16000	"
	4 d.s de la Cie L'Union sur la Vie à 13%	" 2600	"
	F. 2895 Rte 3% en garantie des actions ci-dessus à 81.70	" 78840	50
	100 Certificats 5% Hollandais de f. 500. Soit f. 50000 Capital à 100 et au change de 210	" 105000	"
	100 Actions de la Banque de Marseille à 110 à 1840	" 184000	"
		F. 624761	"

Paris le 4 Novembre 1843.

145

Paris 16 Novembre 1844.

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre inclus le compte de conversion de vos

cent Certificats de cf. 500. 5 % hollandais

en 4 %.

Nous tenons les nouveaux titres sous les

N.os 3392 à 3443 Certificats de cf 1000.

sous votre dossier,

à votre disposition, ~~ainsi que~~ le solde du dit compte F. 13.16. est porté à votre crédit

Dzi: 290. — Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très humbles serviteurs.

Mallet frères

v. s. d. [illegible]

Amusé réception de la présente par apostil sur la lettre du 4. Xbre

Zamotsovana Wyrniana Albergi 50. f % na 52 po 4½ % w Słowaj. Księżne f. 3½

85.

P. S. Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 2 8bre dr. le Mandat de f 508.„ à vue & à l'ordre de Mr Vincent Mazurkiewicz que vous aviez fourni sur nous a été acquité le 14 8bre dr.

Nos fonds Publics sont toujours très fermes, malgré l'adjudication de l'Emprunt de 200 Millions qui aura lieu le 10 du mois prochain.

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

20
12
132

LEMBERG
3. DEC.

Mathieu 5

4 16/11 44

N°. 41. Compte de Conversion de
— Certificats de f 1000.— } Dette Active des Pays-Bas
100 " " " 500.— } à 5 % de rente
en Dette Nationale des Pays-Bas à 4 % de rente, en vertu de l'arrêté du 8 Juillet 1844, d'ordre de Messieurs Mallet Frères & C°. de Paris, pour Compte de Mons. le Prince Leon Sapieha savoir:

Bonification reçue sur f 50000.— à 4½ %		f 2250.—
replacée par l'Achat de f 2000.— Dette Nationale des Pays-Bas à 4 % de rente à 96⅜ %	f 1927.50	
Rente du 1er Octbre au 22 idm. 22 Jours	4.89	
Courtage ⅛ %	2.50	1934.89
		f 315.11
Frais		
Radiation de — Certificats de f 1000 à 45c.	f —.—	
100 " " " 500 — 25c.	25.—	
Timbre, Enregistrement & frais d'Impression de 52 Certificats 4 % de f 1000 à f 3	156.—	
— " " " " 500 " " 1.85c.	—.—	
Port & Garantie de Paris ⅛ % sur f 50000.—	62.50	
" pour Paris ⅛ % " f 49700.—	62.12⁵/	
Commission ½ % sur f 315.11c.	1.58	
Courtage de Change 1 ‰ sur f 6.25c.	—.01	
Port de Lettres & menus frais	1.64⁵/	308.86
Solde lui revenant		f 6.25
au change de 57.—	Fcs.	13.16

S. E. & O.

Amsterdam, 24 Octobre 1844.

Alstorphius & von Hemert

52 Certificats 4 % de f 1000.— Nos.
" " " 500.— "
de l'Administration Alstorphius & von Hemert, Mallet Frères & C°. et Samuel Dobree & Sons d'Amsterdam.

148

Paris le 28 Décembre 1844

Monsieur le Prince Leon Sapieha
à Léopol

Monsieur

Nous avons reçu les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser les 4 & 9 courant. Suivant l'ordre que nous donne la premiere, nous avons payé à Mme Pszarski
F 69. 65 Sur sa quittance que nous vous remettons ci inclus.

Nous vous remettons aussi celle de
F 2000 — que nous avons fait payer à Madrid à Mr le Prince W. Czartoryski.

Ces deux sommes figurent dans l'extrait de votre Cte que vous trouverez ci joint réglé au 31 Décembre courant et soldant en votre faveur par
F 63657 — dont nous vous créditons à nouveau.
Nous espérons que vous le trouverez exact.

Nous y joignons un relevé de vos divers fonds publics en notre maine évalués aux cours de la bourse d'hier.
La difference que vous remarquerez entre le cours actuel des actions de l'Union Immobiliere et celui du mois de novembre 1843 provient des sinistres que cette Compagnie

86.

a particulièrement éprouvée et qui devront naturellement diminuer le dividende qu'elle aura prochainement à repartir; mais cette circonstance n'altère en rien la confiance dont cette Compagnie jouit toujours à juste titre.

La différence que vous relevez sur le nombre de vos obligations Belges vient de ce que l'Obligation de F 2520. N° 11238 est sortie au tirage qui a eu lieu et nous a été remboursée le 2 Mai 1844 ainsi que vous le verrez sur le susdit extrait. Comme elle en représente 2 1/2 de 1008. Il en résulte que nous n'en avions plus que 43 1/2 à convertir: Toutefois nous aurions dû, en vous remettant le Compte de conversion, vous annoncer ce remboursement, ce qui a été omis: Veuillez en agréer nos excuses.

Par votre 2de lettre vous nous chargez de tenir à la disposition de Madame votre mère une somme de F 72000-. Nous nous tenons prêts à lui compter à votre débit les sommes qu'elle nous demandera jusqu'à cette concurrence et le cas échéant vous ferons passer ses quittances.

Veuillez, Monsieur, recevoir nos sincères complimens et l'assurance de notre haute considération.

Mallefrance

Tableau des divers [illegible] publics appartenant
à Monsieur le Prince [illegible]cha chez Mallet frères & Ce
Evaluation aux cours de la bourse du 27 Décembre 1844

Savoir :

46	43 1/2 Obligations Belges 4 1/2 %		
	soit F 43500 à 103 — 104		F 44805 "
14	14 Actions de la Compagnie Royale (Incendie)		
	à 157 % 6cc 138		" 109900 "
27	27 dites de l'Union à 54 % F 72900 "		
	Versement de F 100 par action 67. " 2700 "		} 75600 "
20	20 dites de la France à 26 % F 26000 "		
	Versement de F 100 p. action 14. " 2000 "		} 28000 "
4	4 Actions de l'Union (Vie) à 18 %		" 3600 "
	F 2895 " Rente 3 % en garantie des actions		
	ci dessus à 85.50		" 82507 "
105	£ 52000 4 % Hollandais.		
	à 98 % et 2f 10 le florin		— " 107016 "
100	100 Actions de la Banque de Marseille à 1840		" 184000 "
			F 635428 "

Mallet frères

Dz. 28/p 44

C 8/1.47

10

(Art. 91)

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

30
18
48

PARIS 29 DEC. 50

LEMBERG
8. JAN.

150

Paris le 13 Février 1845

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Leopol

Monsieur le

Nous avons été honorés de vos lettres des 18 et 21 Décembre et des 1er 10 et 22 Janvier.

La première nous prévenait de votre traite de f. 15000 — sur nous du 18 Xbre à 2 mois de date ordre Stanislas Ostrowski que nous payerons à votre débit.

Par la seconde vous nous annonciez avoir remis à Mr le Comte Rzewuski une lettre de recommandation et de crédit circulaire de f. 25000. sur laquelle se trouve notre adresse. Nous avons eu l'honneur de voir votre recommandé auquel nous avons fait l'offre empressée de nos services et lui compterons les sommes dont il pourra avoir besoin jusqu'à concurrence du dit crédit.

La même lettre nous avisait votre traite de f. 5172-40 du 1er Janvier à 2 mois de date à l'ordre du dit Comte Rzewuski à laquelle nous ferons tout accueil à votre débit.

La troisième avait pour but de nous prévenir de votre traite de f. 1250 — à 3 jours de vue, à l'ordre de Mme Emeline Kaminska, que nous avons payée à votre débit.

87.

Par la quatrième vous nous accusiez réception du compte que nous portait notre lettre du 28 Décembre. Nous voyons que vous l'avez trouvé juste, sauf deux payments qui figurent à votre débit et sur lesquels vous nous demandez explication.

Le premier de £ 271 a été fait non à Mr Arnowski ainsi que le dit compte le mentionne par erreur, mais à Mr Bystronowski, conformément à l'ordre que nous en donnait votre lettre du 12 février 1843.

Nous avons reconnu que le second de £ 2000. fait à Madrid à Mr le Prince W. Czartoryski, dont vous nous retournez la quittance, ne vous concerne pas; en conséquence nous vous en créditons à nouveau Valeur 13 Décembre 1844. De cette manière nous sommes tout à fait d'accord.

Nous avons payé à votre débit le 31 Décembre £ 2665 - " à Mad.e la Princesse Czartoryska, suivant votre lettre du 15 Novembre d.r. Ci-joint nous vous en remettons la quittance.

Vous nous observez par la dernière que vous ne voyez pas figurer sur votre compte le dividende de la Compagnie La France, cependant il relate bien au crédit à la date du 9 Avril 1844 une somme de £ 900 - pour dividende à raison de £ 45 sur 20 Actions de la dite Cie. Cet article vous aura probablement échappé à la vérification.

Madame votre mère nous ayant écrit il y a déjà quelque temps pour que nous eussions à la créditer

des 72000 francs qu[illegible] nous avez chargés de tenir à sa disposition, [illegible] attendions toujours, pour vous écrire, qu'elle nous envoyât la quittance, que nous lui avons demandée, pour vous la transmettre; ne l'ayant pas encore reçue, nous ne voulons pas tarder davantage, et régulariserons cette écriture par un autre courrier.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur

Vos très humbles serviteurs.

Mallet frères & Cie

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

20
12 Leopol

32 Gallicie Autrichienne

LEMBERG
25. FEB

Mallet frères

13/2 1845

Paris le 15 fevrier 1845

152

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Léopol

Wriaguisty

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 13 Courant. La présente n'a d'autre but que de vous remettre la quittance de Madame la Princesse Anne Sapieha que nous avons créditée de F 72000 — par le débit de votre compte Valeur 23 Janvier. Veuillez nous en reconnaître de conformité et agréer la nouvelle assurance de notre haute considération.

Mallet [illegible]

88.

15/2 1845

Mallet & frères

LEMBERG
26. FEB

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Vo

Leopol

3 Gallicie Autrichienne

154

Paris le 1er Avril 1845

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Leopol

Prince

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 12 Mars et nous nous sommes immédiatement occupés d'exécuter l'ordre qu'elle nous donnait. La Vente de vos actions de la Banque de Marseille que nous avons dû faire opérer par nos Correspondants de cette ville pour en obtenir un meilleur prix est cause du retard que nous avons mis à vous répondre

Nous avons vendu 7 actions Banque de Marseille

à 1875 f.		Frs 13125.
et 11 actions à 1880 f.		" 20680.
	Total	Frs 33805.

Nos Correspondants en déduisent

Leur Common. 1/2 %	Frs 169. "	
Courtage de l'Agent de Change	" 42.25	
Ports de Lettres	" 2. "	
	Frs 213.25	" 213.25
	Reste	Frs 33591.75

89.

Report Fr. 33591.75

Nous avons vendu de plus
33 Obligations 4 1/2 Belge à 101. 7/16
Jouiss.ce de Mai 1845. Fr. 33556.85.
à Déduire Cap.t de l'agent de Change 1/2 %, 41.95.

Reste Fr. 33514.90

Enfin 17 Certificats de f.s 1000. 4% hollandais
N.os 3392 à 3408. ont produit
à 99 1/2 ~~Fl~~ 16915.
Intérêts dûs depuis le 1.er
Avril 1845 (13 jours) , 24.55.

~~Fl~~ 16939.55.
Soit au change de 2.10 1/2 Fr. 35594.20

Toutes ces Ventes ont produit ainsi Fr. 102700.25
Nous en déduisons notre commission 1/4 % , 256.75

Restent Fr. 102444.10
dont nous vous créditons

Vous nous prescrivez de passer au Dossier de M.r Le Comte Stanislas Jarnoyski la valeur de Fr. 42920.40
en Certificats hollandais au 1.er Janvier 1845.
comme il n'y a pas eu de bourse ce jour là ni à Paris ni à Amsterdam, Vous prenons le cours et le change du 31 Dec.bre
, 98 3/4 & 2-10 1/4.

En conséquence Nous passons de votre Dossier audit vingt trois Certificats de f.s 1000. 4% N.os 3409 à 3431. qui

155

représentent, au cours & au [illegible] ci dessus indiqués en y comprenant 91 jours d'Intérêts échus au 31 Xbre.

Fr. 48235.90	& nous créditons Mr le Cte Stanislas Zamoyski de	
" 744.50	par votre Débit valeur 12 Mars 1845, date de votre Lettre	
Fr. 48980.40	Somme Egale	

Nous avons à vous donner note du semestre d'Avril sur vos 29 Certificats 4% Hollandais à Frs 41.55 par Coupon (change fixe)

Frs 1204.95

et du Dividende de 41.f sur les 82 actions de la Banque de Marseille qui vous restent Frs 3362.

Common de Perception 1%. 33.60 } 3328.40

Ensemble Frs 4533.35

dont votre Compte a été crédité.

Le projet de loi sur la Réduction de la Rente 5% n'est pas encore discuté & probablement ne sera pas adopté encore cette année.

La spéculation abandonne pour le moment les Fonds publics pour se porter avec fureur sur les Actions des Chemins de fer. Ce jeu deviendra d'autant plus dangereux qu'il y aura une plus grande quantité de lignes adjugées. Déjà les oscillations des cours sont violentes.

Disposez de nous en toute occasion & croyez à l'entier dévouement avec lequel Nous avons l'honneur d'être

Prince

Vos très humbles serviteurs

Mallefrance

D 1/4 1845

Mallets freres & Compre

Q 29/4 1845

[illegible]

[illegible]

[illegible]

156

M

Paris le 13 Mai 1845

Monsieur le Prince L. Sapieha

à Léopol

Monsieur

Nous avons à vous accuser réception de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 29 Avril dr. Suivant vos ordres nous avons payé

Date ? f 2033.90 à Madame votre mère

do. & 317.80 à Mr l'Abbé Rainiwichz

Vous êtes débité de ces deux sommes dont voici les quittances

Nous avons effectivement une compagnie qui, sous le titre de Caisse hypothécaire prête sur immeubles. Jusqu'à présent, soit par défaut d'une bonne gestion, soit par défaut d'un Code qui protège mieux les intérêts des créanciers, elle n'a pas prospéré; elle a éprouvé de grands embarras & maintenant, quoiqu'on assure que la direction est meilleure, son crédit est toujours chancelant. Les Actions originairement de 1000 f ne se vendent

90.

guère que 750 f. Le principe de cette affaire n'est pas celui qui régit les lettres de gages qui ont un caractère d'effets négociables et donnent au porteur un droit immobilier. La Compagnie se borne à faire des avances et emploie ainsi le montant de ses Actions ; elle ne peut rentrer dans ses fonds ni exiger le paiement des intérêts en retard qu'après les formalités compliquées et les lenteurs inséparables des voies judiciaires.

Nous vous remettons ci joint les Statuts de cette Société ; si ces Données ne vous suffisent pas, veuillez nous le dire et disposer de nous en cette occasion comme en toute autre.

Agréez Monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être

Vos très humbles Serviteurs

Nous vous ajoutons ici une quittance de
f 2618 payés le 4 Mars à Madame votre mère
vous en êtes débité

400.

4 31.36

198.51.
167.17
31.36

J. EMBERG
25. MAI.

1½

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

1 f. 36

1 f. 36

Leopol.

Gallicie Autrichienne.

D 13/5 1845

Mallets Frères & Comp

O — 1845

Paris le 28 Juillet 1845

158

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Leopol.

Monsieur

Nous avons l'honneur de répondre à vos lettres des 3 et 13 Mai et des 10 Juin et 1er Juillet courant.

Par la premiere vous nous recommandiez Mr Jawornicki et l'accréditiez auprès de nous pour une somme de F 25000 pour le terme de 5 mois, soit jusqu'au 3 Octobre prochain; en conséquence nous avons accueilli les dispositions que le dit Mr Jawornicki a faites sur nous à valoir sur ce crédit, et l'en avons débité dans le compte que nous lui avons ouvert sous votre garantie: il nous a prévenus qu'il nous couvrirait de la valeur de ses traites lors de leurs échéances.

569 Par la Seconde vous nous avisiez votre traite de F 381. 30 of Vincent Mazurkiewicz à 3 jours de vue que nous avons payée à votre débit le 29 Mai dernier.

La 3e renfermait deux incluses pour Mad.

91.

Delatre et Mlle Pauline Gouré, auxquelles nous les avons fait tenir, et nous donnait l'ordre de payer à chacune de ces dames une somme de

641 F 508. ", ce dont nous avons pris note. Elles n'en ont pas encore disposé.

Vous nous chargiez aussi de tenir à la disposition de Madame votre mère la somme de

641 F 980 — " que nous lui avons payée à votre débit et dont vous avez ci joint la quittance.

Par la derniere vous nous chargiez de payer

810 F 6277.52 à Monsieur le Cte Ladislas Zamoyski &
" 180 — " à Mess. Robert & Co pour compte de Mr Cte Leopold Krasinski.

Vous trouverez également sous ce pli la quittance de ces derniers. Veuillez nous en reconnaître ainsi que la susd. somme de F 6277.52 que nous avons portée au crédit de Monsieur votre beau frère Valeur 13 Juillet courant.

Nous avons encaissé et porté à votre crédit

3 Avril. Dividende de 350f sur 14 Actions de la Compie Royale (Incendie) - - - - - - - F 4900 -

812 24 " Id de 60f sur 27 ds de l'Union " 1620 -

28. " Id de 30f " 20 " de la France " 600 -

2 Mai Semre sur 43 1/2 Obligons 4 1/2 % Belge " 978.75

ainsi que le semestre de vos rentes 3% déposées en

159

garantie de vos susd.s actions d'assurances.

Nous vous soumettons le cours de nos divers fonds publics et vous prions, Monsieur, d'agréer nos respectueuses salutations.

Mallufrère

P. S. La Compagnie d'assurances générales nous a fait verser une somme de

F. 505.50 afférante à deux actions de cette Cie qui vous concernent, et dont nous avons crédité votre compte. Devons nous maintenir cette somme à votre crédit ou la compter à M. Siekenwiez qui à ce qu'il parait se charge ordinairement de ce recouvrement.

812

Monsieur

Le prince Leon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

PARIS 23 JUIL. 45

LEMBERG 8. AUG.

D 28/7 1845

Mallets frères & Comp.

C 8/8 1845

Paris le 4 Août 1845

160

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 28 Juillet dernier qui s'est croisée avec la vôtre du 21 d°. Suivant le desir qu'elle nous exprime, nous venons vous remettre l'extrait de votre compte courant chez nous, arrêté au 30 Juin d^er et balançant en notre faveur par un solde de F. 68106 — dont nous vous débitons à nouveau à la dite date. Veuillez nous en reconnaître de conformité, si comme nous l'espérons, vous le trouvez exact.

Nous vous avons débité, le 1er Courant, de F. 505.50 qui nous ont été reclamés par Mr Siekenwiez pour le versement qui nous a été fait par la Compagnie d'assurances générales et dont vous entretenait notre susdite lettre.

Agréez, Monsieur, nos très respectueuses salutations.

Mallessevens

Art 833 — 6

92.

L. 4/8 1845

Mallet Frères

14.8
10/10. 1845.

Monsieur

le Prince Léon Sapieha

36
18
54

Léopol

Gallicie Autrichienne

Paris 9 Octobre 1845.

162

Monsieur Le Prince L. Sapieha

Léopol.

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 4 août dernier.

Aujourd'hui nous avons à vous informer qu'en date du 29 ppe. Mr. Jawornicki nous a remis pour votre compte 2 effets sur Amsterdam de

f. 3400 " " au 7 Décembre; nous les avons placés à 207 1/4 en fr. 7046,50 à votre crédit.

Suivant les instructions dudit Mr Jawornicke nous avons porté aussi à votre crédit la somme de f. 7026 " " solde de son compte chez nous

Nous avons l'honneur d'être avec une haute considération

Monsieur

vos très humbles & très obéissants serviteurs

Mallet frères & Cie

Art: 940

93.

D. 9./10 1845

Mallets frères

O 19. 8bra / 12. 9bra 1845.

LEMBERG
19. T.

M. Comiur

S. Pinta l. Sapieha.
No
32 S. Léopol.
Gallicii Aulicissimus

Paris le 7 Novembre 1845
164

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Léopol

Monsieur

Nous vous confirmons notre derniere du 9 expiré qui s'est croisée avec celles que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser les 10 et 15 d°.

La premiere nous avisait votre traite de

Art: 918 F 1144 .. à 3 jours de vue o/ Felix Ortowski que nous avons payée à votre débit.

La seconde se bornait à nous prévenir de deux nouvelles traites

" 925. F 3000 .. o/ le Général Bem que nous avons aussi payée à votre débit

" 924 " 4033 .. o/ le Cte Wladimir Komar à laquelle nous réservons tout accueil.

Notre susd^e lettre vous annonçait que nous avions porté à votre crédit

F 7026 .. solde revenant chez nous à Mr Jawornicki.

Art: 1034 Depuis il nous a fait apercevoir que nous avions omis de le débiter d'une traite de

F 5500 .. au 5 Octobre qui par erreur avait été portée à votre compte ce qui réduit ce solde à

94.

F 1526. Nous croyons au reste qu'il a dû vous en écrire.

Nous avons encaissé à votre crédit

Art: 1037

F 498.60 Sémestre au 1er Octobre sur 12 Certificats 4% Hollandais Vur 1 do.

" 3571 — Net produit du dividende d'Octobre sur 82 Actions de la Banque de Marseille Vur 8 do.

" 236.25 Sémestre au 1er Novembre sur 10 1/2 Obligons 4 1/2% Belge soit sur F 10500 Cal Vr 4 Ct.

Veuillez nous en débiter de conformité.

Ci joint la quittance de

F 508 — payés à Mlle Pauline Gouré que nous avons omis de vous envoyer par notre précédente.

Nous nous référons à la cote incluse & vous prions, Monsieur, d'agréer nos très humbles salutations.

[signature]

D. 7./11 1845.

Mallets frères

LEMBERG
17. NOV.

O 17/11 1845.

Monsieur
Le Prince Léon Sapieha
Léopol
Gallicie Autrichienne.

Paris, 17 Novembre 1845.
166

Monsieur Le Prince L. Sapieha.

à Léopol

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 7 ct.

Aujourd'hui nous avons à vous informer que Monsr. J. M. Jawornicki nous a remis pour votre compte trois effets sur Londres de £ " 715 " " " Ins.ce à diverses échéances.

Art: 1038

Nous les avons placées au change de f. 25.41½ en . . . . . fr. 18171.70 à votre crédit.

Nos fonds publics 3 & 5 % sont toujours faibles; la masse d'actions de chemin de fer qui encombre déjà notre place absorbe les capitaux, et les nouvelles affaires qui vont s'émettre prochainement ne peuvent manquer de rendre l'argent encore plus rare & d'arrêter l'essor de toutes les valeurs.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération

Malletpères & C.

95.

D. 17/11 1845

Mallets frères

27/11 1845
4/12 1845

LEMBERG
27. NOV.

20 Nov
12
3 Rbl.

Le prince Sapieha
à Léopol
Gallicie Autrichienne

Paris le 29 Novembre 1845

168

Monsieur Le Prince Léon Sapieha
à Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 17 Courant qui s'est croisée avec la vôtre du 12 d.° par laquelle vous nous donnez l'ordre de payer à Madame la Princesse Sapieha votre mere, la somme de
F 50000 —. Nous lui avons fait hier ce payement et en avons débité votre compte. suivant votre désir nous vous remettons ci joint le double de la quittance.

Notre bourse continue a être fort agitée; les actions de chemins de fer occupent seules l'attention et les bonnes valeurs sont délaissées. Nous nous réferons à la cote incluse et vous prions, Monsieur, d'agréer nos respectueuses salutations.

Mallet frères

Votre bourse a été dans une grande agitation depuis quelques jours. une grande baisse s'est manifestée ~~depuis~~ sur tous les

Art 981.

96.

Effets Publics. la rareté d'argent sur les principales places de l'Europe et l'émission d'une trop forte quantité d'actions de Chemins de Fer en ont été les principales causes. la déconfiture de plusieurs Agents de Change a agravé cette position. mais comme il n'y a dernière ~~ces~~ incidents aucune cause politique qui puisse prolonger cette situation, la confiance se rétablira bientôt & les bonnes valeurs reprendront tout leur prix.

B.

(Art 28)

D 29/11 1845

Mallets frères

B 10/12 1845

Paris, 18 Décembre 1845.

170

Monsieur Le Prince L. Sapieha.

Léopol.

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 27 Novembre & avons depuis reçu vos Lettres des 25 Nov. & 4 Ct.

La première nous donnait avis de votre traite sur nous de

f. 10,000 " à 2 m. de date s/ Pierre Michalowski. Tout accueil y est reservé à votre débit.

Par la seconde vous nous remettez deux effets sur Vienne de

Ø. 7000 " au 10 Janvier, s/ & accepté Arnstein & Eskeles.

Nous vous en créditons au change de f. 255½ — en fes. 17,885 " "

Nous paierons suivant votre ordre pour votre compte le 1er Janvier p.ain

f. 5,822 " à S. A. La Princesse Marie de Wurtemberg.

" 5,822 " à Mademoiselle Cécile Beisdale.

& vous adresserons duplicatas de leurs quittances.

Les affaires de chemins de fer qui depuis quelques mois absorbent presque exclusivement l'attention de notre bourse sont toujours fort actives; cependant l'embarras que grand nombre de spéculateurs ont ressenti, la prime énorme qu'ils ont du payer sur le chemin de fer du Nord, la perspective très rapprochée des adjudications nouvelles

Art: 1022.

Art: 1054

Art: 1055.

97.

qui sont jetés sur la place comme 7 ou 8 cent mille actions, enfin les
incertitudes dont la crise Ministérielle en Angleterre entoure l'avenir
politique arrêtent l'essor de toutes les valeurs. L'argent est abondant
sur notre place; mais il se trouve concentré dans un petit nombre de mains
qui le font payer cher aux joueurs, et qui peuvent facilement influencer
les cours en hausse ou en baisse. Il faut donc s'attendre à voir encore
longtemps notre bourse soumise à ces fluctuations avant que les choses rentrent
dans leur état normal. Toutes les actions qui se trouvent en dehors du jeu
et qui n'ont pour elles que l'attrait d'un produit sûr sans chance immédiate
d'augmentation de capital, sont fort peu recherchées et nous pensons que d'ici à
quelques mois on trouvera de fréquentes occasions de faire d'une manière
avantageuse de semblables placements.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération

Mallet frères & C.ie

Lit 11

D 18/12 1845

Malleto Frères

O 28/12 1845

Monsieur

Monsieur Léon Lapicha

22 Léopol

Gallicie Autrichienne

Paris le 9 Janvier 1846

172

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 18 Décembre et de vous remettre inclus l'extrait de votre compte chez nous réglé au 31 d° et soldant en notre faveur par

F 83476 — " dont nous vous débitons à nouveau espérant que vous le trouverez exact.

Vous trouverez ci jointes trois quittances

pattes Stron. 86 20. sierp. 1845 F 508 — payement fait sur votre ordre à Mme Ve Delattre le 5 Août dernier

Art. 1055 " 5822 — " id à Mme la Princesse de Wurtemberg

" " 5822 — id à Mme Cecile Beydale.

ces diverses sommes figurent à votre débit dans le susdit compte.

Nous vous soumettons le cours de notre bourse d'après lequel vous verrez que presque toutes les valeurs ont éprouvé une amélioration sensible depuis notre dernière, et dévoués à vos ordres. Nous vous offrons, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Mallussieu

98.

11

Monsieur

Le Prince Leon Sapiéha

Léopol

(Gallicie Autrichienne)

LEMBERG
10. JAN.

D. 9/1 1846

Mallets frères

O. 20/1 1846

Paris, 30 Mars 1846.

Monsieur le Prince Léon Sapiéha

Monsieur

La réserve que nous avons toujours mise à présenter à nos correspondants des objets nouveaux de spéculation n'a pas pu leur échapper. Aujourd'hui nous la surmontons pour entretenir nos anciens amis ~~de Genève~~ d'une affaire qui a pour plusieurs d'entre eux un intérêt tout particulier. Nous voulons parler des Actions de la manufacture de Glaces de Ste Marie d'Oignies en Belgique, fondée au capital de neuf millions réalisés. Un examen profond et minutieux de cet établissement et de son administration nous a fait voir, qu'outre plusieurs sources de profits et d'économies, telles que le bas prix de la main d'œuvre et celui des charbons qui sont sous sa main, elle trouvait un marché considérable en Belgique, plus important encore à l'étranger, et qui s'étend même en France, où, malgré le désavantage résultant des droits de douane, ses produits peuvent lutter avec ceux de St Gobain pour le prix et la qualité. Cette manufacture de Glaces fondée depuis déjà quatre ans, s'est adjointe aux Verreries de Jamet et Marienmont près de Charleroi, et à la grande Cristallerie du Val St Lambert près de Liège, qui comptent vingt années d'existence, et dont les bénéfices constants nous ont été justifiés.

A prendre pour bases le prix vénal d'aujourd'hui de

1500.„ et le montant déjà certain du dividende de Juillet prochain, on trouve que ces Actions rendent dès à présent un intérêt de plus de 5½ %. qui, d'après toutes les apparences et tous les calculs doit s'accroître progressivement. C'est donc suivant nous, un excellent placement pour les Capitalistes sérieux, et principalement pour ceux qui possèdent déjà des Actions de St Gobain. Ils pourront, en s'intéressant dans la manufacture rivale d'Oignies, trouver à compenser les chances opposées que peuvent présenter ces deux établissements concurrents.

Nous espérons, Monsieur, que les idées que nous venons de vous exposer auront pour vous quelque intérêt, et qu'elles vous fourniront une preuve de notre désir de vous être utiles ainsi que de notre ancien attachement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Malleffrance

Vous avons bien reçu, Monsieur, les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser les 16 Janvier & 10 février derniers. par la première vous nous chargiez de payer à Mr Ernest Laourd une somme de

a A: 1210 f 4687.„ ce que nous avons fait ainsi que vous le verrez par le Reçu ci joint. par votre dernière enfin vous

175

Art: 1275

nous donnera avis de votre traite de f 5063.30. à 3 Jours de vue à l'ordre de Mr. F. Oskowsky nous l'avons acquitté exactement.

Nous profitons de cette occasion pour vous remettre une Circulaire relative à un Etablissement auquel nous sommes fort intéressés & qui, au moins nous le croyons, offre un bon placement pour le moment et de grands avantages pour l'avenir.

Toujours dévoués à vos ordres nous vous renouvelons l'assurance de notre plus haute considération.

Mallet frères

Monsieur

Le Prince Leon Sapiéha

(Gallicie Aut^ne) Léopol

LEMBERG
17 APR.

D 30/3 1846.

Mallets Frères & Comp^e

C 17/4 1846.

Paris le 15 Juillet 1846

176

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Leopol

Monsieur

Nous avons reçu en leur tems les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser en date des 2, 16 & 17 Avril, 15 et 27 Mai et 29 Juin derniers.

Conformément à la premiere nous avons crédité Monsr. le Comte Stanislas Zamoyski, par votre débit, de

art: 1407 F 20070.52 Valeur 1 Janvier 1846. Elle nous prévenait aussi de vos deux traites ens.e

" 1183 F 10000 à 2 mois de date o/ Jawornicki, que nous avons payées à votre débit.

Par la 2.e vous nous annonciez avoir remis à Mr. le Comte Léopold Krasinski une lettre de crédit sur nous jusqu'à concurrence de F 3000. Nous n'avons pas eu jusqu'à présent l'honneur de voir votre recommandé, mais s'il se présentait nous nous empresserions de l'accueillir et lui compterions l'argent dont il pourrait avoir besoin jusqu'au montant de la susdite somme.

Vos traites de

art: 1436 F 759 " } o/ Felix Orlowski
1495 " 544 " }
1522 " 100 " o/ Maximilien Oborski

avisées par les 3.e 4.e et 5.e, ont été payées à votre débit

100.

La 6e et dernière nous donne ordre de compter

art: 1601 F 11475 — à S. A la Princesse Marie de Wurtemberg
" 1616 " 5822 — à Mlle Cécile Beydale
" d° " 14429 — à Mr le Cte Ladislas Zamoyski

F 31726 — ensemble.

Nous avons effectué les deux premiers payemens ainsi que vous le verrez par les deux quittances incluses datées du 10 Ct, et avons porté la somme de F 14429 — au crédit de Mr le Cte Ladislas Zamoyski, absent de Paris en ce moment, également valeur 10 Ct. Veuillez nous reconnaître du tout de conformité.

Mr Le Comte Leon Rzewuski a effectivement touché chez nous une somme de

~~AB~~ art: 1802 F 2000 —, mais sur un ordre signé de Madame votre mère, et c'est à son compte que cette somme figure. Veuillez nous dire si nous devrons la transporter au votre.

Voici, Monsieur, le relevé des divers encaissemens faits à votre crédit pendant le premier semestre de 1846.

art: 1631.

1 Avril	F 498.60	Semestre sur 12 Certificats 4% Hollandais	
2 "	" 4200 —	Dividende sur 14 Actions de la Cie Royale d'assurances	
11 "	" 4058 —	Net produit du dividende sur ~~82~~ 18 Actions de la Banque de Marseille	100
23 "	" 3240 —	Dividende sur 27 Actions de la Compie d'assurances l'Union	
27 "	" 1600 —	Id sur 20 Actions de la Cie la France	
6 Mai	" 236.25	Semestre sur 10 1/2 Actions 4 1/2 % Belge	
23 Juin	" 390 —	Semestre de la rente 3% déposée en garantie des Actions de la France	
"	" 350 —	Id Id de la Cie Royale	
24 "	" 707.50	Id Id " l'Union	

Veuillez nous en débiter de conformité

177

Nous vous soumettons le cours de notre bourse et vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre haute considération

Mallet frères

D 15/7 1846

Mallets Frères & Comp

C 25/26/7 14/8 1846

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Gallicie Autrichienne Léopol

LEMBERG
25 JUL

186

178

Paris 26 Aout 1846

Monsieur le Prince L. Sapieha

Leopol

Monsieur,

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 14 de ce mois nous donne avis de votre traite sur nous de

Art: 1755 f 3034.– Felix Ostrowski à 3 jours de vue

Nous la paierons à votre debit

Vous nous remettez

f 4800.– en trois effets sur Vienne au 2 Novembre

Art: 1818. Nous les plaçons à 253½ faisant f 12168.–

dont nous vous créditons

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération

Mallinfrerus

Nous omettions de repondre a vos lettres des 18 et 26 Juillet

La premiere nous donnait avis de vos

101.

11

traites sur nous de

f 2356 ,, ensemble à 3 jours de vue. Nous les avons payées à votre debit

Par la seconde vous nous donner de nouveau votre garantie en faveur de Mr J. M Jarwonicki pour Trente mille francs. Nous accueillirons ses dispositions jusqu'à concurrence de cette somme sous votre garantie

Nous vous remettons une quittance de Mr Worowicz de

Art 1616 f 2278 ,, du 22 Juillet. Vous en avez été debité

M f & Co

D 26/8 1846

Mallets frères

O 5/9 1846

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

LEMBERG
6. SEP

180.

Paris, le 28 Septembre 1846.

Messieurs,

Nous remettons cette lettre à Monsieur Le Comte Krasinski et nous prenons la liberté de lui ouvrir chez vous un crédit ~~circulaire~~ de Trois Mille francs nous vous prions de lui compter sur cette somme et sous la retenue de tous vos frais l'argent qu'il vous demandera contre ses reçus dont vous voudrez bien nous remettre un duplicata, et vous rembourser sur nous par appoint, en mentionnant chaque paiement à la suite de la présente pour servir de règle à chacune des maisons auxquelles elle est adressée.

Nous recommandons Monsieur Le Comte Krasinski à vos attentions obligeantes, et nous serons vivement reconnaissants de ce que vous voudrez bien faire pour lui rendre service et pour contribuer à l'agrément de son voyage.

Nous avons l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée

Messieurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Mallet frères & Cie

Messieurs Torlonia & Cie

à Rome

102.

1867. Rome

4. fev. Payé Cinq Cents francs —— fr 500.

27 déc. Cinq Cents francs —— " 500.

Art: 2954 & 2955

fol: rack: biez: 102.

D 28/9 1846

Mallet frères & Co

Creditive

Messieurs Torlonia & Co:

à Rome

Paris 23 Novembre 1846.

182

Monsieur Le Prince L. Sapieha.

Léopol

Monsieur,

Nous avons reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 11, 28 octobre, 7 & 12 et.

La premiere ouvrait à Mr. J. M. Jawornicki un nouveau crédit de 30,000 f. valable jusqu'au 1er juillet 1847.

La seconde nous donnait avis de votre disposition de

Art: 1940 f. 9058. à 2 m. de dte. of Mr Pierre Michalowski, & vous donnait votre garantie pour 3 traites de Mr Florian H. Singer de

f. 15,000 „ „ Ensemble of du Prince Coninski.

La troisieme nous donnait avis de vos traites de

Art: 1985 f. 28,475. „ au 15 janvier 1847, of Maximilien Oborski.

Votre derniere nous apporte quatre effets de

£ „ 400. „ „ au 10 fevrier; nous vous en créditons à f. 25.35. en fcs. 10,140 „ „

Art: 2052. Nous avons fait préparer les outils dont vous nous avez demandé des modèles; dans peu de jours nous serons à même de vous les expédier.

Mr Jawornicki a disposé sur nous de

f. 9500. „ au 24 9bre Jtes Lubienski & Cie

„ 15,000. „ au 2 fevrier, & ordre.

Mais par contre il nous a fait remise de £ „ 600 „ „ sur Londres.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre très haute considération

Mallet frères & Cie

103,

3. DEC.

Monsieur

Le Prince Leon Sapiéha

Leopol

(Gallicie Autrichienne)

PARIS 23 NOV 46

LEMBERG

D 23/11 1846

a Mallet frères & Cie

P 3/12 1846

184

Paris, le 26 Novembre, 1846

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Léopol.

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 14 Ct. déjà répondue par la notre du 23.

La présente a pour but de vous annoncer que Monsieur M. Magnus, de Berlin, nous a remis pour votre compte

Art: 2066 } F. 29736.95. en cinq effets sur Paris, dont nous
" 2090 } soignerons la rentrée à votre crédit.
frcs 47.28 }

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallet frères &c

3

11

104.

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

Leopol

(Gallicie autne)

PARIS 26 NOV 46 (60)

N 11/12

D 26/11 1846

Mallet frères & Cie

D 6/12 1846.

Paris le 2 Décembre 1846

186

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Léopol.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 26 Novembre expiré qui vous accusait réception des remises à nous faites pour votre compte par Mr Magnus de Berlin, s'élevant ens.e à F 29736.95 à votre crédit. Depuis nous avons reçu celle que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser en date du 20 Novembre. Elle nous avise votre traite de F 21610 -. au 19 Décembre c/ Cyrill Czarkowski dont nous avons pris note pour y faire honneur à votre débit.

Elle renfermait un effet de F 6000 -. sur Rougemont de Lowenberg au 9 fév.er p.n dont nous soignerons la rentrée à votre crédit.

Votre compte a été crédité des sémestres et dividende suivans

Art: 2002

1.er 8.bre	F 498.60	montant de 12 Coupons 4% Hollandais	
10 - "	" 4058 -.	Net produit à Marseille du Dividende sur 82 Actions de la Banque de c/v.	
3 9.bre	" 236 25	Sémestre sur 10 1/2 Coupons Belges 4 1/2 %	
	F 4792 - 85	ensemble dont veuillez passer écritures conformes.	

105.

Nous ne perdons pas de vue les outils que nous avons à vous expédier ; ils ne sont pas encore prêts ; nous espérons cependant qu'ils pourront partir d'ici à peu de temps.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos très humbles salutations.

Malles Frères

Monsieur

Le Prince Leon Sapiéha

20
12
32

Leopol

(Gallicie Autrichienne

(217)

D. 2/12 1846

Mallets frères & Cie

— 1846.

14. DEC.

188

Paris, le 8 Janvier 1847.

Monsieur le Prince Léon Sapicha

à Krazuryn.

Monsieur,

Occupés à régler nos écritures, nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Décembre dr. Il présente en notre faveur, un solde de f 154,183.„ — dont nous vous débitons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Art: 2153/5

Agréez Monsieur, l'assurance de notre considération la la plus distinguée.

Mallefrerne

Les Grands travaux entrepris, Chemins de fer & autres, et l'obligation de suppléer par des achats à l'Etranger à l'insuffisance de la récolte des bleds sont les principales causes de la rareté d'argent qui se manifeste sur notre place. Ces circonstances ont favorisé les spéculations à la baisse & expliquent la dépréciation que vous remarquerez sur les cours de tous les effets.

Vous recevons à l'instant votre lettre du 28 décembre, nous

106.

acquitterons exactement votre traite de f 500.. à l'ordre de Mr Raczinski.

Inclus la quittance du payement de F 3000 fait le 28 7bre dr. à M. le Cte Krasinski

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

Léopol

Gallicie Autrichienne

PARIS 8 JANV 47 I 60

LEMBERG 18. JAN.

O 18/1 1847.

J 8/1 1847

Mallet frères & Cie

Henry Hall & Cie

Paris, 18 février 1847. 190

Monsieur Le Prince L. Sapieha.

Léopol.

Monsieur

Nous avons reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 5, 10, 14 & 23 Janvier.

La première nous donnait ordre de payer

Art: 2175 f. 7,800 " à S. A. La Pse M. de Wurtemberg.

2177 " 4,740 " à Mlle Cecile Beydale. Ci inclus vous trouverez leurs quittances.

Suivant la lettre que vous nous remettiez pour Monsieur Rougemont de Lowenberg

Art: 2358 cette maison nous a fait verser f. 2548 " le 13 février pour être payés à Mr Le Comte Krasinski; nous en avons crédité votre compte.

Votre seconde nous donnait avis de votre traite de

Art: 2187 f. 508 " à 1 m. de date, o/ Mme Charlotte Lewanowska. Tout accueil y a été réservé ainsi qu'à celles de

" 2196 f. 5000 " o/ Pierre Michalowski dont nous avisait votre 3me

" 2224 253 " o/ Comte Tobieslas Fredro. " La 4me

Il est au mieux qu'ayant reconnu juste l'Extrait de votre compte courant chez nous vous y ayez conformé vos écritures.

Ci inclus vous trouverez duplicata de la lettre de voiture à la caisse d'outils que nous vous avons expédiés & qui doivent vous parvenir prochainement si déjà ils ne sont en votre possession. Nous y joignons une note explicative des

107 différents usages de ces instruments. U

au 31 Décembre dernier le compte que nous avons ouvert sous votre garantie à Monsieur J. M. Jawornicki de Danzig présentait en notre faveur un solde de f. 29,567.— Depuis cette époque il a fourni sur nous

f. 30,000.— du 8 et à 3 m. de date.

Par contre il nous a remis f. 30,153.— en divers effets sur Londres & Amsterdam. Nous avons cru devoir vous tenir au courant de sa position qui est ainsi conforme au crédit que vous lui avez ouvert.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être

vostres humbles & obéissants serviteurs

Hallerfreres & C.

D 18/2 1847

2 Mallet frères

C 1/3 2/3 1847

No 18 Monsieur
Le Prince Leon Sapieha
Léopol
Gallicie Autrichienne

LEMBERG
2. MAR.

201

191

Nous avons reçu de Monsieur Rougemont de Lowenberg pour Compte de Monsieur Pierre Krasinski de Lemberg la Somme de Deuxmille cinqcent quarante huit francs dont quittance double ne servant que pour une seule & même.

Paris, le 12 février 1847

Malla frères

Pr F. 2,548 = " "

Mr ALLET FRÈRES & Cie.

Paris le 2 Mars 1847 193

Monsieur le Prince Leon Sapieha
à Leopol

Monsieur C

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 18 février qui vous portait duplicata d'expédition des outils que nous vous avons fait confectionner; Nous espérons qu'ils vous auront été livrés en bon état, lors de la réception de la présente. Elle s'est croisée avec la votre du 17 d°. par laquelle vous nous aviez votre traite de
2306 F 430— à 3 jours de vue s/ Mme Charlotte Lewa, que nous acquitterons à votre débit.

Vous nous remettez
Act: 2307 Fr 7100 F 7000— sur de Rothschild freres, au 29 Avril, que nous encaissons à votre crédit.

C'est sur un ordre écrit de Mr le Comte Ladislas Zamoyski que nous avons débité votre compte du payement
Act: 2308 de F 2278. fait à Mr Woroniecz; nous ignorions que cette somme se trouvait comprise dans celle de F 14429 que vous nous aviez chargé de toucher à Monsieur votre beaufrere. Conformément à votre relevé nous sortons la d°. somme de F 2278. de votre compte et en débitons Mr le Comte Ladislas Valeur 22 Juillet 1846.

108.

Au moyen de cette écriture, nos comptes marcheront parfaitement d'accord.

Nos fonds tendent à se raffermir ainsi que vous le verrez par la cote inclue et sans la question des subsistances qui préoccupe à juste titre, nul doute que nos cours se relèveraient d'une manière sensible.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur

Vos très humbles serviteurs

Mallet frères

PARIS 2 MARS 47

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

Léopol

Gallicie Autrichienne

Vo
W
32

LEMBERG
12. MAR

12/3
17/3 1847

D 2/3 1847

Mallet frères

Paris, le 4 Mars, 1847. 195

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Leopol.

Prince,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 20 Fevrier : elle s'est croisée avec la notre du 2 Ct. Vous nous remettez trois effets sur Paris

Art: 2318 ens.ble F. 29.000,-- dont nous soignerons le nécessaire à votre crédit.

Agréez, Prince, l'assurance de nos sentimens les plus distingués et les plus dévoués.

Malenfrères

2/3 24,793,75

5/3 pr 759 P Fre

8/3 20,000

109.

D 4/3 1847.

Mallet frères

Monsieur
Le Prince Leon Sapieha
Leopol
Gallicie Autrichienne

C 14/3 / 17/3 1847.

197

Paris le 17 Mars 1847

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 4 courant vous accusant réception des remises en Fr 29000. contenues dans votre lettre du 20 Février. Depuis nous avons reçu les deux votres des 2 et 5 courant.

Par la premiere vous nous remettez

Art: 2355 Ln 16000 — Sur Genes à 3 jours de vue que nous avons placées à 1/2 % de perte et vous avons crédité de

115 5/8 " Fr. 15920 —. Valeur 25 Courant.

Elle renfermait en outre.

115 " Fr 8793.75 sur Marseille au 15 Mai que nous avons aussi placée à 7/16 % de perte faisant Fr 8755.38

à votre crédit Valeur à l'Echéance.

La seconde nous avise votre traite de

Art: 2347 Fr 759 — " à l'ordre de la Comtesse Fredro à 3 jours de vue que nous payerons à votre débit.

Nous vous remettons ci joint, pour répondre à votre demande une liste des principales maisons de Marseille qui font le commerce des blés et qui jouissent pour mériter confiance.

Ce genre d'affaires ayant depuis quelque temps donné

" "

110.

de très beaux resultats, les gens qui s'y sont livrés doivent être généralement solides, au moins pour le moment; mais il ne faut pas se dissimuler que les effets qui proviennent des spéculations sur les blés ne portent pas l'acceptation des premiers banquiers ou négocians de Gênes ou de Marseille, à moins que les ordres d'achat n'aient été accompagnés par des crédits. Nous ne sommes pas à même de vous renseigner sur les négocians de Gênes que nous connaissons peu, nos rapports avec cette ville étant très restreints. Si vous aviez besoin d'une maison de toute confiance dans cette ville, adressez vous à nos amis Messrs De la Rue freres qui s'empresseront de vous fournir les renseignemens les plus éclairés et les plus surs.

Les subsistances sont toujours rares et à des prix très élevés, et les expéditions de la Baltique et de la Mer noire sont toujours attendues avec une grande impatience. Par contre l'exportation du numéraire est toujours active et tous nos fonds publics sont en grande baisse ainsi que vous le verrez par la note ci jointe.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humbles serviteurs

Stallforth

LEMBERG
27 VIII.

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

D 17/3 1847

Mallets frères

P 27/3 1847
9/4

Paris le 31 Mars 1847

199

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Léopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 17 Mars courant et de vous accuser réception de la vôtre du 8 d° par laquelle vous nous donniez l'ordre de compter à Mme Marie Czarkowska la

Art: 2373 somme de F 2873 valeur de 20 ₰ 1130. Nous vous en remettons ci joint la quittance dont vueillez nous reconnaître.

Votre dite lettre renfermait trois effets d'ens.

Art: 2374 F 20000 sur Mr de Rothschild frères au 22 Mai que nous avons fait accepter et qui nous encaisserons à votre crédit.

Nous nous referons à la cotte incluse et vous prions, Monsieur, d'agréer nos très humbles salutations

Malle frères &

III.

Kwit Pani Czarkowskiej odesłany Wmu Rogojskiemu pełnomocnikowi Hr Maszyńskiej

Monsieur

Le Prince Leon Sapiéha

Léopol

(Gallicie Autrichienne)

10/4 1847

2 Mallet frères

D. 3/3 1847

Paris le 3 Mai 1847.

201

Monsieur le Prince Léon Sapieha à Léopol.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de vos deux lettres des 17 Mars et 10 Avril expirés.

Lorsque Mess. M. et P. Witznewski s'adresseront à nous, nous les accueillerons avec les égards dûs à une recommandation telle que la vôtre.

Suivant l'ordre que vous nous en donnez, nous avons fait un nouveau payement de

Art: 2460 F 515 — à Mme Marie Czarkowska dont vous êtes débité valeur 24 Avril. Ci joint nous vous en remettons la quittance.

Nous avons encaissé à votre crédit.

	F 498.60	Sémestre au 1er Avril de vos 4% Hollandais
	" 4200 —	Dividende sur 14 Actions de la Compagnie Royale Incendie, Valeur 3 Avril
11,862.80	" 4139.20	Net produit du dividende sur 82 Actions de la Banque de Marseille à raison de 51f. Valeur 10 d°
236.25	" 1000 —	Dividende sur 20 Actions de la Compagnie d'assces La France Valeur 27 d°
12,099.05	" 2025 —	Idem sur 27 d°s de la Cie L'Union Valeur 27 d°

Veuillez en faire passer écritures conformes.

Art: 2541.

Vous remarquerez que les dividendes des deux dernières compagnies ont éprouvé une diminution notable sur les precedens; cela tient aux nombreux incendies qui ont désolé

112.

plusieurs contrées de la France en 1846, mais cette année se présente sous des auspices plus favorables, et il est permis d'espérer une meilleure répartition pour l'an prochain.

Nous nous référons à la cote incluse et vous prions, Monsieur, d'agréer nos très humbles Salutations

Mallefeuille

Nous encaissons encore à votre crédit

F 236.25 Semestre au 1 Mai de vos 10 1/2 Oblig^ons 4 1/2 % Belge. Veuillez nous en débiter

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

Léopol

(Gallicie Autrichienne)

LEMBERG

D 14/5 25/5 1847

D 3/5 1847

Mallet Frères Cie

Paris, 20 Mai 1847. 203

Monsieur Le Prince Léon Sapieha.

Léopol. (Gallicie.)

Monsieur

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 3 et
et recevons la votre du 5.

Vous vous donnez avis de votre disposition sur nous de
f. 591.20. à 3 j. de vue et Mlle Valentine Trojanowska.
Dont montant y a été réservé à votre débit.

Ci inclus vous trouverez la facture des outils que nous vous avons adressés; elle
s'élevé à fo 22.95. dont votre compte a été débité.
act: 2517
Le frais de transport ayant suivi nous n'avons fait en à payer le cachet.

Nous vous l'honneur d'être avec une haute considération

Monsieur

Act: 2521

vos très humbles et très obéissants serviteurs

Mallet frères et Cie

113.

Monsieur
Le Prince Léon Sapiéha
Léopol
Gallicie Autrichienne

2 Mallet frères & Cie

D 20/5 1847

30/5 1847.

30/5

LEMBERG
30 MAI

Paris, le 6 juillet, 1847. 205

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

Léopol

Prince.

Nous avons eu l'honneur de recevoir successivement vos lettres des 25 & 30 Mai, 12, 19 & 24 juin

Nous avons pris note de la prolongation du crédit de F. 30.000.– que vous continuez chez nous à Mons. J. M. Jawornicki jusqu'au 1er Janvier 1848.

Nous avons débité votre compte de votre traite de

Art. 2494 F. 50. à 3 jrs de vue, o/ Max. Oborski. et de celle de

2625 „ 506.– d°. o/ Charlotte Lewakowska

N'ayant pas de correspondants à Fontainebleau nous avons dû écrire à Mons. Dury Duchayes de disposer sur nous de la somme de F. 1800.– que vous nous chargiez de lui faire remettre.

Votre dernière nous remet un effet sur Paris de

Art. 2661 F. 9535.10.– dont nous soignerons la rentrée à votre crédit.

Nous avons pris bonne note des divers paiements

114.

3

d'ens.^{ble} F. 27.401 „ — que vous nous chargez de faire à Paris et nous tenons à la disposition de Monsieur le Général Skrzynecki à Bruxelles

Art: 2660 F. 8388. — sous déduction de nos frais.

Agréez, Prince, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallefrere &

9 Juillet

Nous avons payé d'après vos ordres, le 5 Ct.

Art: 2662 F 9355 — „ à Mme Cécile Beydale, pour Mad^{e} la Princesse de Wurtemberg absente

„ 5846 — à la dite dame pour elle même

Vous avez ci joint les quittances de ces deux payemens, Nous y joignons celle de

„ 8388. „ touchés à Bruxelles le 7 Ct par M^{r} le General Skrynecki

F 23589 — Ensemble à votre Débit.

Cette dernière somme n'aura pas de commission à supporter dans votre compte.

Monsieur le Comte Ladislas Zamoyski

étant en ce moment absents de Paris, nous
avons crédité son compte de
Fr 12200 — par le débit du vôtre Valeur 5 Ct

D 6/7 1847.

Mallet frères

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
No 12/32
Leopol
Gallicie autrichienne

C 20/7 1847.

LEMBERG
20. JUI

Monsieur le Prince Léon Sapieha — Paris le 16 8bre 1847 — 207

Londres. 34 St James's Place.

Monsieur,

po 1185

Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous venons de toucher le semestre de vos 82 Actions de la Banque de Marseille, qui, à raison de f. 56 par Action ont produit;

Art: 2988

Art: 2956. F. 4.592 „ — que nous avons portés au Crédit de votre Compte. En v/ Débt. de 47 f. de frais. Ce Dividende est le plus élevé que cet établissement ait encore donné, de plus 12 f. par action sont portés à la réserve, & il y a tout lieu d'espérer que le semestre prochain sera également satisfaisant. Nonobstant cette position avantageuse, les Actions sont stationnaires à f. 1900 „ — environ; ce qui s'explique facilement par l'état des affaires en général. Nous pensons du reste que vous avez toujours l'intention de garder ces Actions, et que les laissant en nos mains et sous nos noms, vous desirez les affecter au crédit dont vous disposez chez nous. Si telle est votre pensée, il serait régulier qu'ainsi que le veut notre Législation Commerciale & suivant les usages de Banque, un acte tel que celui dont nous nous servons en pareil cas & dont nous joignons ici la formule constatât cet arrangement. Il vous ouvre un Crédit de: F. 120.000 „ — renouvelable de 3 en 3 mois, sur 82 actions estimées au cours de 1500 ce qui laisse une marge considérable pour le cas de baisse peu probable en ce moment mais qu'il faut toujours prévoir. Si vous le jugez convenable, vous voudrez bien le signer & nous renvoyer un des deux exemplaires. Nous ne vous aurions pas proposé de remplir cette formalité si l'Incertitude des évènemens & les chances

115.

#

naturelles de mort ne la motivaient. Nous n'avons pas besoin de vous répéter que notre confiance en vous est toujours parfaite & que nous serons toujours heureux & empressés de donner des preuves de notre dévouement pour votre famille & pour vous personnellement

Nous avons l'honneur d'être, avec la plus haute considération

Monsieur

vos très humbles serviteurs.

Mallespuz

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

34 St James's Place

Londres

D 16/10 1847

à Mallet frères & Co

1847

de Mess.rs Mallet frères et Cie et demeureront leur gage privilégié pour le remboursement intégral en principal intérêts et accessoires de la somme qui aura été avancée par Mess.rs Mallet frères et Cie



Artc. 4.

Si la valeur du présent gage vient à baisser au dessous de celle qui lui a été donnée dans l'art. 3, Mr le Pce Sapieha s'oblige à payer sans délai à Mess.rs Mallet frères et Cie la différence qui en résultera, et ce, chaque fois en au fur et mesure que la valeur du présent gage souffrira une nouvelle diminution.

Faute par lui de le faire, Mess.rs Mallet frères et Cie pourront exiger de Mr le Pce Sapieha ——— le Solde du compte dont il se trouvera débiteur envers eux et exercer toute leurs droits privilégiés sur les dites valeurs.

Artc. 5.

A l'expiration du Crédit ci-dessus, Mr le Pce Sapieha ——— s'oblige à rembourser immédiatement à Mess.rs Mallet frères et Cie le solde du compte quel qu'il soit, dont il se trouvera débiteur en capital et accessoires dans les limites ci-dessus; faute du remboursement du dit solde de compte dans les huit jours qui suivront l'expiration du Crédit, Mess.rs Mallet frères et Cie pourront conformément à la loi faire valoir toutes leurs droits privilégiés résultant du présent nantissement.

A cet effet M. ——— fait élection de domicile chez ———

Artc. 6.

Les parties pourront si elles sont d'accord à cet égard proroger le terme de paiement du présent Crédit, qui demeurera garanti par le susdit nantissement et soumis aux conditions ci-dessus stipulées.

Fait double, à Paris, ce 16 Octobre 1847.

Approuvé l'écriture
Sapieha

Entre les Soussignés

Mess.rs Mallet frères & C.ie Banquiers, demeurant à Paris rue de la Chaussée d'Antin, N.° 13, patentés à la Mairie du 1.er Arrondissement de cette ville pour la présente année le sous le N.° 1.re classe

D'une part,

et Monsieur le Prince Léon Sapicha D'autre part.

Art.e 1.er

a été convenu ce qui suit :

Mess.rs Mallet frères et C.ie ouvrent à Monsieur le Prince Léon Sapicha un crédit de la somme de cent vingt mille f.cs pour 3 mois à partir de ce jour sauf le cas de renouvellement prévu ci-après

Art.e 2.

M.r le P.ce Sapicha pourra suivant ses besoins disposer de tout ou partie de la dite Somme de cent vingt mille francs Il deviendra débiteur envers Mess.rs Mallet frères et C.ie des intérêts à 5 pour Cent l'an et d'une Commission comme au Compte Courant sur les Sommes avancées,

Art.e 3.

A la sureté et garantie du présent Crédit, M.r le P.ce Sapicha affecte à titre de nantissement en faveur de Mess.rs Mallet frères et C.ie qui l'acceptent, les valeurs ci-après : savoir : quatre vingt deux actions de la Banque de Marseille estimées à 1500. F. 123.000.

lesquelles valeurs ont été à l'instant transférées aux noms

Paris, le 18 Octobre, 1847. 210

Monsieur le Prince L. Sapieha

Londres.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 15 Ct.
Elle s'est croisée avec la nôtre du 16.

Pensant que vous serez d'accord avec nous sur le contenu de cette dernière, nous nous empressons de promettre aumeil à la nouvelle disposition sur nous de F. 13000.-- que vous nous annoncez.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallespine

116.

Paris le 18 October 1847

Preceivd. 20 October
Ainvd.

Mallet Frères & Co.

will accept the drafts for f13,000

D 18/10 1847

Mallet Frères & Co

Monsieur
Le Prince Léon Sapiéha
34 St James's Place
Londres

PARIS 18 OCT 47

Co 20 OCT 20 1847

C — 1847.

Paris, le 23 Octobre, 1847. 212

Monsieur le Prince L. Sapieha.

Londres.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos lettres des 18 & 21 Ct.
La première s'est croisée avec la notre du 18. Elle nous remet
Art: 2990 20 f 6000.-- sur Vienne, à 3 mf de date, dont nous soignerons
la négociation au mieux à votre crédit.

Nous avons donné ordre à nos correspondants de Bruxelles,
Mess.r F. Brugmann & fils de payer au Général Skrzynski
Art: 2992 F. 14210.-- sous retenue de tous les frais; nous vous débitons
de cette somme.

Nous avons pris bonne note des dispositions sur nous
Art: 2992 d'ens.ble F. 13000.-- dont votre seconde nous donne avis.

Nous avons vu avec grand plaisir que nous étions d'accord
sur la manière de régulariser le crédit que nous vous avons ouvert; Vous nous annoncez que vous avez pris les
mesures necessaires pour nous couvrir dans l'espace de
quelques mois, ce qui est au mieux.

Nous sommes heureux d'apprendre que la crise actuelle
n'aura qu'une faible influence sur votre pays.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la
plus distinguée.

Hallenfrères & Cie

117.



Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha
34 St James Place

Londres

Malle & Frères & Cie

23/10 1847

Ce 1847.

CK
5005
1847

Paris, 30 Octobre 1847. 214

Monsieur Le Prince L. Sapicha.

Londres.

Monsieur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 26 ct.

Suivant la demande que vous nous en faites nous vous remettons ci inclus un effet de

Art: 2992 Lr. 250 " " 3 jours de vue s/ Curries & Cie

faisant au change de f 25.85 . . . . . f. 6462.50

à votre débit.

Ci inclus vous trouverez les deux quittances de Mr. Le Général Skrynecki de

Art: 2756 f. 2000 " " qui lui ont été payés le 25 septembre.

2992 " 14,210 " " " le 25 Octobre.

Vous en avez été débité.

Nous joignons d'après votre désir l'indication de votre compte court. chez nous à ce jour.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération & de notre entier dévouement

Mallet frères & Cie

C. S. V. P.

118.

Doit Monsieur le Prince Léon Sapieha Avoir

f	258406.18		f 113726.63
"	6462.50	N/ Rte d'autrepart	
		f 6000 sur Vienne à 249 1/4 et 4%	" 14966.65
f	264868.68		f 128693.28

CO
NO
1847

PARIS
30
OCT
47
(60)

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

34 St James' Place

Londres

1847

2 Mallet frères & Cie

L 30/10 1847



215

Reçu de Mrs F. Brugmann & Fils, de cette ville, la somme de Quatorze Mille Deux Cent et Dix Francs d'ordre de Messrs Mallet, Frères et Cie à Paris et pour le compte de Mr le Prince Leon Sapieha dont quittance double ne valant que pour une seule.

Bruxelles, le 25 Octobre 1847.

Le Lit: El Skrzynecki

Bon Pour Fr 14,210 —

H 534

216

Reçu de Mrs F. Brugmann & Fils, de cette ville, la somme
de Deux Mille Francs
d'ordre de Messrs Mallet, Frères et Cie à Paris
et pour le compte de Mr le Prince S. Sapiéha
dont quittance double ne valant que pour une seule.

Bruxelles, le 25 Septembre 1847

Le Lt Général Skrzynecki

Bon Pour Fr. 2000--

447

Paris, 15 Décembre 1847.

218

Monsieur Le Prince Léon Sapieha

Léopol.

Monsieur

Nous avons reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 3 & 28 nov.

La première relatait divers objets d'accord entre nous.

La seconde nous donnait avis de vos dispositions sur nous de f. 17,500 „ „ Ens.e à 3 mois de date, c/ Henry Hall & Cie. Art: 2998

Tout accueil y a été reservé à votre débit.

Art: 3034

Mr. J. M. Jawornicki en nous demandant l'extrait de son compte courant chez nous nous a donné l'ordre d'en porter le solde soit f. 30,026 „ „ au débit de votre compte. Veuillez nous dire si vous êtes bien d'accord avec lui et si nous pouvons passer cette écriture.

Vous avez bien voulu nous promettre, lors de votre passage à Paris, de réduire par quelques remises le montant de nos avances pour votre compte; nous ne doutons pas que vous ayez cet objet en vue.

Agréez, Monsieur l'assurance de notre très haute considération & de notre entier dévouement

Mallesfures & Cie

119.

Monsieur

Le Prince Leon Lapicha

Léopol

(Gallicie Autrichienne)

PARIS 15 DEC 47

25/12 1847

9/1 1848

Mallet frères Co

D 15/12 1847

Paris, le 31 Decembre, 1847.

820

Monsieur le Prince Léon Sapicha

Léopol

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 18 Ct. Elle s'est croisée avec la notre du 15.

Vous nous remettez

20 fl. 8000.– sur Vienne, à 3 mois, dont nous vous

Art: 2985 créditons sauf rentré à 249 1/8 en – – – F. 19930.–

Mess.rs J. H. Stametz & Co. de Vienne, nous ont remis pour votre compte

Art: 3029 F. 25,200.– sur Paris, dont nous soignerons la rentrée à votre crédit.

Nous avons effectué hier suivant vos ordres les paiemens suivants

Art 2979 2984 F. 5726.– à Mme la Princesse Marie de Wurtemberg
7,582.– à Mme la Cesse Los
11,309.– à Melle Cecil Beydale
19,900.– à Mr Cyrille Czarkowski

Ens.ble F. 44,517.– à votre débit, suivant quittances ci-jointes.

120.

Nous remarquons que nos avances de caisse dépassent en ce moment d'environ 60,000 f.cs le crédit de 120,000 f.cs que nous vous avons ouvert, mais nous sommes persuadés qu'il entre dans vos intentions de les réduire prochainement. ce que nous verrions avec plaisir dans les circonstances générales du commerce qui sont très pénibles en ce moment.

Les évenements de Francfort qui ont été connus aujourd'hui à notre bourse y ont causé une très facheuse impression et on craint beaucoup que les maisons de Vienne qui sont interessées dans les faillites Gontard et Haber n'aient ~~fort à~~ souffrir de catastrophes aussi imprévues.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallet Frères

La quittance de F 11309 de Mr Cécile Beydale ne nous étant pas encore rentrée, nous vous la remettrons par notre prochaine.

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

Leopol

(Gallicie autrichienne)

PARIS (E) 4 JAN 48

D 11/1 16/1

LEMBERG 11. JAN.

1848

(Ind 1/6)

D 31/12 1847

A Nallot Frères & Cie

201

Reçu de Messieurs Mallet frères & Cie pour le compte

de Monsieur le Prince Leon Sapicha la Somme

de Dix neuf mille neuf cents francs

dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 30 Décembre 1847

Cyrille Czarkowski

F. 19900.

Reçu de Messieurs Mallet frères & Cie pour le compte

de Monsieur le Cte Léon Sapieha la Somme

de cinq mille sept cent vingt-six francs.

dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 30 Décembre 1847

Marie de Wurtemberg
née Czartoryska

f. 57 26 c

203

Reçu de Messieurs Mallet frères & Cie pour le compte

de Monsieur le Prince Léon Sapieha la Somme de sept mille cinq cent quatre vingt deux francs dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 30 Decembre 1847

Angélique Cesne Loi

f. 7582 ..

225

Paris le 10 janvier 1848

Monsieur Le Prince Léon Sapieha,

Krasiczyn

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 31 Décembre. Le but de celle ci est de vous remettre l'extrait de votre compte chez nous arrêté à la fin de l'année qui vient de s'écouler. Il solde en notre faveur par F. 194088,-- dont nous vous avons débité à nouveau.

Nous n'ajouterons rien aux considérations que contenait notre précédente lettre sur la position générale des affaires et vous les apprécierez mieux que personne.

On se flatte ici que les mauvaises affaires qui ont éclaté à Francfort n'auront pas de contre coup facheux à Vienne, ce que nous desirons vivement quoique nous n'y ayons pas d'intérêt direct.

Ici la seule maison J. Cohen n'a pu supporter le choc qu'elle a éprouvé; les autres maisons compromises sont de force à y résister.

Nous joignons ici le reçu de F 11309,-- de Mlle C. Beydale que nous n'avions pas pu vous envoyer.

Dans l'attente de vos nouvelles nous vous réitérons l'assurance des sentimens dévoués avec lesquels nous avons l'honneur d'être

Monsieur,

vos très obéissans serviteurs

Mallet frères

121.

#

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

Léopol

(Gallicie Autrichienne)

LEMBERG
21. JAN.

B 21/1 2/2 1848.

Nallet frères & Cie

D 10/1 1848

227

Paris 22 Janvier 1848.

Monsieur Le Prince L. Sapieha.

Léopol.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer que d'après vos ordres et en exécution de la garantie que vous nous aviez donnée en faveur de Monsieur J. M. Jasvonicke de Dantzig nous avons versé de vos deniers au crédit du dit Mr. Jasvonicki chez nous la somme de f. 30,026.- formant le solde dont il nous était redevable, et qui se trouve ainsi balancé.

Votre compte a été débité de cette somme.

Agréez Monsieur, l'assurance de notre très haute considération

Mallet frères & Cie

122.

D 22/1 1848

Mallet frères

C 4/2 1848.

Monsieur le Prince Léon Sapiéha

Légal

Paris, 22 Janvier 1848.

229

Monsieur Le Prince L. Sapicha.

Léopol.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 10 Ct. & recevons votre lettre du 9.

Elle nous remet un effet de

Art: 3092

f. 12,258.75. s/ Fould & Fould Off.m au 15 fevrier;

Nous en soignerons la rentrée à votre crédit.

Art: 3092

f. 12,500 — s/ Marseille au 17 Mars à 5/16 % perte. . . . val.r à l'échéance f. 12,460 — 94.

Rx 2000 — s/ Berlin au 16 fevrier, à f. 3.64 . . . . . 7280 — .

à votre crédit.

Tout accueil est reservé à votre disposition de f. 470 — à vue o/ Patek & Cie.

Ci-inclus nous vous remettons la lettre que vous nous avez demandée & qui constate que vous n'avez remboursé le solde du compte de Mr. J. M. Jassornicki chez nous.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération & de notre parfait devouement.

Mallet frères & Cie

123.

D 22/1 1848

Mallet Frères & Cie

C 4/2 / 11/2 1848

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha 28/48

Léopol

Gallicie Autrichienne

LEMBERG
2. FEB.

Paris le 10 Février 1848.

231

Monsieur le Prince L. Sapieha,

Léopol.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos lettres du 16, du 17 et du 22 Janvier.

Nous avons pris bonne note de vos dispositions sur nous de;

Art: 3089 F. 545.— O/ Vincent Karpinski, 3 Jrs d/vue, avisée par la 1ère.

Art: 3095 „ 2500.— O/ Alfred Mystowski „ „ „ 2de.

Vous nous remettez par la 3me;

Art: 3105 £ 5000.— s/ Vienne, 3 mois d/d., faisant au Change de 248½ & à 4%, F. 12445.70. à votre Crédit, Valeur 8 Ct.

Nous vous sommes infiniment reconnaissans du desir que vous nous exprimez de nous couvrir de nos avances dès qu'il vous sera possible de nous faire des remises importantes.

Vous nous chargez de payer;

Art: 3104 F. 6927.— à Mr le Général Skrzynecki, à Bruxelles, en en déduisant les frais. Nous vous transmettrons la quittance.

Mess. Rougemont de Lowenberg doivent verser sous peu entre nos mains le montant de la dotation du Comte Krasinski. Nous aurons l'honneur de vous en donner avis.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallefrère

124.

3

Monsieur

Le Prince von Lopuchin

Léopol Gallicie Autrichienne

LEMBERG
20. FEB.

20/2 1848

Mallet Frères & Cie

D 10/2 1848

Paris, le 18 Février, 1848.

233

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Léopol

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 2 Ct.

Elle nous remet deux effets sur Paris ens.lle

Art: 3127 F. 10,084.03. dont nous soignerons la rentrée à votre crédit.

Nous répondons successivement aux observations que vous nous adressez sur votre compte.

Art: 3202 1° Nous tenions F. 2000.-- à la disposition du Comte Léopold Krasinski ; nous vous en créditerons de nouveau dès que nous aurons reçu notre lettre de crédit de F. 3000. sur laquelle il n'a touché que F. 1000.--

2° Nous avons fait des recherches pour trouver à Fontainebleau Mr. Duchayes à qui vous nous aviez chargés de payer F. 1800.-- Il ne nous a pas été possible de connaître son adresse.

Art: 3202. 3° Les 6000 f.es payés à Mlle Cecile Beydale sont le résultat d'une erreur qui a été immediatement réparée. Vous en êtes crédité à nouveau à la date du premier paiement.

125.

¢

3

4°. Le crédit que vous nous aviez autorisés à accorder à M. Javornicki étant de 30,000 f. nous avons dû supposer que vous étiez garants des frais que ce crédit entrainait nécessairement ; nous n'avons fait que suivre l'usage adopté en pareil cas.

Suivant vos ordres nous avons fait payer à Bruxelles à Mr le Général Skrzynecki

Art: 3104 F. 6927.— à votre débit, au 11 Ct. suivant quittance ci-jointe.

Nous avons reçu de M. Rougemont de Lowenberg, le 11 Ct.

Art: 3201 F. 2352.— net produit des deux semestres de 1847 sur deux actions du Canal du Midi, appartenant à M. le Comte Krasinsky et nous vous en avons crédité.

Nous recevons avec plaisir de nouvelles remises qui ramènent nos avances au chiffre convenu entre nous.

Les nouvelles politiques et financières sont loin d'être satisfaisantes. L'agitation de l'Italie, les menées de notre opposition, la continuation des faillites et en particulier la suspension de la Banque la plus importante du Hâvre, Ch. Dubois & Co, inquiètent les esprits, arrêtent les affaires, et anéantissent le crédit.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Galliera frères

LEMBERG
28 FEB.

18 FEVR.

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

Léopol, Gallicie Autrichienne

Mallet

28/2 1848

D. 18/2 1848

Paris le 26 Février 1848

235

Monsieur le Prince Léon Sapieha à Leipol

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 18 Ct. répondant aux diverses observations que vous nous avez faites sur le compte courant que nous vous avons remis. Depuis nous avons reçu la vôtre en date du 11, nous rappelant divers sujets auxquels notre précité répliquait également.

Elle renfermait un effet sur Marseille de £ 8000 — au 30 Avril dont nous ne pourrons que plus tard vous donner note de négociation.

Vous nous chargez de payer

Cont: 3155 £ 25230 — à M. Czarkowski
" 1800 — à M. Burg Dubayet dont vous nous indiquez l'adresse à Fontainebleau. Nous en prenons note.

La gravité des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons nous fait insister sur la demande que nous avons eu déjà l'honneur de vous adresser de nous faire des remises qui réduisent notablement le solde de votre compte. Nous comptons qu'appréciant la justesse de nos raisons vous voudrez bien satisfaire au désir que nous venons de nouveau vous exprimer.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, vos très humbles serviteurs

Mallet frères

Paris en tranquille aujourd'hui.

126.

à Monsieur
Monsieur le
Prince Leo Sapieha

N. Monsieur
Florian H. Singer
Leopol
(Galliciens Autrichiens)

Diesen an mich adressirten Brief stelle Ihnen zu und ersuche um Porto

32 X

D 8/3 1848

Mallet Frères

D. 26/2 1848

Paris le 2 Mars 1848

237

Monsieur le Prince Leon Sapieha

à Leopol

Nous sommes honorés de vos deux lettres des 18 et 20 Février.

La premiere en nous rappelant le payement de F. 25230.– que vous nous avez précédemment chargés de faire à Mr. Cirille Czarkowski nous avise une traite de F. 9958.– à 3 jours de vue of Joseph de Kownacki. Elle nous remet un effet de Lg 103.5.– sur Londres au 12 Avril dont nous vous créditons sauf rentrée au change de 25.47 1/2 Valeur ce jour en . . . F. 2630.30.

La seconde nous avise un nouveau payement de F. 1000.– a faire à Mr. Corneille Ojejski.

Par notre lettre du 26 fevrier que nous avons l'honneur de vous confirmer, nous vous demandions, en raison des circonstances, de nous faire de promptes remises sur Paris. Vous aurez eu depuis le détail des évènemens qui ont changé la face de notre pays et renversé la monarchie. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'insister sur

127

une demande trop bien justifiée. Nous notons les divers payemens indiqués, mais nous ne les acquitterons qu'après avoir reçu des remises de vous. Ne pourriez vous pas, à défaut des moyens ordinaires, nous donner l'autorisation de vendre les vins de Monsieur le Comte Zamoyski qui sont en nos mains et sous nos noms, jusques à concurrence de votre débit chez nous.

Nous reclamons devant un effet sur le quel votre bienveillance et votre ancienne amitié nous donnent le droit de compter.

Nous avons l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, Monsieur,

Vos très humbles Serviteurs
Mallet frères & Cie

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

Léopol

Gallicie Autrichienne

D 2/3 1848

Mallet frères

P 11/3 / 13/3 1848.

289

Paris, 20 Mars 1848.

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Léopol.

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 2 Court., vous priant, à raison des circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons en France, de nous faire les fonds de nos avances pour votre compte et de vos dispositions sur nous à échoir.

Nous sommes depuis lors privés de vos nouvelles.

Les évènemens que l'on annonce aujourd'hui avoir eu lieu en Autriche viennent encore compliquer la question politique déjà si difficile. Dans cet état de choses, ignorant en quelle position vous placerait une insurrection aussi imprévue, nous avons, jusqu'à nouvel ordre de votre part, suspendu les payemens que vous nous aviez indiqués.

Nous aurons du reste, moyennant les délais que l'on accorde pour les formalités, tout le temps nécessaire pour recevoir vos instructions.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre sincère attachement

Malleprue

128.

3

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

20/12/32

Léopol

(Gallicie Autrichienne)

LEMBERG
30. MAR.

D. 20/3 1848

Mallet frères

D 30/3 1848.
5/4

Paris, le 28 Mars, 1848.

241

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Leopol

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que Mess. J. H. Stametz & Cie, de Vienne, nous ont remis pour votre compte

F. 7000.– au 8 Mai, sur Paris, dont nous signerons

Arr.: 3255 la rentrée à votre crédit et

" F. 10000.– sur Lyon, 10 j. de vue, 1/4 % Pte ... f. 9975.–

" 7000.– d°. 2 juin – 1/2 % " ... 6965.–

Ens.le f. 16940.–

dont nous vous créditons sauf rentrée.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallefrance

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 20 v. depuis lors la position des affaires ne s'est pas améliorée. Les événements de Russie et d'Italie sont venus encore compliquer les questions générales. ici

129.

4

l'incertitude et la défiance paralysent toutes les affaires.

Les Banques particulières par Actions de Paris sont toutes en suspension et la circulation est fort entravée. dans cette position des choses nous insistons encore plus fortement pour obtenir de vous des remises qui nous fassent rentrer dans une avance qui nous est en ce moment fort onéreuse. nous comptons sur toute votre obligeance et vous renouvelons l'assurance de notre entier dévouement

Kalleffrere

Monsieur

Le Prince Leon Sapiéha

Léopol

Gallicie Autrichienne

PARIS 20 MARS 68

LEMBERG 7 APR.

C — 1848

2 Nalle & frères & Co

D 28/3 1848

Paris le 6 Avril 1848

243

Monsieur Le Prince Leon Sapieha

à Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 29 Mars et de vous remettre sous ce pli votre remise non payée de F 12500. sur Nagely et Escher de Marseille au 17 Mars s'élevant avec protêt &c. suivant la

Art: 3280. retraite y annexée à . . . . F: 12572.50

dont vous êtes débité valeur 4 Avril. Veuillez nous en créditer de Conformité

Nous joignons deux quittances de

3183 { F: 100. du 18 Mars
" 900 28. d°
F 1000 - ens. payés pour votre compte à Mr Kornel Tjejeski dont il vous plaira également nous reconnaître.

Le découragement est toujours le même à notre bourse où les valeurs ont encore subi une forte dépréciation depuis notre dernière, ainsi que

130.

3

vous la verrez par la cote inclus.

Nous vous réitérons, Monsieur, notre prière de nous faire des remises et vous prions d'agréer la nouvelle assurance de notre parfaite considération

Mathieu frères

D. 6/4 1848

Mallet

16/4 1848

1/2 Nonnen
1/2 6
Le Prince Legis Sapieha
1/2 8
Leopol
Gallicie Autrichienne

LEMBERG
16. APR.

Reçu de Messieurs Mallet frères & Cie pour le compte

de Monsieur le prince Léon Sapieha la Somme

de Neuf cents Francs

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 900 — Paris, le 28 Mars 1848

Kornel Ujejski

Reçu de Messieurs Mallet frères & Cie pour le compte

de Monsieur Le Prince Léon Sapieha la Somme

de Cent Francs

dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 18 Mars 1848.

Kornel Ujejski

F. 100"

Paris le 24 Avril 1848

247

Monsieur Le Prince Leon Sapieha

à Leopol

Monsieur.

Nous vous confirmons la lettre que nous vous avons adressée le 6 Courant: elle contenait un effet sur Marseille non payé, de F 12500 et deux quittances d'ensemble F 1000

Depuis lors nous avons reçu celles que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 5 et 7 d°. Par la 1re vous nous préveniez que votre traite de F 9958 à l'ordre de Kownacki ne nous serait pas présentée, nous en avons pris note et par la seconde vous révoquez l'ordre que vous nous aviez donné de compter F 25230 à Mr Cyrille Czarkowski; en conséquence nous l'annullons.

Ord: 3267

3269

Nous avons compris toutes les difficultés que vous auriez à satisfaire à notre demande de remise sur France, dans l'état de crise financiere et politique ou se trouvent nos deux pays. Dans cette position nous avons pensé qu'il vous conviendrait de retirer

131.

vos actions de la Banque de Marseille que vous aviez affectées à la garantie de votre compte chez nous: nous avons été confirmés dans cette pensée par la baisse qu'ont éprouvée les Actions de la Banque de France tombées de F 3300 à 990. et en songeant à l'avenir précaire des Banques de Province ébranlées par les circonstances. Nous nous sommes donc décidés à faire vendre vos 82 Actions, avant qu'elles ne fussent trop dépréciées, et les avons réalisées aux prix suivans. Savoir:

18 à 1205
30 à 1200
15 à 1150
19 à 1000 (Coupon détaché)

Nous vous remettrons dans quelques jours le compte détaillé de la vente, et les retours qui nous seront faits seront portés à votre crédit. Nous croyons en cela avoir agi dans vos intérêts bien entendus et espérons que vous nous approuverez.

Nous sommes toujours ici dans la situation la plus précaire, on ne peut encore prévoir quand la confiance renaîtra, en attendant toutes les affaires sont suspendues et chacun cherche un abri dans cet ébranlement général.

Nous nous référons à la note incluse et vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre plus parfaite considération.

Matthysen & Z

A Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

Léopol

Gallicie Autrichienne

29/12/32

Mallet frères

R 3/5 1848.

D. 24/4 1848



Do zapytania

[illegible]

249

Paris 19 Mai 1848.

Monsieur Le Prince Léon Sapiéha

Léopol

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 24 Avril dernier pour vous annoncer la vente de vos 82 Actions de la Banque de Marseille; nous vous promettions de vous en remettre le compte, ce que nous faisons aujourd'hui. Il en résulte net de frais une somme de: Fcs 93,960 „-„ que nous avons portée au credit de votre compte, veuillez en prendre note

Depuis lors un Decrêt du Gouvernement Provisoire a ordonné la réunion des Banques de Province à la Banque de France. Cette mesure a été provoquée par le besoin de suppléer au numéraire par des valeurs de convention ayant cours dans toute la France, et, sous ce rapport elle a eu un bon résultat.

La criminelle tentative du 15 Courant contre l'Assemblée

132.

3

Nationale a cependant renouvelé les inquiétudes qui commençaient à se calmer. L'esprit public s'est fortement prononcé pour l'ordre & la Garde Nationale l'a puissamment appuyé. Pour le moment au moins le calme est rétabli.

Vous verrez par la côte ci jointe les cours de la Bourse, nous nous y référons

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de notre plus haute considération

Mallet frères

250

Compte de vente et net produit de 82 Actions de la Banque de Marseille vendues à Marseille d'ordre de Mrs. Mallet frères & C.ie pour compte de Monsieur le Prince Leon Sapieha

Savoir:

18 Actions à 1205 f	F 21690.	
à déduire Courtage 1/8 %	" 27 10	
Valeur 1 Avril		F. 21662 90
15 d.s à 1150	F 17250.	
C.ge 1/8 %	" 21 50	
Valeur 4 d.o		" 17228 50
30 d.s à 1200	F 36000.	
C.ge 1/8	" 45.	
Valeur 11 d.o		" 35955.
19 d.o à 1000 Coupon détaché	F. 19000 —	
C.ge 1/8	" 23 75	
Valeur 22 d.o		" 18976 25
		F. 93822 65
à ajouter Coupon de 50 f. sur 19 Actions		" 950.
		F 94772 65

à déduire

Commission 1/2 % sur F 94772. 65	F 473 85	
Agio sur les remises sur Paris en retour 1/4 % ci	" 236 90	" 812 65
Courtage sur les Titres 1 %	" 94 75	
Ports de lettres	" 7 15	
		F. 93960 1

D. 19/5 1848

Mallet frères

B 29/5 1848.

Do zapytania
J. O. Księcia

257

Paris, le 30 Juin 1848.

Monsieur le Prince Leon Sapieha

Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous portons à 6. % à partir du 1.er Juillet l'intérêt en notre faveur sur la Somme dont vous êtes notre débiteur.

Nous vous engageons à nous rembourser promptement de cette avance qui nous est onéreuse malgré l'élévation du taux de l'intérêt.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères

133.

Monsieur

Le Prince Léon Sapiéha

20
12
32

Leopol

Gallicie Autrichienne

PARIS 3 JUIL. 48 (60 T.)

LEMBERG
12. JUL.

D. 30/6 1848

Mallet

P. 10/7 1848.

Paris le 28 Octobre 1848.

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Leopol

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre circulaire du 3 Juillet, & de vous faire passer celle de la Comp^ie d'assurances la France, ainsi qu'un acte à signer, relativement à la cession que les actionnaires de la dite Compagnie sont invités à faire d'une partie de leurs actions en exécution d'un traité de fusion avec une autre Compagnie. D'après les explications qui nous ont été données par le Directeur de la Compagnie la France dans laquelle vous possédez Vingt actions, nous croyons qu'il est de votre intérêt d'adhérer à cette mesure & devoir vous inviter à nous retourner promptement revêtu de votre signature, l'acte susdit que nous aurions à échanger contre un double signé par le Directeur.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées

Mallet frères.

1 f 36 c. Monnaie

Le Prince Leon Sapieha

Leopol. Gallicie Autrichienne

LEMBERG

(No 14)

D. 28/10 1848

Malle Poste

8/11 1848

La France
Compagnie Anonyme
d'assurance contre l'Incendie,
Rue Ménars 6.

Paris, le 25 Octobre 1848.

Monsieur Le Prince Leon Sapieha
actionnaire de la Compagnie d'assurance
contre l'incendie La France
à Leoprol
Gallicie Autrichienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons passé au nom de notre Compagnie, un traité de fusion avec une compagnie anonyme d'assurance contre l'incendie, établie à Paris, en 1838.

Cette compagnie a constamment appliqué le tarif des principales compagnies, et ses sinistres n'ont que très faiblement dépassé la moyenne des nôtres. Elle est donc, sous le double rapport du taux des primes et de la qualité des risques, dans des conditions à peu près identiques à celles de nos propres assurances. Nous appelons tout spécialement votre attention sur cette considération dont vous apprécierez toute l'importance.

La recette annuelle de la dite Compagnie s'élève de 700,000 f. à 800,000 f^cs. Ses primes à terme se montent à plus de trois millions de france.

Au moyen de la fusion des assurances de la dite compagnie avec nos opérations, notre recette doit s'élever de f^cs 1,500,000 à deux millions de france; le montant de nos primes à terme de f^cs 7,000,000 à f^cs dix millions;

Par contre, nos frais généraux qui ont été en 1847 de

16 p% devront descendre à 12 p% et cette réduction, vous le remarquerez, Monsieur, équivaut à un boni certain de f 80,000. environ par chaque année.

Cependant, si les circonstances politiques continuaient à peser sur les affaires d'assurances, dans la même proportion que depuis les événements de Février, la fusion ne ferait pas monter notre recette annuelle au chiffre de deux millions de francs, et dès lors, la diminution proportionnelle de nos frais généraux serait de moins de 4 p%; mais nous vous ferons observer que dans cette hypothèse, et si la fusion n'a pas lieu, notre recette sera inférieure à celle de 1847, et que la proportion de nos frais généraux sera plus élevée.

Quelle que soit donc, pour l'avenir, l'influence des affaires politiques sur nos opérations, la fusion dont il s'agit aura toujours pour effet d'augmenter nos recettes, et de diminuer la proportion de nos dépenses.

La condition essentielle et fondamentale de la fusion est l'obligation pour notre compagnie de mettre cinq cents de nos actions à la disposition des actionnaires de la Compagnie dont il s'agit.

Le nombre de nos actions étant de deux mille, la proportion de celles à céder est de une sur quatre.

Chaque actionnaire de notre compagnie est donc invité à céder aux fins de la dite fusion, le quart de ses actions, contre la restitution qui lui sera faite des valeurs déposées en garantie des dites actions cédées, et des 100 f^cs en espèces afférents à chacune d'elles.

Les conditions de cette cession sont établies par l'engagement à passer, à cet effet, entre les actionnaires et le Directeur de notre Compagnie; nous vous en remettons ci-joint un exemplaire que vous voudrez bien nous retourner signé, après avoir rempli le nombre des actions que vous consentirez à céder. Nous vous en adresserons

en échange un double signé par notre Directeur.

Tout actionnaire qui voudrait céder une portion plus forte que le quart a la faculté de le faire, mais sous les réserves exprimées dans le dit engagement.

Le cadre dans lequel, par diverses considérations, nous sommes forcés de nous restreindre en vous faisant cette communication par écrit, ne nous permet pas d'entrer dans de plus grands détails pour vous démontrer tous les avantages qui résulteront pour notre Compagnie de cette fusion; mais, ce que nous vous en avons dit suffira pour vous convaincre que l'opération sera très profitable à MM les actionnaires, puisqu'elle aura pour effet certain:

1° De diminuer le montant des sommes engagées dans nos opérations par chaque actionnaire qui rentrera dans la libre disposition des valeurs de garantie afférentes aux actions cédées.

2° De produire une réduction importante dans le montant des dépenses générales.

3° D'augmenter les chances de bénéfice de la Compagnie, en raison de l'accroissement des assurances.

Ces avantages ont été appréciés et reconnus par ceux de MM. les actionnaires auxquels nous avons pu les expliquer verbalement, et les adhésions ont répondu à ce que nous en attendions.

La ratification du dit traité étant subordonnée à l'accomplissement, dans un délai déterminé, et dont le terme approche, de l'obligation de mettre les dites 500 actions à la disposition des actionnaires de la Compagnie fusionnante, il est absolument nécessaire que tous et chacun de nos actionnaires y concourent dans la proportion de leurs actions, et nous vous invitons, en conséquence, dans l'intérêt commun à nous donner votre adhésion par l'envoi le plus prochain du dit engagement ci-joint.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Compagnie:

L'Administrateur de Service. — Le Directeur.

A. Sourdeaux — A. Leger

257

Paris, 22 Février 1849.

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Léopol.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 30 Janvier.

Nous vous adressons ci inclus le relevé de votre Compte arrêté au 31 Décembre et soldant en votre faveur par:

Art: F. 21304.. à votre Crédit à nouveau.

Nous espérons que vous le trouverez juste.

Nous avons encaissé le 15 Ct.

Art: 3694 F. 2100.. solde du Dividende de 1847 ss vos 14 actions de la Nationale Idie à 150, à v/. Crédit.

Nous avons remis à Mess. Rougemont de Lowenberg la lettre du Comte Krasinski, nous aurons l'honneur de vous donner avis de l'encaissement qu'elle concerne.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués

Malleffance

Nous avons reçu de Mr. Rougemont de Lowenberg pour compte de Mr. le Comte Krasinski

Art: 3694 F. 2257.. dont nous vous créditons. Veuillez nous en débiter de conformité.

135.

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Léopol 48

Gallicie Autrichienne

PARIS 22 FEVR 49 1801

LEMBERG 8. MAR.

D. 22/2 1849.

Malles

D. 2/3 1849.

259

Paris, 12 avril 1849.

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Léopol.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 22 Février & de vous prévenir que nous avons encaissé pour votre compte;

F. 5000.. Reçus de la Compagnie La Nationale pour Dividende de 1848 sur 14 Actions à 400 F.

Art: 3748

" 4050.. " de la Compagnie l'Union pour Dividende de 1848 sur 27 Actions Incendie à 150 F.

" 440.. " de ladite Compagnie pour Répartition de 110 F. par Action sur 4 Actions Vie

à votre Credit.

Agréez Monsieur, l'assurance de nos sentimens respectueux & dévoués

Malleffrey

136.

Monsieur

le Prince Leon Sapieha

Leopol

(Gallicie Autrichienne)

PARIS 42 AVRIL 49 (60)

10/12

D 12/4 1849.

Mallet frères

D 19/4 24/4 1849.

281

Paris, 9 Mai 1849

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Liopol.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 25 avril.

Nous avons encaissé le 2 court. pour votre compte:

F. 1600 -- Dividende de 80 F. par action sur 20 actions de la Compagnie la France, à votre crédit.

Ce dividende est pour 1848. Il n'en a pas été distribué pour 1847.

Il en est de même des répartitions faites par la Compagnie l'Union.

Agréez, Monsieur, nos salutations dévouées

Aud: 3796

137

LEMBERG
15. MAI.

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

PARIS
9
MAI
49
(60)

20
u
32

Léopol

(Gallicie Autrichienne)

D. 9/5 1849.

Mallet

B 15/5 1849.

Paris le 26 Juillet 1849 263

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

chez Mess. Henry Hall & Cie

à Londres.

Monsieur.

Nous sommes en possession de votre lettre datée du 22 courant suivant le desir de laquelle nous avons l'honneur de vous remettre ci joint l'extrait de votre compte courant arrêté au 30 Juin dernier et présentant en notre faveur un solde de F 3544 — dont nous vous débitons à nouveau, espérant que vous le reconnaitrez exact. Nous y joignons le relevé de vos fonds publics en nos mains avec leur évaluation aux derniers cours connus.

Vous nous donnates l'ordre en Juin 1847 de payer à un Sieur Bury Deshayes à Fontainebleau F 1800. qui ne nous furent point alors reclamés. Sa Sœur qui lui envoyait cet argent s'est presentée hier dans nos bureaux pour le retirer, munie d'une lettre de M Jawornicki; mais en raison du tems qui s'est écoulé, nous n'avons pas voulu payer cette somme à votre débit, sans avoir vos nouveaux ordres.

138.

Nous devons en même tems vous faire connaître qu'elle demande que les intérêts y soient ajoutés depuis l'époque où elle a versé ces fonds.

Nous vous serons fort obligés de nous répondre à ce sujet le plus promptement possible, pour que nous soyons en mesure lorsque l'on se représentera pour cette affaire.

Agréez, Monsieur, nos respectueuses salutations

Matthesius Sc

1849

LIGNE DE BOULOGNE
26 JUIL. 49
1

Monsieur Le Prince Leon Sapieha
chez Messieurs H. Hall & C.
Londres

26 JUIL. 49

(24)

D. 28/7 1849
Malled from

865

Paris. Le 17 Janvier 1850.

Monsieur Le Prince Léon Sapicha.

à Léopol.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu pour votre compte de la Compagnie Nationale d'Assurances (Incendie) pour répartition à 300 fr. par action sur le dividende de 1849

Art: 4099 f. 4,200 " " pour autant revenant à vos 14 Actions de la dite Compagnie, Votre compte en est crédité valeur 12 Cr.

Nous vous remettons ci inclus l'extrait de votre compte courant chez nous arrêté au 31 Xbre. Il présente en notre faveur un solde de

Art: 4056 f. 3,826 " " dont nous vous débitons à nouveau.

Nous apprendrons avec plaisir que vous l'avez reconnu exact.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallet frères

139

LEMBERG
24. JAN.

PARIS
17 JANV. 50
(60)

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

10/12/12

Leopol

Gallicie autrichienne

D. 17/1 1850

ce Mattel

D 24/1 1850
21/5

Paris le 23 Avril 1850

267

Monsieur Le Prince Leon Sapieha
à Leopol

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 17 Janv. dernier; nous vous remettions l'extrait de votre compte arrêté au 31 Décembre et vous annoncions l'encaissement d'une somme de

Art: 4099 F. 4200 . " à valoir sur le Dividende de vos 14 Actions de la compie la Nationale.

7000
5000

Nous avons reçu le 2 Avril Ct.

Art 4170 " 2800 " pour complément de ce même dividende

4171 " 4860 . le 4 do pour dividende à raison de F 180 sur vos 27 Actions de l'Union

" " 498.60 le 17 do pour semestre au 1er Ct sur f 12000 Capital 4% Hollandais, et

" " 2200 . le 22 do pour dividende à raison de F 110

140. 1600

80

sur vos 20 Actions de la Compagnie la France.
Votre compte est reconnu de ces diverses Sommes
dont veuillez nous débiter de conformité.

Agréez, Monsieur, nos respectueuses salutations

Mallet frères &c

10/12

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

PARIS 23 AVRIL 50 (68)

LEMBERG 29. 1Pm.

D. 23/4 1850.

Mallet

O 29/4 21/5. 1850.

Paris 30 Décembre 1850.

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Léopol.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos lettres du 21 Mai, du 3 Octobre et du 18 Courte, au contenu desquelles nous nous sommes conformés, ainsi que vous le verrez par l'Extrait de votre Compte arrêté au 31 Courte, que nous vous remettons ci-joint.

Il solde en notre faveur par;

F. 12,522.. à votre Débit à Nouveau.

Nous espérons que vous le trouverez juste.

D'ordre de Messieurs J.H. Stamety & Cie nous vous avons crédité à nouveau par leur Débit de;

ad. 4530 F. 3,548.15. Valeur 2 Mars 1851

Vous êtes également Crédité de;

F. 1,447.50. Semestre au 22 Courte sur Rentes 3% en garantie d'Actions ad 4576. des Compagnies La France, La Nationale & l'Union.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos sentimens respectueux et dévoués

Mallefuns & Cie

Vous trouverez ci-inclus l'Estimation de vos fonds en nos mains.

141.

(Nr 13)

D. 30/12 1850

Mallet frères

B 3/1 1857.

271

Paris. 7 Janvier 1852

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 19 Décembre.

Nous vous adressons ci inclus le relevé de votre Compte arrêté au 31 Décembre et soldant en votre faveur par;

F. 8290.15. à votre Crédit à nouveau.

Nous espérons que vous le trouverez juste.

Nous vous remettons ci dessous l'Etat de vos Fonds en nos mains Evalués aux cours du jour.

Agréez, Monsieur, nos salutations les plus distinguées

Mallet frères

14 actions Royale Incendie à 108%	F. 75,600.–		92166 .65
F. 700.– Rte 3% à 71	" 16 566.65	700	98955
		1215	4933 .35
	F. 92 166.65	780	41.460
		2695	9870
27 actions Union Incendie à 50%	F. 70,200.–		22748 .40
F. 1215. Rte 3% à 71	" 28,755.–		270.133 .40
	F. 98,955.–		
4 Union Vie.			
F. 200.– Rte 3% à 71	F. 4733.35.		
F. 100.– versés par action	" 400.–		
	F. 5133.35		
1% Perte sur F. 20000.	" 200.–		
	F. 4,933.35		

142

20 actions de la France à 21% - - - -	F. 23,000 "
F. 780 " Rte 3% à 71 - - - - - - - -	" 18,460 "
	F. 41,460 "
10 obligations 4 1/2 % Belge à 94%	F. 9,400 "
1 " de F. 500. "	" 470 "
	F. 9,870 "
£ 12,000 " 4% Hollandais à 89 & 213	F 22,748.40

Les actions de la Banque de Marseille ont été converties en 1848 en actions de la Banque de France.

D. 7/1 1852

Mallet frères & Cie

C 12/1 1852.
1/3

273

Paris 13 février 1852.

Madame la Princesse Hedewige Sapieha
née Ctesse Zamoyska à Lemberg
(Gallicie Autrichienne

Nous avons l'honneur de vous donner avis que Mr le Cte Zdzislas Zamoyski nous a donné l'ordre de placer sous votre dossier & de tenir à votre disposition les Valeurs désignées cy apres, provenant de celles qui étaient en nos mains, appartenant à Mr le Cte Stanas Ordat Zamoyski.

En vertu du même ordre, nous vous créditons de
f 38. 31 par le débit de Mr le Cte Stanas Ordat Zamoyski.

Par contre nous vous débitons de
art. 5382 f 4796.64 par le crédit de Mr le Cte Stanas Ordat Zamoyski.

Veuillez nous dire si vous approuvez cette dernière opération.

Désignation des Valeurs:

art. 5381.

3362 f. Rente 3%
11 Cats soit 275 Dats Rente 5% de Naps
7. Obons 5% Belge de 1008 de Capal
6. Obons 4% hdais de f 1000 de Capal
1 Aon Nale Incdie représentant en Garantie 50 f. Rente 3%
3 " Union Incdie " " " 135 " " "
2 " Cie La France " " " 78 " " "
appliqué en outre à ce Lot provenant de la garantie de 4 Aons Union s/la Vie 200 " " "
463 fr.
1 Obon 4 1/2 % Belge de 1000 f de Cal

Nous vous présentons, Madame la Princesse, nos respectueuses Salutations.

Mallefumez

3362
463
3825 f Rte 3%

143.

Madame la Princesse

Hodewige Sapieha née Comtesse Zamoyska

Lemberg.

(Gallicie Autrichienne)

D. 13/2 1852

Mallet

B 20/2 28/3 1852.

Paris 16 fevr 1852.

Monsieur le prince Léon Sapieha
à Lemberg

Monsieur le Comte,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que, suivant l'ordre que nous en a donné Mr. le Cte. Zdzislas Zamoyski par lettre du 12. Cr. nous avons fait vendre pour votre compte le 14. Cr.

f. 3362 de Rente 3% à 65.70 f. 73627.80

art. 5361. Nous en déduisons:

Con 1/2 % . . . . . f. 368.13
Cage 1/8 % . . . . . " 92.02 460.15

Net f. 73167.65

dont nous Créditons.

D'après les instructions contenues en la dite lettre, nous remettons cette somme pour votre compte à Mr Henry Hall

à

Londres, au change de 25.30 en £. 2892 . .
dont nous vous débitons pour Balance de ~~cette~~
opération que nous vous ferions d'approuver,

Veuillez agréer, Monsieur
le Prince, nos salutations
empressées.

Mallefrance

2892
5784
34704
964
35668

57840

2892 . 25
5784
14460
72300
867.60
73167.60

2892 30
86760

300 : 148.

73167,65 :
29267060
58534120
108288,12,20 / 36096
2892

12,5

7176
13920

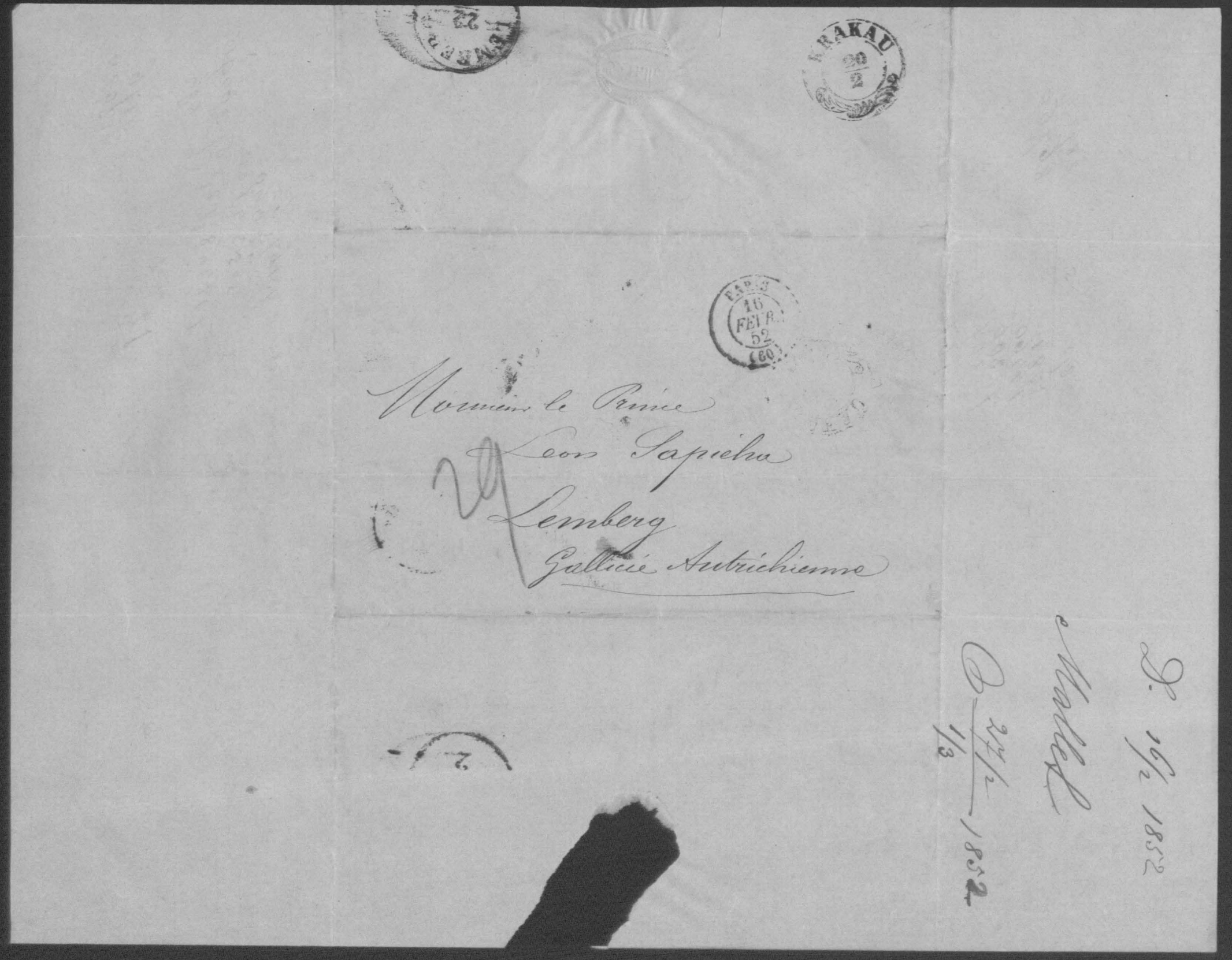

KRAKAU 20/2

PARIS 16 FEVR. 52 (60)

Monsieur le Prince
Leon Sapieha
Lemberg
Gallicie Autrichienne

29

D. 16/2 1852
Mallet
B 27/2 1852
1/3

277

Paris 19 Avril 1852

Monsieur le Prince Leon Sapieha

à Léopol.

Nous avons été honorés de vos lettres des 1er & 28 Mars dr.

En réponse à la première, nous vous créditons de

art. 5433. f. 72 pour intérêts à 3 % au 31 Xbre dr.

Les 4 Actions Union sur la vie relatées dans votre Lettre du 28 mars dr. n'ont pu être évaluées dans le Tableau des fonds répartis par M le Cte Zdzislas Zamoyski, vu qu'à l'époque du partage qu'il a opéré elles perdaient 1 % de leur valeur qui est purement nominale, puisqu'elles n'ont été l'objet d'aucun Versement.

Leur valeur réelle à la dite époque était donc uniquement représentée sauf 1 % de perte par les Rentes 3 % déposées en garantie soit 50 f. par action.

Nous avons reçu de Mr Rougemont de Lowenberg & au crédit de Mr le Cte Krasinski

art. 5435. f. 1568 " le 14 févr dr

" 1188 " le 19 do.

Suivant votre ordre, nous avons payé

art. 5434. f. 400 le 29 févr dr à Mr Beyer.

Mr le Cte Zdzislas Zamoyski a du vous prévenir que, dans le partage qu'il a opéré le 16 Janvr dr des fonds en nos mains, appartenant à son père Mr le Cte Stanislas Ordinat, il a compris les valeurs

145.

8

suivantes dont, jusqu'alors nous vous avions bonifié les revenus Savr:

14 Aons Nale Incdie

27 " l'union "

12000 ₰ capal 4 % hdais

20 Aons cie La France

10 Obons 1/2. 4 1/2 % Belge

4 Aons Union Fie

1415 " Rte 3 % en Gtie d'Aons l'union, en dépot à la cie

700 " " " " la Nale d°

780 " " " " la france d°

2895 En conséquence de l'application que mr le cte Zdzislas Zamoyski a jugé à propos de faire de toutes ces Valeurs dans le dit partage, nous vous prions de vouloir bien nous honorer d'une réponse qui nous en tiendra quittes & déchargés.

Nous avons l'honneur d'être avec une haute considération

Vos dévoués Serviteurs

Malleffrance

D. 19/4 1852

Mallet frères

25/4
14/12 1852.

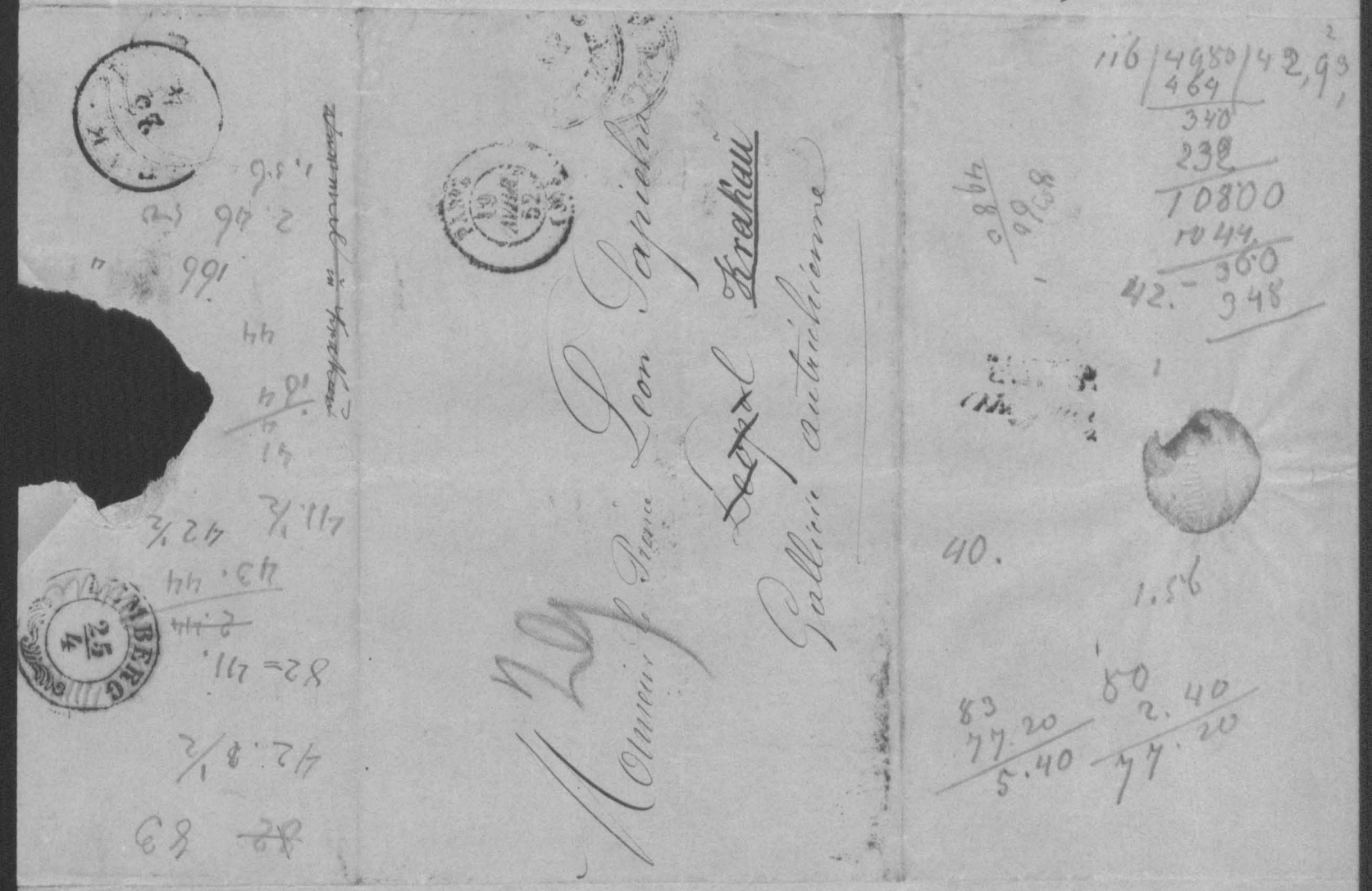

Paris le 22 Décembre 1852

279

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Léopol
Gallicie Autrichienne

Monsieur

Nous sommes honorés de votre lettre du 14 Courant et suivant l'ordre qu'elle nous en donne, nous avons fait payer suivant les quittances incluses

art. 248. F. 3886. 37 à Madame la Princesse Marie de Wurtemberg

" 375 " à Mr. Erasm Dobrowolski

Enr F. 4261. 37 dont nous vous avons débité et dont nous vous prions de nous reconnaître.

Nous avons pris note de payer à votre débit les sommes qui nous seront reclamées par Monsieur le Comte Zdzislas Zamoyski pour montant des achats dont vous l'avez chargé.

Nous faisons préparer l'extrait de votre compte au 31 Décembre courant et vous le remettrons dans les premiers jours du mois prochain.

Agréez, Monsieur, nos respectueuses salutations

Mallet Frères &c

146.

[Nr 5]

D. 22/12 1852

Mathes frère

D 28/12 1852.





Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol
Gallicie Autrichienne

LEMBERG
28
12



280

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte

de Monsieur le Prince Leon Sapieha la Somme

de Trois cent soixante quinze Francs ———

dont quittance double ne servant que pour une.

Fr. 375 „ — „

Paris, le 21 Décembre 1852

Erasm. Dobrowolski

281

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte

de Monsieur le Prince Léon Sapieha la Somme

de Trois mille huit cent quatre vingt six francs 37 cts

dont quittance double ne servant que pour une.

Fr. 3886 „ 37. Paris, le 21 Décembre 1852.

Marie Prsse. de Wurtemberg

283

Paris, le 25 Janvier 1853

Monsieur Le Prince Léon Sapieha

à Krasiczyn près Leopol

Gallicie autrichienne

Monsieur

Occupés à régler nos écritures, nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Dbre 1852. Il présente en votre faveur, un solde de f 7578. » » dont nous vous créditons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallespuce

147.

D 25/1 1853.

Mallet frères

O 31/1 1853

285

Paris, le 15 fevrier 1853.

Madame La Princesse Sapieha née Zamoyska.

Lemberg.

Madame

Occupés à régler nos écritures, nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au
Il présente en notre faveur, un solde de f 1719.-- dont nous vous debitons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez Madame, l'assurance de notre considération la plus distinguée. & de notre respectueux devouement

Mallefours 26

art. 351

148

C

D. 15/2 1853

Mallet frères

O 20/2 1853.

286

Paris. 17 Mars 1853.

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 20 Février. Conformément au relèvement de compte qu'elle contient et à la note ci jointe, nous vous avons crédité à nouveau de,

F. 2,828 „ 60. valeur 31 Décembre = frcs. 2756 + 72,60 Intérêts

vous nous remettez Lettre à Mr Rougemont de Lowenberg & Certificat de vie de Mr Pierre Krasinski. Nous en avons fait usage pour recevoir du premier pour compte du second;

F. 2,058 „ „ que nous avons portés à votre crédit suivant vos instructions.

art 400

Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées

Malleschmitz

wypłata frcs. 2958 policzona na rzecz P. Krasińskiego

po 131 czyni 1291 f 40

mniej komisowe 16. 20 art 401

wypłacono 11/5 1275. 20

c

149.

LEMBERG 23/3

23

Monsieur

le Prince Léon Sapieha

Léopol

Gallicie autrichienne

29

LEMBERG 17 MARS 53

(Nr 3)

D. 17/3 1853

Mr Hel frères

B 23/3 11/5 1853.

Le Prince Léon Sapieha.

Nous portons à son crédit à nouveau :

F. 2756..	1568..	Reçu de Rouyement de Lg. des mains de
	1188..	Kraminski & porté à tort au Crédit de ce dernier
72.60		Int. à 3% sur ladite somme au 31 Xbre
F. 2828.60,		Veur 31 Dbre

Paris. 28 Janvier 1854.

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Léopol.

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 18 Courant, contenant une lettre à l'adresse de Mr Bongrand de Lowenberg à l'effet de toucher la pension viagère de Mr le Comte Pierre Krasinski. Nous en portons le montant à votre crédit.

Pour vous remettons ci inclus le relevé de votre Compte arrêté au 31 Décembre et soldant en notre faveur par;

F. 11803 00 à votre débit à nouveau.

Nous espérons que vous le trouverez juste.

Agréez, Monsieur, nos salutations respectueuses dévouées

Hottinguer

150.

KRAKAU 1/2

LEMBERG 2/3

PARIS 15 JANV. 04 1901

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Léopol.

(Galicie Autrichienne)

D. 28/1 1854.

Mallet frères

D 3/2 4/4 1854.

58 54 1 523

340

Paris, le 24 Février 1854

Madame la Princesse Hedwige Sapieha

à Léopol.

Madame,

Occupés à régler nos écritures, nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Décembre 1853
Il présente en votre faveur, un solde de f 2294 - . . . . . dont nous vous créditons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez Madame, l'assurance de notre parfaite considération.

Mallet frères

LEMBERG 3/3

KRAKAU 28/2





Madame la Princesse Hedwige Sapieha

à Léopol

(Galicie Autrichienne.)



D. 24/2 1854

Mallet frères

D 3/3 4/4 1854.

293

300 : 140 - 1069.
42760
149660 / 498,8

Paris 12 Avril 1854

Monsieur Le Prince Leon Sapieha
Léopol

Monsieur

Par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 4 de ce mois vous nous faites au sujet d'une somme de f 1069. 17, comptée à votre debit à Halphen, une observation, à laquelle nous nous empressons de répondre.

art. 976.

C'est d'ordre de Monsieur Le Comte Zdzislas Zamoyski que ce payement a été effectué au débit de votre compte, Voici ce qu'il nous écrivait en date du 3 fevrier 1853:

" Je vous prie de payer contre quittance
" à Mr Halphen, ayant son magasin de
" couverts argentés au Palais Royal No. 128, la
" somme de Frs 1314. 26. dont vous porterez au
" compte du Prince Leon Sapieha Frs 1069. 17.
" Il a mon compte le solde de " 245. 09.
" Total égal à la somme ci dessus Frs 1314. 26.

152.

Nous ne changeons donc rien à nos Ecritures, jusqu'à nouvelles explications.

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli l'Extrait du compte de Madame La Princesse Hedwige Sapieha arrêté ce jour en présentant en sa faveur un Solde de

Fcs 17,440. Dont, suivant vos ordres, nous créditons votre compte chez nous à nouveau, espérant que vous le trouverez juste.

Agréez Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Mallet frères & Cie

Tandis que le Désire Madame La Princesse Sapieha nous porterons à l'avenir au crédit de votre compte tous les Interets des fonds que nous avons à elle, dont elle nous a confié la perception

3

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

1ER PARIS 12 AVRIL 4 (60)

LEMBERG 19/4

D. 12/4 1854

Mallet

B 19/4 / 28/4 1854.

Paris le 21 Juin 1854.

295

Monsieur le Prince Léon Sapieha à Léopol

Monsieur

Nous avons reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser les 28 Avril et 24 Mai

La première nous avisait deux traites Ens.

art. 985 & 987. F. 2270.- à divers ordres et échéances.

La 2.de nous prévenait de deux autres traites Ens.

F 2364.50 Idem. Le meilleur accueil a été et sera fait à ces dispositions à votre débit.

M.r Rougemont de Lowenberg nous faisant savoir que M.r Krasinski lui a écrit au sujet de la somme dont vous nous avez confié le recouvrement par votre lettre du 18 Janvier, nous croyons devoir vous prévenir que ce premier nous a compté le 28 février

art. 1046. F 2762.- dont votre compte est crédité à cette date.

Agréez, Monsieur, nos respectueuses salutations

Mallet frères & C.ie

153.

LEMBERG 27/6

KRAKAU 25/6

Monsieur

PARIS 21 JUIN 54 (60)

Le prince Léon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne

(N 4)

D. 24/6 1854

Mallet

D 27/6 10/11 854

Paris, le 20 Février 1855

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Léopol

Gallicie Autrichienne

Monsieur

Occupés à régler nos écritures, nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Dbre 1854. Il présente en notre faveur, un solde de f 1936.— dont nous vous débitons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallet frères & Cie

D. 20/2 1856

Mallet

O 27/2 1855.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Lwów.

Galicie Autrichienne

Copie

Vienne 26. Juin 1856

299

Mrs Mallet frères a Paris

Messieurs

Ma femme la Princesse Hedwige Sapie=
ha née Cte Zamoyska, après son sejour aux eaux
se rend à Paris. — Je Vous previens Messieurs
par la présente que comptant sur votre obli=
geance, je l'ai autorisé a Vous demander l'ar=
gent qu'elle pourrait avoir besoin
Toute fois je fixe le montant de son
crédit à la somme de 10,000 francs. je dis
Dix mille francs, et Vous prie Messieurs
de vouloir bien porter au débit de mon
compte, tout ce qu'elle aura tiré de chez
Vous en vertu de ce crédit
Veuillez bien Messieurs recevoir
à cette occasion l'assurance de toute
mon Estime. —

Signé L. Sapieha

155.

Vienne 9 Juin 1856

Mrs J. H. Stametz & Cie a Vienne

Messieurs

Je Vous prie par la presente de vou-
loir bien accréditer auprès de vos correspondants
de Posen Mr Stawinski demeurant à
Konarzew près de Posen, pour la somme
de 10,000 Thaler, en leur signifiant, que
passé le dix Juillet prochain, le crédit en ques-
tion cesse d'être valable, tandis que les sommes
touchées à ce titre par Mr Stawinski jusqu'à
l'époque ono

Messieurs Mallet frères et Comp.ie
à Paris

Vienne ce 9 Octobre 1856.

Messieurs

La présente a pour but de vous prier de vouloir bien ouvrir un crédit chez vous à mon fils le Prince Adam Sapieha jusqu'à la hauteur de fr. 12,000.—

Vous voudrez bien porter à mon débit les sommes que mon fils tirera sur ce crédit

J'ai l'honneur d'être Messieurs

Votre très humble serviteur

L Sapieha

301

Paris, le 11 novembre 1857.

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Paris

M.

Les conditions exceptionnelles fixées par la Banque de France pour l'escompte des effets de commerce, nous obligent à appliquer les mêmes règles, à partir de ce jour, à l'escompte des remises que vous pourrez nous faire en couverture de nos paiements.

En conséquence, à chaque paiement fait pour votre compte, nous escompterons jusqu'à due concurrence les remises que vous nous aurez faites ou celles que vous nous ferez ultérieurement en commençant par les plus courtes et en appliquant suivant les échéances le taux de la Banque qui est en ce moment 8% pour les effets à 30 jours et au dessous, 9% pour les effets de 31 à 60 jours, et 10% pour les effets de 61 à 90 jours.

Les sommes qui nous seront dues par caisse et à découvert supporteront un intérêt de 10%

Agréez, Monsieur l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères & Cie

157.

29

PARIS 12 NOV. 57







Monsieur

le Prince Léon Sapieha

~~Léopol~~ Rimm

(Galicie Autrichienne)



2875

575

0511

0511

Paris, le 27 Novembre 1857.

M

Nous avons l'honneur de vous annoncer que la Banque de France ayant réduit de 1% le taux de son Escompte, nous abaissons dans la même proportion, à partir de ce jour, le taux des intérêts en notre faveur établis par notre Circulaire du 11 courant.

Recevez, M , nos salutations distinguées,

Mallet frères & Cie

158.

Paris, le 7 Décembre 1857.

M

Nous avons l'honneur de vous annoncer que la Banque de France ayant réduit de 1% le taux de son Escompte, nous abaissons dans la même proportion, à partir de ce jour le taux des intérêts en notre faveur qui seront réglés

à 6% pour l'Escompte des Effets à un mois.
" 7% " " à deux mois.
" 8% " " à trois mois.

Les sommes qui nous seront dues par Caisse supporteront un intérêt de 8%.

Recevez, M , nos salutations distinguées.

Mallet frères & Cie



Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Léopol
(Galicie Autrichienne)

304

N.° 119

Nous avons reçu de Mr le Prince Léon Sapieha

la somme de cinq mille francs

dont nous le créditons dans son compte chez nous.

Paris, le 14. février 1858

Mallet frères et Cie

Fcs 5000 #

Paris, 18 Décembre 1857.

M

Nous avons l'honneur de vous annoncer que la Banque de France ayant ramené uniformément son Escompte à 6 %, nous réglerons au même taux les intérêts en notre faveur à partir de ce jour.

Recevez, M , nos salutations distinguées.

Mallet frères & Cie

160.

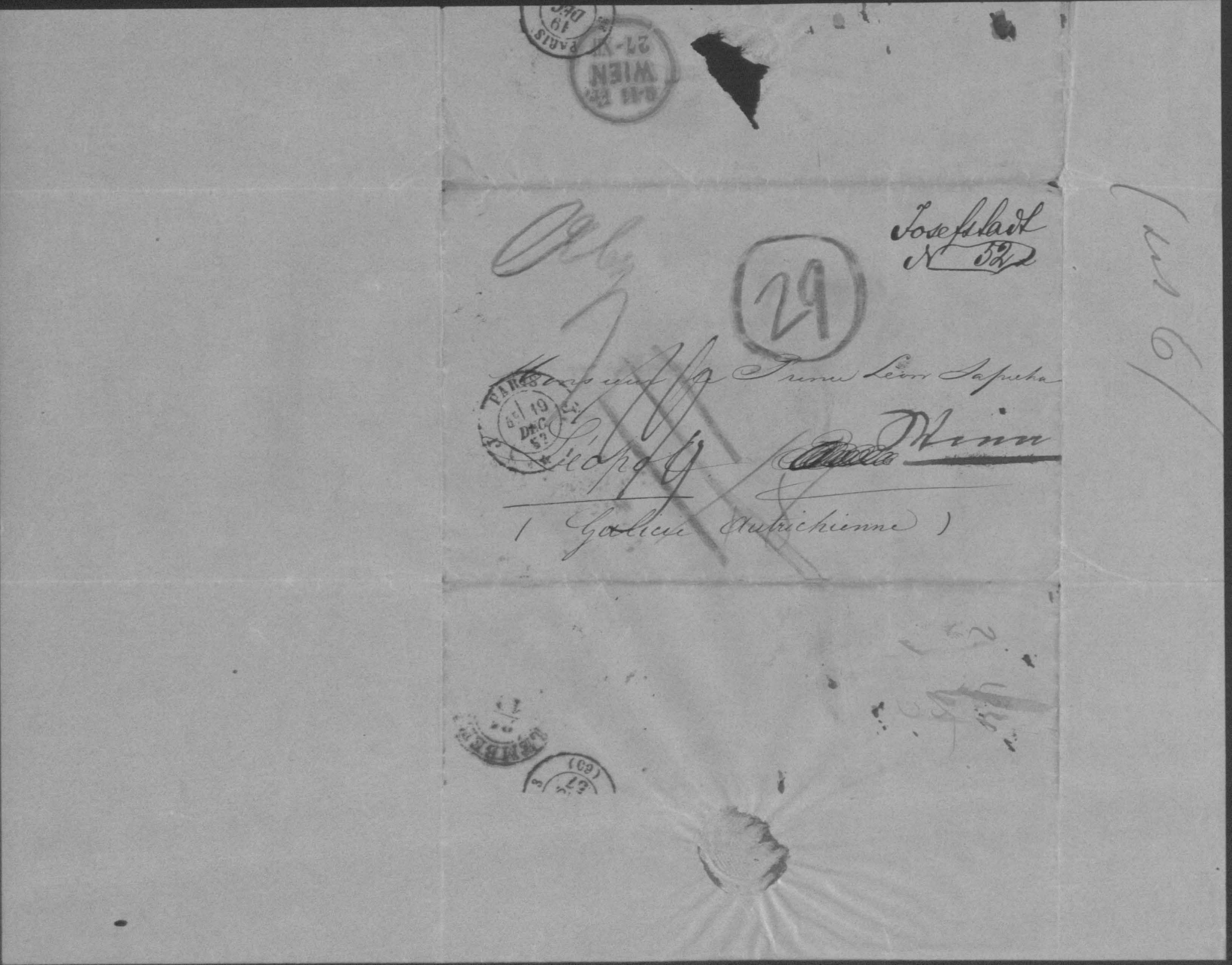

Paris, le 20 Janvier 1898

Monsieur Le Prince Léon Sapieha

Liopol

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons encaissé pour votre Compte
f 300 — à compte de dividende à f 300 sur
1 action de la Nationale pour Madame
La Princesse Hedwige Sapieha.

Nous tenons cette Somme à votre disposition en crédit de votre compte.

Agréez, Monsieur l'assurance de notre considération distinguée.

M. M. frères & Cie

161.

LEMBERG 25 I

9-11 Fr. WIEN 28 I

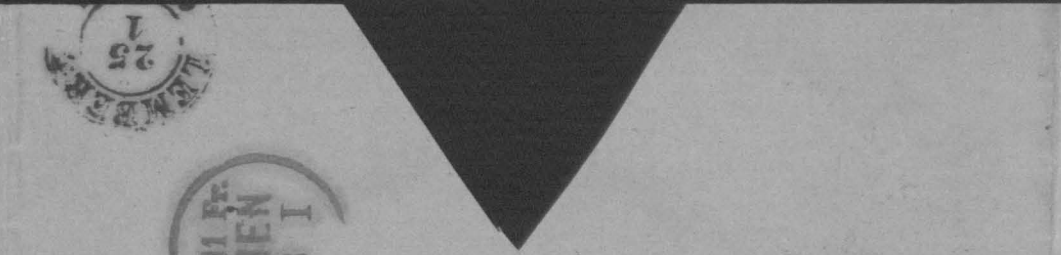

Josefstadt 52

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
~~Léopol~~
~~Galicie~~ Autrichienne
Wien

PARIS 20 ANV. 8e

V7

310

Paris, le 28 janvier 185

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons encaissé pour votre Compte f 577 „50„ soit à 4.20 Ds 137½ semestre sur Ds 275 Rte 5% de Naples de Madame la Princesse Hedwige Sapieha

Nous tenons cette Somme à votre disposition à votre crédit

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères et Cie

162.

LEMBERG 2/2

9-11 Fr. WIEN

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
~~Léopol~~
(~~Galicie~~ autrichienne)
Wien

18

PARIS 28 JAN. 68

Paris, le 1er Février 1858.

Monsieur le Prince Léon Sapiéha

à Paris.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-jointe le relevé de vos valeurs en nos mains que vous nous avez demandé : il est accompagné de leur estimation.

Nous vous adressons ci-inclus, suivant votre désir, la copie d'une lettre de feu Monsr le Comte Zdzislas Zamoyski en nos mains.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Mallet frères & Cie

163.

Monsieur le Prince

Léon Sapieha

Hôtel Lambert

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

4 Actions de la Cie d'Assurances l'Union (Vie)
de Fcs 5000. aux noms de Mallet frères & Cie
garanties chacune par 50 fr de Rente 3%
Nos 801 à 804.

Fcs 200. . Rente 3% en garantie des dites actions.
(aux noms de Mallet frères & Cie)

Madame la Princesse Hedwige Sapieha née Zamoyska.

£ 6000. . de Col 4% Hollandais au Porteur
en 6 Certifs de £ 1000.
Nos 3386 à 3391.

~~Fs~~ 275. . de Rente 5% de Naples au Porteur.
en 11 Certifs de Fs 25.
Nos 358 à 364. 366 à 369.

Fcs 1000. . de Col 4½% Belge (ancien) au Porteur
No 2944.

Fcs 7000. . de Col 4½% Belge (nouveau) au Porteur
Nos 70232 à 70238.

Deux actions de la Cie d'assurances La France (Incendie)
de fcs 5000. aux noms de Mallet frères & Cie
garanties chacune par 30 fr de Rente 3%
Nos 1160. 1161.

Trois actions de la Cie d'assurances l'Union (Incendie)
de fcs 5000. aux noms de Mallet frères & Cie
garanties chacune par 45 fr de Rte 3%
Nos 694 à 696.

E. S. V. C.

Une Action de la Cie d'assurances La Nationale (Incendie)
de fr. 5000. garantie chacune par
50/m de Rente 3%.
aux noms de Mallet frères & Cie
N.os 1216.

Fr. 263. de Rente 3% en garantie.
aux noms de Mallet frères & Cie

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Union vie	7% B.	4 Actions	fr. 1,400.»
3%	69	200.	4600.»
		Total...	Fr. 6,000.»

Madame la Princesse Hedwige Sapieha, née Zamoyska.

4% Pays-Bas	96 1/2 & 21/	fl. 6000.	Fr. 12,448.50
5% de Naples	110	D.ti 2755 ch.t 4.40	» 26,620.»
4 1/2 % Belge	99	Fr. 1,000. de Cal	» 990.»
4 1/2 % Belge	99	» 7,000 de Cal	» 6,930.»
France	80%	2 A.	5,200.»
Union (Incendie)	83%	3 A.	12,750.»
Nationale (Incendie)	166%	1 A.	8,300.»
3%	69	fr. 263	6.049.»
		Total...	79,287.50

31 Gennaio 1857.

Monsieur le Prince Leon Sapieha.

4 Actions de la Cnie d'Assurances l'Union /: Vie :/
de Fr. 5000 aux noms de Mallet frères & Comp.
garantie chacune par 50 x de Rente 3%
N. 801 à 804.

Fr. 200. „ Rente 3% en garantie des dites Actions.
/: aux noms de Mallet frères & comp. :/

Madame la Princesse Hedwige Sapieha née Zamoyska.

~~£~~ 6000. „ de Cal 4% Hollandais au Porteur
en 6 certifs de £ 1000.
Nos 3386 à 3391

~~£~~ 275. „ de Rente 5% de Naples au Porteur
en 11 certifs de ~~£~~ 25
Nos 358 à 364. 366 à 369

Frs 1000. „ de Cal 4½% Belge /: ancien :/ au Porteur
No 29434

Frs 7000. „ de Cal 4½% Belge /: nouveau :/ au Porteur
Nos 70232 à 70238

Deux Actions de la Cnie d'Assurances La France (Incendie)
de Frs 5000. aux noms de Mallet frères & Cie
garantie chacune par 39 x de Rente 3%
Nos 1160. 1161.

Trois Actions de la Cnie d'Assurances l'Union (Incendie)
de Frs 5000 aux noms de Mallet frères & Cie
garantie chacune par 45 x de Rente 3%
Nos. 694 à 696.

/

É. S. V. P.

Une action de la Cnie d'Assurances La Nationale (Incendie)
de frs 5000 garanties chacune par 50x de Rente 3%
aux noms de Mallet frères et Comp.
N. 1216.

Fr 263.. de Rente 3% en garantie
aux noms de Mallet frères et Comp.

Monsieur le Prince Leon Sapieha			
Union vie	7% B.	4 Actions	fr 1400. „
3%	69	200.	4600. „
		Total:	„ 6000. „
Madame la Princesse Hedwige Sapieha née Zamoyska			
4% Pays-bas	96½ & 215	f 6000	Fr 12,448.50
5% de Naples	110	Dts 275 Mgr 4.40	26,620. „
4½% Belge	99	Fr 1000 de Cal	990. „
4½% „	99	„ 7000 „ Cal	6,930. „
France	50%	2 A.	5,200. „
Union (Incendie)	83%	3 A.	12,750. „
Nationale (Incendie)	166%	1 A.	8,300. „
3%	69	fr 263	6,049. „
		Total:	79,287.50

Doit (Dr) Monsieur le Prince Leon Sapieha a Brasuyn son Cte — Compte Intre chez Mallet Freres & Cie — Avoir

1856																					
	3000	.		A lui payé	5	Juill	187	5610	1856			133	.	Solde du compte precedent	31	Dec					
	3000			Payé à Mad[e] la Princesse	11		193	5790	Janv	16		300	.	Div. s/1 Act Nationale Incendie	16	Janv	16		48		
	2000	,		, ,	14	Août	227	4540		19		639	40	Sem. 5% Naples p. Madame	19	,	19		121		
	2000	,		,	2	Sept	246	4920	Avril	1		375	.	Div. s/1 Act Nat[le] Incendie p. la princesse	1	Avril	92		345		
	3000	,		A lui payé	14	Oct	288	14400		10		975	,	, 325 s/3 Act Union Incendie							
	5000	,		,	3	Nov	308	15400		22		249	.	Sem. 4% Holl.	10	,	101		1236		
	2000	.		Payé à Mad[e] la Princesse	10	Dec	345	6900		23		400	,	Div. 200 s/2 Act la France Incendie	23	,	114		456		
				Balance des Nombres	31	.		11715						pour Madame la Princesse							
			195	20 Interêt 6% s/ 11715					Mai	5		157	50	Sem. 4½% Belge nouveau							
	308	.	109	40 Commission ½% s/ 21867	,	,	,	.				22	50	, ancien	5	Mai	126		227		
			3	40 Ports de lettres					Juin	24		100	.	Sem. Ptle 3% engag[ts] à l'Union							
										,		67	50	,							
										,	25	25	.	, à la Nationale	30	Juin	182		420		
										,		39	,	, à la France							
									Juillet	17		625	60	Sem. 5% Naples	17	Juill	199		1246		
									Oct	22		249	.	, 4% Hollandais	10	Oct	284		707		
									,	23		157	50	, 4½% Belge nouveau	10	Nov	315		564		
										,		2	50	, ancien							
									Dec	23		67	50	Sem. Ptle 3% engag[ts] à l'Union							
										,		100	.	,	31	Dec	366		611		
										24		25	,	, à la Nationale							
										,		39	.	, à la France	24	,	359		229		
														Nombres s/ 17231 Bal. d. Capitaux	31	,	366		63065		
										31	17	539	.	Solde nous revenant	,	,	.				
	22308	.						69275			22	308							69275		
1856	17539	.		Solde ci-dessous	31	Dec			1857			350		Div. s/1 Act Cie Nat[le] p. Madame	16	Janv					
				Balance des Nombres	31	,		51085	Janv	16		618	75	Sem. s/ Rente 5% Naples p. Prince	16	,	16		154		
1857			851	40 Interêts 6%					Avril	7		400	.	Div. 200 s/½ Act Cie de France							
Dec	31	939	60	87	70 Comm ½% s/ 17539							475	,	, s/1 Act , la Nat	7	Avril	97		848		
					50 Lettres					17	1	200	.	, 400 s/3 , de l'Union							
												480	,	, 120 s/4 , Holl.	17	,	107		1707		
										20		249	,	Sem. s/ Rente 4% Holl. 3041	10	,	100		249		
									Mai	2		22	50	37½-75 4½% Belge							
										,		157	50	, 4½% ,	2	Mai	122		219		
									Juin	23		25	,	, 50 Rente 3%							
										24		67	50	, 135 , a l'Union							
										,		100	,	, 200 , ,	30	Juin	181		417		
										27		39	,	, 78 , a la France							
									Juill	15		611	85	, Rte 5% Naples	15	Juill	196		1197		
									Nov	6		157	50	, 4½% Belge							
										,		22	50	,	6	Nov	310		558		
										12		249	,	, 4% Holl	10	Oct	283		704		
									Dec	23		25	,	, 50 Rente 3% a la Nationale							
										26		100	,	, 200 , a l'Union							
										26		39	,	, 78 , a la France	31	Dec	365		843		
										26		67	50	, 135 , a l'Union							
														Nombres s/ 12082.40 Bal. d. Cap.	31	,	365		44079		
										31	13	022	,	Solde nous revenant							
	18473	60						51085			18	478	60						51085		
	13022	,		Solde ci-dessus	31	Dec		Sauf erreurs ou omissions Paris le 31 Dec 1857 Mallet frères & Cie						art 2503							

2504
858

247
154
93

463
231
231
463

157.50
315

176,000

317

Paris, le 3 février 1858

Monsieur le Prince Leon Sapieha
à Paris

Monsieur

Occupés à régler nos écritures, nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Dbre 1857
Il présente en notre faveur, un solde de f 13022.
dont nous vous débitons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez, Monsieur nos salutations empressées.

Mallet frères et Cie

164.

Monsieur le Prince

Léon Sapieha

Hôtel Lambert

Paris

319

Paris, le avril 1858

Monsieur le prince Léon Sapieha

Leopol

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous bordereau de perception montant à F. 350 „ „ à votre crédit.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées,

Mallet frères et Cie

Bordereau.

Intérêts	Divid.de	Echéance	Actions	Oblig.ns			Produit
	350	1 c.t	1		La Nationale	pr la princesse	F. 350
					Hedwige	Sapieha	
							F. 350
							F.

Lith. Napoléon Chaix et Cie r. Bergère 20 à Paris - 874

165

Monsieur le Prince Léon Sapieha

~~Léopol~~

(Galicie Autrichienne)

Wien

321

Messieurs Mallets frères et Comp.

Vienne ce 4 Mai 1858

Messieurs

Ayant de forts payemens a effectuer a la fin de ce mois je Vous prie de vouloir bien realiser toutes les valeurs que j'ai chez Vous tant en mon nom qu'a celui de ma femme la Princesse Hedwige Sapieha Après avoir ~~deduit~~ reglé mon Compte ~~chez Vous~~ et deduit le solde qui vous revient ainsi que fr 4000 que je desire garder a ma disposition chez Vous, ~~Vous voudrez~~ ~~bien~~ veuillez me faire passer le reste ~~a Vienne~~ en traite payables ~~en cette Ville~~ a Vienne a la fin de ce mois ou a plus long terme, ou ~~même~~ de toute autre maniere que Vous jugerez ~~comme~~ plus avantageuse. Veuillez aussi ~~Messieurs~~ m'envoyer le Compte de cette operation

Agréez Messieurs l'assurance de mes sentimens distingués

L Sa

p. s.

166

Mon adresse a Vienne est Hohe Markt
Gabriani Staff. au bureau des chemin
de fer de Galicie.

Paris 8 Mai 1858.

322

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Vienne

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 4 Court. par laquelle vous nous donnez ordre de vendre toutes les valeurs qui se trouvent en nos mains tant sous votre dossier que sous celui de Madame la Princesse Léon Sapieha, d'en déduire le solde nous revenant ainsi qu'une somme de F. 4000.. à tenir à votre disposition et de vous faire remise du solde en papier sur Vienne.

Nous nous conformerons à vos instructions.

Nous avons vendu à la bourse d'hier D 275.. Rente 5% de Naples a 113.

Nous acheminons à Amsterdam les certificats des ƒ 6000. Capital 4% des Pays Bas pour y être vendus.

Nous nous occupons de la realisation des autres valeurs.

Il nous faudra quelque temps pour placer les Actions des Compagnies d'Assurances.

Agréez, Monsieur, nos salutations très distinguées

Mallet frères et Cie

167







PARIS 3e
8 MAI 68
(29)

10-11 Fr.
WIEN
11-V

PARIS
6e
8 MAI 68

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Stahe markt Galvani Staff
au Bureau du chemin de fer de Galicie
Vienne
(Autriche)

18

5

324

Paris 28 Mai 1858

Monsieur Le Prince Léon Sapiéha
Vienne

Monsieur

Ainsi que nous avons eu l'honneur de vous l'annoncer le 8 de ce mois nous avons effectué la vente des diverses valeurs que vous avez chez nous; vous trouverez le compte de ces opérations dans l'Extrait ci joint arrêté ce jour & présentant en votre faveur un solde de Fr 80.440.., dont nous vous ferons remise conformément à vos instructions

Nous commençons à vous adresser ce jour 5 appoints sur Vienne s'élevant ensemble à

Fl 12.000.., suivant bordereau ci joint, faisant au change de 240 & 4% Fr 28824.30 à votre débit.

Parmi les valeurs vendues pour votre compte celles indiquées dans la note incluse sont au nom de Madame La Princesse Sapiéha; veuillez pour la bonne règle nous faire ratifier par elle cette opération.

Nous nous occupons de nous procurer le papier sur Vienne, dont nous avons besoin pour parfaire la somme ci dessus

Agréez Monsieur l'assurance de notre haute considération.

Mallet fils A.C.

168

T. S. V. P.

huit Obligations 4½% Belge de f^s 1000. chacune
Six mille florins de C^al 4% Hollandais.

D. 28/3 1858.

Mallet.

325

Compte de Vente à un capital nominal de
ƒ 6000. – Dette Nat: des P. B. à 4% de rente en 6 Certificats de notre Administration, vendu d'ordre de Messieurs Mallet frères. Cie à Paris. –

ƒ 6000. – Inscription Dette Nat: des P. B. à 4% de rente à 97 5/16 %	ƒ	5838. 75
Intérêts 43 jours	"	28. 67
	ƒ	5867. 42

Frais.

Commission 1/2 % s/ ƒ 5867. 42	ƒ	29. 34
Courtage de vente 1/8 % s/ ƒ 6000. –	"	7. 50
" " Change 1 % s/ ƒ 5798. 90	"	5. 80
Port des Certificats déclarés pour frs 12000. –	"	16. 40
Radiation des Certificats, transfert de l'Inscr: & formules	"	8. 50
Port de lettres et menus frais	"	– 98
	"	68. 52
S. E. O.	ƒ	5798. 90
à ƒ 56 3/8	frs	12343. 45

Amsterdam, le 14 Mai 1858.

Alstorphius Wm Hemert.

Timbre & Lettre	"	9 45
Net	ƒ	12334 "

Valeur 28. Mai

ƒ 318

327

Messieurs Mallets freres et Comp
a Paris

Vienne ce 4 Juin 1856.

Messieurs

Je m'empresse de Vous accuser reception de Votre lettre du 28 Mai, qui contenait cinq traites pour £ 12000. et l'extrait de mon Compte Courrent fermé au 27 Mai, dont je me reserve l'examin. Conformement a Votre desir je joins ici une lettre de ma femme, qui confirme ~~les~~ mes dispositions a l'egard ~~que j'ai fait~~ de son Capital chez Vous.

Agreez Messieurs l'assurance de ma haute consideration

L. Lez

List Zany.

Messieurs Vienne ce 4 Juin 1858

J'ai l'honneur de Vous confirmer la demande que Vous a fait mon Mari et je Vous prie par la presente de vouloir

168 b.

bien realiser mes Valeurs qui sont entre
Vos mains, et d'en faire passer le montant
a mon Mari a Reims, de la maniere
qu'il Vous a indiqué

Agreez Messieurs l'assurance de ma haute
consideration

Hedwige Sapieha
née Zamoyska

329

Paris 8 Juin 1858

Monsieur Le Prince Léon Napoléon

Vienne.

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 28 Mai dernier pour vous donner le compte des diverses opérations effectuées pour votre compte et vous remettre avaloir de 12000 sur Vienne, dont nous attendions l'accusé réception avant de continuer nos remises.

Privés de vos nouvelles nous venons vous prier de nous dire si notre lettre vous est bien parvenue.

Agréez Monsieur l'assurance de notre haute considération.

Mallet frères & Cie

art. 2857/858.

169.

PRZEMYSL 14/6

10-11 Fr. WIEN 11 VI

PARIS 6e

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
~~Stahl markt Galvani~~
~~Haff~~ au bureau du chemin de fer de Galicie
in Krasiczyn ~~Vienne~~ jusqu'à ~~Przemysl~~
bei Przemysl
Galizien ~~(Autriche)~~

D. 8/6 1858.
Mallet.

331

Paris le 10 juin 1858

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Vienne

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 4 cr. dont le contenu n'exige pas de réplique.

Pour compléter les remises que nous avons à vous faire nous vous adressons sous ce pli dix appoints sur Vienne d'ensemble

Fr 19727.30 faisant au change de 241 &
4% Fr 47768.– , suivant bordereau d'autre part, à votre débit. Il vous reste un solde de Fr 3847.70.

Veuillez nous en accuser réception, s'agréer Monsieur, la nouvelle assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères & Cie

art. 2858/858.

170.

D. 10/6 1858.

Mallet.

(Lit 10)

D. 31/12 1858.

Mallet.

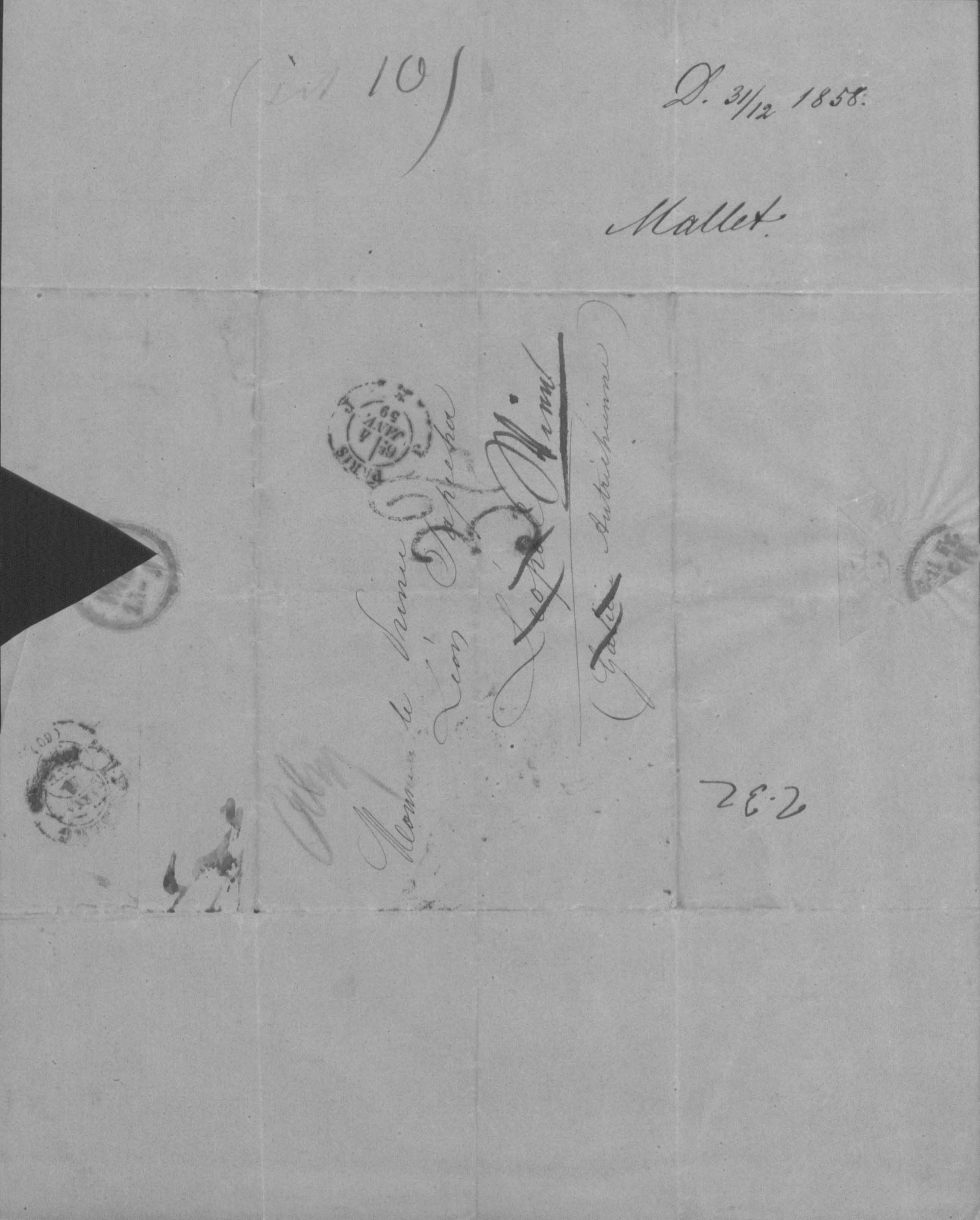

335

Paris, le 14 Février 1859

Monsieur Le prince Léon Sapieha
à Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Décembre 1858.
Il présente en votre faveur, un solde de f 917.
dont nous vous ~~réclions~~ à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez, Monsieur nos salutations empressées.

Mallet frères & Cie

872.

27346
7880
12343. 45
4641 65
2500
408. 40
2500
908 40
9210 40
2400
1200
3133.10
46071.40

35.57

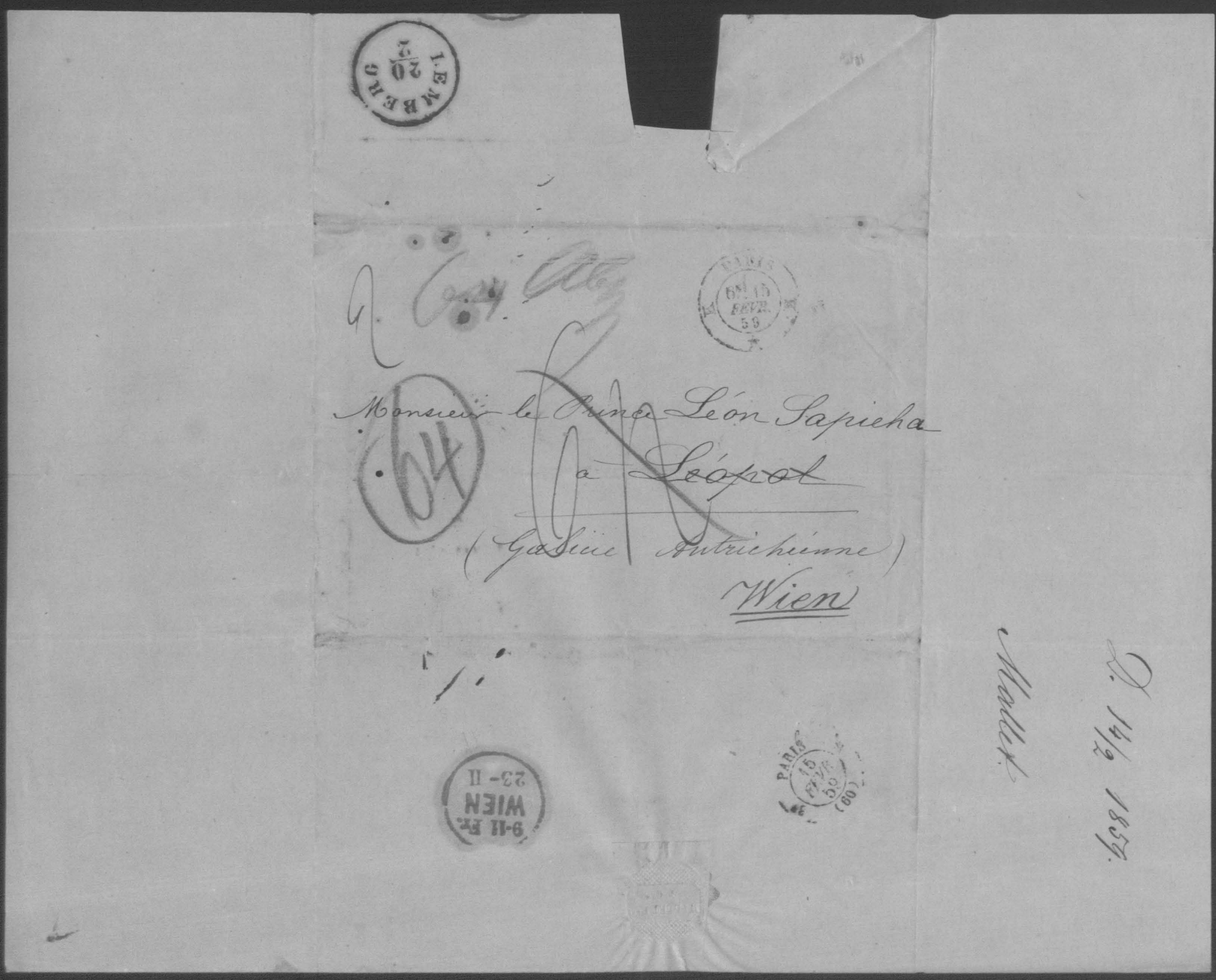

LEMBERG 20/2

PARIS 6E 15 FEVR. 59

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Léopol

(Galicie Autrichienne)

Wien

64

9-11 Fr. WIEN 23-II

PARIS 15 FEVR. 59 (60)

D. 14/2 1859.

Mallet.

337

N° 198 — Dépôt de Titres — Le 18 Janvier 1860.

chez Mrs. MALLET frères & Cie.

13, Rue de la Chaussée d'Antin.

VALEURS	Série	NUMÉROS		Nombre
Obligations du Grand Central		23125	23129	5
		25160	25254	95
Jouissance du 1er Juillet 1859.				
En un cert. n° 2018. au nom de Mr. le Prince.				100
obligations de l'Aveyron		1644	"	1
		1751	"	1
		1753	"	1
		1756	"	1
		1840	1841	2
En un cert. n° 16 à son nom. Jouissance du 1er 8bre 1859.				6
Actions de l'Aveyron		63	64	2
		191	193	3
		1203	"	1
		1311 &	1313	2
				8
Actions de la Nationale (Incendie) à son nom. Garantie de 50f. 3% par actn.		1776	1780	5
La France		362 &	365	2
2 au nom de la Princesse		1731	1734	4
5 " " du Prince		1750	"	1
Garantie par 39f. 3% par act.				7
~~Le Melusine~~		807	"	1
L'Urbaine		813	816	4
A S/nom garantie 36f. 3% par actn. (Incendie)				5
Actions du Phenix Incendie		1665	1666	2
		1974	"	1
		1972	à 1974	3
			2030	1
au nom de M. le Prince Sapieha.				
173				7

Nous avons reçu de Monsieur Zychon les titres suivants qui seront placés sous le dossier de Monsieur le Prince Sapieha (Léon)

Cent Obligations 3% du Grand Central.
Six " de l'Aveyron (1848)
huit actions de l'Aveyron.

Cinq Actions de la Nationale Incendie

Sept actions de La France.

Cinq Actions L'Urbaine.

Sept actions du Phenix.

Nous en ferons la remise 8 jours après la demande de retrait

Paris, le 18 Janvier 1860.

Mallet frères & Co

Messieurs Mallet frères et Cie. se réservent la faculté de déposer en leur nom au siège des Compagnies ou à la banque de France les Titres au porteur.

Le présent Certificat n'est pas cessible.

N° 199 — Dépôt de Titres — Le 18 Janvier 1860. 338

chez Mrs. MALLET frères & Cie.

13, Rue de la Chaussée d'Antin.

VALEURS	Série	NUMÉROS		Nombre
actions du Phénix vie		Souche coté A 333 / fonds " A 344.		10
actions de la Melusine maritimes		30	à 93	2
		94	95	2
		174	à 200	2
		262	à 269	2
		270	à 272	3
		289	290	2
garantie 36f. 3%.		351	"	1
au nom de Mme. la Pesse. Sapieha.				14
actions d'ass.ces contre la Grêle		136	à 145	10
versement de 1000f. appelé et non fait. au nom de Mme. la Princesse Sapieha.				
Actions du Chemin Victor Emmanuel		4797	4799	3
		10701	à 11824	2
		24306	à 24315	10
		50531	50540	10
au porteur libérées de 400. seulement				25
actions de la Cie du Touage de la haute Seine		1201	1220	20
		1121	1170	50
20 au nom de Mme. la Princesse / 50 " " " Mr. le Prince.				70
actions de la Cie du Touage de la haute Seine		1632	1641	10
titres provisoires au nom de M. le Prince.				

Nous avons reçu de Monsieur Zychon les titres suivants qui seront placés sous le dossier de Monsieur le Prince Sapieha Leon.

Dix actions du Phénix vie

Quatorze actions de la Melusine (Maritimes)

Dix actions d'Ass.ces G.les contre la Grêle

Vingt cinq actions du Chemin Victor Emmanuel libérées de 400f.

Soixante dix actions de la Cie du Touage de la haute Seine.

Dix actions provisoires de la Cie du touage de la haute Seine.

Nous en ferons la remise 8 jours après la demande de retrait

Paris, le 18 Janvier 1860.

Mallet frères & Cie

Messieurs Mallet frères et Cie. se réservent la faculté de déposer en leur nom au siège des Compagnies ou à la banque de France les Titres au porteur.

Le présent Certificat n'est pas cessible.

174

339

N° **200**

Dépôt de Titres

Le 18 Janvier 1860

chez Mrs. MALLET frères & Cie

13, Rue de la Chaussée d'Antin.

VALEURS	Série	NUMÉROS		Nombre
actions des Messageries Impériales		714	"	1
		2131	2132	2
		8301	"	1
		13868	"	1
au Porteur.				5
actions des Chemins Romains		12522	12523	2
actions des Docks Louis-Napoléon	B	4099	"	4
	B	12370	"	4
				8
action Le Neptune		184	"	1
	au nom de Mme la Cesse Sapieha.			
Obligations de l'Aveyron		716	728	13
	(Emprunt de 1855.)			
Empt de 1857.		5833 à 5842		10
		5843 " 5852		10
		5853 " 5862		10
au nom de Mme la Princesse Sapieha.				43

Nous avons reçu de Monsieur Zychon

les titres suivants qui seront placés sous le dossier de Monsieur le Prince Sapieha (Léon)

Cinq actions anciennes des Messageries Impériales

Deux actions des Chemins Romains

Huit actions des Docks Louis Napoléon.

Une action Le Neptune.

Quarante trois obligations de l'Aveyron

Nous en ferons la remise huit jours après la demande de retrait

Paris, le 18 Janvier 1860.

Mallet frères & Cie

Messieurs Mallet frères et Cie se réservent la faculté de déposer en leur nom au siège des Compagnies ou à la banque de France les Titres au porteur.

Le présent Certificat n'est pas cessible.

175

340

N° 201 — Dépôt de Titres — Le 20 Janvier 1860.

chez Mrs. MALLET frères & Cie.

13, Rue de la Chaussée d'Antin.

VALEURS	Série	NUMÉROS		Nombre
Actions de la Cie. d'Assurances Générales	vie	246	247	2
Maritimes		189	190	2
		182 à 187		2
Incendie		188 à 189		2
		203 à 209		7
au nom de Mr. le Prince Sapieha				11

Nous avons reçu de Monsieur Zychon

les titres suivants qui seront placés sous le dossier de Monsieur le Prince Léon Sapieha.

Deux actions d'Ass.ces Gl.es (vie)

Deux " " " Maritimes

Onze " " " Incendie

Nous en ferons la remise 8 jours après la demande de retrait

Paris, le 20 Janvier 1860.

Mallet frères & Co

Messieurs Mallet frères et Cie. se réservent la faculté de déposer en leur nom au siège des Compagnies ou à la banque de France les Titres au porteur.

Le présent Certificat n'est pas cessible.

176

341

Wzięłam od mego Brata Siedmna-
ście sztuk Recepissów Banku
francuzkiego na złożone tam przez
niego swoje akcye, które to Rece-
pissa, mające następujące N^ra

od 8812	do N^ru	8818	sztuk	7
" 8842	" "	8844	"	3
N^ra .	. .	12906	"	1
od N^ru 15920	do N^ru	15,923	"	4
" " 44131	" "	44132	"	2

Razem jak wyżej 17.

przyjęłam na zachowanie. —

Paryż dnia 23° stycznia 1860 r.

A. P^ka Lwowska

177

343

Wziąłem u JO. X.ia Leona Sapiehy do spieniężenia w swoim czasie:

10 kuponów Comptoir d'Escompte płatne 1.o Lutego br.

i 22 kuponów Obligacyi Piemonckich z r. 1849 – płatne 1.o kwietnia br. a nie przyjęte przez Bank francuzki —

Paryż dnia 23.o Stycznia 1860 r.

[illegible]

Oprócz tego wziąłem do przepisania na imię JO. Xięcia 1 akcyę Urbaine i 1 akcyę C.ie Générale (Incendie) należące do kapitału JO. X.ia Adama Sapiehy, które to 2 akcye złożyłem w Kompaniach

Dus. [illegible]

178

345.

Paris, le 1er. Fevrier 1860

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Leopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Decembre 1859
Il présente en votre faveur, un solde de f 9140.25.
dont nous vous créditons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées.
Mallet frres & Cie

179.



a 64



Monsieur
le prince Léon Sapieha
Léopol
Gallicie autrichienne

D. 1/2 1860.
Mallet.

Paris. 27. Mars 1860

Monsieur le Prince Dan Sapieha,

Rome

Monseur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 25 Février par laquelle vous nous donnez ordre de vendre vos actions de l'Aveyron.

Cette valeur, n'ayant produit aucun dividende pendant les deux dernières années, est totalement délaissée. Son prix réel ne figure donc sur aucune cote. Nous n'avons trouvé qu'un seul preneur pour vos 8 actions, d'abord à F. 1000.- prix auquel nous les avons refusées, puis à F. 1,200.-. Nous venons vous demander si nous devons les céder à ce dernier prix. Il nous serait agréable de recevoir une réponse télégraphique, l'acheteur ne s'étant engagé que jusqu'à la fin de la semaine.

Agréez, Monsieur, nos salutations très distinguées

Mallet frères & Cie

180.

27/3 1860

Mallet frères

B 2/4 / 3/4 1860.

4

Paris 13 avril 1860.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

Vienne.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 3 c^t. Suivant l'autorisation que vous nous donnez nous avons vendu vos 8 actions de l'Aveyron au cours de 1200 francs. Nous nous occupons d'en effectuer le transfert, dès qu'il sera terminé nous vous remettrons le compte de cette opération.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères & Cie

181.

Autriche

PARIS
6e 13
AVRIL
60

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Bureau du Chemin de fer de
Galicie Hohe Markt
Galvani Hof
Vienne

32

Mallet

D. 13/4 1860.

Paris 21 avril 1860.

357

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

Bureau du chemin de fer de Galicie
Hohe Markt
Galoani Hof
Vienne

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 13 c.

Voici le compte de vente de vos actions de l'Aragon

Vendu	8 actions à 1200		F 9,600.-
Moins	Commission ¼ %	F 24.-	
	Courtage ⅛ %	12.-	
	timbre	0.36.	36.36.
	net		F 9,563.64

à votre crédit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères & Cie

JM

182

Monsieur le
Prince Léon Sapieha
Bureau du chemin de fer de Galicie
Hohe Markt
Galiani Hof
Vienne
Autriche

PARIS
21
AVRIL
60

30

Malte
25/4 1860
26/4

21/4 1860

10-11 Fr.
WIEN

24-IV

353

Paris 5 Mai 1860

Monsieur Le Prince Leon Sapiéha
Vienne
Dominikanergasse
N° 1183.

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos lettres des 26 & 28 Avril

Tout accueil a été réservé a votre Traite de f. 2920. au 3 de ce mois

Suivant votre demande, nous vous remettons ci-inclus l'Extrait de votre compte chez nous présentant ce jour en votre faveur un Solde de f. 38336.. que conformément à votre desir nous vous adressons sous ce pli au change de 190 en 2 Effets sur Vienne, savoir

f. 20000. " sur Ed. Wiener 13 Mai
" 176 84 " Simon G. Sina "

f. 20176 84 Ensemble

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Mallet frères et C.

J.H.

183.

D. 5/5 1860.

Mallet.



Monsieur
le prince Lamarckha
Dominikanergasse n° 1183
Vienne
Autriche

PARIS
5
MAI
60

10-11 Fr.
WIEN
8 - V



Paris 10 Août 1860.

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

Vienne

Monsieur.

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 23 Mt.

Suivant vos ordres nous avons porté au crédit de M. le Comte Ladislas Zamoyski la somme de F 85,309.74. et vous en avons débité.

Nous avons vendu deux de vos actions de la Cie d'assurances générales contre l'incendie au prix de F 42,000.– l'une. Dès que nous en aurons reçu le montant nous vous adresserons le compte de vente.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Millerfurn Vo

art 205

JH

184.

10-11 Fr.
WIEN
13-VIII

PARIS (K.S.)
19 AOUT 60
60

Monsieur
le Prince L. Sapieha
Dominikanergasse No 1183
Vienne Autriche

32

Mallet.

D. 10/8 1860.

Paris 21 Août 1860

357

Monsieur le Prince Léon Sapieha.
1183 Dominikanergasse
Vienne

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 10 ct.

Voici le compte de vente de vos deux actions de la Cie d'assurances générales contre l'Incendie

à 42000.		F 84,000.—	
Moins Commission 1/4%	F 210.—		
Courtage 1/8%	" 105.—		
Timbre	" 0.35.	315.35.	
net		F 83,684.65.	

à votre crédit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération Distinguée.

Mallet frères & Cie

art. 238

185

(ds 7)

D. 21/8 1860

Mallet

PARIS (KS) 24 AOUT 60 (KS)

Monsieur
le Prince Léon Poniatowski
Dominikanergasse n° 1183.
Vienne
Autriche

8-11 Ab. WIEN 24-VIII

359

Paris le 6 Février 1861

Monsieur le Prince Léon Sapieha

1183 Dominikanergasse à Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Décembre 1860

Il présente en votre faveur, un solde de f 15439.

dont nous vous créditons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées,

Mallet frères

5086.

autriche

9

Monsieur
le prince Léon Sapieha
1183 Dominikanergasse
Vienne

PARIS
6e 6
FEVR.
61

3-6 Ab.
WIEN
8 - II

D. 6/2 1861

Mallet fr.

B 11/2 1861.

4

Paris 12 février 1861

361

Monsieur le Prince Leon Sapieha.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons fait l'échange de vos huit actions de la Cie des Docks Napoléon contre une action de la Cie des Magasins généraux de Paris de f 500 — de capital.

Il nous a été payé sur cette action f 6.92. à votre crédit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères & Cie

V & VI.

187.

4





3-6 Ab.
WIEN
14 - I

PARIS KS1
6E 12
FEVR.
64
(60)

Monsieur
le prince Léon Sapieha
1183 Dominikanergasse
Vienne
Autriche

30
32

D. 12/2 1861.

Mallet.

Paris le 12 Mars 1861

363

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Vienne

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 5 c.

Suivant l'ordre qu'elle nous donne, nous remettons ce jour à la Société du Crédit Mobilier à Vienne, deux effets de

ƒ 988.55 sur Vienne à vue
" 12000 — " d° au 22 Mars

ƒ 12988.55 ensemble faisant à 3.69½ F. 22015.60

dont nous vous débitons.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères et Cie

188.

D. 12/3 1861.

Mallet.

365

Paris le 5 Juillet 1861.

Monsieur le Prince Leon Sapieha
à Leopol

Monsieur

En réponse à votre lettre du 18 Juin dernier nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli l'extrait de votre compte chez nous arrêté au 4 Courant & présentant en votre faveur un Solde de F 88702 " dont, suivant votre desir, nous vous faisons remise en 4 effets sur Vienne, savoir:

₤ 18000.	} sur Mr. N. S. Goldschmidt	au 4 Septembre
" 22000.		
" 5347. 42	Mr Simon G. Sina	5 d.o
" 4000 "	Mr A. Furst & Stramky	17 d.o
₤ 49347. 42	Ensemble, faisant au change de 179 3/4 La susd.te Somme de	F 88702.

dont nous vous débitons pour balance.

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de notre haute considération.

Mallet frères et C.

art. 152 5/861. J.H.

189.

D. 5/7 1861.

Mallet

O. 10/7 1861.

PARIS KS1 6e 5 JUIL. 61 (160)

KS1

A Monsieur
Le Prince Léon Sapieha
Léopol
Gallicie Autrichienne

LEMBERG 7 10

367

Paris, le 6 août 1861

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Vienne

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-inclus un avis relatif à une émission nouvelle d'actions de la Compagnie des services maritimes des messageries impériales.

Veuillez, si vous désirez y prendre part, nous faire parvenir vos instructions avant le 15 c^t.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mallet frères & Cie

190.





LEMBERG 11 8

PARIS K1 6 AOUT 64 (60)

Monsieur le

Prince Léon Sapieha

Dominikanergasse 1183.

~~Vienne~~

autriche

Lemberg

64



WIEN 8 - 11

D. 6/8 1864.

Hallet.

(N° 49.)

Paris, le 27 juillet 1861.

ADMINISTRATION

DES

SERVICES MARITIMES

DES

Messageries Impériales

Rue Notre-Dame-des-Victoires.

M

Un décret impérial, en date du 22 juillet courant, a concédé à la Compagnie des Services Maritimes des Messageries impériales, pendant vingt-quatre ans, qui commenceront à courir trois ans après la date de la présente concession, et moyennant une subvention annuelle moyenne de 6 millions de francs, le service postal de navigation entre Suez et la Chine, avec embranchement sur la Réunion, les Indes françaises, néerlandaises et espagnoles.

Afin de pourvoir aux voies et moyens nécessaires pour l'exploitation de ces lignes, l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie, convoquée extraordinairement à cet effet, avait pris dans la séance du 3 juin 1861 les résolutions suivantes :

« Le Conseil d'administration est autorisé à émettre jusqu'à concurrence de 30,000 actions :

» 1° Le solde de 16,000 actions demeuré disponible sur la quatrième série de 24,000 actions ;

» 2° 14,000 actions à prendre sur les 24,000 formant la cinquième et dernière série du capital social.

» Les détenteurs des titres, au moment de l'ouverture de la souscription, auront le droit privilégié de souscrire au pair les 30,000 actions nouvelles, à raison de trois huitièmes d'action par action ancienne.

» Jusqu'à la libération intégrale des nouveaux titres et jusqu'à la mise en activité complète des services de l'Indo-Chine au delà du Cap, il sera délivré aux souscripteurs des actions provisoires nominatives portant intérêt fixe à 5 0/0 l'an. Ces actions pourront être converties en actions provisoires au porteur sur une délibération spéciale du Conseil d'administration et sous réserve de l'approbation du gouvernement, après qu'elles auront été libérées de 250 francs.

» Après la libération intégrale des nouveaux titres et la mise en activité complète des lignes de l'Indo-Chine, les titres provisoires seront échangés contre des actions définitives participant aux avantages généraux de l'entreprise. »

En exécution de ces résolutions, nous avons décidé et nous avons l'honneur de vous informer, ainsi que nous l'avons déjà fait par la voie des journaux, que la souscription sera ouverte, pour MM. les actionnaires seuls, du 6 au 20 août 1861 inclusivement, tant

M

Actionnaire de la Compagnie des Services Maritimes des Messageries impériales.

NAPOLÉON CHAIX ET Cie — 4767

190

à Paris, au siége de la Société, rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 (bureau des actions), qu'à Marseille, dans les bureaux de la Direction de l'exploitation, quai de la Joliette, 2; à Bordeaux, dans les bureaux de l'agence générale, quai de Bacalan, 36; et à Lyon, chez MM. P. Galline et Ce, banquiers, rue Impériale, 13.

Vous devrez, en souscrivant, représenter vos titres (actions ou certificats), qui seront revêtus d'une estampille constatant que vous avez usé du droit de souscription qui vous était réservé.

Le premier versement que vous aurez à effectuer sera de 100 fr. par action.

L'intérêt de 5 0/0 l'an vous sera payé pour ce premier versement de 100 fr. avec jouissance du 6 août 1861.

Vous aurez la faculté, par un versement anticipé, de libérer intégralement vos actions. Dans ce cas, l'intérêt de 5 0/0 vous sera payé sur les 500 francs par action jusqu'à l'époque de la délivrance des titres définitifs.

Nous devons vous prévenir que, dans le cas où vous n'auriez pas usé du droit de souscription qui vous est ouvert dans le délai ci-dessus, du 6 au 20 août inclus, vous seriez forclos.

A ces dispositions, conformes à celles adoptées dans nos précédentes émissions d'actions, nous devons en ajouter quelques-unes nécessitées par la résolution de l'assemblée générale qui établit le droit de souscription de chaque actionnaire sur la base de trois huitièmes d'action par action ancienne. Cette décision, qui a été prise dans le but d'assurer aux actionnaires le même droit proportionnel dans la souscription à la totalité des 30,000 actions à émettre, ne peut avoir pour résultat de créer des fractions définitives d'actions, création expressément interdite par l'article 6 des statuts qui déclare que *chaque action est indivisible*.

En conséquence, MM. les actionnaires devront, au moyen d'acquisitions ou de cessions entre eux de leurs huitièmes d'actions, faire en sorte de s'en procurer un nombre formant une ou plusieurs actions entières.

L'échange des huitièmes ne pourra avoir lieu que dans cette dernière condition, et ne sera plus admis après le 31 décembre 1861. La Compagnie rentrera à cette époque en possession des huitièmes d'actions qui n'auraient pu être complétés, contre remboursement, sans intérêt, des 12 fr. 50 c. versés pour chaque huitième.

L'administration fera d'ailleurs ce qui dépendra d'elle pour aider MM. les actionnaires à compléter ou à céder leurs huitièmes; vous pourrez prendre à cet effet dans ses bureaux à Paris, à Marseille et à Bordeaux, et chez MM. P. Galline et Ce, à Lyon, les renseignements nécessaires.

Agréez, M l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les administrateurs:

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

R. MAINIÉ.

371

Paris le 22 Aout 1861

Monsieur le Prince Leon Sapicha à Léopol

Monsieur

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 15 Ct. par laquelle vous nous préveniez avoir envoyé une assignation de F. 1170.15 à Mme Houtelet et nous chargiez de payer en même temps à cette même dame de la part de Madame la Princesse une somme de F 350 «

Nous avons envoyé une personne de notre caisse pour faire ces paiements, mais en l'absence de Mme Houtelet l'assignation de F 1170.15 n'ayant pu être retrouvée l'on s'est contenté de faire celui de F 350 « dont nous vous remettons ci inclus le reçu signé par Mr Houtelet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Mennessier Sr

191.





Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Leopol

Gallicie Autrichienne



D. 22/8 1864.

Moulins.

372

N° 5639

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le prince L. Sapieha d'ordre de Madame la princesse Léon Sapieha la Somme de trois cent cinquante francs dont quittance double ne servant que pour une.

F. 350 =

Paris, le 21 Août 1861

pour ~~Madame~~ ~~Nouchlet~~

~~Jeune enfant~~

Nouchlet

374

Paris 23 7bre 1861

Monsieur Le Prince L. Sapieha
Leopol

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 17 Aout & suivant l'ordre qu'elle contenait, nous avons payé au débit de votre compte, contre quittance inclus

Fcs 2205. à Mr Le Prince L Czartoryski d'ordre de M. le Prince Vitold Czartoryski

Agréez Monsieur l'assurance de notre haute considération.

Mallet frères &c

XXVIII 31/12 1861.

JH . . X .

192.

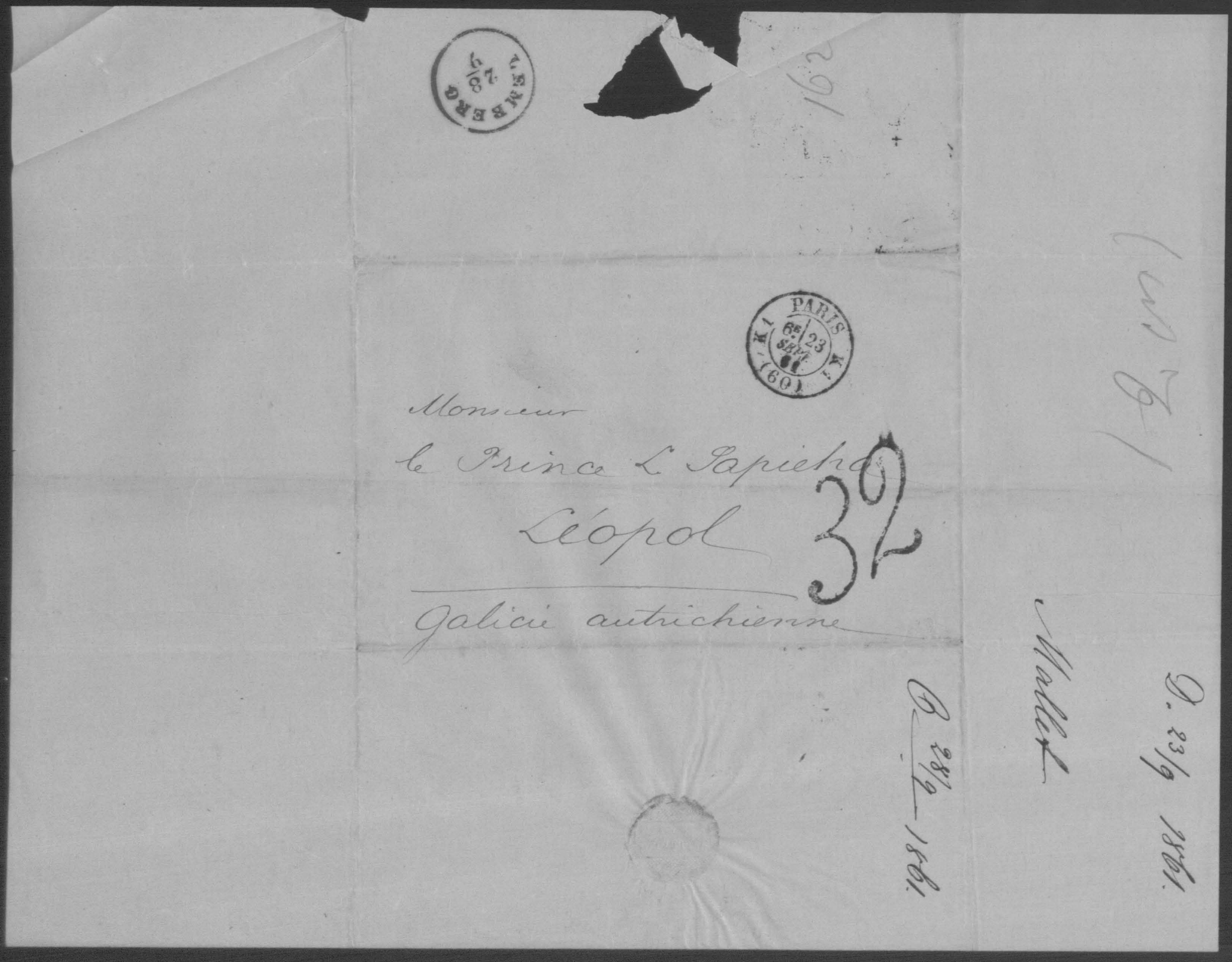

(ut 7)

D. 23/9 1861.

Mallet

O 28/9 1861.

162

PARIS K1 6E 23 SEPT 61 (60)

Monsieur
le Prince L. Papieha
Léopol
Galicie autrichienne

32

LEMBERG 28/9

N° 5646

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le prince L. Sapieha

la Somme de deux mille deux cent cinq francs dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 20 Septembre 1861.

L. Czartoryski

F. 2205.

375

192

Paris 28 janvier 1862

Monsieur Le Prince Leon Sapiéha
Leopol

Monsieur
Nous avons eu l'honneur de recevoir votre
lettre du 22 Ct.
Suivant la demande qu'elle contient nous
vous remettons ci inclus l'extrait de votre
compte au 31 Dbre & présentant en notre
faveur un solde de
f 7395 fl. dont nous vous débitons a nouveau
espérant que vous le trouverez juste.
Agréez Monsieur, l'assurance de notre
haute considération.

D. 18/1 1862

Mallet

O 23/1 / 4/2 1862

Monsieur
le Prince Léopold
Léopol
Galicie Autrichienne

PARIS 6 JANV. 62

Paris le 13 mai 1862.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Léopol.

(Galicie Autrichienne)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la compagnie d'assurances générales qui doit avoir lieu les 19, 20 & 21 ct., ayant pour but d'introduire de nouvelles modifications dans les Statuts de la compagnie, il importe d'y réunir le plus grand nombre d'actionnaires possible. Dans ce but, et désireux de nous assurer votre concours pour appuyer ces modifications, nous vous adressons ci-inclus les cartes d'admission en votre nom, avec prière de vouloir bien signer en blanc le pouvoir qui se trouve au verso pour que nous puissions vous faire représenter à cette assemblée par l'un de nous.

Veuillez nous les retourner aussitôt après & agréer, Monsieur le Prince, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères & C.ie

194.

D. 13/5 1862

Mallet

O 18/5 1862.

Monsieur
le prince Léon Sapieha
~~Léopol~~ Wien
galicie autrichienne

PARIS 6E 13 MAI

9-11 FR WIEN 20 T

9-11 FR WIEN 20 T

3/5.2

Paris le 15 mai 1862.

Monsieur le Prince Léon Sapieha
n° 1183, Dominikaner Gasse ;
à Vienne. (Autriche)

Nous avons sous les yeux la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 12 Ct., par laquelle vous nous demandez de vous faire remise du solde de votre compte au mieux de vos intérêts ; nous allons nous en occuper de suite.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'assurances générales doit avoir lieu les 19, 20 & 21 Ct. Dans le but de recueillir le plus de voix possible, et désirant nous assurer votre concours pour appuyer les nouvelles modifications qu'il est question de faire entrer dans les Statuts de la dite Compagnie, nous vous envoyons sous ce pli les trois formules de pouvoir nécessaires pour vous faire représenter à cette assemblée par l'un de nous. Vous voudrez bien les signer en blanc et nous les retourner ensuite.

Nous vous avons déjà écrit le 13 Ct. pour cette affaire et nous avons adressé notre lettre à Léopol, dans la persuasion où nous étions que vous vous y trouviez. Elle devient donc sans objet par le fait de l'erreur que nous avons commise.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Prince, la nouvelle assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères & Cie

195.

382

Messieurs Mallets frères et Comp
a Paris

Vienne ce 17 Mai 1862

Messieurs

Conformement a Votre lettre du 15
j'ai l'honneur de Vous envoyer signés en blanc
les trois plein pouvoirs pour l'assem
blée generale des actionaires de
la Compagnie d'assurances Gene
rales.

Agreez Messieurs l'assurance
de ma haute Consideration

L Sa

D. 15/5 1862.

Mallet

O 18/5 1862.

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
1183 Dominikaner
Vienne
Autriche

383

Paris 17 Mai 1862.

Monsieur Le Prince Léon Sapieha
Vienne
1183 Dominikaner
Gasse Stadt

Monsieur

Ainsi que nous vous l'annonçions par la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 15 de ce mois, nous vous remettons ci inclus une délégation de:
fl 19447. 15. sur Max Springer à Vienne.
au 24 Mai faisant au change de 188 1/2 & 4%
Fr. 37,000. – , balance approximative de votre compte chez nous
Veuillez nous en accuser réception &
agréer Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Mallet frères et C.

Vert

196.

Messieurs Mallet frères et Comp
à Paris
Vienne ce 29 Mai 1862

Messieurs

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 17 courant et j'ai réalisé la délégation pour fl 19447,15 que cette lettre contenait

Agréez l'assurance de ma
haute considération

Lobz

D. 17/5 1862.

Mallet

O 20/5 1862.



Monsieur
le Prince Léon Sapieha
1183 Dominikaner Gasse
Vienne

Autriche



385

Paris, le 5 juin 1862.

Messieurs,

Nous remettons cette lettre à Monsieur le Prince Léon Sapieha et nous prenons la liberté de lui ouvrir chez vous un crédit de trois-cents livres sterling (£ 300.—.) nous vous prions de lui compter sur cette somme et sous la retenue de tous vos frais l'argent qu'il vous demandera contre ses reçus dont vous voudrez bien nous remettre un duplicata, et vous rembourser sur nous par appoint.

Nous recommandons Monsieur le Prince L. Sapieha à vos attentions obligeantes, et nous serons vivement reconnaissants de ce que vous voudrez bien faire pour lui rendre service et pour contribuer à l'agrément de son voyage.

Nous avons l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée

Messieurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Mallet frères & Cie

Messieurs
Sam.l Dobree & fils
Londres

Paid 13/6/62 £30—

197.

Reçu le 13 Juin 1862 la somme de £30 — Trente livres Stg
Reçu le 25 Juin 1862 la somme de £50. Cinquante Livres Stg
Reçu le 3ème Juillet 1862 la Somme de £40. — Quarante Livres Stg

Messieurs

Samuel Dobree & fils

Londres

n: 6 Tokenhouse yard, Lothbury;

D. 5/6 1862

Mallet

B

5

Paris 12 Août 1862

387

Monsieur Zychon,

2 Rue St Louis

Monsieur,

Nous sommes honorés de votre lettre du 11 Cty contenant:

f. 85000 — sur Paris

" 12888.75. sur Anvers

f. 97888.75. Ensemble dont nous soignerons la rentrée au crédit de Mr le Prince Léon Sapieha.

Agréez, Monsieur, nos salutations sincères,

Mallet frères et Cie

198.

D. 12/8 1862.

Mallet

D 12/8 1862.

Monsieur Zychon
2 Rue de St Louis
Hotel Lambert

389

Paris 19 Aout 1862.

Monsieur Le Prince Leon Sapiéha
Paris.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer que votre compte est crédité de
F.s 12856.50. valeur 18 de ce mois, net produit a 1/4 % p.te de votre Remise de
F.s 12888.75. sur Anvers. & de
F.s 136476.25. soit au change de 25.25.
le produit de £ 5405. vos remises s/ Londres

Agreez Monsieur l'assurance de notre haute considération.

Mallet frères et C.

199.

D. 19/8 1862.

Mallet.

C 19/8 1862.

Paris le 23 Août 1862

390

Monsieur le Prince L. Lapsicha
Hôtel Lambert

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 22 Ct. contenant un certificat de 40 Obligations nominatives de la Compagnie du Chemin de fer de l'Ouest que nous placerons sous votre dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre haute considération

Mallet frères

200.

D. 23/8 1862.

Mallet

C 23/8 1862.

Paris le 18 Août 1862

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Paris

Monsieur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 17 Ct.

Vous nous remettez

F. 20,000 — sur Paris à encaisser à votre crédit &

£ 5405 — , Londres à dix échéances dont nous soignerons la négociation au mieux de vos intérêts.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères & C.ie

D. 28/8 1862.

Mallet

O 28/8 1862.

Paris le 26 7bre 1862 392

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 18 Oct.

Suivant l'ordre qu'elle nous donne, nous vous débitons de F. 4025.25 par le crédit de Monsieur le Gal Comte Ladislas Zamoyski, sous déduction de nos frais.

Inclus un reçu de F. 2375 — payés le 25 Oct à Mons. A Veyrat à votre débit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée. Malletfrères et Cie

art. 154 & 202

202.

32

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Léopol

Galicie autrichienne

PARIS
26
SEPT.
62

D. 26/9 1862

Mallet

3/10
5/10 1862.

893

N° 6501.

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince L. Sapiéha la Somme de Deux mille trois cent soixante quinze francs. dont quittance double ne servant que pour une.

F. 2375

Paris, le 25 7bre 1862

A. Vergrat

31, rue du chateau d'eau.

202

334



Exposition Universelle
1855.
MÉDAILLE DE 1ère CLASSE
A. VEYRAT
ORFÈVRE
Paris.
CHANGEMENT DE DOMICILE
RUE DU CHÂTEAU D'EAU, 51

Paris le 3 Octobre 1862

Monsieur le Prince Sapieka
à Limberg Leopol (Gallicie)

J'ai l'honneur de vous donner avis que je viens de vous expédier par petite vitesse, entremis Trapel et Cie, une Caisse marquée A.V. N° 18 contenant le Service d'argenterie que vous m'avez acheté en Avril dernier et dont MM. Mallet m'ont remis la valeur f. 2375 — suivant facture ci-inclus.

J'ose espérer, Monsieur le Prince, que vous serez satisfait de mes produits et que vous aurez la bonté, à l'occasion, de me recommander à vos relations; je vous en serai bien reconnaissant.

Votre très humble serviteur

A. Veyrat

P.S.
J'ai joint dans la Caisse une Pendule de M. Mirou.

202

31, rue de Chateau Drac

ORFÈVRERIE
en Tirant

Exposition Universelle
1855
MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE

PLAQUÉ
Or & Argent



A. VEYRAT

Orfèvre

FABRIQUE ~~Rue de Malte N° 22~~
31, rue du Château d'eau

MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT
Expositions Nationales
de 1827; 1834; 1839; 1844 et 1849.



ARGENTURE
PROCÉDÉ RUOLZ
Couverts &c.

DÉPÔT D'HORLOGERIE
DE VACHERON & CONSTANTIN
de Genève

Paris, le 3 Octobre 1862

Doit Monsieur le prince Sapieha à Léopol

1	Surtout en plaqué, fond glace en 3 morceaux, bordure coquille	600	" "
1	Coupe à fruits modèle grec, cristal le montant et se démontant. Ruolz	350	" "
2	Compotiers grecs à 125	250	" "
2	Candélabres grecs 4 lumières à 250	500	" "
6	Salières bouts de table mod. colonnes perles		
1	Mec cristaux grecs. à 25	150	" "
1	Ménagère tournante 6 flacons	90	" "
1	plateau bord marguerite fond gravé 60c	270	" "
12	Sous-bouteilles à perles 6	72	" "
12	Traisillons triangles 1,50	18	" "
1	Bouquet et une gaze argentée	75	" "
	Emballage	" "	" "
	Tiré 4 bouteilles d'eau	" "	
	une pendule de chez M. M. Meray		
		2375	" "

397

Paris le 30 7bre 1862

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur,

Nous sommes honorés de votre lettre du 25 Ct qui s'est croisée avec la notre du 26 d° que nous vous confirmons.

Suivant votre ordre, nous avons acheté à la Course d'hier, cent actions des Chemins Autrichiens, savoir :

50.	au cours de	500.t	F 25000.–
25	"	497.50	" 12437.50
25	"	498.75	" 12468.75
			F 49906.25

Nous y ajoutons :

Commission 1/4 %	F 124.75		
Courtage 1/8 %	" 62.35		188.60
Timbre	" 1.50		
ensemble			F 50094.85

dont nous vous débitons.

Suivant votre demande nous vous remettons ci-inclus 6 effets.

f 5000.–	
" 2000.–	" Ed Wiener à Vienne au 30 nov.
" 3000.–	
" 2000.–	" J. H. Stametz " " 31 Dbre
f 12000.–	transporté

203.

P. S. P. P.

£ 12000 — Transport
" 3000 —
" 5000 — } à J. H. Starnetz & Cie à Vienne au 31 Dbre
£ 20000 — ensemble faisant à 201 3/8 F 40275 —
dont nous vous débitons.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères & Cie

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Léopol

Galicie autrichienne

D. 30/9 1862

Mallet

B 4/10
5/10
1862.

Paris 17 Octobre 1862

899

Monsieur le Prince L Sapieha.

Léopol

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 5 c^t.

Suivant votre désir nous avons fait payer pour votre compte à Mr Ignace Szczepanowski à Bruxelles F 25,544.-. contre le reçu inclus, nous vous en avons débité frais à Bruxelles compris en F. 25,608.65.

Nous n'avons pas encore réussi à trouver chez lui M le Général Konarski; nous l'avons prévenu du payement que nous avons à lui faire pour votre compte. Nous vous en ferons parvenir en temps la quittance.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères et C

25608.65
25544.—
64 65 = 32.33

204.

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Léopol

Gallicie Autrichienne

32

PARIS
6E 17
OCT.
62

D. 17/10 1862.

Malled

22/10
22/10 1862.

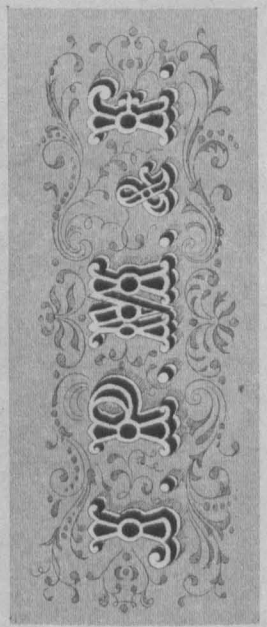

400

Reçu de Messieurs J. P. Matthieu & Fils,

la Somme de Vingt Cinq Mille Cinq Cent Quarante Quatre francs

d'ordre de Messieurs Mallet Frères & Cie à Paris

& pour Compte de Monsieur le Prince Leon Sapieha

dont quittance double ne valant qu'une seule

Bruxelles, le 11 Octobre 1862

Ignace Szczepanowski.

Frs. 25544.. 63 85 / 80 a 40 %

f 25,608 65

f 732

gf. 733

J. P. M. & Fils

Lith. de G. Adriaens 25 Marché aux Poulets

Paris le 18 Octobre 1862

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Lagol

Monsieur

L'assemblée de la Compagnie d'assurances générales annoncée pour le 30 courant ayant une certaine importance, en raison d'une nomination d'administrateur qui pourrait être contestée, nous venons vous prier de vouloir bien nous munir de vos pouvoirs pour vous y représenter dans le cas où vous n'auriez pas l'intention d'y assister en personne.

A cet effet nous vous remettons trois cartes d'admission au revers desquelles se trouvent les pouvoirs que vous auriez à signer en laissant en blanc le nom du mandataire et à nous retourner

Vous confirmant la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser hier, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée

Mallet frères et Cie

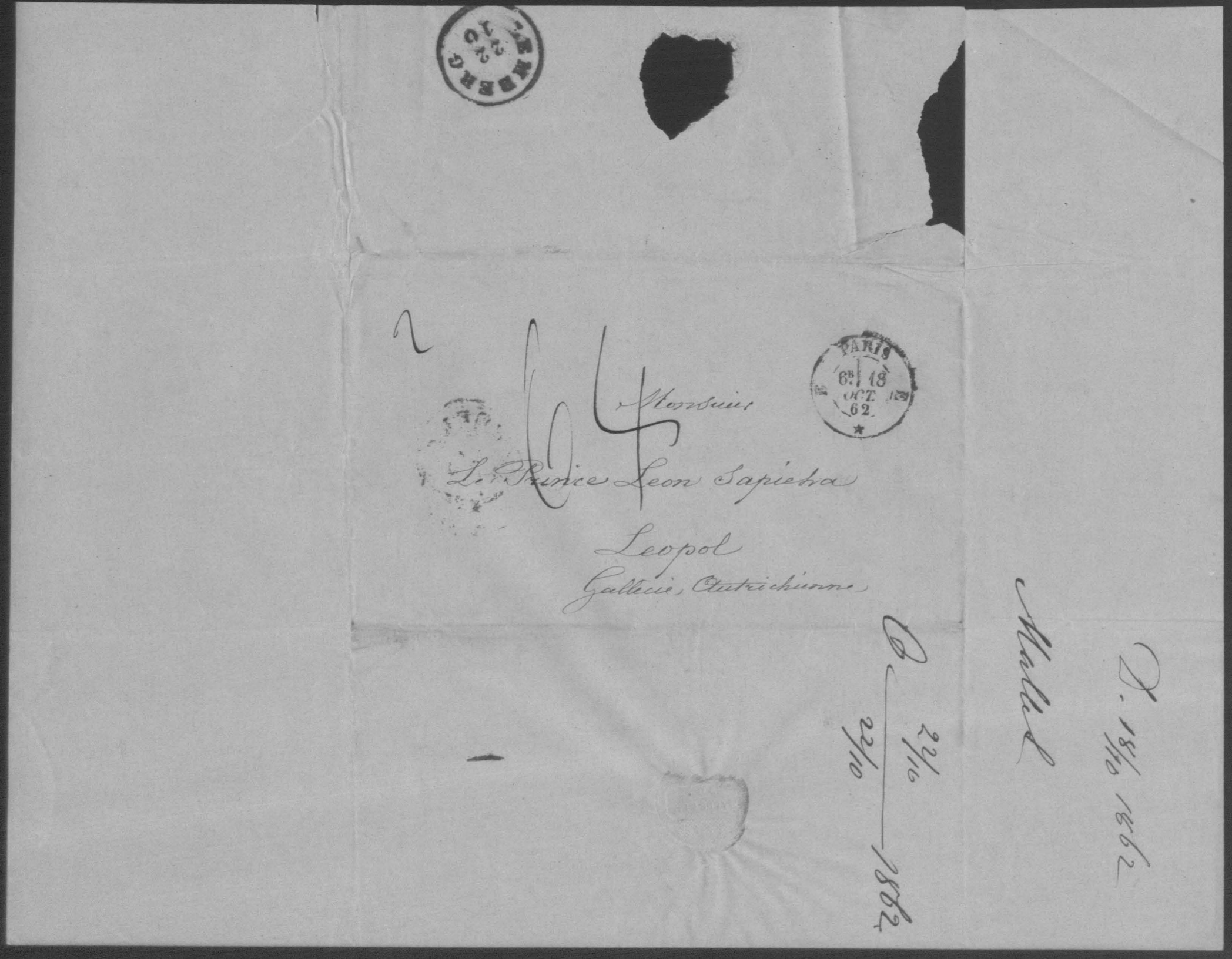

2

64

Monsieur

Le Prince Leon Sapieha

Leopol

Gallecie Autrichienne

PARIS
6E 18
OCT.
62

LEMBERG
22
10

D. 18/10 1862

Malled

22/10

22/10 1862

404

Paris le 15 Décembre 1862

Monsieur le Prince Leon Sapieha
Léopol

Monsieur,

D'ordre et pour compte de Monsieur le Prince Ladislas Czartoryski, nous avons l'honneur de vous remettre ci-inclus un effet de

fl. 500 — sur Simon G. Sina à Vienne à vue.

Veuillez nous en accuser réception et Agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Malle Frères & Cie

art 283

206.

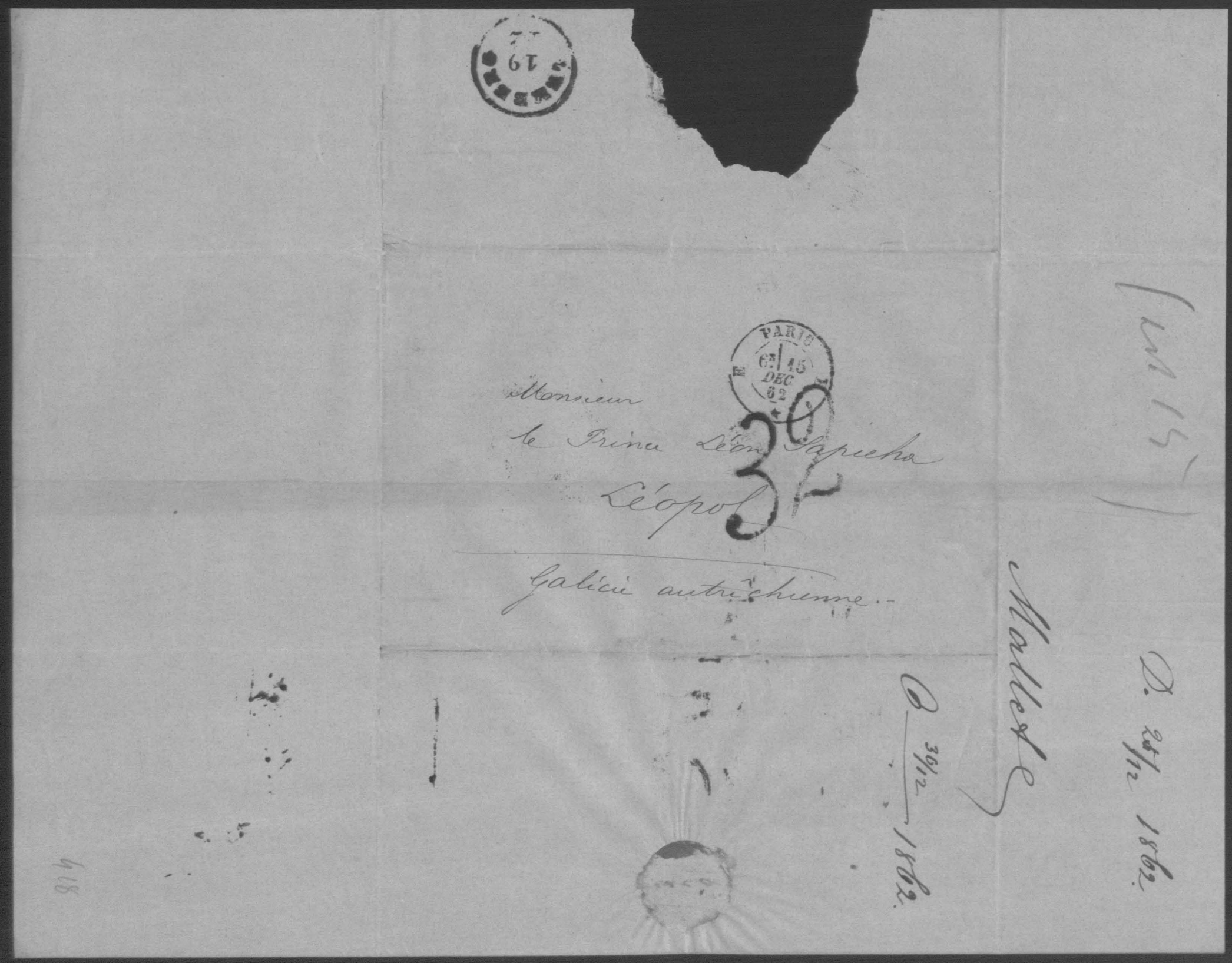

(est 15)

D. 25/12 1862.

Mallet

D. 30/12 1862.

PARIS 6e 15 DEC 62

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Léopol

Galicie autrichienne

19

418

406

Paris le 18 Decembre 1862

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 25 Novembre d.r

Suivant l'ordre qu'elle nous donnait, Nous avons fait payer par nos amis de Londres à Monsieur le Comte Jean Zamoyski, la somme de

Lg 250 ... suivant reçu inclus

Nous vous en débitons au change de 25.22 1/2 en

F. 6306.25 à quoi nous ajoutons :

F. 31.55 Commission 1/2 % à Londres.

" 32.35 " .80 Aff.

F. 6,338.60 ensemble Vous en êtes débité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères et Co

art. 289.

Nous vous confirmons notre lettre du 15 Cy

Mfs et Co

207

D. 18/12 1862.

Mallet

D. 23/12 1862.

PARIS 6e 18 DEC 62





Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Léopol
Galicie autrichienne

LEMBERG 22 12

407

No. 1 Rotherwas, Hereford

Received of Messrs Samuel Dobree & Son

this 13th day of December 1862 the sum of

Two Hundred & Fifty Pounds ——— Shillings

and ——— Pence.

Ct. J. M. Gunwyn

£ 250.0.0



50 Stamped 5/. – Unstamped 1/.

T. Pettitt, Printer, 23, Frith Street, Soho, London.

207

2f 888

409

Paris, le 4 février 1863.

Monsieur Le Prince Léon Sapieha

à Leopol (Gallicie Autrichienne)

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 31 Décembre 1862.
Il présente en votre faveur, un solde de f 119655 "
dont nous vous créditons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées,

Mallet frères et Cie

208





A Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Léopol

galicie autrichienne

Mallet

D 8/2 1863.

D 4/2 1863.

Paris le 18 Mai 1863

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 12 c.

Suivant votre demande, nous vous remettons ci-inclus 4 effets

de ₤ 3000 — sur P. Biraghi à Vienne au 18 Juillet
" 3000 — " L. Epstein " " "
" 2400 — " G. Obermayer " " "
" 1600 — " d° " " "

₤ 10000 — faisant à 226 3/8 F. 22637.50

dont nous vous débitons.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Malletforèse et Cie

art. 107

209



ABZUGSBRIEF



A

Monsieur

le Prince Léon Sapieha

Lemberg Wien

Galicie autrichienne

O 23/5 1863

Mallet

O. 18/5 1863.

413

Paris, le 24 7bre 1863

Monsieur Le Prince Léon Sapieha

Vienne

Monsieur.

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte, chez nous, arrêté au 25 Court.

Il présente en votre faveur, un solde de f 102651-.

dont nous vous créditons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées,

Mallet frères

Nous avons pris bonne note de payer la traite de F 30000-. que nous avisait votre lettre du 19 Courl.

210.

D. 24/9 1863

Mallet

C 1/10 1863
16/10

PARIS
6 1/2 24
SEPT
63
PL. DE LA MADELEINE

Monsieur
le Prince Léon Zapieha
Vienne
Autriche

64

415

Paris le 21 Octobre 1863

Monsieur Le Prince Léon Sapieha
à Vienne

Monsieur,

Nous Sommes honorés de votre lettre du 16 courant par laquelle vous nous prévenez avoir fourni Sur nous une traite de
F. 15000 „ ordre Paul Schiff au 30 Courant, à la quelle nous réservons le meilleur accueil,

Suivant votre ordre nous vous remettons Sous ce pli d'effets Sur Vienne, savoir:

fl. 6000 „ Sur G. Obermayer au 31 Ct.
„ 4000 „ „ „
„ 105.71 Simon G. Sina „
„ 1042.56 Ephraim Pick 14 Novembre
fl 11148.27 Ens. faisant à 224 1/4 F. 25000.

dont nous vous débitons.

Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées

Malleprès et Cie

arl. 240

211.

D. 21/10 1863.

Mallet frères

O 24/10
26/10 1863.

PARIS
6E 21 OCT 63
PL. DE LA MADELEINE

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

Vienne

Autriche

Hallmann #5

Thür #9

1-5 XM.
WIEN
27 - X

Paris le 6 novembre 1863

417

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Vienne

Monsieur

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 3 c.

Suivant l'ordre qu'elle nous donne, nous remettons ce jour à Messieurs Henckstein & C. de votre ville f 17084.84. en 7 effets sur Vienne à diverses échéances, Nous vous en débitons à 219 3/4 en f 37543.95. Solde approximatif de votre compte chez nous.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères & C.

art. 263

212

(Lit 5)

D. 6/11 1863.

Mallet

C 11/11 1863.



PARIS 6E 6 NOV. 63 R. DE LA MADELEINE

Monsieur
le Prince Leon Sapieha
Vienne
Autriche

4

419

Paris, le 23 Janvier 1865.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Lispol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte chez nous, arrêté au 31 X^bre

Il présente en notre faveur un solde de F 4,273

dont nous vous débitons à nouveau Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez Monsieur nos salutations empressées

Mallet frères & Cie

213

20000
15000
30000
12
20
18

115
65

180

18000
15000
9
5
18

65



1-3 N.M.
25 I

schon angekommen; bestellen

64 Verte

PARIS
6e 23
JANV.
65
PL. DE LA MADELEINE

Monsieur
Le Prince L. Sapieha

Vienne
autriche

Vertatur

63

Befindet sich auf Reisen wo
unbekannt
Frök

D. 23/1 1865

Mallet

D. 28/1 1865

5

421

Paris 18 Avril 1865

Monsieur Le Prince Léon Sapieha

Vienne

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 13 Ct

Nous répondons par l'envoi des quittances incluses aux observations que vous nous faites relativement à votre compte; nous serons ainsi parfaitement d'accord.

F. 2000. du 4 Aout 1864 de Monsieur le Prince Adam Sapieha pour Madame la Princesse Sapieha

" 1000. du 5 Juillet 1864 de Madame la Princesse Hedwige Sapieha

" 2500. du 1er 7bre 1864 de Mr le Cte L. Zamoyski } les 2

" 1500. 26 " " de Mr Bouka } 1rs faits

" 500. 3 8bre " de Mr Cruderski } d'or

de Mr le Prince Adam Sapieha

a valoir sur son allocation mensuelle

& le dernier suivant votre demande

244

6/262/43 426

Quant a la somme de f 500. que par
votre lettre du 26 7bre 1864 vous nous chargiez
de compter a Mr le Cte. Jean Zamoyski,
elle ne nous a pas été réclamée par lui.

Agréez Monsieur l'assurance de
notre haute considération.

Mallet frères & Cie







1-3 N.M.
WIEN
20 IV

PARIS
18
AVRIL
65
Pl. DE LA MADELEINE

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Vienne
(Autriche)

2

64

6 - 9°
18 27

Mallet
23/4
1865

D. 18/4 1865

N° 460

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha d'ordre de Monsieur le Prince A. Sapieha la Somme de Mille francs

dont quittance double ne servant que pour une

F. 1000 —

Paris, le 5 Juillet 1864

Hedwige Sapieha

N° 183

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Leon Sapieha d'ordre de Mr le Prince A. Sapieha la Somme de Deux Mille Cinq cents francs

dont quittance double ne servant que pour une.

Fr. 2500

Paris, le 1er Septembre 1864

Pour le Prince Adam Sapieha

Ladislas Cte Zamoyski

N° 260

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Leon Sapieha d'ordre de Mr le Prince Adam Sapieha la Somme de Mille cinq cents francs dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 26 7bre 1864

F. 1500

Ronka

425

N° 295

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Leon Sapieha

la Somme de Cinq Cents francs

dont quittance double ne servant que pour une

F. 500.—

Paris, le 3 8bre 1864

E. F. Cruderski

N° 102

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha

la Somme de Deux Mille francs

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 2000 —

Paris, le 4 Août 1864

pour La Princesse Sapieha

L. Sapieha

427

Paris le 5 Septembre 1865

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Vienne

Monsieur

Par la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 18 Avril dernier nous vous faisions passer diverses quittances que vous nous aviez demandées.

Depuis nous avons fait pour votre compte différents payements dont nous vous remettons ci inclus les reçus.

Fr 3000 " à Mr. le Prince Adam Sapieha le 31 Mai
" 4000 " " 7 Juin
" 64.60 à Mr H. de Bahora 12 do
" 1000 " à Mr le Prince Adam Sapieha 17 do
" 3000 " " 10 Juillet
" 5000 " au Cte Leon Przyrzewski sur l'ordre y joint de Mr le Pce Adam Sapieha le 2 Août
" 2000 " à Mr. le Prince Adam Sapieha le 30 do

Votre compte en est débité et nous vous prions de nous en reconnaître

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de notre parfaite considération. Malle frères et Cie

18000 à 43 a/2

43
3480
7.780

L15.

D. 5/9 1865

Mallet

O. 10/9 1865.

Monsieur

le Prince Leon Sapieha

Vienne

Autriche

PARIS PL: DE LA MADELEINE 6e 5 SEPT.

...5 KM. ...IEN ...IX

Heidelberg ce 1. Aout 1865

Messieurs Mallet Frères & Comp.ie

à Paris.

Veuillez payer pour mon compte au Comte Leon Rzyszczewski la somme de Cinque Mille francs —

Agréez Messieurs l'assurance de mes sentiments distingués —

A. Sapieha

Pce Leon Sapieha

428

Von Herren Köster vom Rath & Co dahier für Rechnung
d' Herren Mallet frères & Co Paris
Drei Tausend Franken
heute richtig empfangen zu haben bescheinige ich hiermit doppelt für einfach gültig

Heidelberg, den 10 Juli 1865.

Asapiena

Für fcs 3000.—

Pfort 79.

7/57

430

N°

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Leon Sapieha

la Somme de Trois mille francs

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 3000.—

Paris, le 31 Mai 1865

A Sapieha

431

N° 25

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur Le Prince Léon Sapieha

la Somme de Quatre mille francs

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 4000.00

Paris, le 7 Juin 1865

A Sapieha

N°. 11.

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha

la Somme de Soixante quatre Francs, 60 centimes

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 64-60.

Paris, le 12 Juin 1865.

M. de Bahora

5

N° 75

433

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Leon Sapieha

la Somme de Mille francs

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 1000.00

Paris, le 17 Juin 1865

[illegible signature]

439

N° 348.

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha la Somme de Deux mille Francs dont quittance double ne servant que pour une.

F. 2,000-00

Paris, le 30 Août 1865.

[illegible]

435

N° 256.

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur Le Prince Léon Sapieha, & d'ordre de Monsieur le Prince Adam Sapieha — la Somme de Cinq mille francs

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 5,000.—

Paris, le 2 Août 1869

Cte Leon Rzyszczewski

Paris 5 Octobre 1865

437

Monsieur le Prince L. Sapieha

Vienne

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 1 c^t.

Par notre prochaine nous vous adresserons une remise pour le solde approximatif de votre compte.

Vous nous demandez de réaliser une partie de vos valeurs pour une somme de 200 à 250 mille francs.

Nous avons déjà vendu pour votre compte à la bourse d'hier

art. 374

12	actions Vieille Montagne	à 235	F	2 820.
10	" Comptoir d'Escompte	1000	"	10 000.
5	" Messageries	810	"	4 050
250 francs	R^te 5% Italien	65.12½	"	3 256.25
2	actions Ch^s Romains	216.25	"	432.50
40	obl^ons Ouest 3%	300	"	12 000
6	" Gaz	475	"	2 850
15	actions Victor Emmanuel	238.75	"	3 581.25
2	" "	240	"	480
$ 12600	C^al Dette Differe	39	"	26 535.60
$ 72	R^te 3% Extérieure	43⅛	"	5 589
$ 288	" " "	43	"	22,291.20
			F	93,885.80

216.

F 93,885,80.

Commission 1/4 %	F 234.70	
Courtage 1/8 %	" 117.35	
Timbres	" 3.-	355.05.
net		F 93,530.75

dont nous vous créditerons.

Nous continuons à vendre ce qui reste sous votre dossier de Rente Italienne, extérieure d'Espagne, d'actions Victor Emmanuel & d'obligations du Gaz. Nous allons vendre également 100 obligations du Grand Central. Nous pourrions facilement vendre vos actions de la Bque Autrichienne, mais nous voudrions auparavant savoir si les prix actuels vous conviennent 408.75 à 407.50 au comptant, 412.50 à 411.25 fin cour.

En temps nous vous indiquerons les frais de conversion & de timbres que ces titres auront eu à supporter.

Agréez Monsieur l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères & Cie

93530
43
374120
280590
40217,90

La vente des divers titres que nous vous avons énumérés produira environ 220 mille francs que nous porterons au crédit de la Banque Anglo Autrichienne, veuillez nous dire si cette somme vous suffira.

MF & Cie

D. 5/10 1865

Mallet

R 10/10 1865.



Monsieur
le Prince Léon Lafrieda
Vienne
Autriche



Paris 6 Octobre 1865

439

Monsieur le Prince L. Sapieha

Vienne

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre d'hier.

A la bourse d'hier nous avons vendu pour votre compte

℔ 138	R^te 3%	Exterieure	42 3/4	F 10,619.10.
F 1000	R^te 5%	Italienne	65	, 13,000.
8	actions	Cr. Immanuel	233.12½	, 1865.
65	obligations	Grand Central	302	, 19630.
16	d^o	du Gaz	475	, 7600.
				F 52,714.10.

à déduire:	Commission	¼%	F 131.75
	Courtage	⅛%	, 65.85
	Timbre		, 3.
			200.60.
	net		F 52,513.50

art. 374

à votre crédit.

Nous continuons les ventes pour votre compte.

Agréez, Monsieur l'assurance de notre considération la plus distinguée. Mallet frères & Cie

52513
43
210052
157539
22,580,59

21.

D. 6/10 1865.

Mallet

C 11/10 1865.



441

Paris 7 Octobre 1865

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre d'hier.

Sous ce pli vous trouverez un effet de

£ 5,000.- s/ Vienne au 11 c.

au change de 228 1/2 - 4% F 11536.70

dont nous vous débitons val^r ce jour.

A la bourse d'hier nous avons vendu pour votre compte

18 obligations du Gaz à 473.75 F 8,527.50

à déduire: commission 1/4% F 21.30

Courtage 1/8% " 15.65

timbre " 0.50 " 37.45

net F 8,490.05

à votre crédit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. Maller frères et Cie

8490
40
339600
25470
3650,70

218.

Monsieur
Le Prince Léon Sapieha
Vienne
Autriche

PARIS
6E 7 OCT.
PL. DE LA MADELEINE

D. 7/10 1865.

Mallet

C. 12/10 1865.

WIEN
9 - X

443

Paris 9 Octobre 1865

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 7 ct.

A la bourse de samedi nous avons vendu pour votre compte

35 obligations	Grand Central	à 300	F 10,500.–
4 "	Gaz	" 472.50	" 1 890.–
6 "	Gaz	" 473.75	" 2 842.50
			F 15,232.50
Moins	Commission 1/4 %	F 38.10	
	Courtage 1/8 %	" 19.05	
	Timbre	" 1.50	" 58.65
		net	F 15,173.85

art. 383

que nous porterons à votre crédit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères

15173
43
60692
45519
6524.49

219.

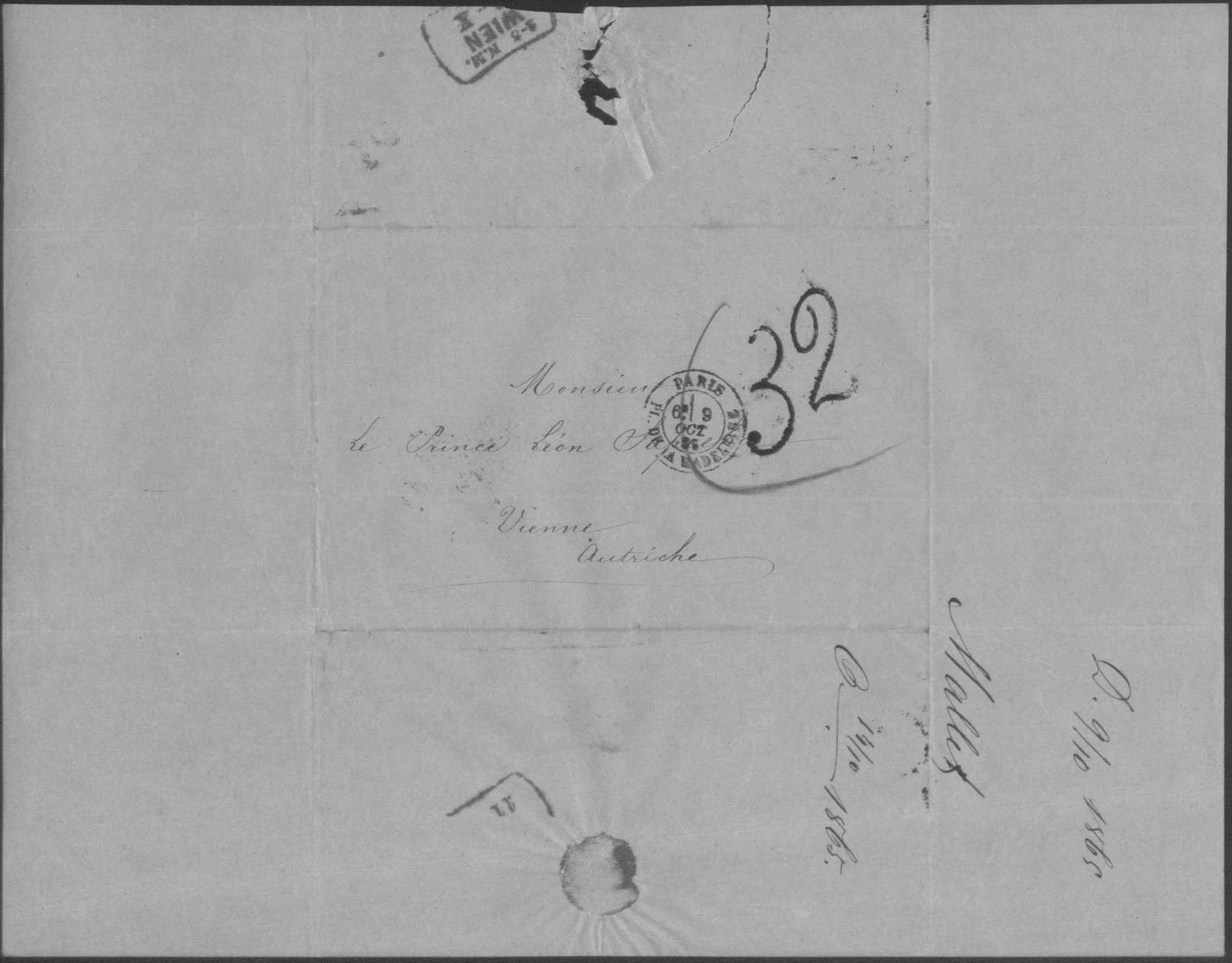

5

445

Paris 10 Octobre 1865

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre d'hier.

Veuillez prendre note que nous vous avons débité de

F 250.– timbre de 1250 francs Rte Italienne 5%

" 913.– " " 138 Piastres Rte Exterieure d'Espagne

art 383.

F 1163.– Ensble

A valoir sur les ventes dont nous vous avons donné avis nous avons encaissé environ F 144,000.–

Nous portons cette somme au crédit de La Banque Anglo Autrichienne valeur 9 ct et lui en donnons avis.

Nous attendons votre réponse à notre lettre du 5 ct.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Mallet frères

1163
43
4652
3489
500.09

220.

3

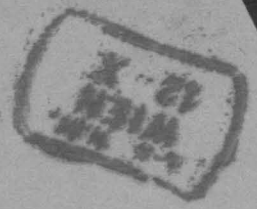



D. 10/10 1865

Mallet

O. 15/10 1865.

PARIS 6e 10 OCT. 65 PL. DE LA MADELEINE

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Vienne
Autriche

447

Paris 12 Octobre 1895

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Vienne

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 8 ct.

Elle s'est croisée avec la nôtre du 10 d° que nous vous confirmons

A la bourse d'hier nous avons vendu pour solde de votre ordre

au comptant

5 actions du Gaz	à 1695		F 8475.—
4 " du Nord	" 1086.87½		" 4347.50
1 " des Magasins G^aux	" 585		" 585.—
			F 13407.50
moins courtage ⅛%	F 16.75		
Commission ¼%	" 33.55		
timbre	" 1.50	51.80	
net			F 13355.70

art 385

dont nous vous créditerons

en liquidation

50 actions Cie Autrichienne	400	F 20000.—
50 " " "	400.62½	" 20031.25
		F 40031.25
Commission ¼%	F 100.10	
Courtage ⅛%	" 50.05	
Timbres	" 1.50	151.65
net		F 39879.60

13355.70
43
53420
40065
574265

39879.60
43
159516
119637
17.147.97

221.

dont

nous vous créditerons en liquidation de fin 8bre

L'agent que nous avons chargé de la vente de vos titres de dette extérieure a obtenu sur le timbre une bonification de F 336.15 dont nous vous avons crédité.

Nous créditons la Banque Anglo Autrichienne de F 9707.45 valeur ce jour pour solde des encaissements faits à ce jour à valoir sur le produit de vos ventes.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. Malleifrères

art 85

336.15
43
1344
1008
14448

PARIS
6e 12 OCT 65
PL. DE LA MADELEINE



Monsieur
le Prince L. Sapieha
Vienne
Autriche



3/-

D. 12/10 1865

Mallet

D 17/10 1865.

Paris 18 8bre 1865

449

Monsieur le Prince Léon Sapieha.

Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 12 c.

Nous avons prévenu hier la Banque Anglo Autrichienne que nous l'avons créditée pour votre compte de F 13,355.70. valr. 14 c.

Nous vous avons débité de

F 56.25. frais de conversion de 50 obligations du Gaz
" 61.30. " " " " 100 " Grand central
" 60.— frais payés à Mr. Mocquard pour expéditions de procurations dont nous avons eu besoin

art. 398 F 177.55. Ensemble

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Malles Frères & Cie

177
43
708
531
7611

R 22.

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Vienne
Autriche

32

PARIS
PL. DE LA MADELEINE
18 OCT.

J. 18/10 1865

Mallet

P 23/10 1865

J. 18 AM.
WIEN
20 X

Paris 24 8bre 1865

457

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Vienne

Monsieur

En vous confirmant notre lettre du 18 c^t nous avons l'honneur de vous annoncer que nous portons au crédit de la Banque Anglo Autrichienne

art. 407 F 14,996.30 valeur ce jour

pour solde des ventes que nous avons faites, pour votre compte, au comptant.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. Muller frères & Cie

223.



PARIS
6e 24 OCT. 86
PL. DE LA MADELEINE

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Vienne
Autriche



32

D. 24/10 1865.

Mallet

P. 29/10 1865.

9 U Fr
WIEN
27 X

453

Paris le 4 Novembre 1865

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 24 Octobre et de vous remettre sous ce pli

F. 4000 " reçu de Mr. A. Sapieha du 8 7bre 1865
" 200 " " de Mr. Le Comte Ladislas Zamoyski d'ordre de Mr. le Pce Adam Sapieha du 20 Octobre "
" 3000 " " de Mr. le Pce Adam Sapieha pour autant reçu par lui à Heidelberg le 28 Octobre

art. 421 F. 7200 " Ensemble, dont votre compte est débité et dont veuillez nous reconnaître.

Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées

Mallet frères et Cie

7200
43
288
216
3096

224.

D. 4/11 1865

Mallet

C 9/10/1865.

Le Prince Léon Sapieha

Vienne

Autriche





454

422

No 379.

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha la Somme de Quatre mille Francs dont quittance double ne servant que pour une.

F. 4,000 ab

Paris, le 8 7bre 1867.

Sapieha

455

224

Von Herren Köster vom Rath & Co dahier für Rechnung des Prinzen Léon Sapieha z im Auftrage d' Herren Mallet frères & C

Drei Tausend Franken

heute richtig empfangen zu haben bescheinige ich hiermit doppelt für einfach gültig

Heidelberg, den 28 October 1865.

Asapieha

Für Frs 3000.—

Fol 133

Jf 970

N° 43

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha, dordre de Monsieur le Prince Adam Sapieha la Somme de Deux cents francs.

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 200 "

Paris, le 20 8bre 185

Ladislas Cte Zamoyski.

458

Paris 8 Novembre 186[illegible]

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 4 c.

Veuillez prendre note que nous avons payé à votre débit

F 26.50. frais de conversion de 40 obl.ons Ouest

" 19.85 " " " de 5 Jay

F 46.35.

Nous avons porté au compte de la Banque Anglo Autrichienne à Vienne

F 39,833.25. val.r 7 c.e pour solde du montant des ventes dont nous avons à les reconnaître d'après votre ordre.

Agréez, Monsieur, nos salutations très distinguées.

Mallet frères

46.35
43
18540
13905
1992.05

225

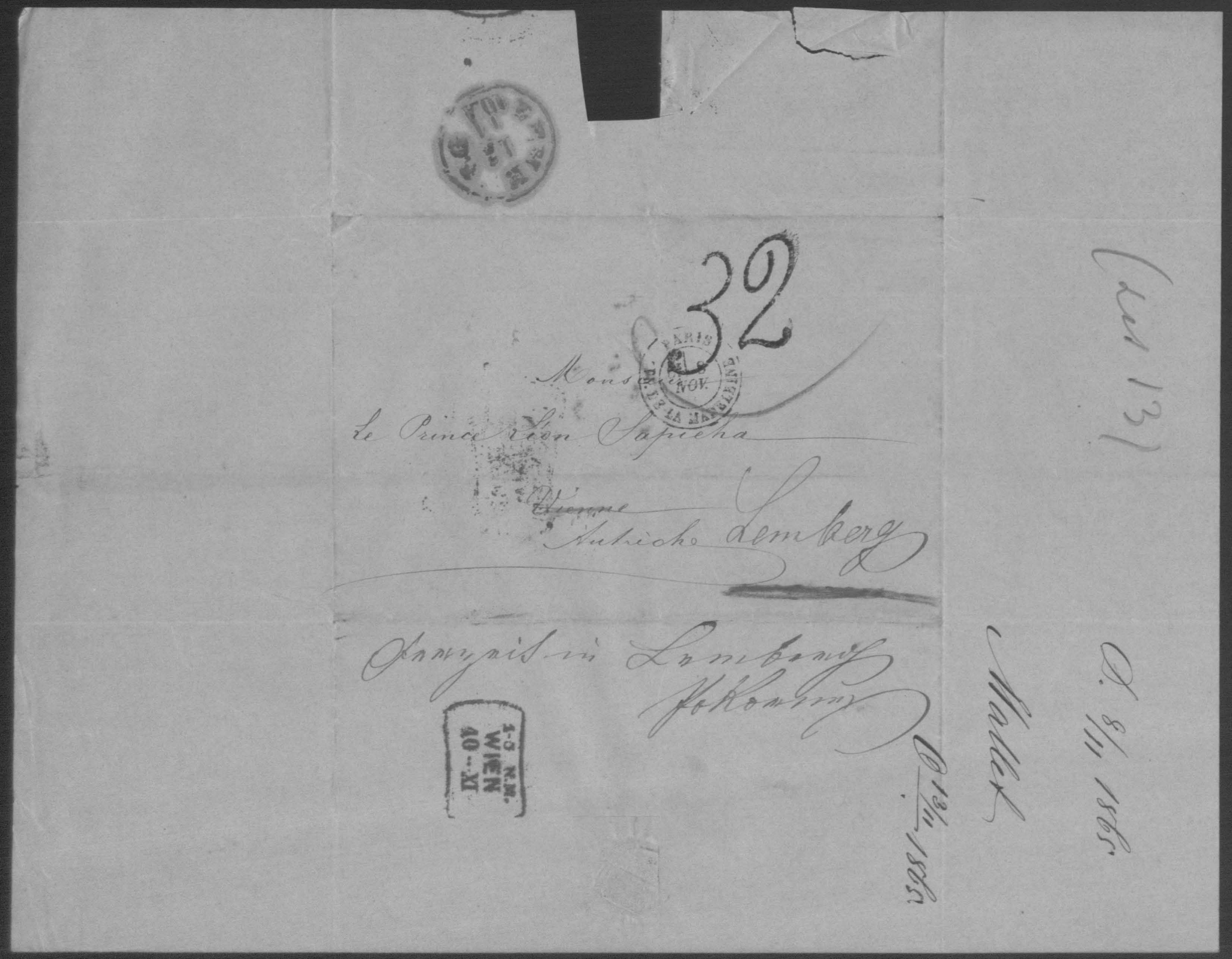

32

PARIS
8 NOV.
PR. DE LA MADELEINE

Monsieur

Le Prince Léon Sapieha

~~Vienne~~

Autriche Lemberg

Verzeit in Lemberg

Pokorny

1-5 N.M.
WIEN
40 - XI

(Lei 131)

D. 8/11 1865

Mallet

D 13/11 1865

4

460

Paris 2 Février 1866

Monsieur Le Prince Leon Sapieha

Vienne

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos lettres des 11 & 18 9bre & pris bonne note de leur contenu

Nous joignons l'Extrait de votre Ct au 31 Décbre dernier soldant par F.r 3847. à votre crédit a nouveau espérant que vous le trouverez juste.

Nous avons payé le 1r Ct suivant votre demande, à Monsieur le Prince L. Czartoryski F.r 34085. à votre débit contre quittance incluse.

art. 38½

Nous vous remettons sous ce pli un pouvoir que nous vous prions de nous retourner au plus tôt, muni de votre signature précédée des mots "Bon pour pouvoir" afin de nous mettre à même de vous représenter à la faillite de la Cie de l'Aveyron. Le nom du mandataire doit être laissé en blanc.

Agréez

226.

1

Monsieur le

Prince Léon Sapieha

Lemberg

Vienne

(Autriche)

64

Laut Auskunft in Lemberg

Wiener

D. 2/2 1866

Mallet

D 7/2 1866

Monsieur l'assurance de notre considération distinguée.

Mallefiensulz

N°

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapiéha la Somme de Trente quatre mille quatre vingt cinq francs dont quittance double ne servant que pour une.

F. 34085 c^mes

Paris, le 1er Février 1866

L Czartoryski

226

463

Paris le 17 Fevrier 1866

Monsieur le Prince L. Sapieha
Leopol

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 8 Ct, couvrant un pouvoir dont nous ferons l'usage requis.

Nous vous donnons ci contre le relevé des valeurs, que nous avons sous votre dossier avec leurs coters.

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée

Mallet frères

Ci inclus deux reçus

F 3700 — payés à Mr. Edouard Szajna le 6 Janvier
" 150 — " à Mr. A Pieńkowski 26 do
F 3850 — Env. à votre débit

Mfs

art. 34
= 1540 W.A.

227.

5 Actons Assurances "la Nationale" Incendie 182% bonifon
7 " " "la France" 70% "
6 " " "l'Urbaine" 130% "
10 " " "la Générale" Incendie 51500f
2 " " " " " vie 22000f
2 " " " " " maritime 12000f
10 " " " " " grêle 48% de perte
14 " " "la Mélusine" 20% bonifon
7 " " "Phenix" Incendie 4200f
10 " " " " " vie 2% bonifon
100 " Gaz Parisien à 1730.
25 " Nord. à 1115.
4800f de Rte 3% à 69.
2 Actions Socé Genal de Comce & Indie à 595f
17 Oblon Piemont à 950f
49 Oblon de l'Aveyron pas de cours faillite
75 Actions du Tonage de la Ulte Seine 0
5 " de Jouissance " " 0
1 " Assurance (Neptune (cours Inconnu)
£9 60 Cal 5% Anglo Sarde 730f
£9 1060.18 Cal Grand Trunk Canada 47%
10 Actions Sucrerie Raffineur 30f



Monsieur le
Prince Léon Sapieha
Leopol
Galicie autrichienne

32

PARIS
11 DE LA MADELEINE
6e 17 FEVR. 86

D. 17/2 1886.
Mallet frères

O 22/2 1886

N° 242

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince León Sapieha & d'ordre du Prince Adam Sapieha la Somme de Trois mille ~~Sept~~ cents francs.

dont quittance double ne servant que pour une.

Paris le 6 Janvier 1866.

Fr. 3700.00

Edouard Szajna

465

227

N° 271

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur Le Prince Leon Sapieha & d'ordre de Monsieur Adam Sapieha. la Somme de Cent Cinquante francs.

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 150 ...

Paris, le 26 Janvier 1866.

A Pieńkowski

467

Paris 17 avril 1866

Monsieur J. Horoszkiewicz

Leopol

Maison du Prince Sapieha

Monsieur

Nous sommes honorés de votre lettre du 10 Ct.

Les Fr. 4500. dont vous nous parlez ont été, sur sa demande, envoyés le 4 Décbre 1865, à Monsieur le Prince Adam Sapieha à Heidelberg en billets de banque.

Nous lui avons également remis le même jour f. 190. notre Ete sur Heidelberg, soit ensemble.

Fr. 4,690. solde de son allocation chez nous pour l'année 1865, suivant quittance incluse.

Agréez Monsieur l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères

228.

Monsieur J. Horoszkiewicz

maison de M. le Prince Léon Sapieha

Léopol

(Galicie Autrichienne)

PARIS

29

D. 17/4 1866.

Malletz frères

B. 22/4 1866.

N° 1146.

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha

la Somme de Quatre mille six cent quatre vingt Dix Francs dont quittance double ne servant que pour une.

F. 4,690-00 Heidelberg Paris le 5 Décembre 1865.

Asapieha

Paris le 16 Mai 1866 470

Monsieur le Prince L. Sapieha
Léopol

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 8 Ct. par laquelle vous nous demandez de vous procurer environ Deux Cent Mille francs.

Pour parfaire cette somme nous avons cru agir dans votre intérêt, en vendant en liqon

le 14 Ct. 75 Actions du Gaz à 1398.75
25 " " à 1400.

le 15 Ct. 25 Actions du Nord à 1047.50

Nous avons encore vendu 1 Action de la Nationale Incendie à 182 % de bonification et nous nous occupons de placer 2 Actions de la Société des Assurances Générales maritimes.

Nous vous en donnerons par la prochaine le compte.

Nous vous remettons sous ce pli 5 quittances de paiements faits pour votre compte d'ensce

Fr. 11.200 dont vous êtes débité.

art. 125

Agréez Monsieur, nos salutations les plus distinguées

Mallet frères

Voici encore un reçu de
F 4000 à payer lieu à M. M. Mahoux d'ordre de Mr le Prince A. Sapieha

229.

427

~~4000~~
~~3600~~

16/2	3600
6/3	3700
17/3	200
30/3	200
22/4	3500
15/5	4000
	15200
	6080

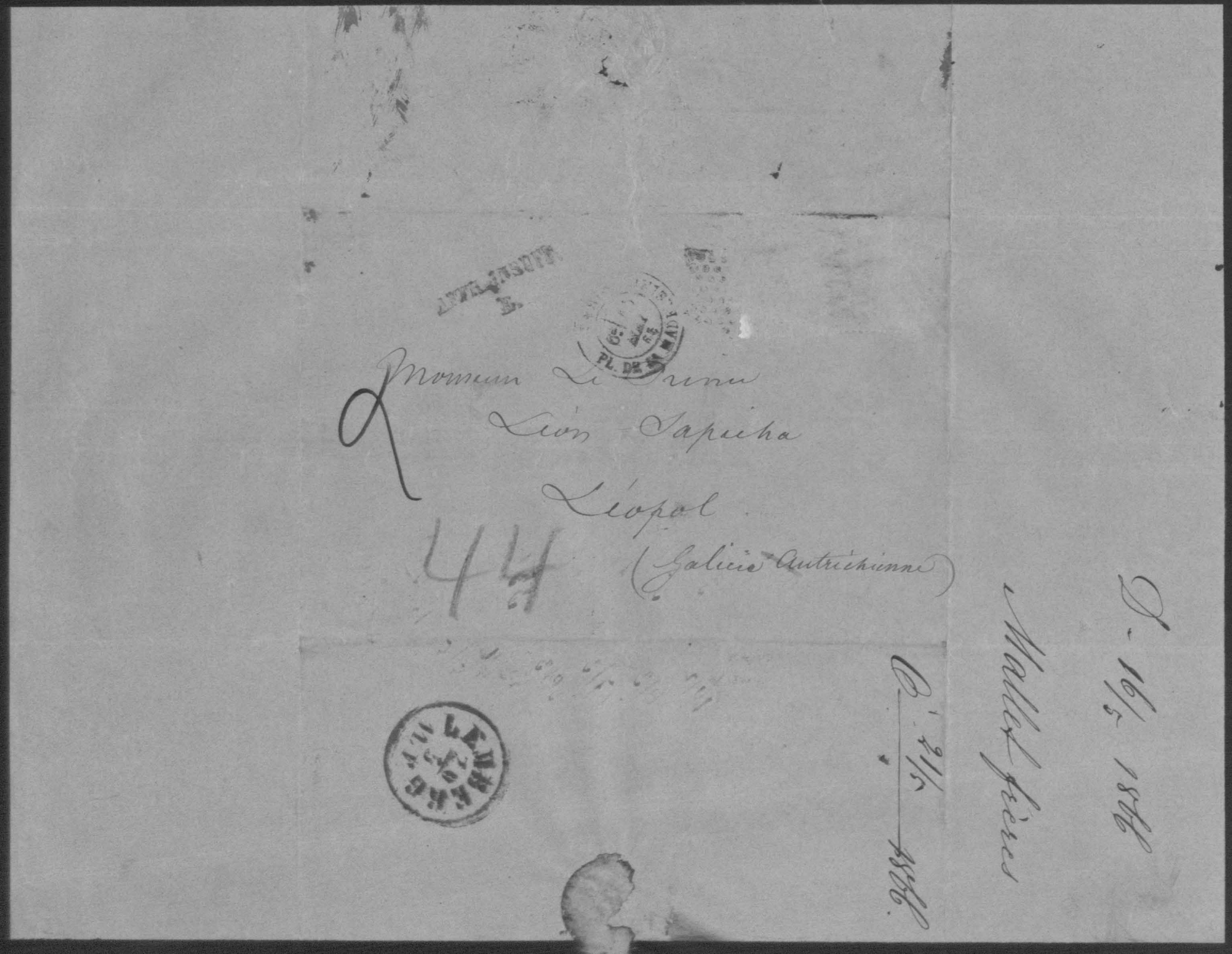

D - 16/5 1866

Mallet frères

C 21/5 1866.

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Léopol
(Galicie Autrichienne)

44

LEMBERG

171

N°

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur Le Prince Léon Sapieha la Somme de Trois mille six cents francs.

dont quittance double ne servant que pour une.

F. 3600 rcs Heidelberg ~~Paris~~, le 16 février 1866.

Asapieha

472

N°

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie.** pour le compte de Monsieur Le Prince Léon Sapieha & d'ordre de Monsieur Adam Sapiéha la Somme de Trois mille Sept cents francs. dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 6 Mars 1866

F. 3.700.—

Jean Brzozowski.

N° 219

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le prince Léon Sapieha à l'ordre de Monsieur le prince Adam Sapieha la Somme de Deux cents francs

dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 17 Mars 1866

F. 200.-

Rabozee

474.

N°.

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & C.ie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha et d'ordre de Monsieur Adam Sapieha la Somme de Deux cents Francs

dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 30 Mars 1866.

Sokolowski

F. 200.-

N°

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha la Somme de Trois mille cinq cents francs

dont quittance double ne servant que pour une.

Fr. 3500

Paris Heidelberg 22 avril 1866.

Asapieha

476

N°. 116.

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie.** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha & d'ordre du prince Adam Sapieha — la Somme de Quatre mille francs.

dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 15 mai 1866.

F. 4,000.

M. de Sahozu

Paris le 22 Mai 1866

478

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 16 Ct & de vous donner avis, que nous avons vendu pour votre compte. Deux Actions de la Compagnie d'assurances générales Maritimes, au prix de F 11000. Nous vous en donnerons le compte ultérieurement. Nous nous sommes décidés à vendre ces actions au dessous du dernier cours coté, parceque la compagnie pour qui l'année courante a été très défavorable perd en ce moment une somme de 400 mille francs au minimum, que représente la baisse subie par les Actions indépendamment des autres causes générales de dépréciation.

Agréez, Monsieur, nos salutations les plus distinguées

Mallet frères

230.

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Léopol
(Galicie autrichienne)

32

PARIS
6e 22 MAI
Pl. DE LA MADELEINE

D. 22/5 1866.

Mallet

P. 27/5 1866.

Paris le 24 Mai 1866 480

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Lemberg

Monsieur

Nous vous confirmons notre lettre du 22 Ct et faisons la présente pour vous donner le compte des opérations faites pour votre compte savoir :

Vendu en liquidation

75	Actions du Gaz	à 1398.75	F 104906.25
25	" "	à 1400.-	" 35000.
			F 139906.25

Dont nous vous créditons val. 6 Juin

Vendu au comptant :

25	Acs Nord	à 1047.50	F 26187.50
2	Acs Assurances maritimes	à 1100	" 2200
1	Acs La Nationale (Incendie)	à 1827.-	9100.-
F 50	R. 3%	à 63.45	" 1057.50
		Ensemble Fcs	58345.-

Dont nous vous créditons après rentrée

Nous vous débitons par contre

Com. 1/4 %	s/F 198251.25	F	495.65
Com. 1/8 %	"	"	247.50
Timbres		"	7.50
	Ensemble	F	750.65

Agréez Monsieur nos salutations les plus distinguées

Mallet frères

art. 132 1/2

art. 132 1/2

287.



Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Léopol.
(Galicie Autrichienne)



PARIS
R. DE LA MADELEINE

D. 24/5 1866
Mallet
29/5 1866

482

Paris le 4 Août 1866

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Heidelberg

Monsieur,

Dès la réception de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 26 Juillet dernier, nous nous sommes occupés de réaliser dans les conditions les plus favorables pour vous, une somme de 200 mille francs sur vos valeurs en nos mains.

Nous avons déjà réussi à vendre à 1000 f. au dessus du dernier cours coté, soit à 24.000 f. l'une, vos deux Actions de la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie.

Nous sommes en négociation pour la vente des diverses autres actions jusqu'à concurrence de la somme indiquée par vous.

Aussitôt que nous aurons terminé ces opérations nous vous en donnerons le compte, et en porterons le produit au crédit de la Banque Anglo Autrichienne sous avis.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée

Mallet Frères et Cie

Nous venons de placer 7 Actions de la Cie La France à F. 3.500.–

232

Monsieur le
Prince Léon Sapieha
Heidelberg

PARIS
PL. DE LA MADELEINE
6e 4 AOUT 66

BAD. BAHNPO
5 AUG 66

FRANKREICH
über
BADEN

D. 4/8 1866.
Mallet
B. 9/8 1866.

Paris le 8 Juin 1866 484

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Heidelberg

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 4 Ct. et de vous donner avis, que nous avons de nouveau vendu pour votre compte

10 Actions Phenix Vie à 1200

5 " Phenix Incendie à 4200

Agréez Monsieur, nos salutations distinguées

Mallet frères & Cie

283.

D- 8/8 1866.

Mallet

C 13/8 1866

Paris le 9 Juin 1866 485

Monsieur le Prince Léon Sapieha.
Heidelberg

Monsieur.

Nous nous confirmons notre lettre d'hier, et prenons la présente pour vous donner avis que nous avons vendu pour votre compte:
14 Actions de la Métallurgie au prix de F 475. l'une.
L'achat de ces Actions reprend en même temps les 504 de Rente 3 % en Garantie.

Agréez, Monsieur, nos salutations les plus distinguées

Mallet frères & C.ie

Ce prix pour la Métallurgie représente un peu plus que la valeur du capital et de la reserve qui a été diminuée par de grosses pertes dans ces derniers temps.

234.

D - 9/8 1866

Mallet

C 14/8 1866.

7

486

Paris le 14 Août 1866

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Heidelberg

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous donner avis que nous avons de nouveau vendu pour votre compte:
6 Actions de la Cie l'Urbaine (Incendie) à 125 % de prime soit à F. 6450 l'une
L'acheteur de ces Actions est en même temps acheteur des F. 216. de Rte en garantie, au cours moyen du jour du Transfert
Nous vous remettons sous ce pli, une Circulaire de la Faillite de la Société de l'Aveyron, et un pouvoir.
Veuillez, si vous accédez aux propositions y contenues, nous retourner le pouvoir, muni de votre signature précédée des mots „Bon pour pouvoir"

Agréez Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués

Mallet frères

P.S.

D. 14/8 1866.

Mallet

C 19/8 1866

487

Paris le 12 7bre 1866.

Monsieur le Prince Léon, Sapieha

Vienne.

Monsieur

Par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 26 juillet dernier vous nous donniez l'ordre de réaliser partie de vos valeurs en dépôt chez nous, jusqu'à concurrence d'une somme de Deux Cent mille francs, environ, que vous désirez remettre à la Banque Anglo-Autrichienne à Vienne.

En vertu de cette autorisation nous avons vendu pour votre compte les valeurs suivantes :

art 281

Lg 400. 5% Sarde à la bourse de Londres du 3 7bre

à 70% Lg 280 . . moins les frais de

" 1.18.0 réclamés

net Lg 278.2 . au change de 25.25 Fr 7022.

à déduire :

m/ Commission	1/4%	17.55	
Courtage	1/8	8.75	32.00
Lettres & Chargement		5.70	

net Fr 6990.

à votre crédit.

236.

Plus :

10 actions Phénix (Vie) à 4 % de prime sur action de 5000, soit Fr 2000.

& 1000 f à ajouter pour le versement effectué " 10000.

Fr 12000.

7 actions de la Cie la France (I.) à 68 % de prime par action de 5000 f soit Fr 23800.

Plus le versement de 100 f effectué sur chaque action " 700.

Fr 24500

7 actions du Phénix (Incendie) à 4200 f l'une Fr 29400.

2 actions de la Cie Générale (Vie) à 24000 f Fr 48000.

2 actions de la Cie La Nationale (Incendie) à 190 % bénéfice sur 5000 f ca. de l'action Fr 19000.

6 actions de la Cie l'Urbaine à 125 % de prime sur action de 5000 f Fr 37500.

Plus le versement de 200 f effectué sur chaque titre " 1200.

Fr 38700.

216 f de Rente 3 % en garantie à 68.92 1/2 Fr 4962.60

14 actions de la Mélusine à 7 1/2 % de prime sur actions
de 5000 f. soit £ 5250.
& le versement de 100 f. qui a été effectué " 1400.

£ 6650.

Et enfin
504 f. de Rente Ville garantie à 69.17 1/2 £ 11621.40

toutes ces ventes s'élevant ensemble à la somme de
£ 194834., dont nous retranchons :

487.10	Commission	1/4 %
739.60	243.50	Courtage 1/8 %
	9..	Timbres

£ 194094.40 Net dont votre compte a été crédité à diverses dates.

Nous vous débitons par contre de
£ 200,000., Valeur ce jour par le Crédit de la Banque Anglo Autrichienne à Vienne à qui nous allons en écrire.

Agréez, Monsieur, nos salutations très distinguées.

Mallet frères

£ 6990. d'une part
" 194094.40 de l'autre

£ 201084.40 total Général.

D. 12/9 1866

Mallet

O 17/9 1866.

PARIS
42
SEPT.
66
PL. DE LA MADELEINE

Monsieur le Prince Léon Apicha

Vienne

5

Autriche

1-3 N
WIEN
14 - IX

8

489

Paris, 11 Décembre 1866.

Monsieur Le Prince L. Sapieha
à Leopol.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre Lettre du 2 Courant;

Conformément à vos ordres, nous avons fait payer à Madame la Comtesse Isabelle Działynska,

art 416 Fcs 956.30 - dont quittance inclose à votre débit.

Agréez, Monsieur, nos Sincères Salutations.

Mallet frères

237.

(2 12)

D. 11/12 1866.

Mallet

Ce 16/12 1866

PARIS
6E 11 DEC. 66
PL. DE LA MADELEINE

32

Monsieur
Le prince L. Sapieha
~~Léopol~~ ~~Wien~~
Lemberg (Galicie Autrichienne)

9 11 FR.
WIEN
19 XII

E.R.G.
12 DEC 1866

10 A

N°. 434

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & C.ie** pour le compte de Monsieur le Prince Leon Sapieha

la Somme de Neuf cent cinquante six francs 30c

dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 10 Xbre 1866

J. Roumy.

F 956.30

492

Paris, le 16 Février 1867

Monsieur le Prince L. Sapieha
Léopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte chez nous, arrêté au 31 Décembre
Il présente en votre faveur un solde de F 3354
dont nous vous créditons à nouveau. Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord

Agréez Monsieur nos salutations empressées

Mallet frères

Nous vous avons crédité val. 10 Ct de F 774.50 pour dividende à 3% de la faillite de l'Aveyron
Nous vous donnons ci contre suivant vos désirs le relevé de vos valeurs, avec leurs cours.

238

75	Acᵒⁿ Tirage de la Hᵗᵉ Seine	pour mémoire
5	" " " Jouissance	"
10	" la Générale (Incendie)	F 51500
2	" la Nationale (")	" 10000..
1	" Neptune	pour mémoire
10	" Grêle	50 % perte
£ 800	Cᵃˡ 5 % Anglo Sarde	70 %
F 825	Rᵗᵉ 5 % Turc	31
2	Acᵒⁿ Société Générale	540..

D. 16/2 1867

Mallet frères

O 20/2 1867

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Léopol
Galicie Autrichienne

PARIS
16 FEVR. 67

Paris, 21 Mars 1867. 494

Monsieur Le prince L. Sapieha
à Léopol.

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 13 courant; Conformément à votre demande, nous avons acquitté à votre débit:

fr. 374.10 , facture Mme Danoux,
" 80-. " Delle Picard,

art 87. fr. 454.10 Ensemble, dont nous vous remettons quittances incluses.

Veuillez nous reconnaître de ces sommes.

Nous avons reçu pour votre compte:

fr. 2750-. Dividende à fr. 36.66 sur 75 actions du Tonage de la Haute Seine.
" 500-. Remboursement de une action No 1205 même Compie.

fr. 3250-. Ensemble, à votre crédit, valeur 19 Mars.

Agréez, Monsieur, nos sincères salutations.

Mallet frères

239

D. 21/3 1867

Mallet frères

O 26/3 1867



495

8, Rue d'Alger, 8

Mme DANOUX

Successeur de Mme BLAISE

LINGERIE, BRODRIE, DENTELLES

TROUSSEAUX & LAYETTES ROBES ET CONFECTIONS

Commission pour Paris, la Province et l'Etranger.

PAYÉ PAR MALLET Frères & Cie

Doit Madame la princesse Sapieha

Paris, le 7 1866

Lith. Fleury, r. N.-S. Merri, 40

	25 50	guipure noir	10	25	
Dla Mamy 37.50	1 25	id à	30	37	50
" 57/60.	24	galon gaie	2.40	57	60
	2	guirlandes marguerite	5	10	"
Un crin 22	2	crinolines couleur	22	44	"
116/10	2	id crin	10	20	"
	12	mouchoirs et chiffre		30	"
	2	paires bas laine blanc		6	"
	2	id blanc et bleu		6	50
	6	id coton blanc	5	30	"
	6	id fil d'écosse couleur		36	"
	2	velours noir à	1.25	2	50
	4	guirlandes à	5	20	"
	1	col et manche brodé		12	"
	2	cravattes	1.75	3	50
	1	mouchoir à pois		6	50
	1	chemisette foulard cluny		25	"
	1	caisse		2	"
				374	10

pour Aiguier L. Janoux

20 Mars 1867

polecono 13/3 867 374 - 10
80
454 10

z tych frs 116 na Księżnę Leonowę

Note de Mlle Picard

~~116~~
~~258~~
~~80~~
~~338~~

232
22
210

259
40
71

Mme Damoux
et Mlle Picard,

102
150
62

496

Boulevart Malesherbes, N° 42.

Melle PICARD.

Corsets, Ceintures Elastiques et Sous-Jupes.

Paris, le 5 Septembre 1866

Lith. G. Rouzeau, 5, rue Lassus, Belleville.

PAYÉ PAR MALLET Frès & Cie

Fournie à Madame la Princesse A. Saphiea

deux corsets ceintures à mécaniques à 40f f. 80

Pour acquit
E. Picard

J. S. Voudra bien prendre note de mon changement de domicile en tête de cette facture

RAR MALLET Lyre & Co.
LYLE

258
80

374.10
80
454.10

Paris, le 25 Avril 1867

498

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Lipol

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous bordereau d'encaissement montant à F. 43125 — à votre crédit

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mallet frères

Bordereau.

Intérêts.	Divid.de	Echéance	Actions	Oblig.ns			Produit.
Solde du	150.	1 Ct	2		d'ass.ces la Nationale (Incendie)		F. 1100
Prime		"		s/	F 100 Rte 3%	en garantie	25
	4200 f		42		d'ass.ces la Générale (Incendie)		42000
							F. 43125
							F.

~~Art. 118~~

240

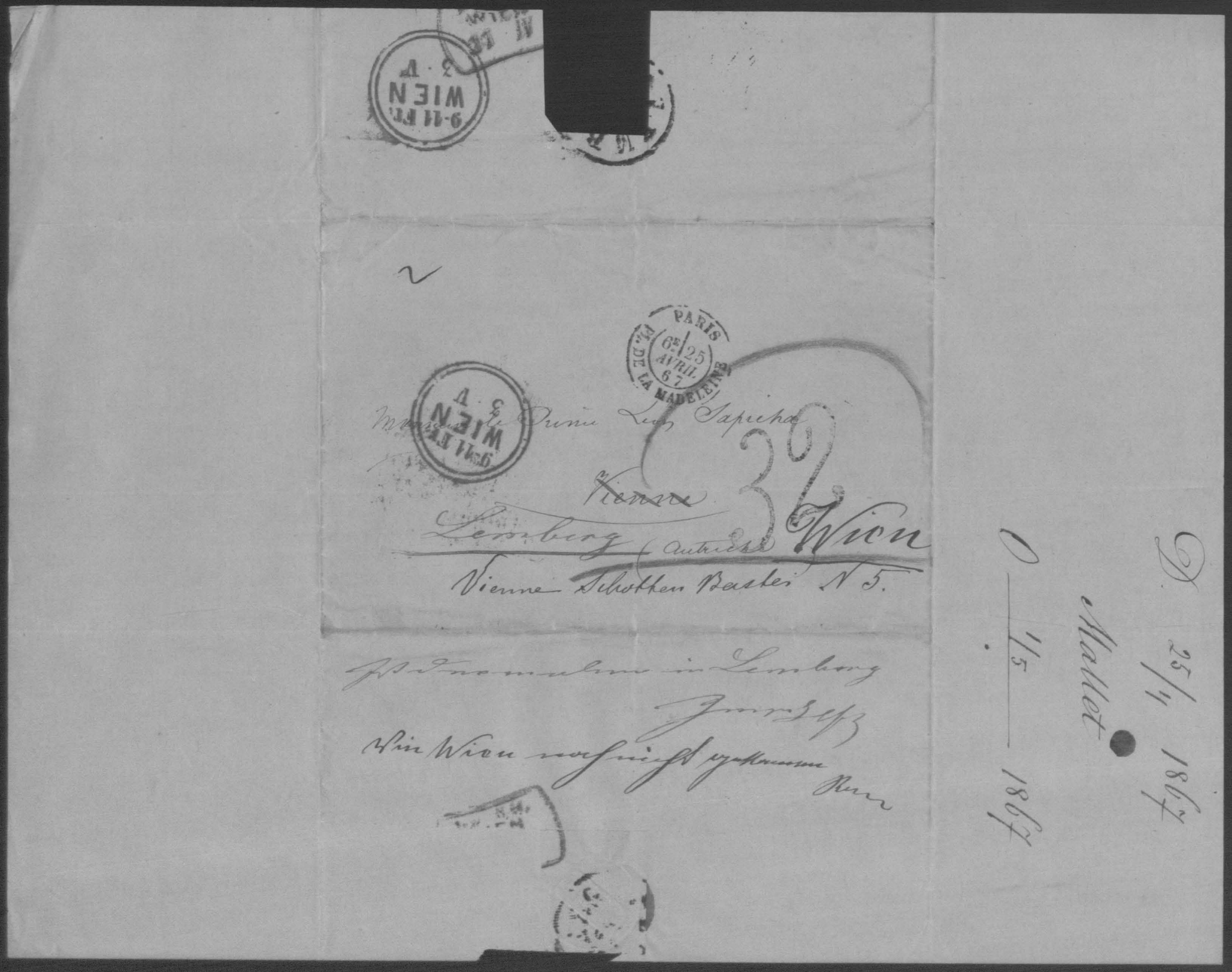

2

PARIS
6E 25
AVRIL
67
Pl. DE LA MADELEINE

9-11 FT.
WIEN
3. V

Monsieur le Comte Leon Sapieha

~~Vienne~~

~~Lemberg~~ (Autriche) Wien

Vienne Schotten Bastei N 5.

32

Ist d. Nachmittag in Lemberg

Zurückgeschickt

Wie Wien noch nicht gekommen

Rein

D. 25/4 1867

Mallet

O 1/5 1867

500

Paris 2 Mai 1867.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Vienne

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de vous adresser hier, sous bande, trois imprimés dont nous vous prions de prendre connaissance ; ils sont relatifs à la faillite de la Société des Houillères & fonderies de l'Aveyron.

Nous appelons particulièrement votre attention sur le projet présenté par M. Desseligny, ancien Directeur des Usines du Creuzot & appuyé par MM. Alf. André Marcuard André & Cie & Comte de Gasco, créanciers de la Société de l'Aveyron, de former une société pour le rachat des Etablissements de l'ancienne Société en faillite & d'admettre tous ses créanciers, comme actionnaires de la nouvelle société pour le montant du dividende qu'ils recevraient de la faillite, lequel pourra s'élever à 60 % environ, dans le cas de vente des dits établissements sur la mise à prix fixée à 3,500,000 f. „

Votre créance a été admise au passif de la faillite pour la somme de 22,704 f. „

Nous croyons que la majeure partie des créanciers entrera dans la nouvelle société.

Veuillez, Monsieur, nous donner vos instructions & recevoir l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Mallet frères

241





N.M. WIEN

PARIS
2 MAI 67
R. DE LA MADELEINE

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Vienne.
(Autriche)

32

D. 4/5 1867
Mallet frères
O 5/5 1868

501

Lwów 3 maja 1867.

Jaśnie Oświecony Mości Książę

Pan Hrabia Władysław Zamoyski przysłał mi wylosowany List Zastawny galicyjski Ser. III. który zrealizowałem i otrzymałem 1050 zł. Wal. Austr. — poprzednio odebrano za kupony LXg. 100 zł. razem należy JW Hrabiemu Zamoyskiemu 1150 zł. Pieniądze te wzięty do mego dziennika na bieżące wydatki, a należytość JW Hrab. Władysława

fl 1150 po fl 10,52 za fo 20 = fo 2186

239

raczy J.O. Książę przez Malletów wypłacić

Paki z tapetami przejrzałem i znalazłem wszystko zgodnie z rachunkiem fabrykanta

Jaśnie Oświeconego Księcia

najniższy sługa

J Horoszkiewicz

Wiedeń 5/5 867

Hr Wład Zamojski w Paryżu

Kochany Władysławie

P. Horodzkiewicz zawiadomił mnie, że za List Zast. Gal. wylosowany, który mu posłałeś, odebrał fl 1050 Wal. Austr. Poprzednio odebrał za kupony L. Z. Gal fl 100. Razem należy ci się fl 1150. To po kursie dzisiejszym fl 10,52 za fr 20, dają fr. 2186. Które dziś poleciłem Mattetom aby ci wypłacili.

Polecam się Waszej przyjaźni

L. Sapieha

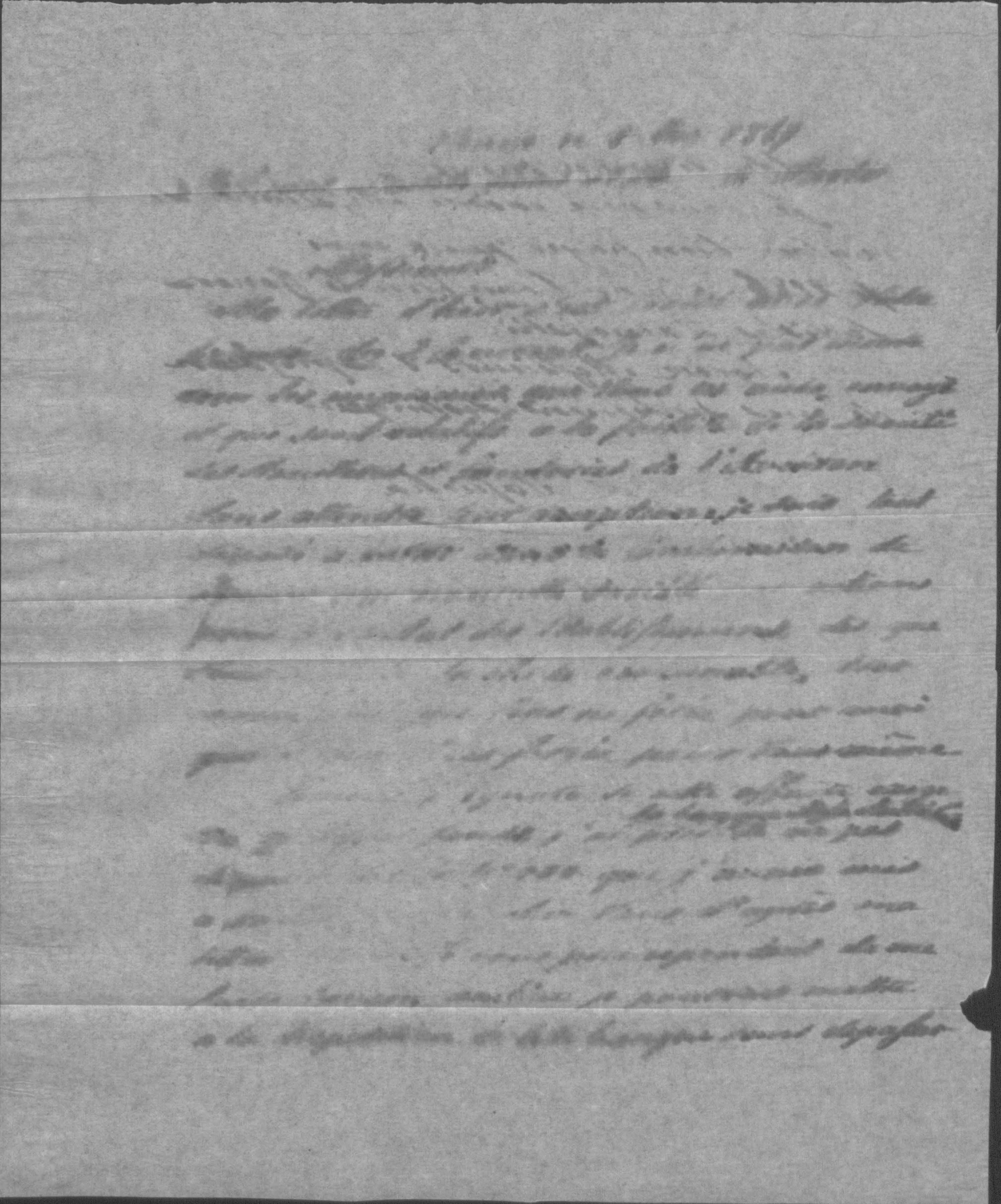

Paris 9 Mai 1867 506

Monsieur le Prince L. Sapieha
Vienne

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos lettres des 4 & 5 Cr.

Suivant l'ordre contenu dans la 1ère nous vous avons débité de
F. 40,000. " Valeur 6 Mai par le crédit de la Banque anglo Autrichienne à Vienne
En réponse à votre seconde relative à la Société des Houillères de l'Aveyron, Nous vous prions de vous dire que nous adhérerons pour vous jusqu'à concurrence du dividende (de 60 % environ) qui vous reviendra sur votre créance de 22704. C'est ce que nous faisons pour nous & nos autres amis. Il n'y aura donc pas lieu de verser de nouveaux capitaux.

L'adjudication devant avoir lieu le 11 Cr, nous vous informerons de ce qui aura été fait.

Note est prise de payer
F. 2186. à Mr le Général Ladislas Zamoyski

Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées

Mallet frères

art. 127

242

1-3 N.M.
WIEN
11 V

PARIS
6E 9
MAI
6
PL. DE LA MADELEINE

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
32
Vienne
(Autriche)

D. 9/5 1867
Mallet
O 12/5 1867

508

Paris le 14 Fevrier 1868

Monsieur le Prince Leon Sapieha
à Léopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous accuser reception de votre lettre du 23 Janvier, couvrant une lettre de Mr le Cte Jean Zamoyski par laquelle il vous crédite auprès de nous de

F. 7000.- que nous avons portés à votre crédit.

Conformément à vos instructions nous avons crédité la Banque Anglo Autrichienne de Vienne de

F. 7000.- par votre débit

Le 6 Ct nous avons adressé à la Banque Anglo Autrichienne à Londres, conformément à vos instructions

10 Obl.ons Grand Trunk Canada

£ 133. en 6 certificats Fourth Preference Stock &

" 3.7.7 en 5 Attestations " "

Conformément à vos désirs nous vous remettons sous ce pli l'extrait de votre compte, arrêté au 31 Decembre, en soldant en votre faveur par

F. 16196.- dont nous vous créditons à nouveau.

Veuillez l'examiner et nous dire si nous

240

Sommes d'accord.

Nous vous donnons d'après vos désirs le relevé de vos valeurs, ainsi que leur évaluation au 31 Décembre

Il nous a été impossible d'obtenir la cote des Actions du Sonage de la Haute Seine, il ne se fait pas de transactions sur cette valeur

Agréez Monsieur, nos salutations les plus distinguées

Mallet frères

Relevé des Valeurs

F. 444 Rte 3% Français	à 68.35	F 10115.80
" 3937 " " " (Bangue)	à "	" 89698.-
" 100 " " " (La Nationale)	à "	" 2278.35
2 Actions La Nationale Incendie	à 10000	" 20000.-
49 Obligs Forges & fonderies de l'Aveyron		" mémoire
74 Actions Sonage de la Haute Seine		" .....
4 " " " " (Jouissance)		" .....
10 " La Générale	à 55000 F	" 550.000.-
2 " Société Générale	à 500 F (vers 250 F)	" 500.-
16 Obligs Piémont (1849)	à 750	" 12000.-
F. 825 de Rte 5% Turc	à 32.50	" 5362.50
L 40 de Rte 5% Anglo Saxe	à 80%	" 16000.-
10 Actions La Générale Grèce		" .....
1 " Neptune		" mémoire
10 " Sucrerie Raffinerie Bourbon		" mémoire

64

TARIS
6E 14
FEVR.
68
PL. DE LA MADELEINE

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Léopol

Galicie Autrichienne

85
60
145

D. 14/2 1868
Mallet frères
O 18/2 1868

Paris le 11 Mars 1868.

Monsieur le Prince Leon Sapieha
Lemberg

Monsieur.

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 4 Cr.
suivant votre désir, nous avons crédité la Banque Anglo
Autrichienne à Vienne, par le débit de votre compte de
F 10.000 -. Valeur 9 Mars

Agréez, Monsieur, nos salutations très distinguées

Mallafrembe

32

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Leopol.
(Galicie Autrichienne)

PARIS
PL. DE LA MADELEINE
6E 11 MARS 68

LEMBERG
11 MARS 68

D. 11/3 1868
Mallet frères
15/3 1868

5

572

Paris, le 5 Mai 1868

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Vienne

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons reçu de M. le Cte J. Zamoyski pour votre compte F. 11000 à votre crédit valeur C. C.

Agréez Monsieur, nos salutations distinguées.

Mallet frères et Cie

and 187/68

245

Bezahlt. 32 kr

PARIS
BL. DE LA MADELEINE
5 MAI 68

Monsieur le Prince
Léon Sapieha

ulica Sierocka ~~[illegible]~~ in Lemberg
(Autriche)

D. 5/5 1868
Mallet frères

O 9/5 1868

5

514

Paris le 20 Mai 1868

Monsieur le Prince L. Sapieha
Leopol

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 14 Ct.

Nous agirons pour le mieux de vos intérêts dans l'affaire des Houillères de l'Aveyron.

Votre compte est actuellement créditeur de Fr 51,000. environ; veuillez nous dire comment nous devons vous faire l'envoi de cette somme.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Malles Frères

art. 178/68

Il vous revient pour votre créance contre la faillite des Houillères de l'Aveyron 28 actions de la Nouvelle Société lesquelles seront liberées au moyen des répartitions de la faillite de l'ancienne Société. L'avis que vous nous remettiez est relatif à une première répartition de 20% que nous avons deja régularisée.

246

LEMBERG 24/5 11

PARIS 6e 20 MAI 68 PL. DE LA MADELEINE

32

Monsieur
le Prince Leon Sapieha
Leopol
autriche

D. 20/5 1868
Mallet frères
O 23/5 1868





Paris le 13 Aout 1868.

576

Monsieur Le Prince Léon Sapieha.
Vienne.

Monsieur,

Nous sommes honorés de votre lettre du 6 Ct.,
Suivant votre ordre, nous avons fait payer à Mademoiselle J. Rousset
F 1500-, contre quittance incluse, dont vous êtes débité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallespuer Sz

247

3

D. 13/8 1868

Mattel freres

O. 18/8 1868

Monsieur le Prince Léon Sapieha

~~Vienne~~

Lemberg Autriche

Lemberg

LEMBERG 17/8 10 A.

11-1 M
VIEN
15 [illegible]
[illegible]

517

N° 38

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur Le Prince Léon Sapieha. la Somme de Quinze cents francs. dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 10 Août 1868.

F. 1500.-

J. Rousset.

Paris le 18 Septembre 1868

Monsieur le Prince von Sapoucha
Léopol

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser reception de vos deux lettres des 27 Août & 13 Cr.
La première nous remet un avis du tribunal de Commerce de Paris concernant la faillite des fonderies de l'Alcyon.
Le dividende vous revenant pour votre créance doit vous être payé en Actions de la nouvelle Société à laquelle vous avez adhéré.
Enfin de liquidation seulement il vous revendra un petit solde en argent, que nous vous ferons connaître.
Vous êtes dès à présent propriétaire de 28 Actions de la nouvelle Société qui doivent vous être délivrées aupoint le réglement final des Comptes avec la faillite de l'ancienne Société.
Conformément aux instructions contenues dans la seconde nous crédisons Mr le Comte Jean Zamoyski par votre débit de
Fr. 5280.93 Soit au change de 3.42
Fr 18060.60.

Suivant votre ordre nous nous remboursons du

cette Somme sur la Banque Anglo
Autrichienne à Vienne

Agréez, Monsieur, nos Salutations les plus distinguées

Stallmann & Co

D. 18/9 1868

Mallet freres

O 21/9 1868

Monsieur le Prince Leon Sapieha

a Léopol

Galicie Autrichienne

Paris 19 Dbre 1868

521

Monsieur le Prince Leon Sapieha
Vienne

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 16 de ce mois Suivant votre demande, nous payerons à Madame la Comtesse Josephine Zamoyska la somme de f 2578.45 Le solde de votre compte, réserve faite du chiffre ci-dessus, est de : f 55,000 environ, à votre crédit.

Agréez Monsieur, l'assurance de notre consideration distinguée.

Mallet frères

Ci inclus quittance de
Fr 100 payés le 23 8bre à Mr Ad Zamoyski
à vr debit.

248

D. 19/12 1868

Mallet frères

O 24/12 1868



FD

Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Vienne
Autriche





N° 25

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapiéha la Somme de Cent francs dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 23 Octobre 1868

F. 100 —

Adolphe Snigourski

2291

Doit — Monsieur le Prince Léon Sapieha, à Leopol, — Compte Courant & d'ms. chez Mallet frères & Compagnie — Avoir

		£	10000				Par le crédit de la B. anglo-Autrich.	9	Mars	69	6900				£	16196			Solde précédent	31	X^bre	Epogne		
		£	13810				" du Cte Stanislas Zamoyski	20	"	80	11048	Janv	11			984	2/		Escpte " 3937 Rente 3% à la Banque	13	Janv	13		128
			7	10	£		Droit de garde à la Bang.	7	Avril	98	7		7			111			" " 444 "	5	"	5		5
		£	1000				Cuyé à Gadon	23	Juin	121	1710		18			25			" " 100 " à la National	20	"	20		5
		£	230				" " Adam Salomon	11	Juillt	193	433		4			400			Dir^t " " 2 act "	5	"	5		20
			9	60	£		Droit de garde à la Banque	10	"	192	17							2190	" " 74 " Courage, de la Sem	21	Mars			
		£	400				Cuyé à Cyadowski	20	"	202	808							150	" " 6 " Jordy Jame	"	"	81		2219
		£	30	80			" au Moniteur des int. Matériels d 14	3	Avril	215	64	Avril	1			111			Escpte " 444 Rente 3%	5	Avril	96		106
		£	1500				" à J. Rousset	10	"	223	3345		6			25			" " 100 " à la National	7	"			
		£	100				" " Ad. Swigouski	22	8bre	296	296		"			1000			Dir. " 2 act. "	"	"	98		1004
		£	1000				" " Théo. Januszewicz	24	"	298	2980		7			984	2/		Escpte " 3937 Rente 3% à la Banque	8	"	99		974
		£	3000				" " J. Rousset	6	9bre	311	9330		9			281	60		Escpte " 16 Oblig Piémont	10	"	101		284
		£	2578	4/			" " Cte Ant. Zamoyski 1/	22	X^bre				18			38	80		Dir " 2 act. Sté Générale	20	"			
							de la Cne J. Zamoyska	"	"	357	9203		"			1680			Rente 5% de 2 Oblig Piémont à 500	"	"	111		1907
							33665-95			46181			30		39	550			Répartn " 10 act. Cie d'ass. Incendie	1	Mai	122		48251
							Différence des Capitaux au 31 X					Mai	1		£	11000			Reçu du Cte Jean Zamoyski	6	"	127		13970
								£	15778-4/				6			412	50		Escpte " 871 Rente 6% Brne	10	"	131		540
				383	80		Commission 1/2 % sf 38380 Semestre			366	20414/47	Juin	1			487	50		" " 5% Anglo Sarde	10	Juin	162		789
				31	70		" 1/4 " 12680					Juillt	10			984	2/		Escpte " 3937 Rente 3% à la Bang.	1	Juillt			
X^bre	31		453	2/	£	37	7/ Lettres						1			111			" " 444 " "	4	"			
	"		55909	"			Solde en Sa faveur						6			25			" " 100 " à la National	1	"	137		2094
												8bre	7			984	2/		" " 3937 " 3%	8	8bre	282		2774
													"			111			" " 444 " "	1	"	279		309
													12			12	50		Escpte " 2 Act. Sté Générale	13	"			
													4			25			Escpte " 100 Rente 3%	"	"	287		106
													24			412	50		Escpte " 6% Brne	26	"	300		1236
													28			252			" " 14 Oblig Piémont	24	"	303		763
												9bre				10000			Répartn 10 act. Générale Soc	1	9bre	310		31000
												X	1			500			Escpte " 5% Anglo-Sarde	12	X^bre	347		1731
																			89444-40 110219					
																			Balance des Nombres					140109
													31			583	80		Int. à 1/2 %					
			90028	20						250328						90038	20							250328
																55969			Solde du Cte ci-dessus					

7 10
9 60
45325
46995

Paris, 31 Décembre 1868
Mallet frères & Cie

90038.20
— 27196
62842.20
— 469 95
62.372.25

052

525

Paris, le 13 Février 1869

Monsieur le Prince Léon Sapieha

à Léopol

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte chez nous, arrêté au 31 Dbre

Il présente en votre faveur un solde de F 55.009 -,

dont nous vous créditons à nouveau Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord

Agréez Monsieur nos salutations empressées

Mallet frères

525

251

[redacted]

PD

Monsieur Le Prince Léon Sapieha

Léopol

/ Autriche /

[redacted]

527

Paris le 4 Août 1869

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur,

Nous sommes honorés de votre lettre du 29 Juillet
Vous nous chargez de payer à Madame la Comtesse Josephine
Zamoyska la somme de
F 387. 85 dont nous vous débiterons, Nous en prenons note.

La somme de F 7000 – dont nous étions chargés de vous
reconnaître, d'ordre de Monsieur le Comte Jean Zamoyski, a bien
été portée, suivant vos instructions, au crédit de la Banque Anglo
Autrichienne à Vienne, Valeur 28 Janvier 1868.

Veuillez vous en entendre avec cet établissement et agréez,
Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères

252

Paris, le 12 octobre 1869 528

Monsieur le Prince Léon Sapieha.
Lemberg.

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous bordereau d'encaissement montant à
F. 649-65 à votre crédit

Recevez, Monsieur nos salutations distinguées.

Malleffrémont

Bordereau.

Intérêts.	Divid.de	Echéance	Actions	Oblig.ns			Produit.	
16-94				14	de Piémont		F. 237	15
					Semestre sur 825 f	de Rente 6% Turc	412	50
							F. 649	65
	Nous recevons votre lettre du 6 Cr. Suivant votre ordre nous paierons à Mlle Rousset F. 2362 — dans nous vous débiterons.							
							F.	
							F.	

253

529

Paris le 14 Octobre 1869.

Monsieur le Prince Lésu de Sapicha
Lemberg

Nous Vous confirmons notre Lettre du 12 et & venons Vous remettre tout ce pli le reçu de f 2362. — comptés d'après Vos ordres à M. J. Rousset. Veuillez nous en créditer & agréer nos salutations empressées

Mallet frères et Cie

254.

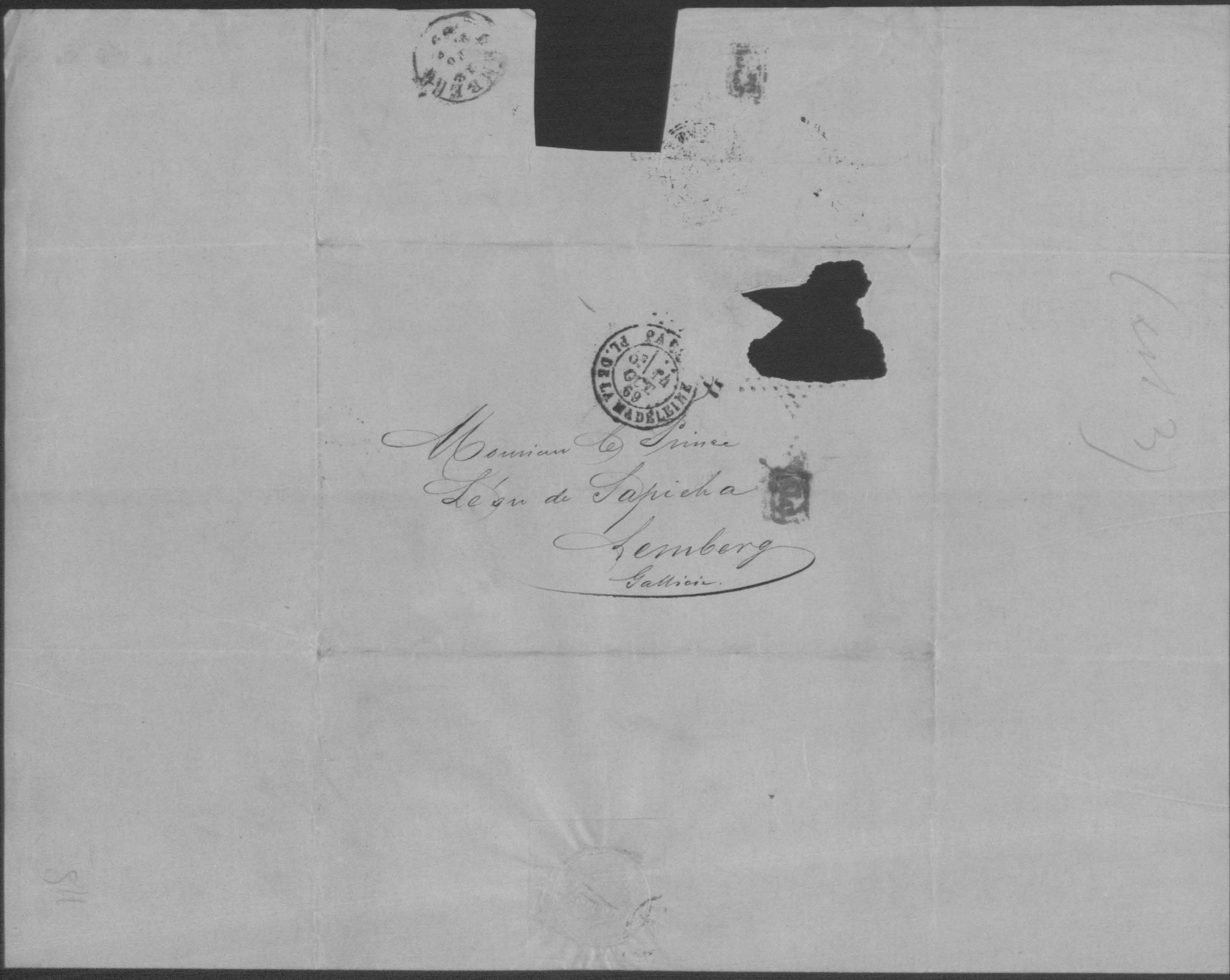
PL. DE LA MADELEINE
Monsieur le Prince
Léon de Sapieha
Lemberg
Gallicie.

N° _____

530

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha la Somme de Deux mille trois cent soixante deux francs dont quittance double ne servant que pour une.

Paris, le 12 Octobre 1869.

F. 2,362.-

J. Rouvet.

532

Paris le 5 février 1870.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Léopol

Monsieur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 31 Janvier.

Suivant votre ordre, nous vous débitons de

F 70,000.— que transportons au crédit de votre compte chez nous de la Banque Anglo-Autrichienne, Valeur ce jour.

Nous annulons la note que nous avions prise de tenir à la disposition de Monsieur le Comte Jean Zamoyski

F 19662.07 suivant votre lettre du 7 Janvier 1869.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Mallet frères et Cie

255

533

Paris, le 2 Mars 1870.

Monsieur Le Prince L. Sapieha.
Léopol.

art. 84/870

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 25 écoulé, suivant l'ordre qu'elle contenait nous avons payé

F. 475.-- à Messieurs C. Gagelin fils & Cie. le 1er Courant, contre quittance incluse, à votre débit

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mathieu fils & Cie

256







PD

Monsieur
Le Prince Léon Sapieha.

Leopol.

Galicie Autriche

N° 380

535

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur Le Prince Leon Sapieha la Somme de Quatre cent Soixante quinze francs dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 1er Mars 1870

F. 475 #

Opigez Gazelin Fils & Cie

534

À LA PROVIDENCE

Rue de Richelieu, 83, en face la Bourse

CONFECTION PARISIENNE

GRANDE MÉDAILLE D'OR

1867.

CHÂLES DE L'INDE
FABRIQUE
DE HAUTES NOUVEAUTÉS
ETOFFES DE SOIE
DENTELLES

CACHEMIRES FRANÇAIS
ATELIERS
DE CONFECTION
POUR ROBES
& MANTEAUX

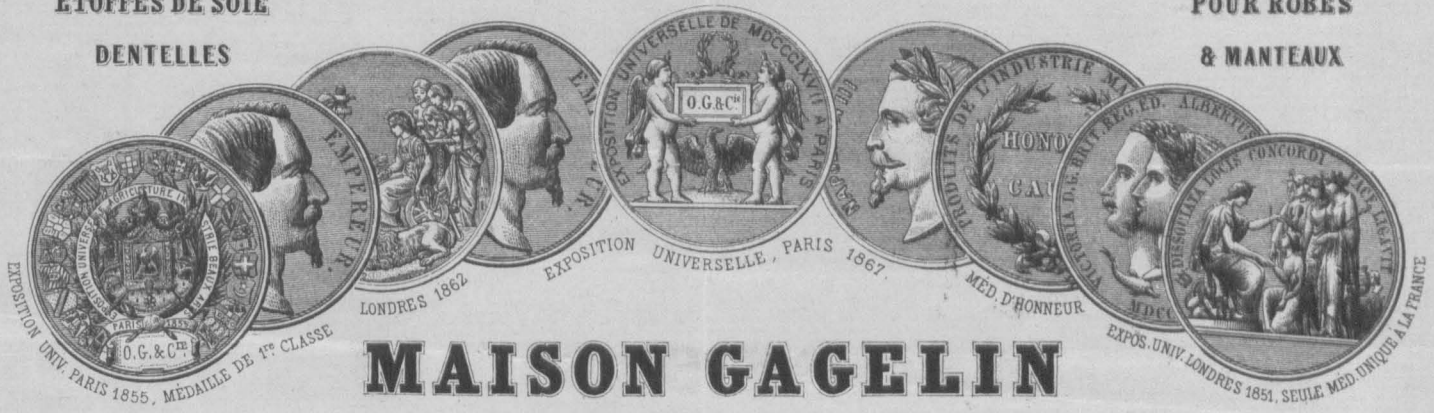

EXPOSITION UNIV. PARIS 1855, MÉDAILLE DE 1re CLASSE — LONDRES 1862 — EXPOSITION UNIVERSELLE, PARIS 1867. — MÉD. D'HONNEUR — EXPOS. UNIV. LONDRES 1851, SEULE MÉD. UNIQUE A LA FRANCE

MAISON GAGELIN

OPIGEZ-GAGELIN & Cie

Madame La Ptte Leon Sapieha Doit

Paris, le 29 Septe 1869

PAP. VALLET R. MANDAR, 14

		1		Paletot Drap noir			225	"
				Pr Made La Ptte adam				
		1		Caprice Drap noir			250	"
							475	

537

Paris le 25 Juin 1870

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

art. 242/870

Monsieur

Suivant l'ordre que nous donnait la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 15 Ct, nous avons payé à Mlle Rousset, contre quittance incluse

Fr 4214.60 à votre debit

Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mallet frères

257

Monsieur
Le Prince Leon Sapiéha
Leopol
Gallicie (Autriche)

PARIS
6e
PL. DE LA MAT

PO

538

N° 260

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & CIE** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha

la Somme de Quatre mille Deux cent quatorze francs 60 c

dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 23 juin 1870.

F. Rousset

Fr. -4214.60-

Doit — Monsieur le Bon Léon Sypicha à Léopol — Avoir

1870										
février	6	70 000	"		Bonif.on à la Bque Anglo aut.	5	Janvier	36		25200
Mars	1	475	"		Payé à Opion Fadelin & Cie	1	Mars	60		285
Avril	1	7	10		Renouvellt de Droits de garde	8	Avril	98		6
"	30			4	frais de renouvellement de 5 Lettres	30	"	120		
"	"	7	25	3 25	Charaments & lettres	"	"	120		8
Mai	9	69	"		Vérification de 28 act. Nouvelle de	9	Mai	129		76
Juin	23	4214	60		Payé à Mr J. Rouffet (Livrey)	23	Juin	174		7332
Juillet	5			7 50	Remise 1 coupon 3% Lonciers	5	Juillet			
	"	207	50	200 "	Payé à Mr Drazmowski	"	"	186		384
	12	9	60		Droit de garde à la Bque 2%	12	"	198		17
	14	42	"		Payé à Cie Masson Bey & Bernard	14	"	195		81
						75022.05		30389		
					Diffce en Cte 26182.66 x 265					132086
			182	70	Cour. 1/2 % sur 26540.96 Jemy					
		186	66	2 96	Lettres					
		36503	"		Solde 31 Dbre					
		111711	71							165475

1870										
					Solde precedente	31	8bre	cp		
Janvier	5	111	"		Trimt sur Rente 3%	10	Janvier			
	10	984	25		Divid. 2e sur 1000 à la Bque Nationale	"	"			
	"	25	"		Trimt sur 100 Rente 3% en Garantie	"	"			
	"	400	"		A compte sur 800 sur 2 act. La Nationale (Lastra)	"	"	10		152
Mars	16			2888 "	Divid. sur 3 act. Couvage (Lastra)	17	Mars			
	"	2730	"	175 "	" " "	"	"	76		2074
Avril	6	111	"		Trimt sur Rente 3%	5	Avril	95		105
	6	50	"		Divid. sur 2 act. Sue Cie	7	"	97		48
	"	25	"		Trimt sur 100 Rte 3% (Lastra)	10	"			
	"	1000	"		Divid. sur 2 act. La Nationale	"	"			
	7	984	25		Semt sur Rente 3% à la Banque	"	"	100		2009
	14	243	45		" " 4% sol. Piemonte	15	"	105		285
	28			217 56	Reçu Divid. sur 28 act. Sue dot Houillères (d'Aveyron)	29	"			
	"	680	26	462 70	" 28 "	"	"	119		809
	29	868	75	Lg 14 15.7	Enc.te de 2 coup. 1825 Dte 6706 Lires	30	"			
		"		"	m.s 1% frais à Londres	"	"	120		441
Mai	5	26250	"		Repartition sur 10 act. Aie Cie Enc.	5	Mai	125		32812
	"	300	"		Divid. 2e sur 10 Act. de la Grêle	"	"	125		375
	29	87	50		Semt sur 75 Rte 6% Z	30	"	150		55
Juin	25	448	75	Lg 17.18. 0	nette Semt sur Lg. 800 Sue Anglo Sarde	30	Juin	181		311
Juillet	1	111	"		Trimt sur Rte 3%	5	Juillet	186		206
	12	984	25		" " " à la Banque	13	"	194		1908
	"	25	"		" " la Nationale	5	"	186		46
9bre	4	25	"		" " "	5	9bre	278		69
	6	984	25		Reçu de la 2de Trimt sur Rte 3%	7	"	286		2765
	"	111	"		Trimt sur 444 Rente 3%	5	"	278		308
						111210.71		452.38		
								Bue des Nombres		12023.7
				501 "		Int à 1/2 %				
		111711	71							165475

Sauf E ou O. Paris 31 Dbre 1870
Malle frères & Cie

		36503	"	Solde 31 Dbre
		7	50	datum de l'article du débit du 5 Juillet Remboursement d'1 Coup: Cordel foncier

Relevé des Valeurs en nos mains.

28	Actions del'Aveyron	à	Livres d'avance	mémoire
73	Actions du Canal de la haute Seine.	à	500	F 36500
7	F. de Dividende do.	à		mémoire
2	Actions d'Ass.ces La Nationale (Incie.)	à	215% de bon.ce	" 25300
10	Actions d'Ass.ces La Générale (Incendie)	à	F 63500	" 635000
1	Action d'Ass.ces Le Neptune .			mémoire
10	Actions d'Ass.ces La Grêle .	à	F 1500	" 15000
Lg 800	de Cal. 5% Anglo-Sarde . .	à	70 F	" 14000
14	Obligations de Piémont . .	à	600 F	" 8400
825 F	de Rente (6% Turc.)	à	55 %	" 7500
2	Actions de la Société générale .	à	490 F (moins 250 F versés)	" 480
4381 F	de Rente 3%.	à	51.80	" 75600

543

Paris, le 16 Mars 1871

Monsieur le Prince Leon Sapieha
Vienne

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte chez nous, arrêté au 31 Xbre 1870
Il présente en votre faveur un solde de F 36503. "
dont nous vous creditons à nouveau Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

art. 85/871

Agréez Monsieur nos salutations empressées.
Mallet frères

Suivant votre lettre du 11 fevrier, nous avons payé contre quittance ci-inclure fr 1000. à Mme Nathalie Kolb, à votre debit.
Mfs

5

259

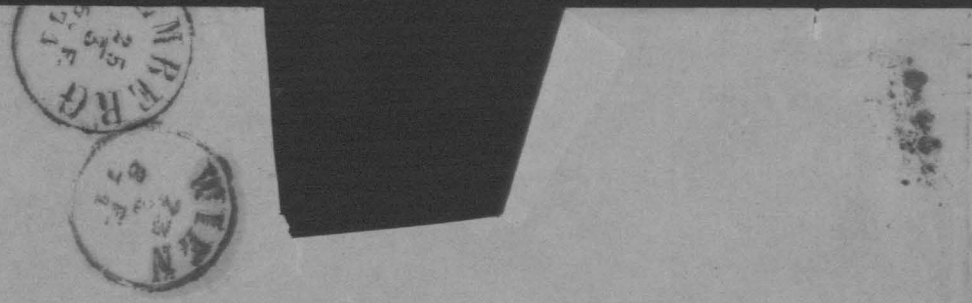



Monsieur le Comte Leon Sapieha

Lemberg

N° 176

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & CIE** pour le compte de Monsieur le Prince L. Sapieha, & comme à compte sur ce que me doivent Mesdames la Princesse Sapiéha née C^sse Zamoyska & la Princesse Sapieha née Princesse Sanguszka la Somme de Mille francs dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 15 Février 1871

Nathalie Kolb

F. 1.000.

549

457

546

Paris le 6 Décembre 1871

Le Prince
Monsieur L. Sapieha
Vienne

art. 324. 336
71

Monsieur

Suivant votre lettre du 1er Cr, nous avons payé contre quittance ci-incluse

f 1302. à Mr Nathalie Kolb
à votre débit.

Agréez, Monsieur, nos civilités empressées.

Mallet frères

261



Autriche

Monsieur le Prince

Léon Sapieha

Vienne

Lemberg

547

N° 111

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Pce Léon Sapiéha la Somme de Treize cent deux francs dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 5 Décembre 1871

Nathalie Koll

F. 1302.

C/

549

Versailles le 14 Avril 1871.

art. 123/871

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Leopol.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 30 Mars dr.

Elle nous parvient à Versailles où toutes les lettres sur Paris sont maintenant dirigées & ou l'accumulation des correspondances, jointe à l'insuffisance des Employés a occasionné beaucoup de retard dans les distributions.

Conformément à votre désir nous créditons la Banque Anglo Autrichienne à Vienne de F. 45000.— dont nous débitons votre compte.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

260.







Monsieur Le Prince

Leon Sapieha

PD Wien

Leopol

Lotterestring N 15.

Autriche

157

Paris le 21 Décembre
1871

Monsieur le Prince Leon. Sapieha

art 340. 349
71

Leopol

Monsieur

Nous sommes honorés de votre lettre du 16 Ct & avons payé contre quittance ci-incluse
f 1000.- à Mr le Dr Galezowski
à votre débit.

Nous vous enverrons prochainement l'extrait de votre compte chez nous arrêté au 31 Ct.

Agréez, Monsieur, nos civilités empressées.

Malleferès aîné

268

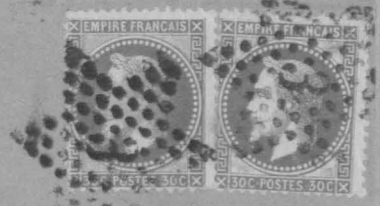



Monsieur Le Prince L. Lou Sapieha

Leopol.

Gallicie Autrichienne

552

N° 189

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Pce Léon Sapiéha la Somme de Mille francs dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 21 Decembre 1871

Dr Gałaszewski
6 rue Mayado

F. 1000.—

254

542

Rok 1871

Malletów korespondencye
w sprawach finansowych
w
Paryżu

554

Rok 1871

Rachunki Malletów

w Paryżu

Copie

555

Doit Monsieur Le Prince Léon Sapieha à Son Compte chez Mallet Frères & Cie Devoir

| | | |

557

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
CONTRE L'INCENDIE

Etablie à Paris, rue de Richelieu, n° 87.

PARIS, le 5 Janvier 1875.

A Mr le Prince Sapieha

ACTIONNAIRE DE LA COMPAGNIE

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les résultats de l'exercice 1874 permettant la distribution d'un à-compte sur le dividende, votre Conseil d'Administration a décidé qu'une somme de **1,500** francs par action serait mise à votre disposition.

En conséquence, à partir du 8 Janvier courant, vous pourrez vous présenter, soit à la caisse de la Compagnie, soit au siége de l'Agence de _____ pour toucher cette première répartition.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

POUR LA COMPAGNIE

Le Président du Conseil,
Bon MALLET

Le Directeur,
DE GOURCUFF

50039 Imp. Vve Renou, Maulde & Cock (1644)

264

559

Paris le 16 Janvier 1875.

Art. 46/875

Monsieur le Prince Léon Sapieha,
Léopol - Galicie

Monsieur,

Nous avons encaissé au crédit de votre compte :

F.	c.	Intér. Divid.	Actions. Oblig.	
92175		Trimestre au 1er Janvier s/ F. 3.687.		Rente 3%.
15000.	"	1500 1 Janv	10	Assurances Générales.

Agréez, Monsieur, nos salutations sincères

Mallet frères

4/2

PAP. JEANNE 68, PASS. CHOISEUL

265

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Léopol

Galicie

561

Art. 54/875

Paris, le 29 Janvier 1875

Monsieur le Prince Léon Sapiéha
Lemberg

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte chez nous, arrêté au 31 Décembre d°
Il présente en notre faveur un solde de F 14943.. dont nous vous débitons à nouveau Veuillez l'examiner et nous dire si nous sommes d'accord.

Agréez Monsieur nos salutations empressées.

Mallet Frères et Cie

Nous possédons votre honorée du 4 courant, y avons payé contre reçu inclus à Mme Stryjanska: F° 159.10. à votre débit.

4/2

Art. 7/875

266





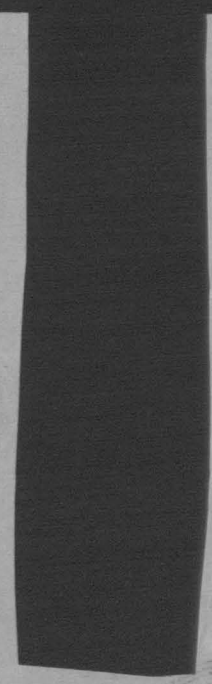



Monsieur
le Prince
Léon Sapiéha

Lemberg
Galicie autrichienne

N° 79

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha la Somme de Cent cinquante neuf francs 10 c dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 8 Janvier 1875

Leocadie Stryjewska

Fr. 159.10

TIMBRE 10 SEINE

762



Paris 27 Fevrier 1875

564

Art. 9i/875

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur,

Conformément aux instructions contenues dans la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 23 courant, nous créditons le compte de la Galizische Créditbank de:

Fr 15.000 —. dont nous vous débitons, valeur ce jour.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères

3/3 875

267

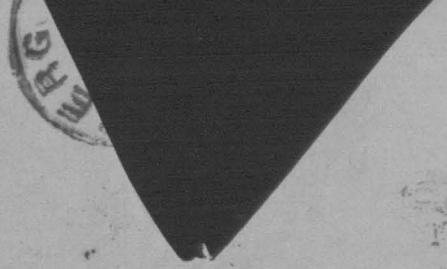



Monsieur le Prince
Léon Sapiéha

Léopol
Gallicie Autrichienne

566

Paris 25 Mars 1875

Art. 127/875

Monsieur le Prince L. Sapieha
Léopol

Monsieur,

Suivant les instructions contenues dans la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 15 courant, nous avons fait payer contre reçu inclus: Fr. 500.–. à Monsieur C. Maryniak, à votre débit, valeur 20 Mars, en Fr. 501.75.– frais à Liège compris.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. Mallet Frères & Cie

30/3 875

268

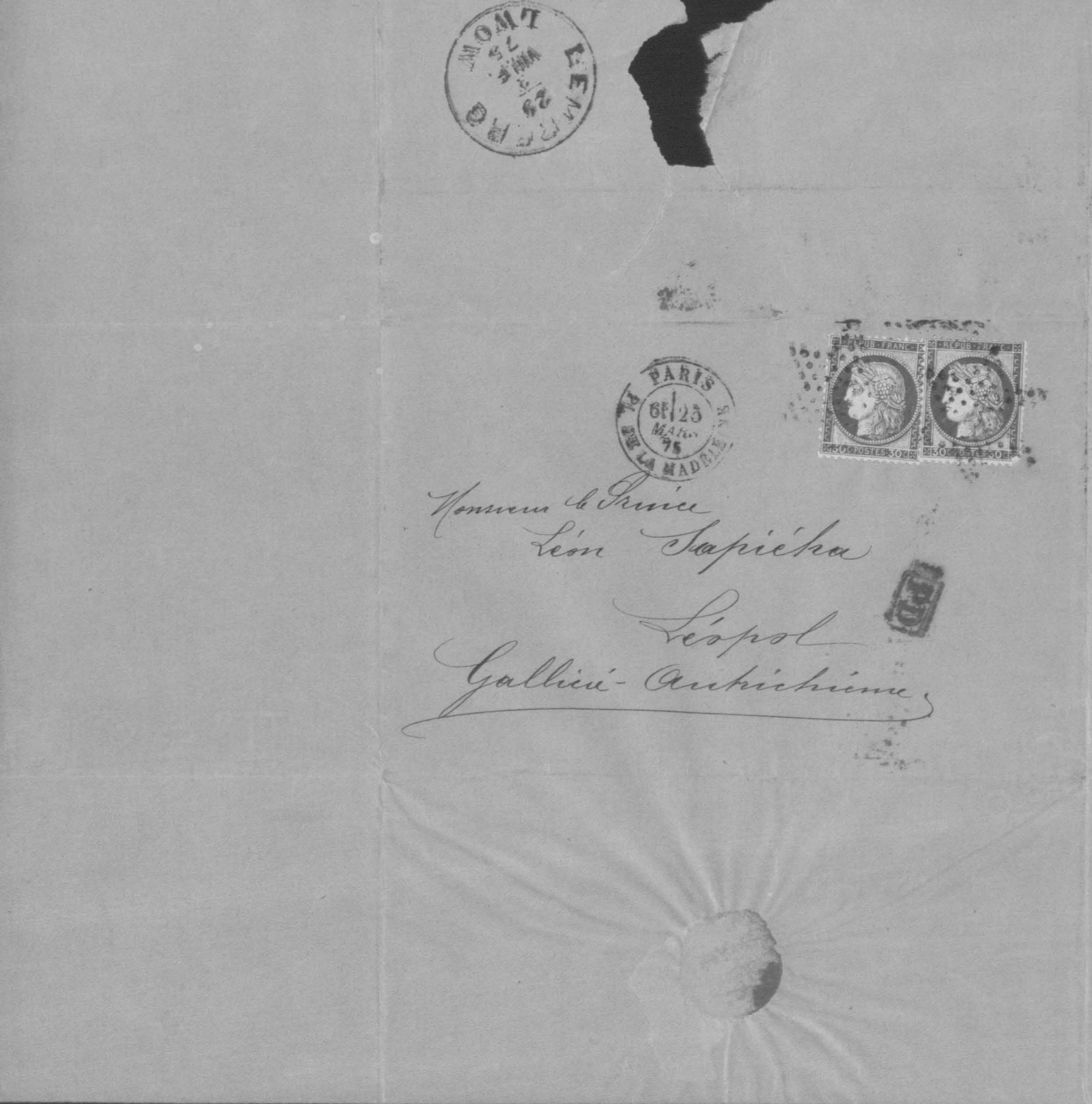

BANQUE DE SERAING

Reçu de Messieurs Mallet frères & Cie à Paris payant pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapicha, la Somme de Cinq-cents francs, dont quittance en double pour ne valoir que simple

Seraing le 20 Mars 1875.

Theodore Maryniak

501.7/ 306

260

267

Paris 10 Avril 1875

569

Art. 147/875

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur,

Suivant les instructions contenues dans la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 3 courant, nous avons payé contre reçu inclus à Mr Poussielgue-Rusand: Fs 1092... dont nous vous débitons.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet Frères Rl

16/4 875

269





Monsieur le Prince Leon Sapieha

PD

Léopol

Galicie Autrichienne

570

Paris 12 Mars 1875



MANUFACTURE D'ORFÈVRERIE
ET DE BRONZES
P. POUSSIELGUE-RUSAND
N°15 RUE CASSETTE
PARIS

MÉDAILLE D'OR — PARIS, 1867
GRAND PRIX — ROME, 1870
G^d DIPLÔME D'HONNEUR — VIENNE, 1873

Madame

J'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui les six chandeliers que vous avez bien voulu me commander. Vous en trouverez ci-jointe la facture, se montant à f. 1092

J'ai été enchanté d'apprendre que l'autel vous a satisfaite, et j'espère que ce travail m'obtiendra votre recommandation pour l'avenir; je vous en remercie à l'avance et je vous prie de me croire

Madame la Princesse

Votre très-humble serviteur

P. Poussielgue Rusand

Madame La Princesse Sapieha, à Léopol
261.
Gallicie

MANUFACTURE D'ORFÈVRERIE
ET DE BRONZES
P. POUSSIELGUE-RUSAND
N° 15 RUE CASSETTE
PARIS

MÉDAILLE D'OR – PARIS, 1867
GRAND PRIX – ROME, 1870
G^d DIPLÔME D'HONNEUR – VIENNE, 1873

PARIS, le 10 Mars 1879

DOI^T. Madame la Princesse Sapieha

Imp. Gaste, Paris

6	Chandeliers N° 160 de 70^c en bronze doré			1080	"
	Caisse et emballage			12	"
	Total			1092	"

261

571

522

N° 11

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince L. Sapieha



la Somme de Mille Quatre Vingt douze Francs dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 10 Avril 1875

pr Duplicata

pr M. P. Poussielgue Rusand

R. Blanc

caissier

F. 1092 "

TIMBRE SEINE cen. 10.

Arch. 1.60/875

Paris 20 Avril 1875

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur,

Nous sommes en possession de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 14 ct. nous remettant signée une carte d'admission pour l'assemblée de la Compagnie d'assurances Générales contre l'Incendie, dont nous ferons l'usage requis.

Contre reçu inclus, nous avons payé à Madame Styjenska:
Fr. 241.65 . dont nous vous débitons.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. Malla frères

1106,33

24/4875

280

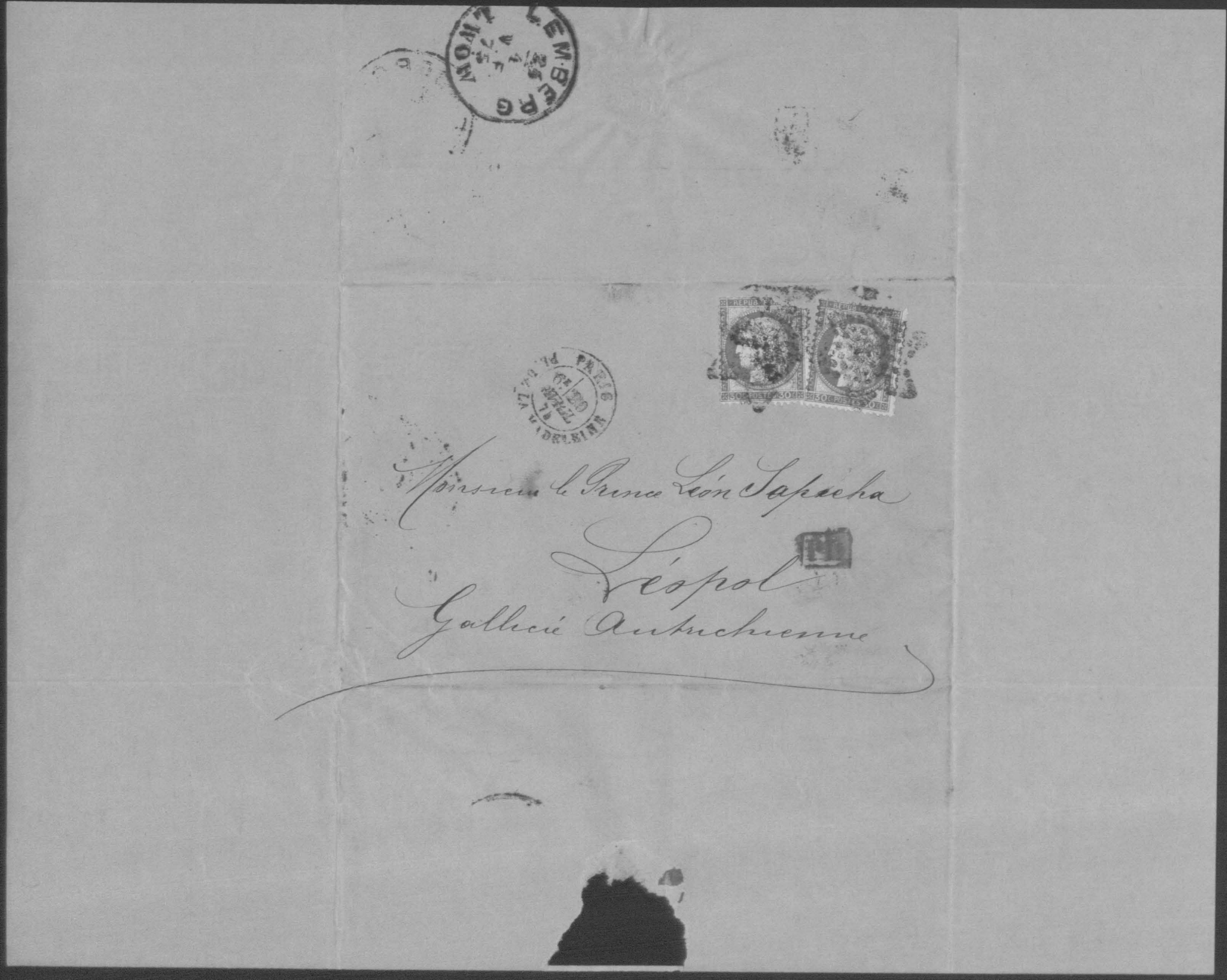

575

N° 34



Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince L. Sapiéha la Somme de Deux Cent quarante-un francs 65 c/ dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 19 Avril 1875

Léocadie Stryjenska

F. 241.65

TIMBRE SEINE cen. 10.

262

577

Paris, le 21 Avril 1875

Monsieur le Prince Léon Sapieha,

Leopol (Galicie)

Art. 162/875

Monsieur,

Nous avons encaissé au crédit de votre compte

F.	c.	Intér. Divid.	Actions, Oblig.
921	75	Trim.e au 1er Avril s/ T. 3.687. Rte 3%.	

Agréez, Monsieur, nos salutations très-distinguées

Mallet frères

24/4 875

PAP. JEANNE. 68. PASS. CHOISEUL

271



Monsieur le Prince Leon Sapieha

Leopol

Galicie

579

Paris le 19 Mai 1875.

Monsieur le Prince Léon Sapiéha

Léopol (Galicie)

Art. 199/1875

Monsieur,

Nous avons encaissé au crédit de votre compte

F. c.	Intér. Divid.	Actions. Oblig.	
55,000 - -	Solde à 5,500 s/	10	Cie d'Assces Générales.

Recevez monsieur, nos salutations empressées

Mallet frères

22/5 875

PAR JEANNE, 68, PASS. CHOISEUL

282







Monsieur le Prince Léon Sapiéha

Léopol

Galicie

PD

Art. 216 . 219 . 208 /
875

Paris 1er Juin 1875

Monsieur le Prince Léon Sapiéha
Léopol

Monsieur,

Nous possédons la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 28 Mai d°, y suivant vos instructions nous avons crédité de:

Fr 20.000 –. la Galizische Créditbank de Lemberg s/d.
" 21.000 –. " Banque Anglo-Autrichienne de Vienne

Fr 41.000 –. ensemble, dont nous vous débitons valeur 31 Mai.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. Mallet frères

5/6 875

273





LEMBERG
15 VIII 75
LWÓW

PARIS
PL. DE LA MADELEINE
6e 1 JUIN 75

REPUB. FRANC. 30 POSTES 30

PD

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol
Gallicie-Autrichienne

Paris le 7 Juillet 1875. 583

Ant. 263/875

Ant. 266/875

Monsieur le Prince L. Sapieha.

Leopol.

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de vos lettres des 23 Juin y 3 Cte.

Suivant vos instructions, nous avons vendu pour votre compte, à la Bourse d'hier,

$ 21,000 Cal 6% Etats Unis à 108 1/4, dont nous vous donnerons le décompte par prochaine.

Nous vous remettons ci inclus, une quittance de F. 14-10. payés à Mr V. Palmé, à votre débit.

Agréez Monsieur, nos salutations distinguées.

Mallet frs

12/7. 875

274



Monsieur le Prince L. Lapucha

~~Léopol~~ Galicie

Krasiczyn

VICTOR PALMÉ
ÉDITEUR DES BOLLANDISTES.
23, Rue de Grenelle St Germain.

B.P.F. 14.10

Reçu de Monsieur Mallet frères & Cie
pour le prince Léon Sapieha. 37 Rue d'Anjou St Honoré
la somme de Quatorze francs. 10 Cm
pour solde de m/ fact. à ce jour.

Prince Léon Sapieha
S.H.

N° 3. Paris, le 5 Juillet 1875

Lith. Barbusse Paris, Cr du Cte 12.

122/491

588

Victor PALMÉ, Editeur des BOLLANDISTES,

RUE DE GRENELLE St GERMAIN, 25.

Releve de Compte de M. la Princesse Sapiéha à Léopol (Gallicie)

Paris, le 26 mai 1875

Lith. du Sénat, Barousse, Paris

Mois	Date	Détail des Marchandises	Doit Francs	Doit Cent.es	Avoir Francs	Avoir Cent.es
74 9bre	20	ma facture 113/84	14	10	"	"
		se composant de				
	1	Catalogue et 1 N° France				
	1	Abonnem.t a la Revue du M. Catholique année 1875			40	"
		à déduire ce que nous vous devions au 8 7bre 73			25	90
					14	10

Madame la Princesse

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci dessus le relevé d'un petit Compte du quel il résulte que vous nous devez la petite somme de 14f 10c que vous pourrez si vous en avez la facilité nous faire régler pour la régularité de nos Comptes.

Recevez Madame la Princesse

l'assurance de mon profond respect

pr Mr Palmé

Mothon

Paris le 10 Juillet 1875

Monsieur le Prince L. Sapicha
Léopol

Ar. S. 266 / 875

Monsieur,

Nous vous confirmons notre lettre du 7 Ct. qui s'est croisée avec la votre du 5 Ct. par laquelle vous nous annoncez avoir autorisé la Banque de Crédit de Galicie à disposer sur nous de la somme de Cinquante Mille francs; nous en avons pris bonne note, et réservons le meilleur accueil à votre traite dont vous ne nous indiquez pas l'importance.

Zapisany 15/7 - 1875 -

Nous profitons de la présente pour vous remettre le compte de vente de vos fonds Américains, savoir

Vendu $ 21000 de Cal. 6% Etats Unis à 108 1/4		$ 22732.50
faisant au change de 5 f. F.		113662.50
Nous en déduisons Cr. 1/4 %	f. 284.15	
Cr. 1/8 %	" 142.10	" 428.35
Timbre & lettre	2.10	
Net		F. 113.234.15

dont nous vous créditons.

Votre compte est débité de F. 189 .. pour frais de timbre des titres à raison de 9 francs pour Mille dollars.

Agréez Monsieur, nos salutations les plus distinguées

Mallet frères

475

588

Art. 273/875

Paris le 12 juillet 1875

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Leopol

Monsieur,

Nous vous confirmons la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 10 Ct.

Elle s'est croisée avec la vôtre du 8 Ct.

Suivant l'ordre qu'elle nous donne, nous vous débitons de F 25,000.— nous disons "Vingt cinq mille francs." par le crédit de "Galizische Creditbank, valeur ce jour.

Agréez Monsieur l'assurance de notre considération distinguée.

Malle frères

18/7 1875

5

276



Monsieur le Prince Leon Sapieha

Leopol.

(Gallicie) p. przemysl

Krasiczyn

590

Paris, le 22 Juillet 1875

Monsieur le Prince Léon Sapiéha
Leopol (Gallicie)

Art. 285/875

Monsieur.

Nous avons encaissé au crédit de votre compte

F.	c.	Intér. Divid.	Actions. Oblig.	
3206.	70	Intérêts	Juillet 75	Sur 21000 $ de Cal 6% Etats Unis, au change de 5.09.
921	75	Trim. au 1er Juillet	4f 3687 „ Rte 30%	

Recevez, monsieur, nos salutations empressées

Mallet frères et Cie

30/7 1875 —

277

Paris 16 8bre 18[illegible]

Monsieur Le Prince Leon Lapicha
Menton

Monsieur

Nous avons l'honneur de recevoir votre lettre du 14 Ct.

Suivant votre demande nous vous ouvrons à la Banque de Menton, un crédit de f 20,000. (Vingt mille francs) par courrier de ce jour.

Agréez Monsieur l'assurance de notre considération distinguée.

21/10 875 Malle frères & Cie

278

1875

8bre	22	payé par Ls Brodes & ad deux mille cinq cents	f 2500
9bre	3	payé par les mêmes trois mille francs	" 3000
9bre	27	payé par les mêmes trois mille francs	" 3000

1876

Janvr	19	Payé par Ls Brodes & Co	972.20
"	19	" par Ls B & Co	2518.50

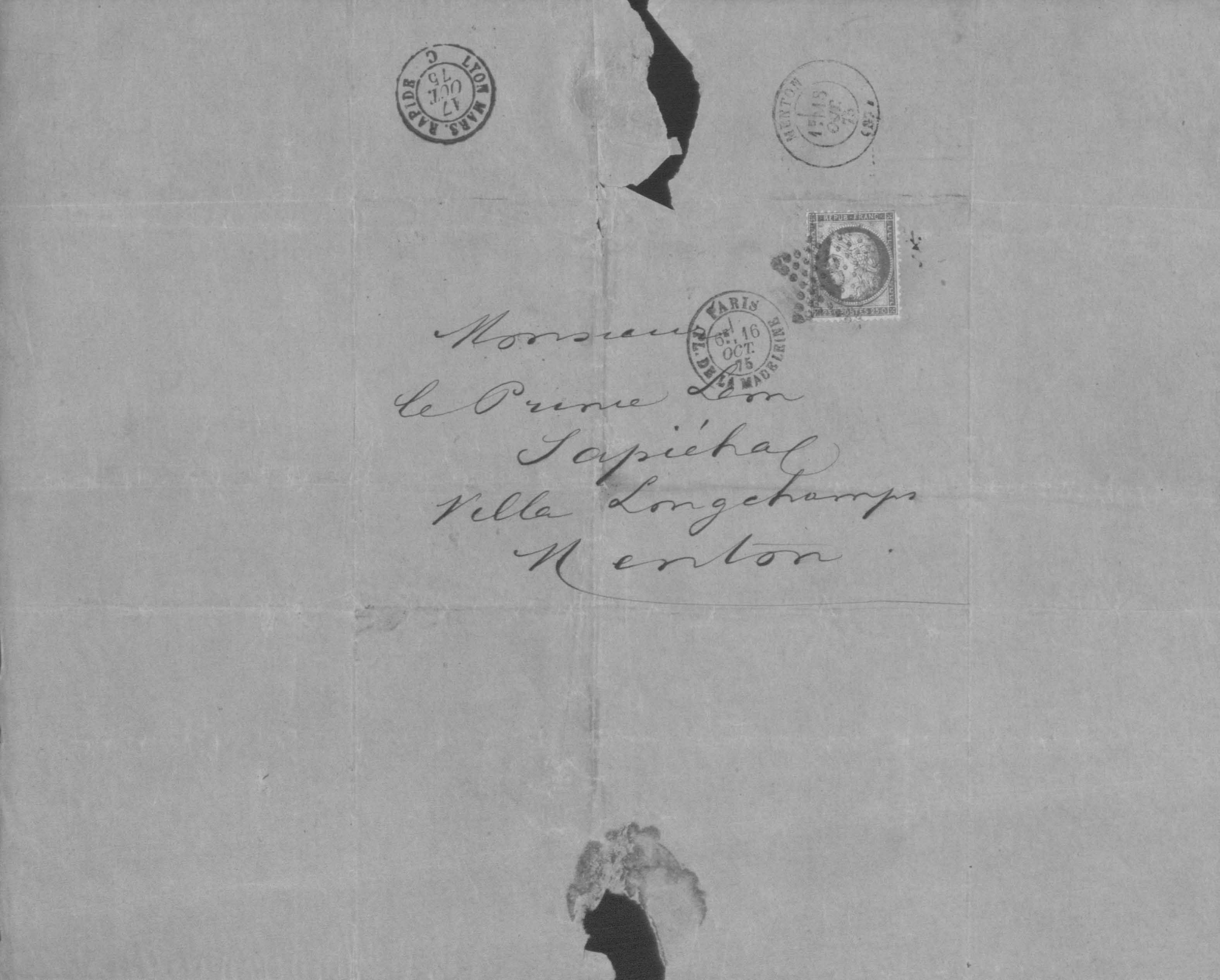

Monsieur
le Prince Léon
Sapiéha
Villa Longchamps
Menton

N.° 592

BANQUE DE MENTON

L.s BIOVÈS & C.ie

Menton, le 19 Janv.er 1876

BORDEREAU pour M.me le Prince L. Sapieha

Sa Remise Paris	Fr.	2500	—
Mr Mallet frères & C			
Contre son Chèque			
Oy Amarante			
avec nos frais			
sur fs. 2500.—			
& fs. 972.20			
À DÉDUIRE	TOTAL FR.	2500	—
Commission et ports de lettres	13 05		
Intérêts Cau sur fs. 972.20	5 45	18	50
Timbre			
	NET FR.	2518	50

PAIEMENT

LITH. VTE REY & SES FILS A PARIS

470

BANQUE DE MENTON

L. BIOVÈS & Cie
MENTON

Menton 20 Octobre 1875

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Menton.

Nous vous prions
Monsieur de vouloir accepter que Messieurs
Ballet frères et Cie de Lyon vous ont
ouvert chez nous un crédit de 20000 francs
que nous tenons à votre disposition.

Veuillez agréer Monsieur le
Prince l'expression de nos sentiments
distingués.

21/10 875

470

N.° 595

BANQUE DE MENTON

L.s BIOVÈS & C.ie

Menton, le 20 Dec 1895

BORDEREAU pour Monsieur le Prince Leon Sapieha

Sa Remise Paris Fr. 3000 —

			3000	—
À DÉDUIRE	TOTAL FR.		3000	—
Commission et ports de lettres		15		
Intérêts		—	15	55
Timbre		55		
	NET FR.		2984	45

27/12 895

PAIEMENT

279

596

N°

BANQUE DE MENTON

Ls BIOVÈS & Cie

Menton, le 3 Nov 1875

BORDEREAU pour Monseigneur Le Prince Sapieha

Sa Remise Mess. Cte Maller frères Fr. 3000 —

B. P. F. Dix-neuf cent quatre-vingt un quatre-vingt quinze centimes que m. tenons à sa disposition

3/11 875 Ls Biovès & Co

			Total Fr.	3000 —
A DÉDUIRE				
Commission et ports de lettres	15	55		
Intérêts			18	05
Timbre 1 Carnet Chèques	2	50		
			Net Fr.	2981 95

M/ Paiement Mille francs 1000

Reste à payer F 1981,95

279

597

N°

BANQUE DE MENTON

Ls BIOVÈS & Cie

Menton, le 21 Octobre 1875

BORDEREAU pour Monseigneur le Prince de Sapieha

Sa Remise Paiement pr Compte De Mallet frères & Cie	Fr.	2500	"
A DÉDUIRE	TOTAL Fr.	2500	
Commission et ports de lettres	12 50		
Intérêts		13	05
Timbre et port pr Paris	55		
	NET Fr.	2513	05

PAIEMENT 21/10 875

279

598

Nous prions Monseigneur
Le Prince Sapicha de vouloir
bien signer les 2 reçus inclus
en échange du reçu de
2500 fr loyer à Mlle de Longchamp
que nous remettrons au porteur

Menton le 21 oct 1875

f 2513.05

P. S. Prière de m. remettre
la Lettre de Crédit p. inscrire le
pays de f 2500 =

21/10 875

BANQUE DE MENTON
Ls BIOVRS & Cie

279

601

Paris, le 13 Août 1875.

Art. 304/875

Monsieur le prince Léon Sapieha
Krasiczyn par Przemysl.

Monsieur

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 7 Courant, suivant laquelle nous créditons la Banque de crédit de Gallicie de:
fr 20000—. dont nous vous débitons
Conformément à vos ordres, nous avons fait vendre vos fr 3687—. Rente 3% au cours de 66.50 à la Bourse d'hier, et vous en remettrons le compte après réglement par l'Agent de Change.

Nous avons pris note de créditer la Banque ci-dessus, du montant de la dite Vente.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères & Cie

15/8 875

281

5

602

3687
66,50
194350
21122
21122
23428550



Monsieur le

León Sapieha

Krasiczyn par Przemysl.

(Galicie Autrichienne)

603

Paris, le 17 Août 1875.

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Krasiczyn
par Przemysl

Art. 307/875

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 13 courant, et vous remettons le compte de Vente de vos 3687 f Rente 3% au cours de 66.50 - ayant produit: fr 81728.50

Nous en déduisons:

- Commission 1/4 %	—	204.30	309.4
- Courtage 1/8 %	—	102.15	
- Timbre du Bordereau de vente, affranchiss.t sautre	—	2.55	

Il reste net: fr 81,419.50

- dont nous créditons pour votre compte la Banque de crédit de Galicie avec laquelle nous vous prions de vous en entendre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet Frères

22/8 875

282

5







Monsieur le Prêtre
Leon Sapieha
Krasiczyn
par Przemysl.
(Galicie Autrichienne)



605

Paris 22 Novembre 1875

Art. 377/875

Monsieur le Prince Léon Sapicha
Menton

Monsieur,

Conformément à l'ordre contenu dans la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 16 courant, nous avons payé contre reçu [illegible] Monsieur B. Zaleski.
F. 600.,, à votre débit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. Malleufrerisaly

21/11 1875

285





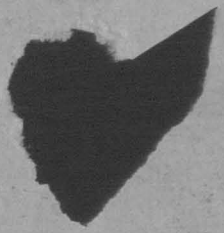



Monsieur le Prince L. Sapieha
Villa Longchamps
Menton





N° 170

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince L. Sapieha

la Somme de Six cents francs

dont quittance double ne servant que pour une

Fr. 600

Paris, le 20. 9bre 1875

Bronislas Zaleski



575

606

Paris 18 Décembre 1875

A.L. 384/875

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Menton

Monsieur,

Suivant l'ordre contenu dans la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, le 14 ct, nous avons payé contre reçus inclus:

F^s 427.10 — à Mme Stryjenska
" 634.. — " " Le Page

F^s 1061.10 — Ensemble, à votre débit

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Mallet frères

20/12 875

284







LYON MARS. RAPIDE
19 DEC 75
C

20 DEC 75 (87)

PARIS
6E 18 DEC 75
PL. DE LA MADELEINE

Monsieur le Prince
L. Sapieha
Menton

609

N° 64

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur Cte Léon Sapicha la Somme de Quatre cent vingt-sept francs 10 c/mes dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 17 Xbre 1875

Leocadie Stryjeński

F. # 427.10 #

TIMBRE 10 SEINE

610

N° 65

Reçu de Messieurs MALLET FRÈRES & Cie pour le compte
de Monsieur Léon Lapicha
la Somme
de Six cent trente quatre francs
dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 17 Décembre 87

Fr 634

L. Le Rgc

Doit: Monsieur le Prince Léon Sapieha à Lemberg. Son Compte Courant chez Maller frères & Cº. Avoir

1875			1749	43				Solde du Cte précédent P.	31	Déc.	1874	Ep.			1875						
Janvier	8		159	10				Payé à Mlle Lewicka Stojenska	8	Janvier	8			12	Janvier	9	15000		A Cte p. 10 actes Cies d'Assce contre l'incendie	11	Janvier	11	1650
Février	27		15000					Remise s. Cte Crédit Anstalt Vienne	27	Janvier	58			8700		2	921	75	Coupons n. p. 387 - Rente 3%	6		5	46
					500			Payé à Cte de Harsymaki à Liège	20	Mars					Avril	12	921	70	" " "	5	avril	25	874
Mars	25		501	75			1	75	Frais à Liège			79			395		27	55000		Divid.des p. 10 act. Cies d'Assce contre l'incend.	28		118	64900
Avril	12		1092						Payé à Cte Potocki Lemberg	12	avril	102			1713	Juin	4	198	01	Reparation finale à 0.766% n. p. 25805.56				
	20		241	65					" à Levada Stojenska	20		110			265					Facilités sur Singer et Sondheim de Anvers	5	Juin	166	308
					20000				Bonifié à Galizische Credit Bank	31	Mai						15	3206	70	£ 630 - Sem. n. £ 21000 - Cie 6% Etat Unis	5	Juillet	186	5963
Mai	31		41000		21000				" à Bque Anglo Autrich. à Vienne	"	"	151			61910	Juillet	5	921	75	Coupons n. p. 387 - Rente 3%	"	"	186	1713
Juillet	6		24	10					Payé à Mr Palmé	6	Juillet	187			26		12	115231	25	Vendu £ 21000 - Cie 6% Et. Un.	12		198	219114
	8		189						Jouissance timb. s. £ 21000 - 6% Et. Un.	8	"	189			357	Août	17	81728	50	3687 f. - Rente 3%	17	Août	229	187157
	10		50000						S. Traite s. Galizische Credit Bank	10						Novembre	46	131	25	Remboursement à 105 1/4 de £ 21000 ci-dessus	12	Juillet	198	2352
					287	15			Comm.s 1/4% s. p. 11866 2/3 Rente de Jmos	"	"													
			435	35	144	20			Cie 1/2% timb. (Américaine)	"	"	191			96317									
	12		25000						Bonifié à Galizische Credit Bank	12	"	193			48250									
Août	11		20000						"	11	Août	228			44800									
					204	30			Comm.s 1/4% s. p. 81728.50 Rente 3%	17	"														
	17		300		104	70			Cie 1/2% Timbre	"	"													
	"		81419	50					Bonifié à Galizische Credit Bank	"	"	239			187157									
Septembre	8		44						Payé à Mr Palmé Editeur	8	Sept.	251			140									
	11		270						" à Le Page	11	"	257			685									
Octobre	26		2513	05					Chèque s. Rothé & Cie	25	Oct.	298			7488									
Novembre	8		3000							6	Nov.	310			9300									
	20		600						Payé à Bronislas Zaleski	20	"	324			1924									
					634				" à Mlle Lepage	18	Déc.													
Décembre	18		1061	10	427	10			" à Mme Cte Stojenska	"	"	352			3734									
			237785	60					Reporté						472363			271560	96	Reporté				481977

287

1875	237785	60			Report				472363	1875	271560	96			Report		481977
					Balance des Capx 13775.36	31	Blue	365	50278								
			135	35	Intérêts à 5% au 27 Avril				9744		280	05			Intérêts à 2% p. Nombres		50408
			380	85	Commn 1/2% p. fr. 76170. Sem.												
	535	41	19	21	Timbres et Lettres												
	13520	,			Solde 31 Décembre												
	251841	01							532385		271841	01					532385
										1875	13520	,			Solde Créditeur Val. 31 Décembre Époque		

S. E. ou O.

Paris, le 31 Décembre 1875

Mallet frères

FRANCE 10 CENTIMES

614

Paris le 30 Dbre 1876

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Monsieur,

Nous sommes honorés de votre lettre du 21 Cr.

Nous avons payé à Mr le Prince L. Czartoryski suivant note incluse

f. 180.—. à votre débit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

A Mallet fils

3/1 1877

zap. w r. 1876

286

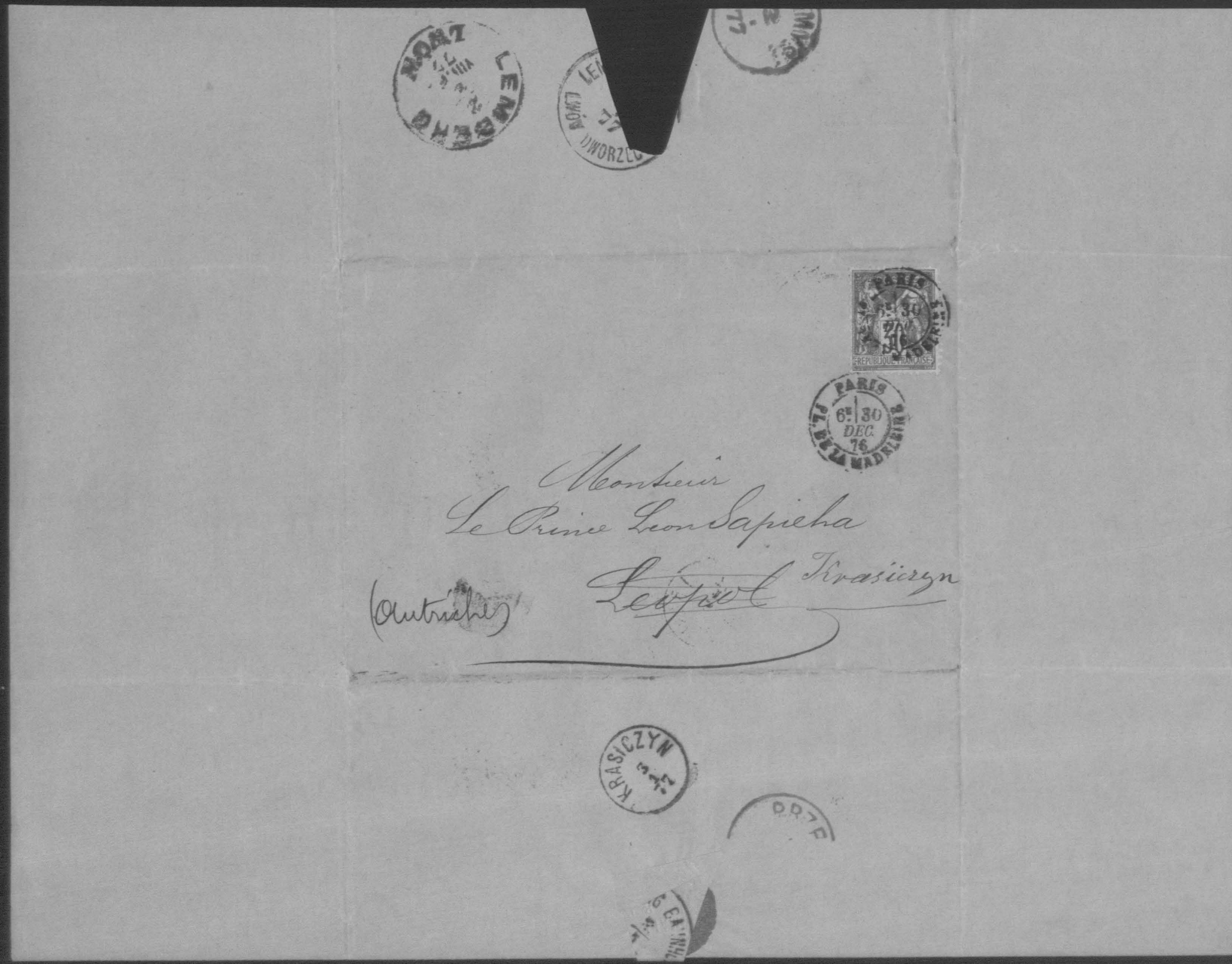
PARIS
6e 30
DEC.
76
PL. DE LA MADELEINE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Monsieur
Le Prince Leon Sapieha
Leopol
Krasiczyn
(Autriche)
KRASICZYN

615

35, Avenue de Wagram, 35

LANTERNES
Lustres
FLAMBEAUX

E^EL BODART

PENDULES
Chenêts
PELLES ET PINCES

SERRURIER D'ART

REPOUSSEUR AU MARTEAU

Restauration de Ferronnerie Ancienne et Moderne.

PARIS, LE 28 Désembre 1876

	F.	C.
Doit Monsieur le Prince Cartouyoli		
une paire des chennêts en fer polis Styl Louis XIII	160	
une paire des pelles et pinces en fer forger polis Styl Louis XIII	60	
total	220	
Expédié le 22 désembre francot d'ambalage		

QUITTANCES REÇUS
FRANCE 10 CENTIMES
ET DÉCHARGES

1995 — Imp. A. Michels, passage du Caire, 8 et 10.

Mr Bodard ayant été payé par moi
je prie Mrs Mallet de
payer la somme de
180 fr. (cent quatre vingt)
au porteur — le surplus de
la facture étant en compte
décrit entre moi et le
Prince Sapieha.
Paris 29. Décembre 1876.

L Czartoryski

Mr le Prince Czartoryski
hotel Lambert 2 rue St Louis
en l'île

PAYÉ
MALLET

F 180 — Pce Leon Sapieha S/C

Anjou St Honoré 37

à me rendre

617

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
CONTRE L'INCENDIE

Etablie à Paris, rue de Richelieu, n° 87.

Paris, le 5 Janvier 1877.

A M^r le Prince Lapiecha,

ACTIONNAIRE DE LA COMPAGNIE

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les résultats de l'exercice 1876 permettant la distribution d'un à-compte sur le dividende, votre Conseil d'Administration a décidé qu'une somme de **1,500** francs par action serait mise à votre disposition.

En conséquence, à partir du 8 Janvier courant, vous pourrez vous présenter, soit à la caisse de la Compagnie, soit au siége de l'Agence de _____ pour toucher cette première répartition.

Veuillez agréer, Mr Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

POUR LA COMPAGNIE

Le Président du Conseil,
Bon MALLET

Le Directeur,
DE GOURCUFF

71271 Imp. Vve Renou, Maulde & Cock. (1644)

287

618

Messieurs Mallets freres et Comp. a Paris

Krasiczyn (Galicie Autrichienne)

ce 16/1 1877

Messieurs

Mes affaires exigent un emprunt de 120 a 150 mille francs. Je m'adresse a Vous Messieurs et Vous prie de vouloir bien me faire savoir si l'emprunt de cette somme serait possible, sur depot d'une partie des valeurs que je possede entre Vos mains et quelles en seraient le Conditions. Il me conviendrait le mieux de destiner, pour couvrir les interets et le remboursement du Capital la valeur des coupons que je touche par Votre entremise, et dont je ne pourrais disposer qu'après remboursement Complet de l'emprunt, mais aussi ne pas risquer une demande de remboursement plus prompte

En attendant Vos renseignemens sur cette affaire je Vous prie Messieurs d'agreer l'expression de mes sentimens distingués

L Sa

288

Messieurs Mallets freres et Cie a Paris

Lespat ce 16/1 1877

Messieurs.

Mes affaires exigeant un emprunt de 120, a 150 mille francs, je m'adresse a Vous Messieurs et Vous prie de vouloir bien me faire savoir, si cet emprunt de cette somme serait possible sur depot d'une partie des valeurs que je possede entre vos mains et quels en seraient les conditions. Il me conviendrait le mieux de destiner pour couvrir les interets et le remboursement du Capital, la valeur des coupons que je touche par Votre entremise. et dans je ne pourrais disposer, qu'apres remboursement complet de ma dette.

En attendent Vos renseignements pcs. sur cette affaire je Vous prie Messieurs d'agreer l'expression de mes sentimens distingués

619

Paris, le 23 Janvier 1877

26/1 877
adyis 3/2 877.

Monsieur Le Prince Léon Sapieha
Krasiczyn
(Galicie Autrich[ne])

A.S. 16/877

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 16 Cour[t], par laquelle vous exprimez le désir de contracter un emprunt de 120 à 150,000 f, sur dépôt d'une partie de vos valeurs en nos mains et vous nous demandez quelles seraient les conditions de ce prêt. Il vous conviendrait de le rembourser à l'aide des Dividendes que nous encaissons pour votre compte, lesquels y seraient spécialement affectés. Par contre, un remboursement plus prompt ne pourrait vous être demandé.

Nous nous tenons prêts à vous remettre un acte à signer à cet effet dès que nous saurons si vous acceptez les conditions suivantes:

Au lieu de payer une Commission de 1/4 % tous les trois mois, soit 1 % par an et un Intérêt de 5 %, vous servirez un intérêt de 6 %.

L'acte devra être enregistré pour être régulier

C. J. V. P.

289

et supportera un droit de 1 %.

Pour une avance de Frs 150,000= vous délégueriez 3 Actions Assurances Générales "Incendie", d'une valeur actuelle de 360.000 Frs

Le remboursement du prêt devrait avoir lieu au plus tard à l'expiration de trois années à partir de la date de l'acte de nantissement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous offrons Monsieur, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Votre lettre du 15 Ct nous est aussi parvenue et conformément à son contenu, nous avons payé à Mr Le Docteur Peters, dont ci-joint la quittance:
Frs 36= à votre débit

Nous joignons aussi l'extrait de votre compte arrêté au 31 Déc.bre et soldant en notre faveur par
Frs 11,543- que nous transportons à nouveau espérant que vous le trouverez juste.

N° 8

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince L. Sapieha la Somme de Trente six francs dont quittance double ne servant que pour une

TIMBRE SEINE cen. 10.

Paris, le 22 Janvier 1877

F. 36"

26/1 877

Dr Peter

620

622

Paris, le 24 Janvier 1877

Monsieur le Prince L. Sapieha

Krasiczyn.

(Galicie Autrichienne)

Monsieur

Nous vous confirmons notre lettre d'hier.

Vous nous aviez chargés, dans le temps, de faire payer une somme de:

Frs. 82.15 à Monsieur Pascal Amarante, de Menton.

Le dit Sieur étant aujourd'hui disposé à accepter cette somme, nous venons vous demander si nous pouvons la lui faire verser.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées.

Mallet frères

28/1 877

payer 100 francs à Mr Amarante

Listem z 28/1. polecana Malletam.

wypłacić fr 100.

280



Monsieur le Prince L. Sapieha

Krasiczyn

Gallicie Autrichienne

N° A

624

Paris le 26 Janvier 1877

Monsieur le Prince Léon Sapiéha.

Léopol (Galicie)

Art. 42/877

Monsieur,

Nous avons encaissé au crédit de votre compte

F. c.	Intér. Divid.	Actions. Oblig.	
15000	1500 Janvier 10		Cie d'Assurances Gles.

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations

Mallet fils

2/2 1877.

PAR. JEANNE. 66. PASS. CHOISEUL

29





Monsieur
le Prince Léon Sapiéha
Léopol, (Galicie)



626

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE L'INCENDIE

Établie à Paris, rue de Richelieu, 87

Paris, 1er Février 1877.

A Monsieur le Prince Sapieha

ACTIONNAIRE DE LA COMPAGNIE

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer que le Gouvernement vient d'approuver, par un décret du Président de la République, en date du 20 janvier 1877, les modifications aux statuts de notre Compagnie votées par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 27 mai 1876, et adoptées, avec un changement sans importance, par le Conseil d'État.

Ces modifications consistent essentiellement, vous le savez, en *la division en cinq* de chacune *de nos Actions actuelles.*

Nous allons nous occuper immédiatement de faire exécuter cette division dans nos Bureaux, et, dès que ce travail sera terminé, nous le ferons savoir à tous nos Actionnaires, en leur indiquant comment devra se faire l'échange de leurs anciens titres contre les titres nouveaux. Nous ferons en sorte que cet échange ait lieu avant l'Assemblée générale du mois d'avril prochain, *à laquelle seront convoqués les actionnaires possédant une Action ancienne.*

Vous trouverez plus loin, en regard du texte des articles dont nous avons obtenu la modification, les textes nouveaux, tels que le Conseil d'État les a adoptés.

Comme ceux de nos Actionnaires qui ne possédaient qu'une Action n'ont pas été convoqués à l'Assemblée générale du 27 mai 1876, ils n'ont

pas non plus, jusqu'à ce jour, été officiellement informés des modifications dont nous parlons. C'est pourquoi nous reproduisons d'autre part, à leur intention, une lettre-circulaire, en date du 15 mars 1876, adressée par notre Conseil d'administration à ceux de nos Actionnaires ayant au moins deux Actions. Cette lettre fait connaître les motifs qui ont déterminé le Conseil à proposer la division des Actions.

Recevez, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

POUR LA COMPAGNIE :

L'Administrateur,
Bon MALLET.

Le Directeur,
DE GOURCUFF.

NOTA. — Prière à MM. les Actionnaires de faire connaître exactement leur changement de résidence, soit au bureau de la Caisse, soit au bureau des Actions, afin que la Compagnie puisse toujours leur transmettre sûrement ses communications.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

CONTRE L'INCENDIE

Modification des Articles 7, 8, 9, 11, 20, 23, 27 et 34

DES STATUTS DE LA COMPAGNIE

ARTICLES ANCIENS

ART. 7. — Le Capital de la Société est de deux millions de francs, représentés par trois cents actions de cinq mille francs l'une, et par mille actions de cinq cents francs chacune, sauf conversion facultative de ces dernières en actions de cinq mille francs, conformément à l'art. 9 ci-après.

ART. 8. — Les actions de *cinq mille francs* sont réalisées :

1° *Par le versement originaire de mille francs en espèces, formant le premier cinquième de l'action ou par les dépôts d'effets publics transférés à la Compagnie en vertu des premiers Statuts ;*

2° *Par les retenues opérées, pour le complément, sur les bénéfices répartis jusqu'à ce jour.*

Les actions de cinq cents francs ont été payées comptant.

ART. 9. — Tout propriétaire de dix actions de cinq cents francs a le droit de les faire convertir en une action *de cinq mille francs.*

ART. 11. — Aucun actionnaire ne peut être propriétaire de plus de quinze actions *de cinq mille francs.*

ART. 20. — Les Administrateurs doivent être propriétaires de deux actions *de* 5,000 *francs ou de vingt actions de* 500 *fr.*, qui sont inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

ART. 23. — Si l'une des places d'Administrateur vient à vaquer, le Conseil d'administration y nomme provisoirement.

L'Assemblée générale procède à l'élection définitive à sa plus prochaine réunion.

Si, par maladies ou absences simultanées, le nombre des Administrateurs se trouve réduit au-dessous de cinq, les Administrateurs sont autorisés à se compléter temporairement jusqu'à ce nombre, en choisissant parmi les commissaires nommés par l'Assemblée générale, pour la vérification des comptes de l'année ou des années précédentes, et possédant encore deux actions *de* 5,000 *fr. ou vingt actions de* 500 *fr.*

ART. 27, § 4e. — Le Directeur doit être propriétaire de deux actions de la Compagnie *de* 5,000 *francs ou de vingt actions de* 500 *francs*, affectées à la garantie de sa gestion. Ces actions sont inaliénables pendant la durée de ses fonctions et jusqu'à l'apurement de ses comptes; les titres en restent déposés dans la caisse sociale.

ART. 34, § 1er. — L'Assemblée générale se compose des titulaires de deux actions *de* 5,000 *francs et des propriétaires de vingt actions de* 500 *francs.*

ARTICLES NOUVEAUX

ART. 7. — Le capital de la Société est de deux millions de francs, représentés par *mille neuf cent soixante-quinze actions de mille francs* l'une, et par *cinquante demi-actions*, sauf conversion facultative de ces dernières en actions *entières*, conformément à l'art. 9 ci-après.

ART. 8. — Les actions *et demi-actions* sont *entièrement* réalisées.

ART. 9. — Tout propriétaire de *deux demi-actions* a le droit de les faire convertir en une action.

ART. 11. — Aucun actionnaire ne peut être propriétaire de plus de *soixante-quinze actions.*

ART. 20. — Les Administrateurs doivent être propriétaires de *cinq actions*, qui sont inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

ART. 23. — Si l'une des places d'Administrateur vient à vaquer, le Conseil d'administration y nomme provisoirement.

L'Assemblée générale procède à l'élection définitive à sa plus prochaine réunion.

Si, par maladies ou absences simultanées, le nombre des Administrateurs se trouve réduit au-dessous de cinq, les Administrateurs sont autorisés à se compléter temporairement jusqu'à ce nombre, en choisissant parmi les commissaires nommés par l'Assemblée générale, pour la vérification des comptes de l'année ou des années précédentes, et possédant encore *cinq actions.*

ART. 27, § 4e. — Le Directeur doit être propriétaire de *cinq actions* de la Compagnie, affectées à la garantie de sa gestion. Ces actions sont inaliénables pendant la durée de ses fonctions et jusqu'à l'apurement de ses comptes; les titres en restent déposés dans la caisse sociale.

ART. 34, § 1er. — L'Assemblée générale se compose des titulaires de *cinq actions.*

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE L'INCENDIE

Copie de la Lettre-Circulaire adressée, le 15 mars 1876, à MM. les Actionnaires possédant au moins deux Actions.

M

Le 20 mai 1862, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires votait diverses modifications aux Statuts parmi lesquelles figurait la division de notre Capital en douze cents actions, chacune des actions anciennes étant divisée en trois. Par suite de difficultés sur des points accessoires, rencontrées au Conseil d'État, la Compagnie fut amenée à renoncer à cette partie des modifications proposées.

A ladite époque, le cours de vos actions était seulement de 46,000 francs et déjà l'on se préoccupait de la convenance d'une division.

Depuis, le cours des actions s'est constamment élevé. Il a atteint à la dernière vente le prix de 115,800 francs. La convenance d'une division est devenue d'autant plus manifeste.

Des prix aussi hauts occasionnent en effet de véritables embarras dans le partage des successions. Ils amènent des ventes forcées qui font sortir nos titres des familles de leurs possesseurs. Or, la plupart de nos actionnaires sont très-attachés à leurs titres et désirent pouvoir les transmettre à leurs enfants. Il survient aussi, pour des constitutions de dot ou d'autres besoins, bien des circonstances où des actionnaires souhaiteraient d'avoir la disposition d'une partie de leurs actions, sans rompre le lien qui les attache à la Compagnie, et sans perdre le droit d'assister aux Assemblées. La division des actions est le moyen de pourvoir à toutes les éventualités que nous indiquons.

Frappé de ces considérations, votre Conseil d'administration a résolu de vous soumettre la question. Il profitera de votre réunion ordinaire du mois d'avril pour la poser devant vous, en exprimant son opinion, qui est de diviser nos actions non plus en trois, mais en cinq. Il provoquera sur cette proposition une discussion et un vote.

Le vote, toutefois, ne sera que préparatoire et n'aura que le caractère d'un vœu. D'après nos Statuts, une Assemblée extraordinaire peut seule voter des modifications aux Statuts, lesquelles doivent encore être soumises à l'approbation du Gouvernement. Si le vœu exprimé est conforme à l'opinion du Conseil, une Assemblée extraordinaire sera convoquée à bref délai afin de la formuler régulièrement.

Quelle que soit la décision qui interviendra, votre Conseil aura rempli un devoir en vous soumettant une question dont la solution lui paraît être devenue opportune.

Recevez, M , l'expression de notre considération la plus distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président,

Bon MALLET.

72572 Imp. Vve RENOU, MAULDE & COCK, R. Rivoli, 144, à PARIS.

628

Art. 54/877

Paris, le 19 Février 1877.

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Krasiczyn.

Monsieur,

Nous vous confirmons notre lettre du 26 Janvier dr qui s'est croisée avec les vôtres du 28 Jr & 9 Courant.

Contre reçu inclus, MM. Lo Biovès & Co de Menton ont fourni sur nous pour votre compte:
Fr 100.80, en remboursement d'un paiement de Fr 100.- fait par eux à Monsieur Pascal Amaranthe.

Suivant votre ordre, nous avons fait verser au Journal "La femme & la famille, une somme de:
Fr 22." qui figure à votre débit.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées.

Mallet frères sculp

22/2 1877.

293

Paris, le 19 janvier



Monsieur le Prince Leon Lubiecka

Krasiczyn.

Galicie-Autrichienne

BANQUE DE MENTON

Ls. BIOVÈS & Cie

Reçu de Mrs. Ls. Biovès & Cie

d'ordre de M pour

compte de Messieurs Mallet Frères & Co la somme

de Cent Francs

dont quittance faite à double ne servant que pour un seul effet et à

valoir sur Lettre de crédit du 1er et

Menton, le 3 Fév 1877

B. Pf. 100 =

100 - 80

Jacques Amoré

TIMBRE SEINE cen. 10

284

N° 8

631

Paris, le 6 Avril 1877.

A.L. 143/877

Monsieur le Prince Léon Sapieha
à Léopol. (Galicie)

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les dix Actions de la Cie des Assurances Générales contre l'Incendie, Nos. 181. 188. 189. 203 à 209 de 5000 francs, inscrites à votre nom ont été échangées contre:
50 (Cinquante) Actions de la même Compagnie Nos. 1666 à 1715 de 1000 francs chacune; ce dont veuillez prendre bonne note.

Agréez Monsieur nos Salutations les plus distinguées.

Mallet frères & Cie

10/4 1877

294

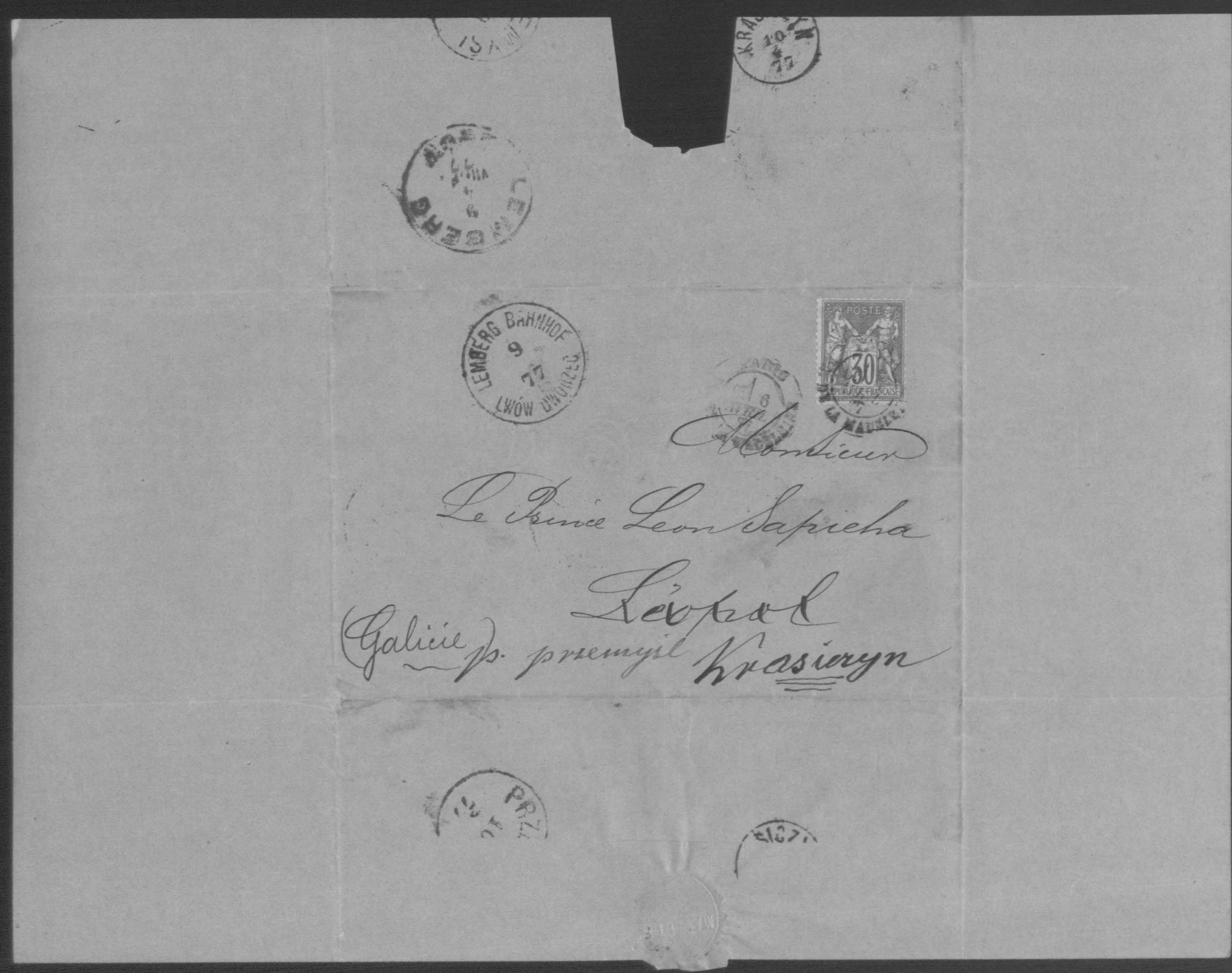
LEMBERG BAHNHOF
9
77
LWÓW DWORZEC
POSTE
30
CENTIMES
Monsieur
Le Prince Leon Sapieha
Léopol
Galicie p. przemyśl Krasiczyn

Nord

Paris le 10 Avril 1877. 633

Monsieur le Prince Léon Sapiéha.
Lemberg (Gallicie)

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli, une circulaire de la Compagnie d'Assurances Générales, accompagnée d'un pouvoir pour vous représenter à l'Assemblée des Actionnaires, qui aura lieu le 23 Cbre et que nous vous prions de vouloir bien nous retourner muni de votre signature.

Agréez Monsieur nos salutations distinguées.

Mallet frères

295







Monsieur le Prince Léon Sapieha

Lemberg (Gallicie)

Paris le 28 Avril 1877.

635

Arl. 185/877

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Léopol (Galicie)

Monsieur

Nous avons encaissé au crédit de votre compte

F. c.	Intér. Divid.	Actions. Oblig.	
65,000 "	1300. "		Solde de l'Exercice 1876 sur 50 actions de la Cie d'assurances Générales (Incendie)

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

Mallet frères et Cie

1/5 1877

IMP. JEANNE 68, PASS. CHOISEUL

296



Monsieur le Prince
Léon Sapieha
Léopol (Galicie)

Mai 687

Paris 5 Avril 1877

Art. 192/877

Art. 200/877

Monsieur le Prince L. Sapieha

Léopol

Monsieur

Nous possédons votre Lettre du 2 Ct. nous remettant un pouvoir dont nous ferons usage le cas échéant.

Suivant votre ordre, nous vous débitons de fr. 60.000.-- pour le Crédit de la Galizische Kredit Bank Valeur ce jour

Agréez, Monsieur, nos sincères Salutations

8/5 1877

Mallet frères & Cie

297







Galicie autrichienne

Monsieur
le Prince L. Sapieha
Leopol





689

Art. 210/1877

Paris, le 19 Mai 1877

Monsieur le Prince Léon Sapieha
Léopol

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons reçu de Mlle. Rousset pour votre compte F. 1,819.50 à votre crédit valeur 21 Courant

Agréez Monsieur, nos salutations distinguées.
Hallstein

22/5 1877.







Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Léopol
(Galicie Autrichienne)

Paris ce 29 Mai

640

Mon Prince,

j'ai reçu votre lettre ainsi que le plein pouvoir, pour réclamer à la compagnie du Tonage, le dividende de 1871 qui vous était dû, l'affaire étant au Contentieux a demandée plusieurs jours de sorte que je n'ai remis que le 19 Mai (mille huit cent dix neuf francs cinquante) à M. M. Mallet dont je vous envoie le reçu. - 5.50 ont été employés en frais et timbres.

Recevez mon Prince

l'assurance de mon respectueux dévouement

J. Rouvier.

N° 371

Nous avons reçu de Madelle Rousset

pour [illegible]

de Mr le Prince Léon Sapieha la somme

de ~~dix huit cent dix neuf francs 50 Centimes~~

dont quittance.



Paris, le 19 Mai 1877

Pr F 1819.50

Nous disons: dix-huit cent dix neuf francs 50 Centimes

Mallet [illegible]

Reçu [illegible]

TIMBRE SEINE cen. 10

Paris, le 28 Mai 1877. 644

A.S. 226/877

Monsieur Le Prince L. Sapieha
Léopol.

Monsieur,

Nous sommes honorés de votre lettre du 24 Ct et conformément à l'ordre qu'elle contient, nous remettons ce jour à Mr Szutczewski, 10 Duke Street, St James S. à Londres, un chèque de £:

£ 10,-- faisant à 25.20 ---------- Fcs 252.--

à votre débit

Agréez Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mallet frères

30/5 1877

299







Monsieur

Le Prince L. Sapieha

Léopol

Galicie Autrichienne.

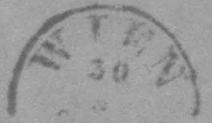



Polish National Printing Office, 18, Claremont Place, Euston Rd.

No. 13 London, 28th May 1877

Received from H.H. Prince L. Sapieha

Ten Pounds Annual Subscription for 1877

for the Literary Association of the Friends of Poland.

£10 Charles Sienkiewicz

30/5 1877 Secretary

Paris, le 18 Juin 1877. 647

Monsieur le Prince L. Sapieha

Leopol.

Monsieur,

Nous sommes en possession de votre honorée du 14 Courant & suivant l'ordre que vous nous donnez nous vous délitons, de:

Fl. 10.000.- que nous portons au crédit de Galizische Creditbank à Lemberg. V.e ce jour.

Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mallet frères

21/6 1877

Art. 272/877

Art. 278/877

300



Monsieur

Le Prince L. Sapieha

Leopol

Galicie Autrichienne

Paris 4 Juillet 1877

649

Art. 314/877

Monsieur Le Prince L. Sapieha
Leopol

Monsieur.

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 30 juin.
Suivant l'ordre qu'elle nous donnait et contre reçu inclus nous avons fait payer ce jour au Comptoir de Commission:
fs= 84.45= dont nous vous débitons.
Vous trouverez ci inclus l'extrait de votre compte arrêté au 30 juin 1877.
Il présente en notre faveur un solde de:
fs= 510= dont nous vous débitons à nouveau.

Nous espérons que nous serons d'accord, et vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées.

Mallet frères.

Art. 315/877

6/7 1877.

301



Monsieur

Le Prince Sapieha

Leopol

Galicie - Autrichienne

N° 18

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince

L. Sapieha la Somme de Quatre vingt quatre frs 45 centimes dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le 4 Juillet 1877

Fr. 84.45

6/7 1877 Lescallé

Paris 16 9bre 1877.

Art. 539/877

Monsieur le Prince L. Sapieha
Leopol.

Monsieur.

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 11 Courant.

Suivant votre ordre et contre reçus inclus nous avons fait payer:

fr. 93 = au Comptoir de Commission
" 75 = à Mr Mr Palmé
fr. 168 = Ensemble à votre debit.

Nous avons écrit à nos amis d'Egypte pour le paiement que vous nous chargez de faire à Mr Pierre à Ismaila et nous vous remettrons la quittance par une prochaine.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées. Malleprevondy

19/11/1877

302

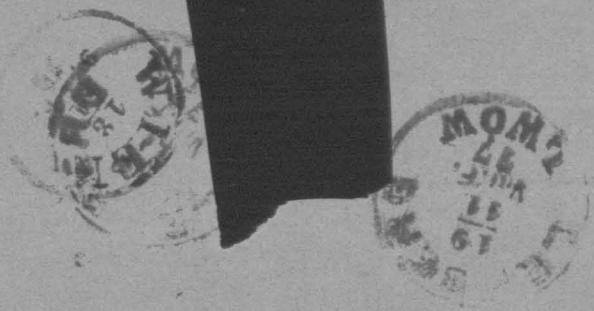





Monsieur

Le Prince L. Sapieha

Leopol

(Galicie Autre)

N° 19

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte

de Monsieur le Prince Leon Sapieha

la Somme

de soixante quinze francs

dont quittance double ne servant que pour une

Fcs 75c

Paris, le Quinze Novembre 1877

pour duplicata

Le Caissier



787

653

N° 18

Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Leon Sapiéha la Somme de Quatre vingt treize francs dont quittance double ne servant que pour une

Paris, le Quinze Novembre 1877

Leocadie Szyjewska

Fcs 93 "

293

655

Paris 4 Décembre 1877.

Art. 574/877

Monsieur le Prince L. Sapieha
Leopol

Monsieur.

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 29 Novembre.

Suivant votre ordre et contre reçu inclus, nous avons payé à Mlle Le Page:

Fr. 425 = dont nous avons débité votre compte

Nous envoyons ce jour au Rd Père Supérieur des Missionnaires de l'Immaculée Conception à Lourdes un mandat sur la poste de:

Fr. 11 = Egalement à votre débit en F 11.35.

Agréez, Monsieur, nos salutations les plus empressées. Malleufrerinck

7/12 1877.

303

[redacted]

Galicie Autriche

Monsieur
le Prince Léon Sapieha
Leopol

656

N° 83



Reçu de Messieurs **MALLET FRÈRES & Cie** pour le compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha la Somme de Quatre cent vingt cinq francs dont quittance double ne servant que pour une

F. 425"

Paris, le 3 Décembre 1877

M. Vaillard et Le Paye

TIMBRE cen. 10

294

658

Paris le 7 Dbre 1877

Art. 581/877

Monsieur le Prince Léon Sapieha

Léopol

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-inclus un reçu de

F 300. payés à St Pierre à Ismailia le 28 nov.

a ajouter:

F 3. — frais réclamés

" 5. — 2. — P. de lettres

F 305. — ensemble à votre débit.

Agréez Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée,

Mallet frères

10/12 1877.

304



Monsieur Le Prince

Léon Sapieha

Leopol

(Galicie Autre)

Reçu de la Banque d'Egypte d'Alexandrie la somme de trois cents francs d'ordre de Messieurs Mallet frères & Cie de Paris et pour compte de Monsieur le Prince Léon Sapieha

Fait en double pour un seul effet.

Ismailia le 28 Novembre 1877

Reçu

1334

300.
3. frais réclamés
303.

661

Doit : Monsieur le Prince Léon Sapieha à Lemberg Son Compte Courant chez Mallet Frères & Cie Avoir

1877		510	,			Solde du Compte précédent	30	Juin	Époques	,										
Juillet	4	84	45			Payé à Léocadie Stryjenska	4	Juillet	4	3						Bal.ce ses Cap.ns 1503. 81	31	Xbre	184	2765
				93	,	,	16	Nov.e												
Nov.e	16	168	,	75	,	, Victor Palmé	,	,	139	233		1530	,			Solde 31 Décembre				
Dbre	3	425	,			, à Mme Lepage	3	Xbre	156	663										
	4	11	36			N. R.e q. Lourdes ap. Sup.ce de l'Imm. Conception	4	,	157	17										
	7	303	,	300	,	Payé à Pierre à Ismaïla & frais	28	9bre												
	,	2	,			Lett. au payt. de fr. 300 à Ismaïla	,	,	151	460										
				19	30	Intérêts à 5% s/ Nombres				1389										
				2	50	Comm.on 1/4 % s/ fr. 1000.														
		26	19	4	39	Timbres & Lettres														
		1530	,							2765		1530	,							2765
1877		1530	,			Solde Débiteur V.	31	Dbre	Ep.	,										

S. E. au C.
Paris, le 31 Xbre 1877
Mallet frères

FRANCE 10 CENTIMES



Doit : Monsieur le Prince Leon Sapieha a Lemberg Son Compte Courant chez Mallet Freres & Cie Avoir

1877		11543	20			Solde du Compte precedent	31	Dec.	Sup.			1877	Janvier	2	15000		1re Report de 1876 = 300f. a 10 ad. C.ad. S.	5	Janvier	5		750
Janvier	22	36	20			Cafje au Dr. Peter	22	Janvier	42		7		Avril	25	65000		Solde Rend. = 300f. a 50.	30	avril	120		78000
Janvier	19	100	80			Cie Rivers & Cie	19	Janvier	50		50		Mai	19	1819	50	Rem. a Mlle Rousset	21	Mai	141		2564
	24	22	50			Payé au 1er des Jeunes prisonnes	24	"	55		12											
Mai	5	60000	"			Rem. f.m. = Galizischi Credit bank	5	Mai	125		75000						Balance rez Cte. 134.30	30	Juin	181		242
	28	25	70	4	10	" N/ Rem. = Galizische Credit bank	28	"	148		37											
Juin	18	10000	"			Rem. f.m. = Galizisch. Credit bank	18	Juin	169		16900					20	95	Interets a 5% a Nombres				10785
																510	"	Solde 30 Juin				
				400	"	Comm.on 1/2 % s. fr. 80000.	Sup.															
		405	65	5	65	Timbre & Lett.																
		82359	45								92341				82359	45						92341
1877		510	"			Solde Debiteur Val.	30	Juin														

Sauf E. & O.
Paris, 30 Juin 1877.
Mallet Freres & Cie

FRANCE 10 CENTIMES

1877

Skanowanie i opracowanie graficzne na CD-ROM :



ul. Krzemowa 1
62-002 Suchy Las
www.digital-center.pl
biuro@digital-center.pl
tel./fax (0-61) 665 82 72
tel./fax (0-61) 665 82 82

Wszelkie prawa producenta i właściciela zastrzeżone.
Kopiowanie, wypożyczenie, oraz publiczne odtwarzanie w całości lub we fragmentach zabronione.

All rights reserved. Unauthorized copying, reproduction, lending, public performance and broadcasting of the whole or fragments prohibited.